

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE L'AGIR ADAPTATIF À LA NÉGOCIATION IDENTITAIRE DES  
MIGRANTS ET MIGRANTES  
ÉTUDE DE L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE AU QUÉBEC

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR  
ALI BELAIDI

AOÛT 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens à commencer ma thèse en prenant le temps de remercier convenablement les gens qui m'ont accompagné le long de mon projet de doctorat. Je témoigne ma gratitude à mon directeur de thèse Paul Eid, qui a cru en mon projet et m'a fidèlement soutenu et guidé dans les différentes étapes de cette thèse. Et sans lui, il m'aurait été impossible de finaliser la rédaction de cette thèse. Ses lectures et relectures attentives et ses remarques minutieuses ainsi que ses révisions ont redonné un autre visage à ma thèse. Merci Paul.

Un remerciement très particulier à Isabelle Las-Vagnas pour ses orientations, et aussi de m'avoir conseillé Paul comme directeur. Je n'oublierai pas au passage de remercier Rachad Antonius, toujours à l'écoute.

Pour terminer, un grand merci à ma femme, à son soutien et son appui constant.

DÉDICACE

À la mémoire de ma mère *Lila*.  
À la patience de ma femme *Nadira*,  
et à ma fille *Nadine*.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES .....	xi
RÉSUMÉ .....	xii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE MISE EN CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	5
1.1. Objet de recherche .....	5
1.2. Mise en contexte et question de recherche .....	6
CHAPITRE II	
REVUE DE LITTÉRATURE ET ANCRAGE THÉORIQUE .....	17
2.1. Préambule .....	17
2.2. La problématique de l'adaptation .....	18
2.2.1. L'adaptation psychologique .....	18
2.2.2. L'adaptation sociale .....	19
2.2.3. L'articulation de l'adaptation psychologique et sociale .....	20
2.3. Le concept de l'adaptation dans le contexte migratoire .....	21
2.3.1. L'adaptation et le poids de la notion d'intégration .....	23
2.3.2. Les différentes dimensions de l'intégration .....	27
2.3.3. Les principaux facteurs impliqués dans l'adaptation .....	32
2.4. Les enjeux de l'adaptation dans l'expérience migratoire .....	38
2.4.1. Le modèle bidimensionnel d'acculturation .....	39
2.4.2. Le modèle de l'acculturation interactive .....	47
2.4.3. Le modèle de l'adaptation psychologique et socioculturelle .....	48
2.5. Le processus identitaire .....	50
2.5.1. L'ancrage pluriel de l'individu et l'influence socioculturelle ...	51
2.5.2. Les dualités identitaires : le soi/l'autre et sociale/individuelle	52

2.6. Le chantier identitaire chez le migrant : un bricolage au quotidien .....	56
2.6.1. La crise et le malaise identitaire chez le migrant .....	59
2.6.2. Les stratégies et les négociations identitaires .....	65

### CHAPITRE III

#### ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES, MODÈLE D'ANALYSE ET

CONCEPTS CLEFS .....	70
----------------------	----

3.1. Stratégie de recherche et approche méthodologique .....	70
3.2. Choix méthodologiques et conceptuels .....	74
3.3. Méthodes et critères d'échantillonnage .....	77
3.4. L'expérience personnelle et la question de la subjectivité .....	80
3.5. Les dimensions fondamentales du modèle d'analyse .....	83
3.5.1. La société d'origine .....	87
3.5.2. Imaginaire migratoire .....	87
3.5.3. Imaginal migratoire .....	88
3.5.4. L'alibi de départ et le projet migratoire .....	88
3.5.5. La société d'accueil .....	89
3.5.6. Le travail et le marché de l'emploi .....	90
3.5.7. La communauté de la même origine .....	90
3.5.8. La famille migrante (émigrée et immigrante) .....	91
3.5.9. Le retour .....	92
3.5.10. La réussite ou l'échec .....	93
3.5.11. Le tribunal social .....	93
3.6. De l'agir adaptatif à l'identité situationnelle .....	94

### CHAPITRE IV

L'INSTITUTION IMAGINAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMIGRATION .....	95
---	----

4.1. Préambule .....	95
4.2. La contextualisation politico-économique et sociale de la société d'origine .....	95
4.3. La trajectoire historique de la migration algérienne .....	98
4.4. L'émigration-immigration algérienne au Canada .....	104
4.5. De l'histoire migratoire naît l'imaginaire migratoire .....	107
4.6. L'imaginal et l'imaginaire en action .....	117
4.7. Le mythe du migrant : à la frontière de l'imaginaire et l'imaginal .....	120

## CHAPITRE V

LA MIGRATION : DE L'IMAGINAIRE À L'IMAGINAL .....	123
---	-----

5.1. Préambule .....	123
5.2. Le poids du passé ou la faute des anciens .....	124
5.3. Du possible impossible vers l'impossible possible .....	126
5.4. Le processus de sélection à l'ancienne .....	128
5.5. L'alibi de départ .....	130
5.5.1. L'alibi des études .....	131
5.5.2. L'alibi des enfants .....	133
5.6. Le Canada: le renouvellement d'une destination migratoire .....	136
5.7. Reprendre l'émigration où l'imaginal persiste .....	140
5.8. Le tribunal social .....	145
5.8.1. l'aval de la mère, le père et les autres .....	146
5.8.2. la place du mensonge .....	148
5.8.3. le moment du départ .....	150

## CHAPITRE VI

LE NON-TRAVAIL DANS LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION-	
--	--

IMMIGRATION .....	153
6.1. Préambule .....	153
6.2. La légitimité du travail entre émigration et immigration .....	154
6.3. Le départ comme renoncement au travail .....	156
6.4. Le non-travail dans une déqualification radicale .....	159
6.5. Un marché d'emploi presque fermé pour les nouveaux arrivants .....	161
6.6. Les conditions du chômage en immigration .....	163
6.7. La temporalité décalée du chômage .....	165
6.7.1. le chômage comme un temps pour la famille .....	167
6.7.2. le chômage comme un temps pour les remords .....	168
6.7.3. le chômage, une temporalité décalée entre homme et femme .....	169
6.8. Le non-travail, temporalité décalée entre sens et non-sens .....	172
6.9. Le rapport au travail dans le non-travail .....	174
CHAPITRE VII	
LE TRAVAIL EN CONVERSION DANS LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION-IMMIGRATION .....	178
7.1. Préambule .....	178
7.2. Décrocher un emploi : le parcours du combattant .....	179
7.2.1. La fausse reconnaissance « des diplômés étrangers » .....	180
7.2.2. L'expérience québécoise et canadienne .....	181
7.2.3. Entreprendre des études ou suivre une formation .....	183
7.3. La discrimination à l'embauche .....	185
7.4. La trame relationnelle : apprendre à résauter .....	189
7.4.1. Le centre culturel algérien : la construction de sa trame .....	190
7.5. Famille migrante et emploi : les stratégies adoptées .....	194

7.6.	Le migrant comme travailleur informel .....	198
7.7.	Le travail au salaire minimum .....	200
7.8.	La précarité sociale et la menace du provisoire .....	202
7.9.	Typologie des stratégies de travail chez le migrant .....	203
	7.9.1. Type opportuniste .....	204
	7.9.2. Type « <i>récréationnel</i> » .....	205
	7.9.3. Type contingent .....	205
	7.9.4. Type abnégation .....	206

## CHAPITRE VIII

### LE COUPLE EN IMMIGRATION, S'INTÉGRER OU SE DÉSINTÉGRER 208

8.1.	Préambule .....	208
8.2.	Le couple et le projet migratoire .....	208
	8.2.1. le couple face à la société d'accueil .....	211
	8.2.2. l'interminable négociation .....	212
	8.2.3. le couple sous la menace de la vacuité .....	214
8.3.	Le migrant célibataire : du choix d'un(e) conjoint(e) au parrainage .....	215
8.4.	Avoir une première expérience en immigration .....	220
8.5.	L'accompagnement et l'intégration après le parrainage .....	223
8.6.	La démission conjugale .....	224
8.7.	Renoncer au travail dans le consentement .....	228
8.8.	Le travail et la mise en tension du couple .....	229
8.9.	La séparation des couples en immigration .....	232
	8.9.1. le couple entre gérance et ingérence .....	234
	8.9.2. le couple jeune mis à l'épreuve .....	236
	8.9.3. la femme soumise émancipée .....	237
8.10.	Le divorce dans le cas de parrainage .....	238

## CHAPITRE IX

## LES ENFANTS ÉMIGRANT-IMMIGRANTS ET LES RAPPORTS

## PARENTAUX ..... 242

9.1. Préambule ..... 242

9.2. L'enjeu des enfants en immigration ..... 243

9.3. Les enfants : projet d'émigration ..... 243

9.4. Les adolescents et l'errance identificatoire ..... 245

9.5. L'enfant et sa langue d'origine ..... 249

9.6. Le rapport père/enfant sous la menace du décalage ..... 251

9.7. L'enfant comme facilitateur de l'intégration des parents ..... 254

9.8. L'enfant et l'identité langagière ..... 255

9.9. De l'accommodement à l'inclusion ..... 258

9.10. Le va-et-vient entre l'intérieur et l'extérieur chez l'enfant ..... 260

9.11. L'enfant, dépositaire d'une double éducation ..... 262

## CHAPITRE X

## LE RETOUR FACE AU TRIBUNAL SOCIAL ..... 268

10.1. Préambule ..... 268

10.2. L'inévitable retour ..... 268

10.2.1. De la nostalgie au retour ..... 269

10.2.2. Le choc du retour ..... 271

10.2.3. Le retour calculé ..... 272

10.3. L'obsession du retour ..... 273

10.4. L'intégration dans l'attente ..... 275

10.5. La réussite matérielle comme gage de succès du projet migratoire ..... 276

10.6. Les alibis du retour définitif ..... 277

10.6.1. les enfants, l'alibi à double sens .....	277
10.6.2. l'alibi des parents ainés .....	280
10.6.3. l'alibi d'un projet d'investissement .....	282
10.6.4. l'alibi conditionnel du retour : la citoyenneté .....	283
10.7. Le retour après fragmentation .....	285
10.8. Le retour sous forme de mouvement pendulaire .....	287
10.9. L'installation définitive en immigration .....	289
10.10. La mauvaise foi du « nous » de là-bas .....	292
10.11. Le retour, réussite ou échec face au tribunal social .....	295
10.12. Du départ au retour dans le discours algérien .....	296
CONCLUSION .....	299
APPENDICE A - Formulaire de consentement pour une personne majeure et apte à consentir .....	323
APPENDICE B - Guide d'entretien .....	324
APPENDICE C - Tableau récapitulatif des profils des participants et participantes à la présente recherche .....	334
BIBLIOGRAPHIE .....	336

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

BS :	Bien être social
CCA :	Centre Culturel Algérien
CSDM :	Commission scolaire de Montréal
EACA :	Échelle d'Acculturation de la Communauté d'Accueil
EQ :	Emploi Québec
FIS :	Front islamique du Salut
FMA :	Français Musulmans d'Algérie
OMI :	Office des Migration Internationales
ONS :	Office national des statistiques
MAI :	Modèle d'Acculturation Interactif
MIDI	Ministère d'Immigration et des Diversités Interculturelles
MTE :	Méthodologie de la Théorisation Enracinée
TIC :	Technologies d'information et de communication

## RÉSUMÉ

Dans cette recherche, nous désirons comprendre l'adaptation, en tant qu'agir au quotidien, et son influence sur les négociations identitaires possibles chez les immigrant-e-s d'origine algérienne au Québec. Nous avons réalisé pour ce faire 34 entretiens en profondeur avec des immigrants et des immigrantes montréalais d'origine algérienne. Nous avons d'abord tenté de comprendre les raisons qui ont motivé nos participant-e-s, en fonction de leur profil socio-démographique initial, à entreprendre la migration ainsi que le processus par lequel ils et elles ont été amené-e-s, une fois au Québec, à (ré)évaluer la validité de leur projet migratoire initial et les raisons qui les ont poussés à émigrer. Dans un second temps, nous avons cherché à comprendre le renouvellement des raisons et des stratégies inventées par ces immigrant-e-s pour légitimer la continuité de leur projet migratoire face aux difficultés rencontrées dans la nouvelle société. Nous avons donc essayé de présenter la manière dont se négocient au quotidien l'identité de ces immigrants, tout comme la place de la société d'origine et de la communauté diasporique de même origine à travers des interactions sociales continues. Enfin, nous avons cherché à comprendre le processus par lequel nos participant-e-s cherchent à donner un sens et à légitimer leurs allers-retours entre la société d'accueil et leur société d'origine ainsi que, parfois, leurs retours définitifs dans cette dernière.

### Mots clefs

Immigrants, algériens, Québec, société d'origine, société d'accueil, agir adaptatif, identité situationnelle, tribunal social.

## ABSTRACT

This research aims to understand the adaptation as an adaptative action in everyday life and its influence on identity negotiation process for migrant of the first generation from Algerian origin. At first, we identify the reasons which motivate our participants to emigrate, according to their initial situations in setting up their migration project and their social validity facing the difficulties in immigration society. Relying on these reasons, we decipher their renewal strategies to cope with their goals and continuing their projects. It discloses the negotiating process of their identities in daily life regarding three references: their homeland, their community, and the host society. We end with an analysis of return decision, and its legitimation between both societies.

Key words:

Algerian Migrants, homeland, host society, Quebec, Adaptative action, Situational Identity, Social Tribunal.

## INTRODUCTION

Si le fait migratoire figure parmi les préoccupations des nations, de nos jours, il n'est pas pour autant un fait social nouveau. En tout temps, les individus se sont déplacés, accompagnés par leurs cultures, leurs valeurs, leurs savoirs et savoir-faire et ont transformé à la fois leurs sociétés d'origine et celles de destination. Beaucoup d'événements historiques ont accéléré le phénomène : le colonialisme, entre autres, en projetant des individus issus du pays colonisé vers le pays colonisateur, puis ceux du Tiers-monde vers l'Occident, et maintenant l'immigration du Sud vers le Nord. Le fait migratoire, dans sa définition minimale, consiste à quitter sa société initiale pour s'établir dans une autre. Par ailleurs, ce fait social renferme une pléthore de trajectoires : il est temporaire ou définitif, volontaire ou forcé, brusque ou lent, spontané ou organisé, individuel ou massif, etc. Ces formes de migrations ont toujours existé à travers l'histoire, d'où l'abondante richesse des recherches qui se penchent sur le phénomène et l'aborde sous divers angles.

Ce faisant, le fait nouveau en ces temps modernes est que ce fait social se situe dans un autre contexte, celui de la mondialisation en l'occurrence. Les sociétés contemporaines sont toutes liées et articulées dans un seul système mondial, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, voire culturel. Ce système proclame la liberté de circulation. Ainsi, la circulation des personnes, « les migrations », est posée et apparaît comme l'un des éléments constitutifs de la mondialisation. Dans ce nouvel arrière-plan, le phénomène se transforme et transforme de l'extérieur comme de l'intérieur ; en conséquence, les processus les plus profonds et les notions liées au phénomène se comprennent autrement. D'où l'intérêt de chercher à le comprendre dans sa nouvelle dynamique. Toutefois, cette

dynamique, qui se conjugue dans la globalité, n'exclut pas la singularité ; celle-ci se donne à voir tout au long du parcours pour signer l'idiosyncrasie de toute migration, une donne qui convie à interroger rigoureusement les raisons intrinsèques et extrinsèques qui ont stimulé le départ pour ensuite tenter d'appréhender l'insertion des acteurs concernés dans leur nouvelle société d'installation. À ce niveau, l'adaptation s'enclenche dès le début et mobilise le processus identitaire, d'où l'intérêt de chercher à creuser les deux processus tout en les articulant l'un à l'autre, dans un aller-retour entre globalité et singularité, pour une compréhension approfondie.

Dans cette thèse, nous nous sommes intéressés à l'immigration d'origine algérienne au Canada, et plus précisément au Québec. L'immigration algérienne, qui a sa propre destination migratoire (son ancien colonisateur la France), opte pour une nouvelle destination. Les difficultés expérimentées par cette nouvelle immigration, même si elles peuvent paraître pour certains comme normales, peuvent fournir de nouvelles questions à résoudre dans le contexte migratoire. Si toute immigration est singulière, il importe de ne ni sous-estimer, ni surestimer l'origine de tel ou tel mouvement migratoire, mais de comprendre en quoi cette origine peut aider ou entraver l'insertion des migrants.

Pour répondre à nos questions, nous avons adopté un cheminement classique, donc un chapitre réservé à la problématisation de notre sujet, suivi d'un chapitre de revue de littérature, où nous avons exposé les plus importantes études et théories qui traitent de l'adaptation et de l'identité dans le contexte migratoire. Le troisième chapitre est dédié à la méthodologie de recherche et au modèle d'analyse.

Le quatrième chapitre, intitulé « L'institution imaginaire de la société d'origine », tente de cerner les conditions migratoires d'origine. Il explore les raisons d'une émigration en expansion. Nous soulignons, dans ce chapitre, le processus historique

lié au phénomène pour révéler les conditions de départ dans la réalité algérienne à travers toutes ses dimensions : sociales économiques et politiques. Les chapitres suivants sont consacrés à l'analyse. Dans la continuité du quatrième chapitre, le cinquième chapitre, « La migration : de l'imaginaire à l'imaginal », explore, sur la base des données, le contexte pré-migratoire, et analyse le moment à l'origine de l'acte migratoire depuis la société de départ. Des témoignages se racontent par des mots chargés de significations pour dessiner le relief d'un imaginaire migratoire socialement entretenu.

Une fois en terre d'immigration, le sixième chapitre analyse le non-travail, ou plutôt l'expérience de l'absence du travail. Le chômage en immigration est classique. Même si le travail n'est plus l'alibi principal au départ, il est toujours considéré comme le premier prisme à travers lequel le phénomène migratoire doit être saisi. L'accès à l'emploi constitue en effet le critère premier à l'aune duquel l'éventuelle intégration du migrant à la société d'accueil sera mesurée. L'expérience du chômage n'est pas sans conséquences sur le projet migratoire ; des stratégies et des orientations sont repensées pour réussir le projet migratoire. Dans la même veine, le septième chapitre discute le travail en conversion dans les conditions d'émigration-immigration. Il explore les stratégies de contournement adoptées par ces migrants dans leur processus d'intégration socioéconomique. Les remises en question liées au travail et à sa centralité, tout comme les conversions professionnelles qui s'ensuivent, sont étroitement liées aux conditions de départ. Il met au jour les parcours de chacun dans le choix d'une stratégie afin de décrocher un emploi, et les conséquences envisageables de ces choix dans leur quotidien.

Le huitième chapitre, intitulé le couple en immigration : s'intégrer ou se désintégrer, discute la dynamique conjugale face aux difficultés rencontrées en immigration. Il tente de comprendre le couple, avec ou sans enfants, dans son processus migratoire, en suivant son parcours depuis la société d'origine jusqu'à la société d'accueil. Dans

la continuité, le neuvième chapitre traite des rapports entre les enfants et leurs parents ainsi que de la dynamique intrafamiliale. Nous y abordons l'expérience migratoire et ses contradictions chez ces enfants, nés dans la société d'origine et/ou en immigration, ainsi que les possibles négociations identitaires, normatives et comportementales en naviguant entre ce que leurs parents veulent pour eux, ce que la société d'accueil leur offre et leur prescrit, et ce qu'ils et elles veulent et peuvent eux-mêmes choisir.

Le dixième chapitre d'analyse traite la question du retour dans la société d'origine sous ces différentes formes, et souligne surtout la place du tribunal social dans ce processus. Ainsi, le chapitre analyse les attitudes et les motivations qui sous-tendent leur projet de retour, mais aussi le regard que la société d'origine porte sur eux et les possibles significations de ces retours face au tribunal social dans les deux sociétés.

Enfin, dans la conclusion, nous ouvrons des possibilités de repenser quelques unes des significations qu'ont révélées les différentes expériences migratoires des participant-e-s. C'est dans leurs singularités que les stratégies de chaque migrant(e) prennent tout leur sens, mais c'est aussi quand des similarités émergent entre les histoires individuelles que des explications peuvent devenir communes. Des schèmes explicatifs et des concepts utilisés dans l'analyse ont été construits de manière à être en phase avec les données collectées sur le terrain. C'est aussi une occasion, à la lumière des données, de re-questionner les deux principaux concepts : l'adaptation et l'identité.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE MISE EN CONTEXTE DE L'ÉTUDE

#### 1.1. Objet de recherche

En adéquation avec la logique diachronique du parcours migratoire, nous chercherons à cerner avant tout le phénomène dès son origine : sonder les raisons qui ont poussé à migrer (la décision du départ) comme prologue au processus, pour en arriver à l'installation dans la nouvelle société d'établissement et le début d'une nouvelle vie avec un nouveau contexte et ses enjeux culturels juridiques économiques etc. Comment ces migrants vivent-ils leurs adaptations ? Surmontent-ils les obstacles qui émaillent leur quotidien pour réussir leur projet d'immigration, ou au contraire succombent-ils au repli et à la ghettoïsation en récusant l'Autre, ou encore cèdent-ils à la tentation du retour et renoncent au projet ? Dans ces différentes configurations, comment le processus identitaire se manifeste-t-il sur le plan individuel comme sur le plan collectif ? Il importe de saisir les stratégies, individuelles et collectives, qui peuvent être déployées à travers les deux processus conjoints. Comment, et à l'aune de quels critères, peut-on expliquer la réussite du projet d'immigration ? Le cas échéant, l'abandon du projet est-il considéré comme un échec par le migrant et pourquoi ?

L'immigration étudiée dans cette recherche est celle en provenance de l'Algérie. Celle-ci, relativement récente, nous offre une opportunité pour comprendre les deux processus en action et en interaction. Du même coup, on aura à considérer des

immigrants qui ont transité par la France après une première expérience qui peut, pour certains, avoir été vécue comme une déception. Nous nous sommes déplacés en Algérie pour nous entretenir avec ceux et celles qui ont quasiment abandonné le projet migratoire, pour des raisons qu'on cherchera à explorer. Nous questionnons aussi des Algériens qui projettent d'émigrer au Canada.

## 1.2. Mise en contexte et question de recherche

Pendant longtemps, les études sur les migrations au XX<sup>e</sup> siècle ont mis l'accent sur les ruptures : le migrant « s'arrache » à sa société d'origine pour ensuite « s'intégrer » dans celle où il immigre. Dans celle-ci, le migrant est avant tout défini par ce qui lui manque, comme personne “handicapée” et qui le restera tant qu'il n'aura pas assimilé les normes et les valeurs dominantes des milieux dans lesquels il doit s'intégrer. Dans cette perspective, le monde du migrant n'a alors d'autre consistance que celle que lui donne la nouvelle société (dite d'accueil). Le vécu migratoire est sans épaisseur. Or en réalité le mouvement migratoire, en tant que rupture, constitue le passage d'une frontière et évoque la notion d'un ailleurs. Cette rupture s'amorce dans des moments insoupçonnés. Mais, simultanément, le mouvement ne se fait pas dans le vide ; il est aussi rétablissement d'une continuité. Le migrant s'organise avec ses semblables en réseaux familiaux et autres. Son mode d'insertion dans sa société de destination ne peut se comprendre si l'on ne tient pas compte de la totalité de sa trajectoire. Celle-ci, à son tour, s'enchevêtre avec d'autres pour constituer de véritables champs migratoires dont les frontières transcendent jusqu'à un certain point celles des zones de départ et d'arrivée. Cela nous permet de restituer l'expérience migratoire dans un espace qui lui est propre, induisant des effets spécifiques tant au niveau de l'insertion dans la société de destination qu'à celui des rapports multiformes que le migrant continue d'entretenir avec sa société d'origine (Larose, 1985; Portes, 1999; Portes, Guarnizo & Landolt, 1999).

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, les grands courants de populations ne ressemblent à rien de connu, et l'immigration contemporaine est un phénomène qui diffère sensiblement des expériences du passé. Le troisième millénaire semble ouvrir une ère nouvelle dans la réalité migratoire, dominée par des mouvements beaucoup plus chaotiques et erratiques, qui correspondent aux soubresauts du monde. Elle est le produit d'un monde sans règles, déchiré, dominé par la montée des égoïsmes, la faillite de la solidarité internationale, des inégalités vertigineuses, l'instabilité politique croissante de certaines régions, les guerres ethniques, le terrorisme (Tadonnet, 2007). La "mondialisation" des migrations internationales est à l'ordre du jour, alors que plusieurs facteurs structurels et individuels provoquent le déplacement de " l'Autre " étranger, celui du Tiers-monde, vers le Premier-monde tandis que le développement mondial du commerce et des communications amplifie et accélère les circulations dans le sens opposé (Waldinger, 2009). On assiste à une planétarisation des migrations internationales, avec une nette prédominance des migrations motivées par des raisons économiques (Rachédi, 2008). La migration produit ainsi une pléthore de relations faisant se chevaucher sociétés « du pays d'origine » et « sociétés d'accueil » (Waldinger, 2009). Les migrants longue-distance de l'époque contemporaine ont élargi la sphère du « pays d'origine » pour englober « ici » et « là-bas », un changement si fondamental que des conceptualisations entièrement nouvelles deviennent nécessaires (Waldinger, 2009). Avec la révolution des technologies de l'information et de la communication, à l'ère de la globalisation, les frontières sont brouillées, les distances se rétrécissent et le phénomène migratoire se comprend autrement. Le migrant d'hier n'est plus le même. On est donc contraint d'adopter une nouvelle typologie du migrant. Les changements provoqués par la mondialisation peuvent faciliter l'insertion de ces migrants mais, du même coup, débouchent aussi sur des situations complexes liées surtout aux parcours émaillés par des expériences et des événements divers qui embrouillent les attentes de ces migrants.

Les caractéristiques des migrations actuelles, économiques notamment, ont évolué, et les vagues de migration révèlent de manière frappante les inégalités existantes entre les pays pourvoyeurs et les pays récepteurs d'immigrants (Rachédi, 2008, p. 11). Considéré comme un pays classique d'immigration, le Canada<sup>1</sup> est connu pour sa politique très sélective en matière d'immigration économique. L'apport migratoire explique à lui seul la moitié de l'accroissement annuel de la population canadienne (cf. Simon, 1999, p. 53). La composante économique, dans le mouvement d'immigration au Canada et au Québec notamment, permet de sélectionner des individus destinés au marché de l'emploi et dont le potentiel de réussite est jugé optimal. Ainsi, les immigrants sélectionnés constituent, sur papier du moins, le groupe le plus apte à contribuer favorablement et rapidement à l'activité économique du pays d'accueil (Renaud et Cayn, 2006). Cela témoigne de la préférence du Canada et du Québec pour une immigration de peuplement et d'expansion économique (Rachédi, 2008, p. 16). D'ailleurs, depuis 1996, le Québec sélectionne ses immigrants dans la catégorie des « travailleurs qualifiés » sur la base de critères conçus pour favoriser la sélection des candidats les plus susceptibles de connaître une intégration réussie à la société québécoise, en particulier sur le plan socioéconomique (Eid, 2012 ; Chicha, 2012). En établissant un système de pointage à l'instar du gouvernement fédéral, l'État québécois entend privilégier le capital humain de l'individu sur son appartenance ethnique comme critère de sélection (Rachédi, 2008, p. 21). Le Québec accorde ainsi une priorité aux candidats professionnels scolarisés ainsi qu'aux candidates francophones (cf. Chicha, 2012), notamment parce que la langue française est reconnue comme un marqueur important de l'identité

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, plus de 200 origines ethniques ont été déclarées. Cette diversité continue d'être une caractéristique dominante du Canada. L'immigration est la plus importante composante de la croissance démographique du Canada et les changements dans les origines des nouveaux immigrants laissent croire que le Canada continuera d'être un pays diversifié. Entre 2006 et 2011, environ 1,2 million de personnes nées à l'étranger ont immigré au Canada. Ces immigrants récents constituaient 17,2 % de la population née à l'étranger et 3,5 % de la population totale du Canada. Source Emploi et Développement social Canada [www.rhdcc.gc.ca](http://www.rhdcc.gc.ca) consulté le 05/08/2014, 14h 15.

québécoise. Donc, la connaissance du français devient un enjeu important pour les immigrants. La question nationale et les cadres économique, démographique et linguistique de l'immigration amènent inévitablement une redéfinition des modalités du « vivre ensemble » au Québec, modalités dans lesquelles s'inscrivent les enjeux sociopolitiques de la diversité (Rachédi, 2008, p. 18).

Par ailleurs, il est intéressant de noter une forme de mondialisation des courants migratoires : les pays et les régions de départ et d'accueil augmentent et se diversifient sans cesse. Si les trajectoires migratoires historiques (sociétés de départ anciennement colonisées vers sociétés d'arrivée anciennement colonisatrice) continuent d'être responsables d'une partie de cette mobilité, elles sont loin d'être désormais les seules trajectoires possibles. Ainsi, les Algériens, qui ont longtemps migré de manière quasi unilatérale vers la France, s'installent actuellement en grand nombre au Canada et plus particulièrement au Québec, province francophone. Beaucoup de migrants algériens vont d'abord suivre la route traditionnelle vers la France, mais, déçus dans leurs attentes et soumis à la discrimination, vont continuer vers le continent américain, plus particulièrement vers le Canada (Vatz-Laaroussi, 2009).

L'immigration algérienne au Québec est encore très jeune. La province de Québec se présente comme la destination privilégiée des migrants Algériens au Canada. La grille de pointage québécoise impose des conditions exigeantes aux aspirants à l'immigration. Ainsi, une réglementation très stricte fait que beaucoup de candidatures sont refusées par les services d'immigration. Un minimum de prérequis socioculturel, scolaire et financier est exigé pour que la demande de l'aspirant migrant soit acceptée. Cela a favorisé une frange des migrants algériens caractérisée par des qualifications professionnelles et scolaires très élevées. De plus, le choix du Québec n'est pas le fait du hasard, notamment parce que la première langue étrangère enseignée en Algérie est encore le français. Selon Statistique Canada, en 2006, les

Canadiens d'origine algérienne représentent 0.9% de la population, et la très grande majorité de ces migrants résidait au Québec. C'est ainsi que si, en 2001, l'Algérie se classait au douzième rang des principaux pays d'origine de l'immigration au Québec, en 2006, ce même pays se trouvait au premier rang, de même qu'en 2008 (Lenoir-Achidjian, et al., 2009, p. 2-3). Selon des données du MIDI, de 2006 à 2010, on dénombre 17 991 Algériens nouvellement admis au Québec, alors que, pour la période 2011-2015, ce nombre descend à 15 782. Toutefois, tant pour la période 2006-2010 que 2011-2015, l'Algérie demeure le premier pays de naissance des immigrants admis au Québec (MIDI, 2017). De plus, la très grande majorité des familles algériennes immigrantes arrivées entre 1991 et 2017 ont été admis comme immigrants économiques, principalement dans la catégorie des travailleurs qualifiés (Statistique Canada, 2016). C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années sont arrivés d'Algérie de très nombreux informaticiens, mais aussi des ingénieurs, des professeurs d'enseignement secondaire, des médecins, des scientifiques de divers domaines, dont plusieurs sont venus en jeunes familles biparentales. La grande majorité de ces professionnels s'installe dans la région de Montréal (Vatz-Laaroussi, 2009). Ces immigrants représentent en théorie une valeur ajoutée pour l'économie du Québec (Rachédi, 2008, p. 16).

En revanche, cette communauté, majoritairement des diplômées universitaires, est susceptible de connaître un taux de chômage<sup>2</sup> le plus élevé parmi les autres communautés d'immigrants, et ce, indépendamment de leur année d'installation au Québec. Considérant leur bonne maîtrise de la langue française et leur niveau élevé d'éducation, ainsi que le fait qu'ils possèdent les qualifications requises pour s'intégrer au marché du travail (cf. Lenoir-Achidjian *et al.*, 2009.), leur situation

---

<sup>2</sup> Il atteignait en 2001 27,2%, tandis que la moyenne provinciale était alors de 8,2%. Quant à ceux qui s'étaient établis au Québec depuis cinq ans, ou moins, ils connaissaient à la même époque un taux de chômage de 35,4% (MIDI 2017; 2015; cf. Rapport annuel au parlement sur l'immigration, 2018; 2017).

socioéconomique désavantageuse s'explique bien mal. La situation de ces immigrants s'est nettement détériorée<sup>3</sup> (cf. Forcier, 2014), et les facteurs qui expliquent cette détérioration sont multiples. Les conditions d'accès sévères aux professions expliquent en partie le taux élevé de chômage des immigrants récents, tout comme le corporatisme abusif de certains ordres professionnels. Ajoutons à cela la méfiance des employeurs pour les diplômés étrangers, ainsi que les pratiques d'embauche discriminatoires qui ciblent en particulier les minorités racisées sur le marché de l'emploi (Eid, 2012). Malgré le fait que la discrimination soit bien présente sur le marché du travail québécois, agissant comme une force sourde contre les immigrants au moment de l'embauche, elle n'est pas en mesure d'expliquer à elle seule les résultats défavorables des immigrants sur le marché de l'emploi. Le recours à l'aide sociale, extrêmement fréquent chez les immigrants algériens admis comme travailleurs qualifiés, est de 80 %, et ce, au moins une fois avant la fin de leur première année de résidence au Québec. Ceux qui arrivent à remonter la pente et réussissent leur insertion économique, ne sont pourtant pas au bout de leurs peines, puisque d'autres embûches jalonnent leurs itinéraires migratoires (Dubreuil et Marois, 2011, p. 163-8). Une telle réalité témoigne des contradictions inhérentes du processus global. Toute immigration durable porte en elle-même son poids de contradiction et de mensonges (Costa-Lascoux et Temime, 1983, p. 9).

Par ailleurs, parmi les immigrants qui sont arrivés après 2000, on retrouve ceux qui ont quitté leur pays d'origine en congé "sabbatique"<sup>4</sup> à longue durée pour tenter l'immigration. Il semble que beaucoup d'immigrants aient eu recours à cette démarche (ou ruse) dans le cadre de leur parcours migratoire. Malheureusement, il

---

<sup>3</sup> Certains auteurs dans une tendance nationaliste, comme Dubreuil et Marois, 2011, démontrent à l'appui de ces chiffres que les immigrants du Sud sont non intégrables dans le marché québécois. Ils nient aussi le poids de la discrimination pour expliquer les inégalités ethnoraciales sur le marché de l'emploi et considèrent qu'il est rationnel pour un employeur d'accorder une valeur moindre aux diplômes acquis dans des pays non occidentaux.

<sup>4</sup> Un congé sabbatique est un congé sans solde de longue durée dont peut se prévaloir un salarié sans perdre sans emploi.

n'y a pas de données statistiques qui peuvent confirmer cette réalité car celle-ci est tenue secrète face aux agents d'immigration<sup>5</sup>. Du coup, s'ils réussissent leur projet d'immigration, ces migrants peuvent rompre avec leurs engagements pré-migratoires avec aisance et s'installer définitivement, alors que ceux qui échouent peuvent retourner au pays et reprendre leur statut initial. Aussi, figurent parmi cette immigration, des retraités qui optent pour l'immigration à la fin de leur carrière, chose qui n'est pas courante dans les parcours migratoire. Sans oublier aussi la féminisation croissante de cette migration, qui auparavant ne devait sa composante féminine qu'au regroupement familial. Beaucoup de jeunes femmes célibataires entreprennent l'aventure de l'immigration toutes seules. Beaucoup arrivent à s'en sortir et réussissent à fonder une nouvelle vie, alors que d'autres n'y arrivent pas. De fait, il y a ceux qui réussissent, ceux qui s'accrochent difficilement et ceux qui abandonnent quasiment leur projet et retournent vers le point de départ. Il y a même ceux qui abandonnent puis reprennent leur projet.

En somme, cette immigration est traversée de contradictions plurielles, qui demandent à être élucidées. Comment expliquer que ces immigrants, souvent instruits, abandonnent leurs statuts sociaux stables dans leur société de départ pour ensuite essayer de s'adapter en subissant le déclassement social dans une société qui n'est pas la leur ? Ou encore comment classer ceux qui s'offrent des congés sabbatiques de longue durée pour tenter l'immigration ? Comment expliquer aussi l'émigration des retraités, qui est aussi volontaire que celle des plus jeunes ? Comment peut-on parler d'un modèle unique d'adaptation face à ces parcours multiples et divergents ? Une telle donne complique la compréhension du processus d'adaptation en contexte migratoire.

---

<sup>5</sup> Ce constat était fait à travers les entretiens (formels et informels) déjà réalisés avec des immigrants algériens. Aucune donnée statistique n'est en mesure de prouver ce fait, surtout que les concernés agissent d'une manière méfiante et dissimulée, en gardant cette information très secrète, même à l'égard de leur entourage le plus proche; celle-ci n'est divulguée qu'après la réussite ou le renoncement au projet.

Les obstacles et les embûches, parsemés tout au long du parcours migratoire, n'ont pas empêché la continuité du flux des Algériens vers le Québec. Le rêve continue. Il va de soi que le phénomène de l'émigration ne peut s'enclencher dans la société d'origine si cette dernière n'est pas rendue disponible à l'émigration, et que ses membres n'ont pas encore été transformés en émigrés potentiels (Sayad, 1975). L'Algérie semble disposer d'un potentiel effectif d'émigration qu'il sera important d'explorer. C'est pour cette raison que l'étude de l'émigration nous ramène à une question fondamentale : pourquoi partent-ils ? Pourquoi une personne décide-t-elle de partir ? Quels sont les événements, l'instant, et les motifs qui incitent une personne à conclure qu'il ne lui reste aucune alternative ? Quel est le point de non-retour où l'esprit commence le parcours migratoire en silence ? Bouger ou succomber (Simon, 2008). Répondre à ces questionnements constituera un tremplin pour saisir le migrant dans la société d'arrivée. Ainsi, la migration comme phénomène doit se lire et se comprendre d'abord dans son pays d'origine pour arriver ensuite à la comprendre dans le pays d'arrivée (Sayad 1991; 1999). Cela permet de mettre en relief l'acte originel préalable à la migration, qui est souvent négligé dans la compréhension du processus d'adaptation des migrants de la première génération notamment. Ces migrants sont porteurs de projets d'avenir et dessinent donc une topographie temporelle et relationnelle qui se veut comme des polarités dialogiques : pays d'origine/pays d'accueil, local/transnational, tradition/modernité et singulier/collectif (Vatz-Laaroussi, 2009).

Dans cette perspective, il importe d'analyser les conditions qui ont conduit le futur émigré, d'abord à rompre avec sa condition d'origine et avec tout son univers social, économique, culturel, et ensuite à émigrer dans un autre univers social, économique, culturel politique, doté lui aussi, parfois en rupture avec l'ordre originel, d'une logique interne, d'un esprit et d'un style propres, d'une "intention" fondamentale distincte (Sayad, 1999). Une fois dans la société d'immigration, c'est l'euphorie des premiers temps et le rêve qui se réalise ; puis les problèmes s'amorcent et la

désillusion s'installe (Denillo, 1977, p. 17). Bien souvent, ce migrant de première génération se trouve dans l'obligation de fournir plus d'efforts pour dépasser ces contradictions et ces "mensonges" en vue de s'adapter (Costa-Lascoux et Temime, 1984). C'est qu'il doit aborder la nouvelle société par le bas de l'échelle sociale, se déclasser pour ensuite chercher à se faire une place dans la hiérarchie sociale. Cette nouvelle réalité va dorénavant être son quotidien, d'où l'intérêt pour eux de comprendre et d'interpréter le nouveau modèle socioculturel auquel ils sont exposés, en vue de s'orienter en son sein (cf. Schutz 2003; Xieberras, 1998). Cette interprétation consiste à se rapprocher et à comprendre son nouveau contexte d'interaction. C'est une démarche qui précède tout ajustement social et conditionne par avance l'agir pour qu'il soit congruent à toute situation donnée. Par ailleurs, tout migrant agit généralement en fonction d'influences et d'attentes culturelles variées (Berry, 1999), ce qui l'amène à conjuguer son identité et son expérience migratoire au pluriel (Augé, 2009). Cependant, le migrant ne répond pas d'une manière mécanique au nouveau contexte ; il n'obéit pas à un standard comportemental unique. La société d'établissement (d'arrivée) présente un nouvel environnement et un nouveau modèle culturel. Comment s'adapte-t-il ? À quoi se réfère-t-il face à des situations nouvelles vécues au quotidien ? Change-t-il son répertoire comportemental pour le rendre plus conforme au nouvel environnement, ou recourt-il à un modèle complexe pour assurer une certaine continuité tout en gérant le changement ? Comment œuvre l'adaptation en tant que processus dans le nouveau contexte socioculturel ?

L'adaptation a été souvent envisagée comme une réponse à une alternative, soit la réussite, soit l'échec – ce qui est en partie vrai. Mais sous cet angle, elle est considérée comme une finalité à atteindre, alors qu'il nous semble qu'elle ne peut être saisie que si elle est comprise en action, c'est-à-dire en tant que processus continu et dynamique. Par ailleurs, l'adaptation, à ce stade ne peut se dissocier du processus identitaire. Ainsi, au fur et à mesure que le migrant s'adapte (positivement ou

négativement), il se redéfinit et se recompose sur le plan identitaire. D'ailleurs la muabilité du processus identitaire, ainsi que les redéfinitions incessantes des repères et des frontières, sont plus présentes dans l'expérience migratoire. D'où l'intérêt d'essayer de comprendre, avant tout, ces frontières et cette recomposition identitaire à l'ère de la globalisation, une ère où le maintien du contact avec la société d'origine est facilité par l'usage des technologies de communication. Cette donne peut être considérée comme un avantage tout comme elle peut être aussi vue comme un obstacle pour l'adaptation, d'où l'intérêt de se pencher sur la question identitaire. En d'autres termes, comment œuvre cette gymnastique mentale, ce positionnement négocié entre deux mondes différents ?

Ainsi nous questionnons l'immigration en lien avec ces deux concepts : l'adaptation et l'identité. En somme, notre question principale peut être résumée ainsi :

- Comment les facteurs pré-migratoires et post-migratoires conditionnent-ils les processus d'adaptation et de négociation identitaire chez les migrant-e-et quelles sont les modalités d'articulation de ces deux processus ?

Dans un souci de préciser notre questionnement, nous proposons de décliner notre question principale en cinq questions spécifiques :

- Dans quelle mesure le projet migratoire initial et les conditions pré-migratoires de la société d'origine influencent-ils les choix de vie et les interactions sociales des migrant-e-s dans la société d'accueil ?
- Comment les migrant-e-s s'adaptent-ils au quotidien pour faire face aux nouvelles difficultés et obstacles rencontrés dans leur société d'accueil, tant dans la sphère privée que publique ?

- Dans quelle mesure les références identitaires sont-elles négociées par les migrant-e-s pour répondre aux conditions d'adaptation imposées par la société d'accueil ?
- Quel est le rôle joué par la communauté de même origine dans le processus de construction de nouvelles références identitaires des migrant-e-s ?
- À l'aune de quels critères et modèles sociaux (normatifs) le migrant mesure-t-il la réussite ou l'échec de son projet migratoire ?

## CHAPITRE II

### REVUE DE LITTERATURE ET ANCRAGE THÉORIQUE

#### 2.1. Préambule

D'entrée de jeu, les migrants de première génération sont conviés par les circonstances à déployer plus d'efforts pour s'adapter à leur nouvelle société d'établissement. Cette adaptation, d'une part, décidera de leur avenir, et d'autre part, aura une influence sur les futures générations. Notre intérêt est d'appréhender l'adaptation en action, et de la comprendre non comme une fin à atteindre, mais comme un dynamisme en évolution continue dans le parcours migratoire. C'est un processus inévitable qui se vit en permanence une fois enclenché. Par ailleurs, ce parcours est émaillé d'évènements et d'écueils qui pourraient devenir incompréhensibles si on les appréhende isolément ; d'où l'importance de les saisir en interdépendance pour qu'ils puissent révéler les non-dits de l'itinéraire. En l'occurrence, l'adaptation, en tant que telle, n'œuvre pas dans un vacuum ; elle recèle d'autres processus qui ne peuvent être saisis qu'en action. De fait, cerner l'adaptation comme processus nous met devant un corpus d'écrit abondant. En conséquence, cerner la problématique de l'adaptation dans son contexte global et spécifique constituera une porte d'entrée pour l'appréhender en action ainsi que pour saisir le processus identitaire chez le migrant dans son contexte actuel. Il est aussi utile de noter que certaines approches semblent loin de la notre, et même si nos analyses ne préconisent pas de les utiliser, il nous a semblé pratique de les aborder.

## 2.2. La problématique de l'adaptation

Le processus d'adaptation opère à deux niveaux : individuel et social. Les deux aspects sont indissociables et il est nécessaire de saisir leur genèse conjointe. Le sujet, en agissant sur l'environnement, transforme sa propre personne en même temps qu'il transforme cet environnement. L'adaptation du sujet passe alors, au gré de l'expérience, par une restructuration –transformation, renforcement, équilibration, émergence – continue des représentations antérieures. L'adaptation est conçue comme un système d'interaction au sein de différents réseaux externes et internes. Chacune des interactions génère une transformation des rapports qu'elle relie (Taché, 2004, p. 98). Ainsi, les plans individuel (psychologique) et social sont les deux facettes d'un même phénomène, d'où l'intérêt de les aborder concurremment.

### 2.2.1. L'adaptation psychologique

L'adaptation en tant que processus est indissociable de la problématique de l'identité. L'identité individuelle et les processus sous-jacents sont parties prenantes de l'adaptation des systèmes sociaux et des collectifs d'acteurs qui les construisent. Le processus identitaire individuel s'inscrit dans une nécessaire articulation au social et au collectif (Taché, 2004), ce qui nécessite un recours à la psychologie sociale et à ses modèles pour appréhender l'adaptation sur le plan psychologique.

L'adaptation psychologique est liée à l'émergence. La personne est à la fois un passé et une histoire, mais elle est aussi émergence et une actualisation de possibles. L'adaptation est cette émergence même de possible dans le sens où le sujet, dans sa perpétuelle quête identitaire, développe sa capacité d'adaptation au travers de la

production, de la mise en acte et de l'actualisation de possibles. L'adaptation est alors une activité créatrice du sujet. L'adaptation, c'est aussi l'ouverture à de nouveaux enjeux dans les relations aux autres. Le sujet s'inscrit dans le social à travers ses relations aux autres. L'adaptation, c'est une réponse à l'exigence de composer des scénarios en articulant la diversité de ses ancrages multiples pour permettre l'affirmation globale de son identité (cf. Kaës, 2004 ; Guis-Desprairis, 2001). Le processus de construction identitaire met en effet au premier plan la question de l'adaptation du sujet dans ses relations aux autres, dans son rapport au monde. L'adaptation est alors le processus qui lui permet de préserver, dans les moments de crise, une certaine cohérence et stabilité identitaire (Taché, 2004).

### 2.2.2. L'adaptation sociale

Selon la définition de Boudon : « *l'adaptation décrit les mécanismes par lesquels un individu se rend apte à appartenir à un groupe. L'intégration par ailleurs décrit les mécanismes par lesquels le groupe admet un nouveau membre. L'adaptation insiste sur les changements chez l'individu, qui sont la condition de l'intégration* (Encyclopédie Universalis 2000). Ainsi, Boudon détermine l'adaptation sociale en l'associant à l'intégration sociale. Pour lui, l'adaptation et l'intégration vont de pair. Il s'agit de deux pôles d'un même processus qui conduisent l'individu et le groupe à s'accepter mutuellement. Dans ce cas, l'un et l'autre adoptent les valeurs, les opinions et les attitudes des deux parties. L'adaptation sociale est définie selon Boudon comme les mécanismes par lesquels le groupe admet un nouveau membre. L'adaptation insiste sur les changements chez l'individu, qui sont la condition de l'intégration. Un individu se rend apte à appartenir. Les individus produisent la société dans et par leurs interactions, mais la société en tant que tout émergent, produit l'humanité de ces individus en leur apportant le langage et la culture (cf. Taché, 2004). L'usage du mot mécanisme, par Boudon, renvoie à une conception des relations logiques dans une causalité linéaire ; la rigidité est bien repérable dans la définition. Aussi, bien que

l'idée de rattachement au groupe soit présente dans cette définition, "*appartenir*" demeure cependant ambigu.

### 2.2.3. L'articulation de l'adaptation psychologique et sociale

La définition de l'adaptation chez Merton (1997) est plutôt psychosociologique, mais elle est associée à celle de l'intégration sociale. Pour lui, la fonction contribue à l'adaptation du système psychosociologique et à son maintien. Elle se situe donc dans une perspective avantageuse et constructive pour le système. Ainsi, l'individu, face aux normes sociales, peut adopter une conduite conformiste (accepter les buts et les moyens), d'innovation (accepter les buts et refuser les moyens), de ritualisme (refuser les buts et accepter les moyens), d'évasion (refuser les buts et refuser les moyens) ou de rébellion (refuser les principales valeurs associées aux buts ainsi qu'aux moyens et introduire de nouvelles valeurs associées aux buts et aux moyens) (cf. Schnapper 2007; Taché, 2004). Merton distingue donc une typologie des modes d'adaptation individuelle, qu'il désigne par cinq attitudes : conformisme, innovation, ritualisme, retrait et rébellion. Le "conformisme" se définit par la conformité aux buts culturels en même temps qu'aux moyens institutionnalisés ; c'est le type le plus fréquent, celui qui assure la stabilité de la société. Les individus qui se conforment au type "innovation" utilisent quant à eux des moyens illicites pour atteindre leurs buts culturels ; ils ont des comportements déviants. Ceux qui se conforment au type du ritualisme privilégient les moyens au détriment des buts culturels ; ils abaissent leurs aspirations au point de pouvoir les satisfaire. Ceux qui rejettent à la fois les buts culturels et les moyens institutionnels, en adoptant l'attitude de retrait, deviennent des asociaux. Ils ont intériorisés les buts culturels communs, mais ne disposent d'aucun moyen de parvenir à les réaliser. Enfin les derniers, en situation de rébellion, rejettent les buts et les moyens et se situent à l'extérieur du système culturel – ce qui met cette forme d'adaptation sur un autre plan que les autres (Schnapper, 2007, p. 54-55; Boutefnouchet, 2001, p. 62-9).

Merton ne parvient cependant pas à expliciter complètement l'activité d'adaptation et propose de se représenter l'adaptation individuelle comme le résultat d'une fonction dont il ne décrit pas justement le fonctionnement. Le système comporte des fonctions qui lui permettent de conserver sa stabilité, l'adaptation étant à la fois une de ces fonctions et la résultante d'une fonction. L'adaptation ne prend place dans le système que comme fonction liée au maintien de l'équilibre et à la stabilité du système. L'adaptation est une régulation au sens d'un dispositif qui, enregistrant de l'information, rétroagit et annule ce qui nuit à l'équilibre (Taché, 2004, p. 186-7). L'adaptation est ici envisagée, d'un point de vue théorique, à la fois comme une fonction de la société et comme la résultante d'une fonction.

Les cinq attitudes d'adaptation proposées par Merton renvoient à une définition de l'adaptation davantage associée à l'intégration sociale qu'au changement du système. L'adaptation de l'individu insiste sur les changements chez l'individu qui sont la condition de l'intégration<sup>1</sup>. Merton propose de se représenter l'adaptation individuelle au moyen d'une catégorisation rigide qui confine l'acteur-personne dans des options obligatoires et limitées. Ce faisant, sa typologie néglige toute stratégie d'adaptation autre que celles correspondant aux scénarios prévus par son schéma.

### 2.3. Le concept d'adaptation dans le contexte migratoire

À travers cette littérature (plus au moins exhaustive) sur l'adaptation psychologique et sociale, la question qui se pose est la suivante : qu'en est-il du contexte migratoire ? La migration constitue une véritable transplantation qui nécessite plusieurs ajustements pouvant atteindre tous les aspects de la vie. Les parcours d'insertion des immigrants dans la société d'établissement, ainsi que leurs implications sociales et

---

<sup>1</sup> Les changements individuels constituent sans doute, chez Merton l'amorce de changement plus large au niveau d'un collectif et du système.

psychologiques, sont aujourd'hui bien documentés. Les parcours sont longs et multidirectionnels, s'accompagnant de divers changements dans les attitudes. La migration provoque l'apparition soudaine d'un écart entre les conditions d'un nouvel environnement et les conditions auxquelles correspondent les habitudes culturelles acquises avant la migration. Les multiples changements de contextes induisent un processus d'adaptation et entraînent indubitablement un ajustement plus ou moins brusque et étendu des manières de penser, de croire, d'agir, alors qu'il est impératif pour l'acteur de préserver une certaine continuité nécessaire à la survie de son être (Hernandez, 2007). Dans ce contexte, le concept d'adaptation recouvre une diversité de significations et passe souvent pour synonyme des termes intégration et assimilation, ce qui n'est pas tout à fait exact.

En fait, avec l'École de Chicago, c'est d'abord la notion d'assimilation qui dominé le champ de la sociologie des relations ethniques dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. La notion d'intégration est par la suite apparue comme substitut au concept d'assimilation, jugé trop idéologique; on reprochait à ce dernier d'être trop étroitement liée à l'idéologie du *melting pot*, qui supposait la dissolution de l'ethnicité dans la culture majoritaire, et de dissimuler les inégalités intergroupes derrière un projet d'homogénéisation socioculturelle (cf. Stepick et Dutton-Stepick, 2010). À partir de la fin des années 1960, l'idéologie pluraliste selon laquelle toutes les cultures sont égales et ne devraient pas être hiérarchisées crée un contexte favorable au multiculturalisme. Cela explique la préférence du terme « intégration » en lieu et place du mot « assimilation » dans le discours social. Ce contexte permet de comprendre ce qui motive les tentatives de nouvelles définitions conformes aux idéologies du moment. L'adaptation est alors vue comme un processus d'influence culturelle réciproque à travers lequel des individus et des groupes arrivent à partager une culture commune. L'importance attribuée à la problématique de l'adaptation a donné naissance à une abondante documentation (Diene, 2002) comportant une diversité d'approches théoriques pour expliquer ce phénomène.

Certes, l'effort des recherches interculturelles, à partir des années 1970, a de plus en plus porté sur ce qu'il advenait des individus quand ils tentaient de refaire leur vie dans une culture différente de leur culture d'origine. Les conséquences psychologiques et sociologiques à long terme de ce processus d'adaptation varient en fonction de variables sociales et personnelles renvoyant à la société de départ et à la société d'accueil (Berry, 1997). Ainsi, dans cette perspective, le processus de recomposition identitaire s'enclenche pendant la période dite d'acculturation. Bien que le phénomène de l'immigration ait fait l'objet d'une abondante production scientifique, les notions d'intégration, d'assimilation, d'acculturation et d'adaptation se trouvent trop souvent enchevêtrées et il est parfois difficile de les saisir séparément. En conséquence, et pour saisir le concept d'adaptation, il importe de clarifier ces notions.

### 2.3.1. L'adaptation et le poids de la notion d'intégration

Souvent dans les travaux sur l'immigration, on décèle une confusion entre l'adaptation et l'intégration. Nous postulons dès le départ que l'intégration nécessite plus de temps que l'adaptation. C'est ainsi qu'on ne peut observer l'intégration qu'après deux générations ou trois, alors qu'à contrario, l'adaptation se fait dans la même génération, dite première. Le vague dans lequel est laissée la notion d'intégration ne peut que susciter de regrettables ambiguïtés. Malheureusement, la question est fort complexe et ne se prête guère aux énoncés totalisants. Les mots sont chargés d'affects symboliques et politiques lourds de conséquences. Derrière le vocabulaire se profilent des choix éthiques et politiques. Une réflexion sur l'intégration des immigrants a nécessairement une dimension normative. La notion d'intégration revêt des sens différents : assimilation, adaptation (socioéconomique, culturelle linguistique) déracialisation, insertion (économique –marché du travail-, culturelle, politique) incorporation. Nul doute qu'on pourrait allonger la liste (Tremblay, 1993, p. 20-43).

Dans les premiers travaux sur la migration, l'École de Chicago a développé le concept d'assimilation. Thomas (1918) imagine un cycle de trois étapes : organisation désorganisation réorganisation. La désorganisation survient lorsque les règles perdent leur emprise sur les individus d'une collectivité. Elle émerge alors de la discontinuité entre les pratiques individuelles et les institutions qui ne les reconnaissent pas. La désorganisation résulte notamment de l'immigration (Réa et Tripier, 2008). L'analyse en termes de désorganisation sociale suppose le passage d'un ordre à un autre, et non celui d'un ordre à un désordre (Guth, 2000, p. 23). Thomas conclut que les immigrants seraient assimilés par la société, sans pour autant expliquer comment les groupes ethniques et leurs institutions se "*dissoudraient*". Il soutient que les organisations ethniques sont nécessaires pour régler la vie de leurs membres, en ce qu'elles favorisent l'assimilation en informant les immigrants sur la société d'arrivée (Del Balso, 1985, p. 49).

Dans le même registre, Park (1921; 1925) formalise le « cycle des relations raciales » dont l'aboutissement est l'assimilation. Ainsi, les étapes du cycle sont : la compétition, le conflit, l'accommodation et l'assimilation. (1) La compétition, économique<sup>2</sup> notamment, où les individus entrent en compétition pour l'accès à des ressources principalement matérielles. (2) Le conflit est associé à la compétition ; celle-ci prend la forme du conflit ou de rivalité uniquement lorsqu'elle devient consciente. Par le conflit, le groupe minoritaire acquiert une conscience commune de sa culture. Par le conflit, des groupes d'individus qui se méconnaissent sont amenés à se rencontrer. (3) L'accommodation est le résultat du conflit, mais marque une étape de pacification. Le changement des rapports de domination est suivi d'ajustements qui peuvent prendre des formes diverses, telles que le consensus, la régulation législative, l'adoption de nouvelles normes (cf. Herpin et Jonas 2011 ; Réa et Tripier, 2008 ; Schnapper 2007 ; Chapouille, 2001 ; Guth, 2000).

---

<sup>2</sup> La compétition économique est au principe de l'organisation de la société humaine selon Park.

L'assimilation, quant à elle, est « un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel des personnes et des groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes d'autres personnes et groupes et, en partageant leurs expériences et leur histoire, sont incorporés avec eux dans une culture commune » (Herpin et Jonas, 2011). Elle tend à prévenir et à réduire les conflits, à contrôler la compétition et à assurer la sécurité de l'ordre social. L'accommodation et l'assimilation se distinguent par leur temporalité : la première est rapide tandis que la seconde est un processus long (Chapoulie, 2001). L'ensemble du processus a une temporalité très variable selon l'origine nationale des arrivants et la conjoncture économique et politique de la société d'accueil au moment où ces nouveaux venus s'installent (Herpin et Jonas, 2011). Selon Park, la première génération d'immigrants a beaucoup de difficultés à se détacher de sa culture d'origine. Toutefois, l'assimilation aux modèles de la société d'accueil est inévitable. Au terme de ce processus, les migrants en viennent à partager une culture commune. On peut donc parler d'un mouvement vers l'homogénéisation qui n'implique pas nécessairement une identification complète à la société d'accueil, mais qui est suffisante pour que les caractéristiques "*étrangères*", distinctives, disparaissent (Del Balso, 1985).

Gordon (1964, p. 71) reprend le concept « général » d'intégration. Il établit sa conception de l'assimilation qui suppose sept étapes : 1) assimilation culturelle (acculturation) ; 2) assimilation structurelle (au niveau primaire) ; 3) assimilation maritale ; 4) assimilation identificatoire ; 5) absence de préjugé ; 6) absence de discrimination ; et 7) assimilation civique et politique. Gordon (1964) distingue entre la sphère privée, domaine des relations sociales primaires, et la sphère publique, domaine des relations secondaires. Étant moins intimes et moins limitées au groupe ethnique d'appartenance, celles-ci sont aussi plus ouvertes, plus orientées vers un comportement fonctionnel d'adaptation. La principale distinction ici est donc entre l'assimilation culturelle (ou acculturation), processus par lequel les membres d'un groupe subordonné adoptent les modèles de comportement du groupe dominant, par

exemples en adoptant sa religion, et l'assimilation structurelle, processus par lequel le groupe minoritaire commence à interagir avec le groupe dominant sur le plan primaire, par exemple à travers les rapports matrimoniaux, et secondaires, par exemple par l'insertion au marché du travail. De ce fait, l'acculturation semble être la première étape à se produire lorsqu'un groupe immigré, mais elle peut se manifester même lorsqu'aucun autre type d'assimilation n'intervient, cette situation pouvant se produire indéfiniment. En d'autres termes, un groupe peut adopter le mode de vie de la société d'arrivée tout en restant un groupe à part minoritaire, c'est-à-dire minorisé. Par contre, pour Gordon, l'assimilation structurelle, qu'elle se produise ou non avec l'acculturation, semble entraîner avec elle les autres types d'assimilation. Elle semble donc être la clef de voûte du processus. Les principales causes expliquant la non-assimilation sont l'isolement et la ségrégation spatiale, les préjugés et la discrimination (Gordon, 1964, p. 111).

Dans la même veine, Kallen (1982) distingue à son tour l'intégration secondaire (intégration à la sphère publique de la société globale) de l'intégration primaire (intégration à la sphère privée d'une communauté). Elle distingue quatre modèles différents, selon que les processus sont à double sens et relativement égaux (ce qui n'arrive guère dans une société ethniquement stratifiée) ou à sens unique. Pour comprendre comment l'un ou l'autre modèle se réalise, on doit accorder une grande attention à la question des barrières élevées par les groupes pour gêner ou faciliter le brassage culturel et la mixité sociale. Ces barrières peuvent être érigées par le groupe dominant ou par le groupe minoritaire, par exemple s'il veut conserver sa spécificité. À l'inverse, on peut aussi facilement imaginer des situations où le groupe minoritaire, c'est-à-dire immigrant, cherche à se fondre et, loin de demander un droit à la différence, revendique au contraire un droit à la ressemblance. Enfin, il se peut que le groupe dominant cherche à empêcher la constitution de « ghettos » et pousse à l'assimilation (cf. Del Balso, 1985). Kallen (cf. 1982, p. 175) imagine plusieurs scénarios de rencontre interculturelle, ce qui laisse entendre qu'il n'y a pas de

parcours nécessaire et obligé, mais une situation mobile dont l'issue dépendra de plusieurs facteurs. Elle souligne l'importance cruciale de la dimension politique. En effet, les rapports interethniques sont pratiquement toujours des rapports entre des minorités et une majorité. Il nous semble maintenant nécessaire de décomposer l'intégration dans ses différentes dimensions.

### 2.3.2. Les différentes dimensions de l'intégration

- *Intégration juridique* : Au Canada, l'intégration juridique tend en général à précéder et faciliter l'intégration économique, politique et culturelle. Les immigrants acceptés au Canada reçoivent le statut de citoyen à part entière après seulement trois ans de résidence au pays. La citoyenneté, qui suit en général la résidence permanente, inclut le droit de vote et le droit de se présenter aux élections municipales, provinciales et nationales (Bourhis et al., 1998).
- *Intégration économique* : Elle est évaluée selon la capacité d'un immigrant d'accéder à des revenus et à une mobilité sociale comparable à ceux des citoyens nés au Canada, et varie beaucoup d'un groupe à l'autre. En principe, les groupes d'immigrants qui ont un niveau élevé d'instruction et une grande expertise professionnelle peuvent aspirer à des emplois prestigieux et à des salaires élevés souvent comparables à ceux des canadiens majoritaires de même statut socio-professionnel. En revanche, les groupes d'immigrants dont le niveau d'instruction et l'expertise professionnelle sont inférieurs à la moyenne canadienne tendent à avoir un statut d'entrée inférieur dans le marché du travail canadien. Le statut professionnel n'est pas le seul déterminant du succès économique. L'intégration économique dépend aussi de l'ancienneté des groupes immigrants dans le pays d'accueil. Les groupes d'immigrants les plus anciennement établis, surtout leurs descendants, ont plus de chances de connaître une mobilité socioéconomique que les groupes d'implantation plus récente. Au fur et à mesure que les immigrants se

familiarisent avec le système canadien, leurs capacités d'améliorer leur situation économique augmentent. La relative accessibilité à l'enseignement supérieur au Canada, et surtout au Québec, permet aux immigrants canadiens de seconde génération de connaître des chances de mobilité comparables à celles de la population d'accueil (Bourhis *et al.*, 1998).

Il importe à ce stade d'aborder la variable discrimination, qui vient limiter grandement les chances de mobilité socioéconomique des immigrants, même pour ceux qui sont instruits et qualifiés. L'étude menée par Renaud et Cayn (2006) démontre de manière significative que l'accès au premier emploi sera plus lent pour les répondants originaires du Tiers-Monde, et du Maghreb en particulier. Plusieurs indicateurs mettent en évidence la persistance des inégalités ethnoraciales sur le marché du travail québécois (Eid, 2012; Bourque, 2008). Car c'est souvent dans le domaine de l'emploi et du cheminement de carrière au sein des organisations que la discrimination se manifeste de façon particulièrement subtile et pernicieuse (Bourhis, Gagnon et Moïse, 1999). Ainsi, outre la discrimination directe, diverses formes de discrimination plus systémique, c'est-à-dire liées à des règles ou à des normes aux effets d'exclusion disproportionnés dans les organisations, perpétuent l'exclusion de certains groupes (Bourque, 2008). D'ailleurs, la population immigrée affiche un taux d'activité inférieur à celui de la population née au Canada, tant parmi les hommes que parmi les femmes. Il en va de même pour le taux de chômage puisqu'il existe un écart important à ce chapitre, soit près du simple ou double, entre les immigrés et les personnes nées au Canada, que ce soit chez les hommes ou les femmes (Chicha et Charest 2008). De plus, à compétences égales les immigrant(e)s racisés(e)s sont désavantagés par rapport aux immigrant(e)s non racisé(e)s et aux natifs. En somme, le racisme possède de solides racines économiques et produit des inégalités économiques et sociales qui, en retour, contribuent à l'alimenter (Rivera, 2000). Racisme et exploitation capitaliste ne sont pas non plus des

systèmes opérant en vase clos dans la mesure où le racisme dirigé contre les immigrés contribue à fragmenter la force de travail dans le but de créer les conditions requises pour une exploitation maximale. Les discriminations raciales auraient donc une fonction immédiate, celle de segmenter le marché du travail et d'accroître l'armée de réserve du capitalisme (Balibar et Wallerstein, 1990).

- L'intégration linguistique : une maîtrise insuffisante de la langue officielle du pays d'immigration peut confiner les migrants à des types d'emploi caractérisés par la ségrégation ethnique, des salaires bas et des perspectives d'avancement limitées, tout en ralentissant ou entravant l'intégration économique, politique et culturelle des immigrants de première génération. L'apprentissage de l'anglais ou du français est une stratégie d'intégration adoptée par la plupart des immigrants de première génération qui désirent entrer sur le marché du travail au Canada. Les politiciens, à la fois dans les provinces anglophones et au Québec, reconnaissent l'importance de faciliter l'intégration linguistique des immigrants en subventionnant partiellement ou entièrement des cours d'anglais ou de français selon le cas. Il n'en demeure pas moins que les immigrants qui ne font pas partie du monde du travail ou qui sont cantonnés à un environnement de travail marqué par la ségrégation ethnique (cf. Intégration économique, *supra.*), ont moins de chances que les autres de parvenir à l'intégration linguistique en tant qu'immigrants de première génération au Canada (Bourhis *et al.*, 1998). Cela dit la maîtrise du français, entre autres, bien qu'étant une condition nécessaire à l'intégration socioéconomique, ne semble pas suffisante en elle-même. En effet, des immigrés de langue maternelle française indiquent qu'ils sont eux aussi victimes de discrimination au travail. Plusieurs éléments explicatifs pourraient intervenir, notamment le fait qu'ils ne sont pas tous bilingues. Ainsi, une connaissance plus poussée de l'anglais augmente les probabilités d'un immigré de décrocher un emploi pendant les cinq premières années après l'arrivée au Québec (Chicha, 2012).

- Intégration institutionnelle : celle-ci est particulièrement cruciale au chapitre de l'éducation, des services sociaux et de santé, ainsi que de l'accès à l'information. Cette dimension de l'intégration nécessite une adaptation des institutions à la réalité désormais pluraliste de la société d'accueil. Elle exige aussi que les services soient adaptés aux besoins des nouvelles communautés, que certains accommodements d'ordre culturel et religieux puissent être consentis, qu'une représentation des nouvelles communautés dans les instances décisionnelles et consultatives soit possible et que les intervenants aient accès à des formations sur la pratique interculturelle. L'intégration institutionnelle doit aussi inclure l'implication des nouveaux arrivants dans des institutions où se négocient et se définissent les orientations de la vie collective. Dans cette perspective, le partenariat avec les organisations communautaires est particulièrement important (Legault et Fronteau, 2008).
- Intégration communautaire : l'intégration doit se faire par des relations intercommunautaires, les seules qui permettent une reconnaissance mutuelle des personnes comme membre à part entière d'une société. Ces rapprochements permettent aux personnes « d'établir des relations qui transcendent les appartenances culturelles et "raciales" ». Ils nécessitent toutefois, de la part de la société d'accueil, une sensibilisation à l'importance des échanges interculturels et une lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (Legault et Fronteau, 2008).
- Intégration culturelle : Les processus d'intégrations linguistique et culturelle vont nécessairement de pair, bien que les caractéristiques culturelles de la société d'origine puissent perdurer chez les immigrants longtemps après leur assimilation sur le plan linguistique. Les domaines de spécificité culturelle des immigrants peuvent inclure : la littérature, la musique les arts plastique et dramatiques, les activités religieuses, les activités récréatives et sportives, les traditions culinaires, la production et la possession d'artisanat culturel et les coutumes vestimentaires.

Parmi les autres particularismes culturels, citons les valeurs, les liens de parenté, les types de relations interpersonnelles, les habitudes de travail et les associations communautaires ethno-spécifiques. Les processus d'intégration culturelle des immigrants peuvent aller du maintien total de chacun de ces domaines culturels au biculturalisme qui combine le maintien de certaines caractéristiques de la culture d'origine et l'adoption d'un certain nombre de caractéristiques culturelles de la majorité d'accueil. L'assimilation culturelle intégrale signifierait le remplacement de tous les traits culturels des immigrants par ceux de la majorité d'accueil (Bourhis *et al.* 1998). Mais les cultures ne sont pas rigides et leur étanchéité ne résistent pas face à l'hétérogénéité culturelle, qui lance le défi d'une nouvelle diversification à laquelle l'immigrant, ainsi que le Canadien de longue date, doivent faire face. Le contact interculturel met en cause l'ancienne modalité de gestion du rapport similitudes/différences, il ébranle à la fois les limites entre le Nous et le Eux et les attributions qui accompagnent les opérations de catégorisation sociale (Vinsonneau, 2002). Les cultures<sup>3</sup> s'interpénètrent dans une perméabilité des frontières. En somme, la culture se conçoit dans une hétérogénéité dynamique et fluctuante, créée par des rapports interculturels infinis, diversifiés et constants entre individus de provenance multiple. La transformation imprévisible suscitée par l'interprétation de pratiques culturelles doit être prise en compte dans l'analyse (Amselle, 2001).

- Intégration civique et politique : le droit de vote aux niveaux municipal et national pour tous les immigrants qui obtiennent la citoyenneté canadienne après trois ans de résidence sur le territoire est une mesure qui contribue grandement à l'intégration civique et politique des immigrants à la société d'accueil canadienne (Bourhis *et al.*, 1998). Cette intégration concrétise l'appartenance à la nouvelle société dont ils sont désormais les citoyens (Legault et Fronteau, 2008). Par

---

<sup>3</sup> « All culture are involved in one another, one is single, all are hybrid, heterogenous, extraordinary differential and unmonolithic » (Said, 1993)

ailleurs, les recherches de Reitz (1980) ont démontré que la participation à la vie politique canadienne, y compris l'adhésion aux partis ou mouvements politiques, est fonction de l'identification ethnique et de la cohésion sociale d'un groupe d'immigrant. Au sein de groupes marginalisés tels que les minorités racisées, l'identification ethnique entrave la participation politique à la société canadienne. Cette situation est due au fait que la discrimination sociale à l'encontre des minorités racisées les pousse à se marginaliser publiquement et socialement. Cette marginalisation affaiblit l'identification aux institutions canadiennes et réduit l'engagement des immigrants dans la vie politique (Bourhis et al. 1998).

### 2.3.3. Les principaux facteurs impliqués dans l'adaptation

Plusieurs facteurs situationnels structurels et personnels influencent l'adaptation de l'individu (Berry, 1999, p. 183). Premièrement, la société d'origine et la société d'établissement sont deux points d'entrée pour l'analyse qui permettent de comprendre tout d'abord le contexte d'immigration général. Pour le deuxième point, qui est la société d'établissement, il nous semble pertinent de prendre en considération la politique d'immigration adoptée par la société d'installation. Celle-ci peut endosser et favoriser les orientations d'acculturation suivantes : l'intégrationnisme, l'assimilationnisme, le ségrégationnisme, l'exclusionnisme et l'individualisme.

Un outil permettant d'évaluer les orientations d'acculturation de la communauté d'accueil a été mis en place : « il s'agit de l'Échelle d'Acculturation de la Communauté d'Accueil (EACA), utilisée au Québec, en Californie, en France ainsi qu'en Israël (Ogay, Bourhis, Barrette et Montreuil, 2001, p. 7). Le questionnaire inclut plusieurs échelles d'acculturation mesurant notamment l'estime de soi, l'identification à l'endogroupe, le sentiment de sécurité/menace identitaire,

l'autoritarisme et les conséquences relationnelles (distance sociale intergroupe, attitudes intergroupes, perception des tensions intergroupes).

Dans les lignes qui suivent, nous nous intéresserons aux facteurs à la fois individuels et structurels qui nous semblent les plus susceptibles de conditionner le processus d'acculturation.

L'instruction : L'instruction est un facteur constamment associé à un processus d'adaptation positif. En effet, un niveau de scolarité supérieur est en général associé à un moindre niveau de stress (Berry, 1999, p. 188). Pour nombre de migrants, l'éducation permet un ajustement aux caractéristiques de la société dans laquelle ils s'établissent puisqu'une vaste culture générale permet une sorte de pré-acculturation à la langue, l'histoire, les valeurs et les normes de la nouvelle culture sociétale. Mais, la déqualification professionnelle peut annuler les effets bénéfiques de l'instruction/éducation (cf. ci-après).

Une position sociale : Une position sociale élevée dans la société de départ est un atout. Cependant, la plupart des migrants font l'expérience à la fois d'une perte de statut et connaissent une mobilité sociale restreinte (cf. Berry, 1999). En effet, le statut de départ des immigrants qualifiés est souvent plus élevé que leur statut d'arrivée à cause de la dévaluation des compétences professionnelles (éducation, expérience de travail) dans la société d'accueil. On observe en effet un déclassement professionnel qui est relativement élevé pour l'ensemble de la population née à l'extérieur du pays, et ce, tout particulièrement chez les femmes. Ce déclassement professionnel contribue, du moins en partie, aux inégalités de revenu d'emploi observé chez les immigrés, ce qui au bout du compte débouche sur un déclassement social (Chicha et Charest, 2008).

La distance culturelle : Un autre facteur important dans le processus d'acculturation est la distance culturelle. La distance culturelle ne réside pas uniquement dans les

caractéristiques de l'individu qui s'acculture mais aussi dans la dissemblance entre les deux cultures en contact. Il a été démontré que plus grandes sont les différences de culture, moins positive est l'adaptation (Berry, 1999, p. 188). Il importe par ailleurs de souligner les deux aspects de la dissemblance, l'une étant réelle (objective), l'autre étant perçue (subjective). Certes, plus grande est la distance culturelle réelle, plus il faudra de « mue » culturelle et d'apprentissage culturel de la part du migrant. Mais, quel que soit le degré de mue culturelle atteint, l'adaptation demeurera compromise tant que les groupes perçus comme différents demeurent altérés par le groupe majoritaire. Ce dernier peut rendre la frontière identitaire étanche comme il peut la rendre poreuse. Dans cette perspective, selon Juteau (1999, p. 21-22), les frontières ethniques possèdent deux faces, l'une interne et l'autre externe. Dans un contexte migratoire, les frontières ethniques se construisent simultanément, d'une part, dans le rapport à l'Autre, notamment par la catégorisation opérée par le groupe majoritaire (dimension externe) et, d'autre part, dans le rapport du groupe minoritaire à sa propre communauté de culture et d'histoire (dimension interne). C'est dans le rapport à l'Autre que la culture et l'histoire d'un groupe acquièrent un sens spécifique pour les acteurs et donnent lieu à la communalisation ethnique. L'ethnicité<sup>4</sup> s'examine donc sous l'angle de la construction d'une double frontière dont le tracé – dessiné à la fois de l'interne et de l'externe - orientera les modalités et les chances d'acceptation des groupes minorisés au sein de la société d'accueil. Mais ce qu'il importe de retenir ici est que la fluctuation des frontières ethnique est constante. Ce mouvement incessant des frontières ethniques, qui résulte de changement dans les critères d'inclusion et d'exclusion, entraîne les transformations subséquentes au chapitre de l'identification, de l'appartenance, du « Nous » collectif (Juteau, 1999, p. 26). L'établissement d'un rapport de domination détermine en grande partie la construction de la face externe de la frontière distinguant le « Nous » et le « Eux » (cf. Juteau, 1999, p. 192).

---

<sup>4</sup> L'ethnicité englobe l'identité ethnique, et inclut les modèles culturels que mobilisent le groupe et dont plusieurs peuvent servir à délimiter ses frontières aussi bien que ses réseaux sociaux, institutions, organisations, activités partagées, ainsi que les intérêts politiques et économiques qui peuvent mobiliser un groupe ethnique (cf. Bastier, 2004; Meintel, 1992).

La durée de l'acculturation : La durée de l'acculturation a un effet sur la nature et la portée des problèmes. Une adaptation positive suit une courbe en U : augmentation des difficultés puis adaptation sur le long terme. Il existe cependant peu de preuves empiriques démontrant un tel parcours standard (Berry, 1999, p. 189). La durée de résidence dans le pays d'immigration est considérée comme un facteur important pour expliquer le niveau d'adaptation socio-culturelle. Il importe d'approfondir ce facteur, afin de pouvoir déterminer quelle serait la durée de séjour qui semble nécessaire à une adaptation socio-culturelle réussie. Aussi, notons qu'une expérience migratoire antérieure, dans un autre pays, peut agir favorablement en réduisant la durée d'acculturation lors de l'expérience migratoire suivante.

Le racisme et le néoracisme : le racisme (cf. intégration économique, supra) est désigné par Fernando (1993) comme le plus sérieux problème menaçant les immigrants et leur santé mentale parce qu'il peut entraver le processus de l'adaptation. Cependant, il peut être invoqué aussi par le migrant comme un mécanisme de défense pour justifier un échec. C'est pour cette raison que, sans nier son existence, il est important de voir le racisme comme l'un des éléments, mais non le seul, qui contribuent (positivement ou négativement) au succès ou à l'échec de l'adaptation. Par ailleurs, selon Taguieff (1990), un nouveau racisme a progressivement pris naissance sous une forme culturaliste et différencialiste. Cette métamorphose réside dans le déplacement du paradigme de l'inégalité biologique entre races vers celui de l'absolutisme de la différence entre les cultures. Les tenants du néoracisme fondent leurs explications sur des catégorisations élaborées sur la base de traits culturels comme les mœurs, la langue et la religion (Bourque, 2008), qui deviennent des marqueurs de différenciation entre les "sujets" légitimes de la nation et les "Autres", dont la culture est posée comme incompatible avec la culture nationale. De ce fait, le racisme apparaît de moins en moins à l'état pur ; il est imbriqué dans le nationalisme et l'impérialisme (néo)colonial (cf. Hage, 2000; cf. Sayad, 1999).

Nous clorons cette section sur quelques remarques récapitulatives. Tandis que l'adaptation psychologique semble plutôt liée à la personnalité, la gestion du stress et son support social, l'adaptation socioculturelle, quant à elle, serait influencée par la durée de résidence dans le pays d'accueil, la connaissance de la nouvelle culture, les contacts établis avec les membres de la société d'accueil (cf. Ward, et Kennedy, 1999, p. 661). En outre, le fait de maintenir des relations sociales au sein de sa culture et de sa communauté d'origine peut faciliter l'adaptation, mais dans la mesure où cela se fait dans le cadre rapports intercommunautaires permettant au migrant de tisser des liens avec les réseaux et les institutions de la société d'accueil (Berry, 1999). Les différents facteurs qui influencent l'adaptation au pays d'accueil, présentés synthétiquement ci-dessus, sont nombreux : les politiques d'intégration, les orientations d'acculturation de la société d'accueil, le niveau d'instruction et la position sociale du migrant, la distance culturelle réelle ou perçue, la personnalité, le racisme, le style de gestion du stress, le soutien social, la durée de résidence, la connaissance de la nouvelle culture, les contacts établis avec les membres de la société d'accueil, la connaissance de la langue majoritaire, les stratégies d'acculturation individuelles, les liens entretenus avec des compatriotes et, enfin, la variable sexe.

Le concept d'adaptation est indissociable de celui d'acculturation, d'où l'importance de bien définir cette dernière notion (cf. infra). L'acculturation dépend d'un ensemble de facteurs, dans la société d'origine, dans la société d'établissement et dans le groupe en cours d'acculturation. Parmi les facteurs déterminants à prendre en compte dans le processus d'acculturation, mentionnons les politiques migratoires, les idéologies dominantes et le soutien social. L'acculturation est liée aussi à des facteurs individuels. La stratégie intégrationniste suppose une volonté politique de l'État de l'incarner dans des politiques conçues à cet effet, telles que le multiculturalisme

canadien et l'interculturalisme québécois<sup>5</sup>. Toutefois, la stratégie intégrationniste suppose aussi une volonté des immigrants de s'intégrer dans leur nouvelle société d'établissement. Il est démontré, à cet égard, que les immigrants et les membres de groupes ethnoculturels minoritaires préfèrent généralement l'intégration à la séparation (Kymlicka, 1998). Mais une question demeure : comment interpréter les conséquences du processus d'acculturation ? Si les changements comportementaux attendus (impliquant l'apprentissage d'une nouvelle culture et la transformation de la culture d'origine) ne s'opèrent pas, des facteurs de stress peuvent apparaître dans les interactions interculturelles quotidiennes et nécessiter une intervention afin de prévenir le stress acculturatif. Et si ces difficultés ne peuvent être surmontées, elles peuvent déboucher sur des crises identitaires. Il importe d'entreprendre des études longitudinales dans une perspective comparative, tout en combinant les trois niveaux d'analyse : psychologique, psychosociologique et socioculturelle (cf. Berry, 1999).

En somme, l'acculturation implique un accompagnement de l'immigrant. Elle implique aussi des coûts évidents pour la société d'accueil et pour le groupe qui s'acculture. Toutefois, le coût de ne pas adopter des politiques intégrationnistes est probablement de loin supérieur. Ainsi, tel que mentionné plus haut, les minorités vulnérables sont exposées au racisme et à la discrimination. Or le prix à payer lorsque ce problème est ignoré par l'État peut être très lourd : désaffiliation citoyenne, conflits interethniques, chômage, criminalité, etc. En revanche, le pluralisme maintenu en partie par l'intégration "ouverte" présente ainsi de nombreux avantages, notamment parce que la diversité culturelle accroît la capacité d'adaptation de la société, ce qui est indispensable dans un contexte de mondialisation (Berry, 1999).

---

<sup>5</sup> Pour plus de détails à ce sujet voir Labelle et Dionne, 2011.

#### 2.4. Les enjeux de l'adaptation dans l'expérience migratoire

La notion d'adaptation est différente de celle d'acculturation en ce qu'elle se réfère au résultat à long terme de cette dernière. Elle correspond à la façon – relativement stable dans le temps – par laquelle les individus auront réajusté leurs valeurs et leurs modes de vie étant donné la pression exercée par le changement induit par leur nouveau milieu (Berry et al., 2002). L'adaptation est un phénomène multidimensionnel (Hernandez, 2007, p. 18). Une première distinction qu'il importe d'introduire est celle entre l'adaptation psychologique et l'adaptation socioculturelle. L'adaptation psychologique concerne le bien-être psychologique et physique d'un individu alors que l'adaptation socioculturelle renvoie à la façon dont un individu est capable d'organiser sa vie au jour le jour dans un nouveau contexte culturel. Ces adaptations empruntent des parcours différents dans le temps. Une bonne adaptation psychologique est déterminée par des variables afférentes à la personnalité, aux événements qui viennent changer la vie et au soutien social, alors qu'une bonne adaptation socioculturelle est déterminée par la connaissance culturelle de la société d'accueil, le degré de contact avec celle-ci et les attitudes intergroupes. Les deux versants de l'adaptation sont tributaires de stratégies à court, moyen et long terme, ainsi que du caractère variable de la distance culturelle (réelle ou imaginée) entre le migrant et sa société d'accueil. Aycan et Berry ont montré que l'adaptation psychologique et socioculturelle étaient surtout déterminées par des variables telles que la personnalité, le soutien social et la connaissance de la culture de la société d'accueil, alors que l'adaptation économique dépendait plutôt des motifs de la migration et, surtout, de la manière dont est vécue et perçue la privation et la perte de statut<sup>6</sup>. Lorsque le migrant accepte, bien souvent, d'occuper un emploi déclassant par

---

<sup>6</sup> Le phénomène du déclassement professionnel est relativement élevé chez l'ensemble de la population immigrée, et tout particulièrement chez les femmes immigrées. En effet, celles-ci elles-mêmes auraient davantage tendance, même lorsqu'elles sont qualifiées et instruites, à se diriger vers des postes d'ouvrières dans des filières traditionnellement féminines. Le déclassement professionnel contribue certainement, du moins en partie, aux inégalités de revenu d'emploi observé entre immigrés et natifs.

rapport à ses qualifications au moment de l'entrée dans le monde du travail (Hauff et Vaglum, 1993), cela peut entraîner une démotivation et une frustration.

#### 2.4.1. Le modèle bidimensionnel d'acculturation

Le concept d'acculturation renvoie aux changements culturels qui résultent des rencontres entre groupes, alors que les concepts d'acculturation psychologique et d'adaptation rendent compte des changements psychologiques et de ses conséquences éventuelles quand des individus font l'expérience de l'acculturation. L'adaptation comporte trois dimensions: psychologique, socioculturelle et économique. La définition d'acculturation<sup>7</sup> se présente comme suit : *“Culture change that is initiated by the conjunction of two or more autonomous cultural systems. Acculturative change may be the consequence of direct cultural transmission; it may be derived from no cultural causes, such as ecological or demographic modification induced by an impinging culture. It may be delayed, as with internal adjustments following upon the acceptance of alien traits or patterns; or it may be a reactive adaptation of traditional mode of life”* (Berry, 2002, p. 350).

Dans la mesure où aujourd'hui le concept d'acculturation a été purgé, par la plupart des auteurs qui en font usage, de ses connotations trop mécanistes et essentialistes, cette notion demeure heuristique pour comprendre la manière dont les individus négocient, tant sur le plan symbolique que sur le plan des pratiques, leur rapport à la culture et à l'identité dans un contexte où leur communauté ethnique d'origine et la société d'accueil se disputent leur allégeance.

---

Ces inégalités s'observent en dépit du fait que la majorité immigrés qui s'établissent au Québec sont sélectionnés en fonction de leurs compétences professionnelles et de leurs capacités d'adaptation (Chicha et Charest, 2008).

<sup>7</sup> Pour la définition classique de l'acculturation a été présentée par Redfield, Linton et Herskovits en [1936]: *“Acculturation comprehends those phenomena which result when groups of individuals having different cultures come into continuous first-hand contact with subsequent changes in the original culture patterns or both groups.”*

Par ailleurs, plusieurs auteurs pensent que les individus agissent généralement en fonction des influences et des attentes culturelles qu'ils ont intériorisées (Berry, 1999). Dans cette perspective, on peut se demander ce qui se passe quand des individus essaient de vivre dans un nouveau contexte culturel, comme c'est le cas pour les migrants. L'immigration implique normalement un processus d'adaptation tant de la part du groupe migrant que de la communauté d'accueil (Berry, 1990). L'adaptation, dans son sens le plus général, vise les changements qui s'opèrent chez les individus ou les groupes en réaction aux exigences environnementales. Cette adaptation, selon Berry, résulte d'un processus d'acculturation qui comprend une gamme de stratégies mobilisées de manière variables selon le but à atteindre. Le modèle de Berry s'inscrit dans les études de psychologie sociale et interculturelles relatives aux stratégies d'acculturation adoptées par les immigrants dans une nouvelle société. Afin d'identifier la gamme des différentes stratégies d'acculturation possibles, il distingue deux questions. D'abord, l'individu décidera de garder ou pas, et de développer ou pas, à des degrés variables, sa culture d'origine, et donc aussi son identité ethnique. Ensuite, il décide s'il veut adopter ou pas la culture d'accueil, ou du moins certains éléments de cette dernière. C'est en croisant les réponses à ces deux questions que Berry a pu proposer quatre stratégies d'acculturation (Bourhis, 1998). Notons enfin qu'en pratique, l'acculturation tend à entraîner beaucoup plus de changements dans le groupe qui s'acculture qu'au sein de la société d'accueil (cf. Berry, 1990).

De notre point de vue, le modèle de Berry, bien que pertinent, peut néanmoins être critiqué dans la mesure où il peut être réducteur de se représenter le choix qui se pose aux immigrants sous forme d'alternative : soit garder ou rejeter une des deux cultures d'origine ou d'accueil. La réalité est beaucoup plus complexe. D'abord les cultures ne sont pas des essences monolithiques et se déclinent de manière diversifiée (Hall, 1990). Ensuite, les migrants sélectionnent certains traits culturels qu'ils associent à la culture de la société d'accueil et en rejettent d'autres. Ils procèdent de la même

manière avec leur société d'origine. En fin de compte, ils mobilisent contextuellement tel ou tel traits en fonction de l'interlocuteur (Nagel, 1994; Okamura, 1981). Cela dit, il peut être utile de créer des idéaux types pour saisir les différentes tendances qui peuvent dominer chez tel ou tel individu en recourant aux quatre stratégies d'acculturation de Berry. Cependant, il importe ici encore une fois de souligner la réalité complexe du processus. Ainsi, lors de l'acculturation les migrants ne rejettent pas en bloc leur culture d'origine, mais ils la recomposent selon des stratégies conditionnées en partie par la gamme de facteurs évoqués précédemment.

Dans son modèle bidimensionnel d'acculturation, Berry met en évidence le fait que les contacts culturels intergroupes causent un double changement : l'un au niveau groupal/culturel et l'autre au niveau individuel/psychologique. C'est à travers les mutations collectives, les caractéristiques culturelles et des interactions intergroupes, notamment, que les modalités d'acculturation psychologique se produisent au niveau individuel. Un nouveau cadre culturel va se créer et les individus vont s'adapter aux niveaux psychologique et socioculturel (Bourhis *et al.*, 1998). L'acculturation, dans sa dimension psychologique, renvoie aux changements vécus par un individu dont le groupe culturel est collectivement en voie d'acculturation. Elle correspond plus exactement à l'expérience personnelle des immigrants puisqu'il s'agit du « processus par lequel les individus changent, à la fois sous l'effet du contact avec une autre culture et du fait qu'ils participent aux changements acculturatifs collectifs à l'œuvre dans leur propre culture (cf. Berry, 1990). En général, c'est le groupe dominé qui subit le plus de changements culturels, le groupe dominant ayant une plus grande influence sur le groupe dominé que l'inverse. En ce qui concerne le groupe dominé, le stress acculturatif est une conséquence directe des processus d'acculturation et de l'adaptation subis par les immigrants dans leur nouvelle société. Les immigrants peuvent également subir des changements à d'autres niveaux : biologique (nouvelles maladies, métissage, nouvelle alimentation, etc.) ; physiques (urbanisation, nouveau milieu, nouvel habitat, pollution, etc.) ; politiques et économiques (emplois, salaires, etc.) ;

culturels (langue, religion, éducation, etc.); et sociaux (nouvelles relations interindividuelles et intergroupes) (Berry, 1990 ; Bourhis *et al.*, 1998).

#### 2.4.1.1. Les stratégies d'acculturation

Dans le contexte des sociétés pluralistes modernes, l'acculturation n'est pas un processus linéaire dans la mesure où il ne va pas toujours dans le sens d'un rapprochement entre les cultures en présence. Berry (1990) a décrit quatre types de stratégies que les individus ou les groupes peuvent adopter en matière d'acculturation, selon leur attitude. Ceci est relatif à deux paires d'enjeux majeurs toujours en tension, soit : a) l'importance de maintenir leur propres caractéristiques culturelles par opposition à l'enjeu de se fondre dans la société majoritaire et b) l'importance de restreindre l'étendue de leurs relations à leur propre groupe ethnoculturel par opposition à l'enjeu de développer et de maintenir leurs relations avec d'autres groupes. L'intérêt de ce modèle bidimensionnel réside dans le fait qu'il rend compte de la possibilité de s'engager dans des interactions avec d'autres groupes porteurs de cultures différentes tout en conservant, voire en réaffirmant, sa propre spécificité culturelle (Hernandez, 2007, p. 20). Ainsi les situations rencontrées sont très variables. Dans leurs rapports quotidiens, groupes et individus développent des stratégies de contacts, de participation, de maintien de leur culture d'origine et d'acquisition de la culture de la société d'accueil (Berry, 1990).

Du point de vue des groupes dominés, lorsque les individus ne veulent pas conserver leur identité culturelle et recherchent le contact avec la ou les cultures dominantes, on parlera d'une stratégie d'assimilation. Lorsque les individus veulent le maintien de leur culture d'origine et évitent le contact avec d'autres cultures, on est dans le cas de figure de la séparation. Si la société d'accueil impose la séparation, on parlera alors de ségrégation subie. Lorsque les individus veulent préserver leur culture d'origine tout en ayant des rapports avec d'autres groupes, on est dans le cas de l'intégration.

Les groupes dominés ne peuvent choisir l'intégration « librement » et avec succès que si la société dominante est ouverte et accepte la diversité culturelle. Enfin, lorsqu'il existe peu de possibilités ou d'intérêt à maintenir la culture d'origine et à entretenir des relations avec d'autres groupes, on parlera de marginalisation. « Selon la ou les stratégies d'acculturation utilisées par l'immigrant, son adaptation variera en conséquence. La stratégie d'intégration est généralement la configuration qui remporte le plus de succès et la marginalisation celle qui en a le moins, alors que l'assimilation et la séparation occupent une place intermédiaire (Berry, 1999 ; Sabatier et Berry, 1999). Mais il y a évidemment une marge entre les stratégies déployées et les conditions de possibilités de leur succès.

#### 2.4.1.2. Les facteurs ayant un impact sur l'acculturation

- *Société d'origine* : Le contexte culturel, politique, économique et démographique de la société d'origine permet de comprendre tout d'abord d'où vient la personne et d'appréhender la motivation de migrer des individus qui s'acculturent. Les travaux de Sayad (1999 ; 1991) mettent l'accent sur cet aspect, qui selon lui, permet de comprendre la genèse du processus d'émigration et permettra de mettre en relief les caractéristiques de l'immigration et le processus de transformation. De ce fait, les « variables d'origine » sont nécessaires avec les « variables d'aboutissement » pour une vision globale du phénomène. Sayad par ailleurs appelle à une vision inversé du phénomène migratoire ou l'émigration semble être devenue le produit de l'immigration. L'observation de l'émigration ne peut s'effectuer qu'en creux, c'est-à-dire à travers l'observation de l'immigration. Le pays d'origine est, pour sa part, contraint d'«interroger l'immigration » pour connaître sa propre émigration. Il s'agit là d'un avantage politique et économique qui peut s'avérer très utile dans la négociation avec le pays d'origine. La sous-estimation de cette « spécificité » d'origine peut conduire à une cécité de l'analyse du phénomène dans sa globalité (cf. Bouamama, 2006).

- société d'établissement : Pour pouvoir mieux apprécier la problématique de l'adaptation à la diversité ethnique et culturelle du point de vue de la société d'arrivée, il convient de situer cette dernière dans son contexte sociohistorique. Ainsi, à un certain moment donné de leur histoire, certaines sociétés sont réceptives au pluralisme culturel et prennent des mesures favorables à diversité culturelle, alors que d'autres vont au contraire chercher à éliminer la diversité par des politiques d'assimilation. D'autres encore peuvent, à un certain moment de leur histoire, tenter de marginaliser les populations issues de l'immigration dans la sphère publique. Il est à souligner que les sociétés qui adhèrent au pluralisme culturel offrent, sans surprise, un contexte d'établissement plus favorable pour les migrants. Cependant, même là où le pluralisme est accepté, il existe des variations dans l'acceptation de la spécificité culturelle, raciale, et religieuse (Diene, 2002). La mondialisation des échanges par ailleurs a amené les sociétés à prendre de plus en plus conscience du caractère incontournable de la diversité, considérée comme une richesse à exploiter. Mais la diversité ne représente pas que des avantages : elle peut également, dans certains cas, provoquer de graves problèmes de communication, nuire au bon équilibre social et favoriser la persistance des inégalités (Diene, 2002).
- racisme : tel que mentionné, les groupes racisés sont généralement plus vulnérables à un racisme culturaliste les confinant à une altérité culturelle jugée irréductible, voire menaçante. Le racisme prend pour cible principale les groupes sociaux les plus faibles et les plus marginaux, ou encore ceux qui semblent représenter le principal danger pour l'identité nationale ou qui sont considérés comme une menace pour les intérêts, réels ou présumés, des groupes majoritaires et/ ou dominants. Le racisme peut glisser, dans la pratique, d'une population immigrée à une autre, comme si chaque vague nouvelle d'immigration attirait sur elle les stéréotypes et fixait l'agressivité (Rivera, 2000; cf. Diene, 2004; 2003). Cette agressivité à l'égard des immigrés est justifiée au motif qu'elle ne serait

qu'une réaction de défense contre ceux perçus comme menaçant les intérêts, voire la survie, biologique et culturelle, de la « société d'accueil ». Cette naturalisation du racisme, qui en constitue en même temps une banalisation et une justification implicites, est définie comme un racisme au deuxième degré, un méta-racisme (Balibar et Wallerstein 1990). C'est ainsi que les groupes moins bien acceptés font objet d'hostilité, de rejet et de discrimination, facteur présageant une faible adaptation à long terme (Berry, 1997). Cependant, il importe de distinguer, le racisme actuel de l'ancien. Ainsi, tel que précédemment discuté, le racisme actuel, centré sur le complexe de l'immigration, constitue en quelque sorte un racisme sans races, à savoir un racisme dont le thème dominant n'est pas l'hérédité biologique, mais l'irréductibilité des différences culturelles. Un tel racisme prend souvent une forme différentialiste car il ne postule pas la supériorité de certains groupes ou peuples par rapport à d'autres, mais « seulement » la nocivité de l'effacement des frontières, l'incompatibilité des genres de vie et des traditions (Rivera, 2000, p. 32-3).

- *Acculturation au niveau du groupe* : L'interaction entre les deux cultures de référence conduit à la création d'une « troisième culture » ou d'une « culture de transition ». De nombreuses méthodes permettent d'étudier et de comprendre ces nouvelles cultures, mais la plupart des travaux utilisent des méthodes ethnographiques classiques. Les recherches traitent essentiellement des changements culturels qui sont au cœur de la notion d'acculturation. Elles abordent les changements relativement superficiels (alimentation, habillement), mais aussi les changements plus profonds (la langue, la conversion religieuse et les changements de valeurs).

L'acculturation se réalise au moyen d'attribution d'anciennes valeurs qui sont associées à des éléments nouveaux où de nouvelles valeurs viennent changer la signification culturelle d'anciennes formes (Vinsonneaux, 2002, p. 44). Ainsi et

dans une perspective d'interactionnisme symbolique, la culture est envisagée comme un processus en incessante construction ; elle est inhérente à la dynamique relationnelle de sujets engagés dans des situations évolutives (Vinsonneaux, 2002, p. 49).

- Les phénomènes d'acculturation psychologique : Les changements psychologiques sont souvent considérés, par certains auteurs, comme étant relativement aisés à effectuer ; on parle de virage comportemental, d'« apprentissage culturel » et d'acquisition d'aptitudes sociales. En ce sens, les adaptations psychologiques découlent de l'acculturation, qui suppose l'apprentissage d'un nouveau répertoire comportemental adapté au nouveau contexte culturel et exigeant une certaine « mue culturelle ». Ainsi, en cas de conflits, les individus peuvent éprouver un « choc culturel » ou un « stress acculturatif » s'ils n'arrivent pas à changer facilement leur répertoire. Berry (1997) substitue le concept de « choc culturel » par celui de « stress acculturatif » pour trois raisons : primo, il est étroitement lié aux modèles psychologiques du stress en tant que réactions aux facteurs stressants environnementaux ; secundo, le terme de choc laisse supposer que le contact interculturel ne conduit qu'à des expériences et à des conséquences néfastes ; tertio, c'est que la source des problèmes qui surviennent n'est pas en soi culturelle, et réside plutôt dans le processus d'acculturation.

L'acculturation psychologique entraîne un ensemble complexe d'effets immédiats comprenant les réactions physiologiques et émotionnelles. La caractéristique principale de l'acculturation psychologique est qu'elle mène à l'adaptation à long terme, c'est-à-dire qu'elle induit des changements relativement stables qui s'opèrent chez l'individu ou dans un groupe en réponses aux pressions environnementales. En somme, Le processus d'adaptation aux événements de la vie commence dans les situations de contacts culturels (Berry 1997).

En résumé, ces différentes modélisations théoriques montrent toute la complexité d'un phénomène dynamique qui se prête à des lectures différentes et qui interpelle plusieurs disciplines (sociologie, anthropologie, psychologie, management). Il ressort que le concept d'adaptation traverse la littérature sur l'immigration et les relations interethniques et interculturelles. Ce concept a été étudié à partir du point de vue des individus et des groupes. Il est de plus en plus étudié à partir du point de vue des organisations et des institutions publiques ou privées de la société d'accueil (cf. Ouellet, 1998). De ce fait, l'adaptation tend à être appréhendée dans un double sens, soit en référence aux nouveaux arrivants d'une part, et en référence à la société d'établissement et ses institutions d'autre part.

#### 2.4.2. Le modèle de l'acculturation interactive

En se basant sur les recherches de Berry relatives aux situations de biculturalisme, Bourhis en a déduit que, sur le long terme, dans une situation de rencontre interculturelle, le rapprochement entre immigrants et membres de la société d'accueil devrait contribuer à un pluralisme culturel. Selon Bourhis (1990), plus les membres de la société d'accueil veulent se rapprocher des immigrants, plus ils se sentent à l'aise avec eux, et moins ils se sentent gênés par leur présence. Une étude empirique a d'ailleurs démontré que les sujets qui ont des dispositions favorables à l'autre et à sa culture avaient moins tendance à avoir des pensées ethnocentriques ou autoritaires à l'égard des minoritaires et étaient plus susceptibles de considérer que les immigrants devraient être libres de garder leur héritage culturel ou d'adopter la culture de la société d'accueil si tel est leur choix.

Son modèle d'acculturation interactif présente des processus d'acculturation réciproques. Ce modèle a trois composantes : (1) les orientations d'acculturation des immigrants dans la société d'accueil ; (2) les orientations d'acculturation de la population d'accueil envers les immigrants ; (3) les relations personnelles et intergroupes comme produits des combinaisons entre les orientations d'acculturation

des immigrants et celles de la communauté d'accueil. Le modèle met en avant le fait que l'orientation d'acculturation choisie par les membres de la majorité peut influencer l'orientation adoptée par les immigrants. La combinaison des orientations d'acculturation du groupe hôte et celles du groupe d'immigrés devrait conduire à refaçonner les relations entre les deux groupes. Le MAI<sup>8</sup> permet de mieux comprendre les orientations d'acculturation. L'un des objectifs de ces études est de proposer par la suite des programmes d'intervention pour améliorer les relations entre les membres des communautés immigrantes et ceux des communautés d'accueil.

Dans le modèle de Bourhis, l'individualisme est une cinquième orientation d'acculturation de la société d'accueil qui s'ajoute à celles de Berry. L'individualisme implique que les membres de la société d'accueil se définissent eux et définissent les autres comme des individus en tant que tels plutôt que comme membres d'un groupe catégorisé, qu'il s'agisse d'un groupe d'immigrés ou du groupe majoritaire de la société d'accueil. Parce qu'ils mettent l'accent sur les caractéristiques personnelles, les individualistes vont avoir tendance à préconiser qu'on interagisse avec les immigrants de la même manière qu'avec les autres. Notons enfin que, selon Bourhis, pour que l'acculturation d'un individu soit réussie, ce dernier devrait idéalement pouvoir maintenir en partie sa culture d'origine tout s'engageant dans un processus d'adaptation à la société d'accueil.

#### 2.4.3. Le modèle de l'adaptation psychologique et socioculturelle

Dans la continuité de la théorie de l'acculturation, Berry, Searle et Ward (1990) ont subdivisé le concept d'adaptation en deux dimensions : l'adaptation socioculturelle et l'adaptation psychologique. L'adaptation psychologique a pour but le bien-être psychologique ou, en d'autres termes, la satisfaction des individus dans leur nouvel

---

<sup>8</sup> Le Modèle d'Acculturation Interactif

environnement culturel. Elle suppose, chez le migrant, une idée claire de son identité personnelle et culturelle.

L'adaptation socioculturelle, quant à elle, est la capacité des individus à acquérir les compétences sociales et comportementales de la culture du pays d'accueil et à apprendre les codes culturels de leur nouvelle société. Ces deux formes d'adaptation sont liées même si chacune d'elles a son évolution particulière à travers le temps (Ward, Okura, Kennedu et Kojima, 1998, p. 287). De plus, l'évolution de *l'adaptation psychologique et socioculturelle* d'une population migrante n'obéit pas à la même logique. Il semble ainsi que l'adaptation psychologique soit très fluctuante, tandis que l'adaptation socioculturelle croîtrait en revanche de façon linéaire dès les premières temps passés dans le pays d'accueil, les « problèmes » socioculturels tendant à se résoudre avec le temps qui passe. Mais étant donné que les études longitudinales sur les populations migrantes ne dépassent pas une année, il est difficile de bien comprendre les détails de cette évolution (Ward, Bochner et Furnhan, 2001). Tout compte fait, bien qu'elles soient liées, l'adaptation psychologique et l'adaptation socio-culturelle doivent être distinguées sur le plan conceptuel.

Pour résumer, L'acculturation, dans sa définition, réfère aux changements, culturels et psychologiques, dus aux expériences individuelles durant un contact avec d'autres cultures d'origine différentes, pour donner lieu à des formes d'adaptation variées. Deux niveaux mutuellement influençables, dans le processus, sont à distinguer le niveau individuel et groupal. L'acculturation est définie à la fois comme une adoption progressive des éléments d'une culture étrangère par une personne, ou un groupe; mais qui est aussi saisi dans ses rejets et ses résistances aux éléments culturellement différent à la culture d'origine. Par ailleurs, l'assimilation est considérée par Berry (2003) comme l'une des quatre stratégie que peut un individu adopter durant son acculturation 6. C'est ainsi que Berry et Sam soulignent l'importance de différencier l'« acculturation » de l'« assimilation ». L'interchangeabilité de leur usage peut

interférer dans le développement théorique. Par ailleurs, il appert que l'acculturation couvre plus de signification que l'assimilation, la clarification qui caractérise l'acculturation lui confère sa valeur heuristique contrairement à l'assimilation. Mais c'est surtout dans les orientations envers son propre groupe, et/ou envers les autres groupes que se révèle cette distinction, qui s'explique par la volonté de vouloir maintenir un héritage culturel et identitaire ou non.

Pour conclure cette section, il n'est pas inutile de rappeler que ces idéaux-types présentés supra ne feront pas objet de recours dans nos analyses. D'une part, nous nous sommes dit qu'il est important de les exposer pour mieux cerner les études relatives à l'adaptation en ce qu'ils ont apporté de plus, d'un point de vue positif, mais, aussi sans négliger les insuffisances. D'autre part, il nous a semblé imprudent de les mobiliser notamment que nous nous inscrivons dans une perspective qui propose de saisir l'adaptation dans son contexte situationnel en tant qu'agir adaptatif accompagné des stratégies et négociations identitaires qui sont détaillées dans les pages qui suivent.

## 2.5. Le processus identitaire

L'adaptation se manifeste à plusieurs niveaux : psychologique, sociologique, matériel et relationnel. Elle est une structure différenciée qui admet des degrés. Elle ne se complète qu'à travers une réussite totale sur l'ensemble des niveaux qui la constituent. En outre, l'adaptation se manifeste au premier chef à travers le processus identitaire (Camilleri, 1999), d'où l'importance de la gestion identitaire qui, actuellement, représente un objet central de la discussion théorique. Il se trouve que, confronté à une culture étrangère à laquelle il doit s'adapter, l'acteur social développe diverses stratégies identitaires afin notamment de réinventer son identité. Dans le cadre de ce processus, des réseaux transnationaux sont créés par les migrants, qui

utilisent et se jouent des limites imposées par les États en jetant des passerelles, dans une logique d'échanges et de négociation, entre leurs différents mondes. La frontière suppose donc à la fois le conflit, le passage, le négoce et l'exclusion.

L'identité n'est plus considérée comme une substance, un attribut immuable de l'individu ou des collectivités (Ruan-Borbalan, 2004). Elle est relationnelle et comparative car elle se structure toujours par rapport aux autres afin de distinguer les membres de l'endogroupe de ceux de l'exogroupe, soit ceux qui n'en font pas partie. Dans le cadre de ce processus, les similitudes entre les membres de l'endogroupe sont exagérées, tout comme d'ailleurs les dissemblances entre l'endogroupe et l'exogroupe (Tastsoglou, 2001). C'est ainsi que le migrant se voit obligé de s'adapter à ce nouveau contexte et, consciemment ou non, une recomposition identitaire s'enclenche.

#### 2.5.1. L'ancrage pluriel de l'individu et l'influence socioculturelle

L'individu se conjugue au pluriel (Augé, 2009), il évolue dans un espace mouvant et interactif. Le groupe fonctionne comme le catalyseur privilégié de l'identification individuelle (Ruan-Borbalan, 2004). L'individu est de manière constante impliqué dans des échanges avec son environnement et s'inscrit dans différents réseaux internes et externes. Les réseaux internes incluent les réseaux cognitifs qui concernent la connaissance et ses processus, les réseaux axiologiques qui concernent les valeurs individuelles et, enfin, les réseaux praxiques qui concernent l'activité et l'action. Les réseaux externes incluent quant à eux les rapports sociaux, les réseaux culturels, et les rapports à autrui (Taché, 2004). Non seulement la partie est dans le tout, mais le tout est dans la partie. Ainsi, l'individu est une partie de la société, mais la société est présente dans chaque individu en tant que tout à travers son langage, sa culture, ses normes (Morin, 1995).

L'identité concerne l'être dans sa permanence et sa continuité. L'unité et la cohérence, comme la continuité et la permanence, ne sont jamais données ; elles sont des idéaux, des valeurs fonctionnelles vers lesquelles les individus, les groupes et les peuples tendent. Elles sont des fins poursuivies, sans cesse relancées, remises en question, perdues et re-visées (Tap, 1999). C'est ainsi que les individus et les collectifs, par le moyen d'appropriations et d'équilibrages mais aussi sous l'effet d'influences multiples, s'ancrent dans des relations duelles ou plurielles, s'intègrent dans des réseaux culturels, dans des rapports sociaux et construisent leurs propres réseaux. La multi-appartenance à ces réseaux, et donc l'ancrage pluriel, sont à l'origine de contradictions. En effet, les individus gèrent différents systèmes d'activité et peuvent avoir plusieurs groupes de référence, ce qui crée une multiplicité de rôles, d'attentes et d'engagements entraînant des tensions pouvant déboucher sur des conflits et des débats intérieurs et extérieurs.

#### 2.5.2. Les dualités identitaires : le soi/l'autre et sociale/individuelle

La théorie de l'identité sociale postule que l'individu a une identité double : une identité individuelle et une identité sociale. L'identité individuelle renvoie à des caractéristiques personnelles, alors que l'identité sociale fait référence à la conscience qu'a un individu d'appartenir à certains groupes sociaux et à l'importance accordée à ces appartenances (Tajfel, 1972). En outre, les individus ont tendance à se classer eux-mêmes mais sont également classés par les autres dans des groupes et des catégories sociales. Ce type de découpage s'appelle la catégorisation sociale (Tajfel et Turner, 1986).

- *L'identité sociale* : L'identité sociale et l'appartenance au groupe sont inextricablement liées. En effet, lorsqu'une personne se définit, elle mobilise des caractéristiques du groupe social auquel elle appartient, puis se les approprie. La description du soi est liée alors au groupe d'appartenance (Mercier, 2010). En

même temps, le soi constitue le versant interne de l'identité individuelle ; il se construit dans la relation à l'environnement et aux autres (Ruan-Borbalan, 2004). L'identité sociale peut donc être définie comme « la partie du concept de soi d'un individu qui résulte de la conscience qu'a cet individu d'appartenir à un groupe social (une catégorie sociale), ainsi que par la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance » (Tajfel, 1982, p. 18; Lorenzi-cioldi et Doise 1999). Tajfel (1981) postule que l'identité sociale se constitue à travers la catégorisation sociale, qui est un processus fondamental par lequel l'acteur non seulement classe, segmente et catégorise l'environnement social, mais structure ses actions sociales en conséquence. Enfin la catégorisation sociale, positive ou négative, est nourrie par la compétition entre les groupes. Il montre que nos stratégies d'appartenance sont régies par un effort pour porter à son plus haut niveau l'estime de soi<sup>9</sup>. L'identité est une conséquence de la catégorisation – sociale « culturelle » - des acteurs. La comparaison entre acteurs sociaux et la valeur positive ou négative qu'ils accordent à leurs groupes respectifs structurent l'identité. D'une part, les acteurs se catégorisent et catégorisent les autres par une opposition binaire et, d'autre part, la catégorisation produit l'identité sociale et culturelle, à travers laquelle les individus organisent et réorganisent leurs mobilisations sociales.

La notion d'identité sociale, qui a été développée pour examiner les relations entre la dimension collective et la dimension personnelle de l'identité, est une sorte d'interface entre l'environnement endogène de l'individu (la mémoire de sa

---

<sup>9</sup>*The belief in group affinity, regardless of whether it has any objective foundation, can have important consequences especially for the formation of a political community. We shall call "ethnic group" those human groups that entertain a subjective belief in their common descent because of similarities of physical type or of customs or both, or because of memories of colonization and migration; this belief must be important for the propagation of group formation; conversely, it does not matter whether or not any objective blood relationship exists. Ethnic membership differs from the kinship group; precisely by being a presumed identity, not a group with concrete social action, like the latter. (In our sense, ethnic membership does not constitute a group; it only facilitates group formation of any kind, particularly in the political sphere) (cf. Tajfel, 1981).*

trajectoire biographique, les sentiments qui concernent son corps) et son environnement exogène, représenté par les autres et la société avec ses valeurs, ses normes et ses attentes liées aux normes et aux rôles sociaux (Malewsk-Peyre, 1993). L'identité sociale inclut autant des attributs personnels tels que l'«honnêteté», que des statuts et rôles sociaux comme la « profession ». En somme, l'identité sociale est définie par l'appartenance aux groupes sociaux et cette appartenance crée le sentiment de “*Nous*” défini par rapport à un “*Eux*” (Zavalloni, 1973).

- *L'identité personnelle* : L'identité personnelle est définie en termes d'unité, de continuité et de similitude à soi-même. Elle se caractérise par une quête de permanence et de continuité que l'individu poursuit à travers ses différentes actions et relations. L'identité se forme aussi bien par des processus d'identification que par des processus de différenciation (Kasterstein, 1978). L'identité personnelle peut être définie aussi comme le système de représentation et de sentiment à partir duquel le sujet construit et utilise un horizon temporel. Grâce au sentiment d'identité, il peut se percevoir en effet dans le même, se vivre dans une continuité existentielle, aspirer à une certaine cohérence, organiser et coordonner ses conduites, ses aspirations, ses désirs ou ses fantasmes et, ce faisant, chercher à rester lui-même (Taché, 2004).

L'identité personnelle est un système dynamique de sentiments, de principes axiologiques et de représentations, système par lequel l'acteur social, individuel ou collectif, oriente ses conduites, organise ses projets, construit son histoire, cherche à résoudre les contradictions et à dépasser les conflits en fonction de déterminations diverses liées à ses conditions de vie et aux rapports de pouvoir dans lesquels il se trouve impliqué (Tap, 1985). Selon Goffman, l'identité d'un individu se réorganise constamment selon les situations. Ainsi, plusieurs auteurs évoquent les changements, les modifications de l'identité en vue de l'adaptation. On parle même d'identités

circonstanciennes qui s'adaptent aux exigences des situations (Kasterstein, 1986; Malewska-Peyre, 1993). Le migrant présent dans la nouvelle société est comme un inconnu ou un étranger ; il est socialement marqué comme étant différent des autres (Goffman, 1973, p.12) tant sur le plan culturel que physique, d'où la nécessité de chercher à s'adapter.

En somme, il existe deux types d'identité : l'identité personnelle ou individuelle et l'identité sociale ou collective, la première étant caractérisée par les particularités physiques et par la personnalité du sujet, et la deuxième étant construite par rapport aux groupes d'appartenance (ou d'exclusion). Mais les identités personnelles et identités collectives sont étroitement liées car les deux se forment au moyen d'interactions entre l'individu et les groupes. Or l'identité personnelle et l'estime de soi peuvent être grièvement affectées, lors d'une immigration, par la stigmatisation et les préjugés, puisqu'un processus d'intériorisation du stigmaté<sup>10</sup> peut s'installer et interférer dans la construction identitaire du sujet. Il est clair que le projet migratoire confronte le migrant à l'abandon, au déracinement, à la rupture des liens familiaux et donc à un changement obligé des repères. En conséquence, le migrant peut être amené à vivre un conflit identitaire. Souvent sans en être conscient, il adopte des stratégies diverses dans le but d'atteindre un équilibre ou de se défendre lorsque l'intégrité de son identité est attaquée. La stratégie identitaire n'est finalement qu'un instrument pour gérer un conflit intérieur, une situation de vulnérabilité, ou simplement pour donner de la cohérence à l'identité que le sujet essaie de construire en réconciliant l'idéal de soi et l'image de soi que la société lui renvoie. Selon la stratégie adoptée, les issues peuvent être positives ou négatives et, dans le cas des migrants, influencer le bon déroulement de leur processus d'intégration (D'Alessandro, 2005).

---

<sup>10</sup> L'intériorisation du stigmaté est un cas de figure dans la gamme de réactions possibles à la stigmatisation (cf. Becker, 1963). Il y a aussi l'inversion stigmaté et le développement d'une "oppositional identity".

## 2.6. Le chantier identitaire chez le migrant : un bricolage au quotidien

Sur le plan des représentations sociales, les migrants sont souvent perçus comme des êtres immuablement enracinés, voire crispés, dans leur convictions, leurs pratiques spatiales et socioculturelles, leurs représentations. On leur prête en quelque sorte une identité qui les assigne à la différence. Mais l'expérience migratoire, inscrite dans la durée, n'est pas, sur le plan ontologique, une démarche anodine ou neutre de laquelle on ressortirait identique ; elle modifie profondément le sentiment identitaire. En d'autres termes, « on ne migre pas impunément » (Simon, 2008; 2009). La migration et sa diversité viennent brouiller ou déplacer les frontières et remettre en question les ordres établis. Et ce qui est chamboulé, c'est tout autant le tracé de ces frontières (Hily et Lefebvre, 1999) que les contenus qu'elles renferment. Migrer c'est nécessairement se trouver confronter à une nouvelle culture et à une autre langue, faire face au mode de fonctionnement et aux codes d'une société et d'un État nouveaux. Dans la plupart des cas, la rencontre et le partage se font dans un rapport asymétrique puisque c'est le migrant qui fait l'effort de s'adapter à son nouvel environnement culturel et se crée une nouvelle identité. Il a donc l'obligation de s'adapter aux nouvelles réalités de sa vie quotidienne tout en ne se reniant pas lui-même. Cette situation peut être source de conflit (Chemin et Gélard, 2009). Comme le souligne Devereux (1980), une culture se caractérise non seulement par les comportements qu'elle valorise, mais aussi par ceux qu'elle refoule, et les comportements éliminés par les modèles en vigueur sont aussi importants à étudier que les premiers parce qu'ils peuvent réapparaître à tout moment. La confrontation avec une différence culturelle peut faire resurgir deux types de refoulé (Cohen-Émerique, 1993). « Le migrant, dans sa confrontation, n'abandonne pas ses identités une fois à l'étranger, mais il les conserve les confronte aux autres et les (re)travaille,

tout en leur apportant de nouvelles dimensions. En bref, il se redéfinit et cherche des supports identitaires chez ses collègues de travail, ses compagnons ou ses amis. » (cf. Devrin, 2011).

La migration modifie la nature même des deux sociétés, elle entraîne des processus de métissage profonds qui transforment l'identité collective dans une respiration vivante et ouverte. Ce processus est identique à celui qui traverse les migrants eux-mêmes, individuellement et collectivement ; ils adoptent des représentations et des manières de penser, de dire, de faire qui les changent. Leur identité se modifie dans un processus long, parfois douloureux, mais toujours créatif » (Baudet et Moro, 2003). Il n'est donc plus question de chercher à appréhender la stabilité et le maintien de l'identité, mais au contraire la variabilité et la mobilité des références identitaires. C'est pourquoi il importe d'adopter une conception hybride de l'identité, cette dernière étant forcément instable, parce que combinant en permanence la continuité et le changement (Hall, 1990). Sur le plan identitaire comme dans le domaine de l'affectif, un travail s'opère en profondeur, souvent à l'insu de l'intéressé. Il s'agit d'un travail de perte et de deuil par rapport aux lieux sociaux de l'ancrage, d'un travail d'adaptation, même minimum, par rapport au nouvel environnement et aussi d'un travail d'acquisition de nouveaux repères, voire d'appropriation des normes, des valeurs de la société d'accueil. En bref, la migration entraîne dans son sillage tout un processus de recomposition qui est induit par l'extraordinaire mise en mouvement des affects et par un travail culturel réalisé dans et par l'acte migratoire (Simon, 2008, p. 191). Un migrant peut avoir plusieurs identités et en revendiquer plus d'une en fonction des situations et des interlocuteurs. Il peut revendiquer l'identité de son pays d'origine comme il peut revendiquer l'identité de son pays d'installation (cf. Wimmer 2008 ; cf. Okamura, 1981).

Ainsi, l'identité de chacun dépend de son environnement social, mais aussi de la position que se donne l'individu dans une société aux références culturelles multiples

(Vinsonneau, 2004). Aussi, la culture n'est pas cette empreinte inamovible qui enfermerait les groupes dans un corset statique et invisible. Les cultures changent et les individus adoptent diverses stratégies à leur égard (Camelleri, 2004). L'identité n'est donc pas un concept figé (Aissaoui, 2008). Aborder l'identité, c'est aborder le processus identitaire dans sa dimension évolutive et chercher à saisir comment elle se construit de manière interactionnelle. En outre, l'individu ne saurait acquérir la moindre conscience de soi sans autrui. L'identité passe en effet par l'établissement d'un rapport entre soi et l'autre (Ostrowetsky cité par Aissaoui 2008). L'identité est à comprendre comme continuité et intégration ; la continuité permet de se repérer dans le temps et dans l'espace individuel et collectif, alors que l'intégration permet de coordonner ses conduites dans le temps et dans l'espace maîtrisés (Tap, 1996).

D'emblée, aborder l'identité du migrant nous oblige à considérer les dimensions de l'identité du migrant : l'identité culturelle, l'identité sociale, l'identité collective et l'identité individuelle. Tel que mentionné, l'identité n'est jamais un état stable ni définitif ; c'est un processus toujours en devenir, processus comportant des adhésions et des identifications, mais aussi des manières de faire, d'être, et de penser dictées par la communauté d'appartenance. Par voie de conséquence, les processus de différenciation propres à l'identité ont aussi comme corollaire des processus d'exclusion des membres des exogroupes (outgroup). C'est donc un processus toujours caractérisé par une rencontre de soi vis-à-vis du groupe auquel on s'identifie, et de ce groupe vis-à-vis d'autres groupes (Fall 1998 ; Hunot et al., 1999).

Selon Camilleri (1997 ; 1996), l'identité n'est pas de l'ordre du donné, mais constitue un processus dynamique. La construction de l'identité des immigrés est donc particulièrement complexe : elle apparaît comme mouvance, dialogue, déconstruction et reconstruction, mémoire et oubli. Les notions d'expérience migratoire et de temps constituent une base théorique pour aborder l'analyse de l'« identité migrante » en tant qu'identité personnelle (ensemble organisé de sentiments, de représentations,

d'expériences du passé et de projets d'avenir), identité sociale (l'influence du regard des autres, la visibilité), identité souhaitée et identité perçue, en incluant le rapport réflexif à soi (fonction ontologique de l'identité) et le rapport aux autres (fonction pragmatique de l'identité). L'identité migrante se base sur un processus d'acculturation où interviennent essentiellement le rapport avec le pays d'origine, la pré-émigration, le projet migratoire et les « horizons d'attente » du migrant. Le processus d'acculturation propre aux « ayant migré » et aux « issus de l'immigration » se révèle différent (Mata Barreiro, 2004).

#### 2.6.1. La crise et le malaise identitaire chez le migrant

L'identité procède d'une tension potentiellement conflictuelle entre les logiques sociales et les nécessités psychiques des individus. Cette tension marque le pôle dynamique d'une structure identitaire sujette à des réajustements renouvelés. Or, les mutations ou les changements brutaux ont pour conséquence potentiellement de fragiliser le processus identitaire en écartelant et en distendant le lien entre social et psychique. L'identité se construisant sur un rapport de réciprocité entre le lien psychologique et le lien social, la mutation peut créer une crise ou du moins un malaise identitaire (cf. Giust-Desprairis, 2003). Le repli et l'ouverture sont à penser dans un même mouvement chez le migrant. Les groupes d'appartenance, comme interfaces entre le soi et la société, sont des espaces de construction identitaire parce qu'ils assurent des fonctions de repérage et de support. Cette recherche d'un groupe de semblables peut être celle d'une unité rigide dans un repli frileux sur un passé magnifié comme réaction à l'instabilité de la nouvelle société. Mais elle se présente aussi comme une demande de reconstitution du lien social. Or c'est dans les liens affectifs tissés avec d'autres, dans la possibilité de partager des objets et des projets, que se développe le sentiment d'identité. Ainsi, cette intersubjectivité reconnue et souhaitée peut aussi être une ressource pour un renouvellement identitaire. Les liens entre des personnes de même origine et avec d'autres personnes de la nouvelle société

présentent un enjeu pour le migrant. C'est dans ces interactions que peuvent se trouver les promesses d'une ouverture, où le migrant se dégage par un mouvement pendulaire inhérent d'une dualité pulsionnelle (société départ et société d'arrivée). Il arrive que le migrant opère une séparation nette et tranchée en situant d'un côté la crispation et le repli avec ses semblables, et de l'autre l'ouverture à la nouvelle société (Giust-Desprairis, 2003).

Les valeurs constituent l'un des noyaux de l'identité, mais elles ne sont nullement immuables. Certains immigrés vivent des conflits de valeurs, notamment si la distance culturelle (réelle ou imaginée) entre le pays d'accueil et le pays d'immigration est grande, ce qui peut déboucher sur des dissonances cognitives. Ces désaccords fondamentaux qui mènent aux interactions conflictuelles provoquent souvent des rejets, des ruptures et une négativité de l'image de soi et des autres (Malewska-Peyre, 1993).

L'identité est toujours une forme d'enjeu. En interagissant avec autrui, on cherche à transmettre une certaine image de soi et à ce que cette image soit entérinée par l'Autre, ne serait-ce, et c'est fondamental, que pour demeurer socialement intégré, éviter les conflits et continuer ainsi à avoir « bonne image » de soi (Goterberg, 1998). Il arrive que le migrant, étant non reconnu comme un semblable par ses attributs d'origine, en vienne à dissimuler ces derniers. Son comportement assure ainsi trompeusement aux autres qu'ils sont en compagnie de ce qu'ils exigent en fait. L'identité personnelle se manifeste lorsqu'elle prend forme dans un environnement social qui reconnaît ses attributs d'origines. Cette identité se présente comme la face latente (de son appartenance d'origine) qui ne sera pas dévoilée à l'autre, mais uniquement en présence de ses semblables (Goffman, 1973). La crise, par ailleurs, pose aussi la question de la reconnaissance par soi et par l'autre (cf. Fraser, 2005).

Cependant, soulignons aussi que, dans d'autres cas de crise, l'identité ou la culture stigmatisée sera fièrement affichée et revendiquée précisément en réaction à la stigmatisation (cf. Becker, 1965/1985). De plus, la catégorisation fait en sorte que le groupe majoritaire tend à enfermer l'Autre dans sa ou ses différences, réelles ou imaginées. Donc, même lorsque ses attributs d'origines sont dénigrés et stigmatisés, ils demeurent le cadre de référence à travers lequel les minorités sont définies par le groupe majoritaire et se définissent par rapport à ce dernier.

Les enjeux territoriaux sont liés à la notion d'espace psychique, à ce que Goffman (1973) appelle les « réserves du moi » (vie privée, secrets intimes, affaires personnelles, etc.). Cette première frontière, évidente, est complétée par une seconde barrière, interne à chacun de nous, qui sépare le « moi externe ou social » et le « moi intime ». Le moi social est celui qui s'affiche dans les interactions, le moi intime est celui qui généralement demeure caché. D'où parfois les conflits entre désir de s'affirmer et défense de son intimité contre le jugement d'autrui.

Les enjeux relationnels sont tributaires des deux types d'enjeux précédents. Ce sont les questions de « l'ouverture et de la fermeture » à l'interaction avec l'autre (communiquer), qui sont ces moments délicats et souvent ritualisés de l'interaction. C'est aussi le réglage de « la distance » qui traduit le degré de proximité induit par la communication. La distance entre interlocuteurs n'est sûrement pas la même dans tous les cas ; elle est toujours l'objet de négociations au travers d'indicateurs verbaux et sémiotiques (regards, contacts physiques, etc.). Ainsi, dans la dialectique *Distance/proximité*, un certain degré de proximité rend ce rapport proche et chaleureux car le migrant, même posé en étranger, présente des similitudes avec les membres du groupe (même si ce sont des similitudes générales). Cependant, le degré de distance ou de proximité entre le « *Nous* » et le « *Eux* » n'est pas tributaire de similitudes ou de dissemblances culturelles réelles et objectives, ou du moins pas prioritairement. C'est plutôt, la différence ou la proximité culturelle perçue qui

délimite les frontières identitaires (cf. Juteau, 1999; cf. Guillaumin, 1972a ; 1972b). Enfin, les enjeux conatifs<sup>11</sup>, au sens de la recherche d'influence, peuvent prendre la forme de deux grands types de stratégies : les stratégies de pouvoir qui se traduisent souvent en termes de rapports de forces entre interlocuteurs, et les stratégies de séduction qui recherchent la sympathie, voire la complicité.

Le départ des émigrés est considéré par ses compatriotes comme une trahison, une « *ruse sociale* » qui entraîne une série de contradictions dissimulées chez les émigrés-immigrés. La contradiction est d'abord spatiale. La double absence ou la double présence met en lumière l'« *ubiquité impossible*<sup>12</sup> » : « *être présent en dépit de l'absence et à l'inverse être absent en dépit de la présence* », c'est le paradoxe de l'immigré ; la présence physique finit par s'accompagner d'une présence morale, et l'absence matérielle se traduit finalement par une absence « *morale* » (Sayad, 1999; 1991). La deuxième contradiction est d'ordre temporel : c'est le « provisoire qui dure » : le migrant entretient souvent l'illusion du « provisoire qui se fait définitif », même avec le regroupement familial, qui est pourtant un signe manifeste de stabilisation. La troisième contradiction repose quant à elle sur « l'alibi du travail ». Pour Sayad (cf. 1999), tout au début, cet alibi sert de prétexte au futur émigrant pour entamer l'acte migratoire, et une fois établi, cet alibi servira comme une justification au sacrifice et la souffrance endurés. La violence de la crise identitaire qui en découle est insaisissable, ce qui permet à la souffrance morale de perdurer. Enfin, plus qu'une contradiction, le conflit entre deux systèmes de normes sociales peut s'avérer problématique : l'habitus du pays d'origine et ses valeurs collectives, et les valeurs individualistes de la société occidentale. Entre devoir envers les siens, et volonté d'émancipation, l'émigré-immigré se trouve confronté à un choix

---

<sup>11</sup> Les rencontres culturelles du quotidien occasionnent le foisonnement de situations hétérogènes complexes qui se présentent généralement sous formes de défis, incitant le migrant à fournir des efforts et passer à l'action tout en adoptant une stratégie.

<sup>12</sup> L'ubiquité impossible avancée par Sayad (1999) peut être revue, notamment parce qu'à l'ère de l'internet le migrant vit entre deux mondes : connecté là-bas mais vivant ici. Cette donne nous convie à creuser amplement la notion d'ubiquité à l'ère des TIC.

impossible. La désagrégation des liens entre le migrant et son pays d'origine fait de son départ un acte de « trahison ». La rupture est forte : les séjours dans la nouvelle société ne cessent de s'allonger.

Le temps en immigration se vit autrement ; le migrant évite toute oisiveté en s'adonnant au travail. Le colmatage du temps par le travail intensif qui le prend et auquel il se donne ne s'explique pas seulement par la nécessité financière. Il s'agit aussi de ne laisser aucun temps pour le temps transitionnel, le temps des remords et des regrets (cf. Kaës, 2004). Et c'est seulement par l'allégeance au code de l'autre que le migrant peut exister et être reconnu. La migration est un voyage vers cette allégeance vitale qui ne tolère aucun rapport ludique avec les objets. Le migrant s'assigne à être, pour exister, conforme à l'objet de l'autre, et la place qu'il occupe dans les groupes et dans la société est celle à laquelle il est assigné par le groupe majoritaire ; il importe que les places coïncident dans cette double assignation, pour exister, pour subsister. Le migrant est appelé à constituer dans son nouvel environnement une protection contre l'angoisse fondamentale d'être sans assignation, bien avant de constituer un médiateur entre sa subjectivité et le code. S'assigner et être assigné à une place dans un groupe, c'est être pour soi et pour d'autres un être existant (sujet) dans le champ du désir. Et si le plus souvent c'est prendre place dans un ensemble de semblable, c'est parce qu'à cette condition peut fonctionner le champ de l'illusion, qui est celui de la coïncidence, qui est aussi celui de l'entre-deux. Mais avant que cet espace se constitue, le migrant, n'existe nulle part : il est utopique, entre rupture et suture. En raison d'un code qui désormais ne métabolise plus aucune signification et sans la maîtrise d'un nouveau code qui donnerait un sens à ce qu'est en train de devenir son expérience, le migrant perd toute possibilité d'articuler et de communiquer sa subjectivité à travers une culture et une sociabilité. Ce moment de désorganisation est crucial : il constitue une intense expérience de dépossession, de dépouillement et de perte. Cette expérience est mobilisatrice des énergies et des mécanismes de travail du deuil (Kaës, 2004, p. 30-2), un travail qui concerne la perte

tout à la fois de l'objet interne (estime de soi) et de l'objet externe (l'estime de l'Autre). Perdre l'objet, ce n'est pas seulement le quitter, c'est aussi et surtout être abandonné par lui et dès lors éprouver la terreur que rien ne le remplace, d'où cette ambivalence des sentiments à l'égard du disparu : douleur consciente et satisfaction inconsciente résultant de l'hostilité latente à son égard. (Kaës, 2004).

La crise révèle la qualité de la construction identitaire chez l'individu (et elle est plus pesante chez le migrant), les transformations sociales faisant entrer de nouvelles représentations, de nouvelles significations qui entrent par effraction dans les constructions antérieures individuelles et collectives (cf. Kaës *et al.*, 2012; Barus-Michel et Giust-Desprairis, 1996). Les mécanismes de défense sont des compromis passés entre réalité interne et réalité externe, protégeant à la fois des conflits psychiques qui menacent l'intégrité du sujet et régulant les sollicitations sociales. Dans la mesure où il vit un processus de transformation et d'adaptation entre des dynamiques psychiques et des logiques sociales, tout migrant est touché par la remise en cause de ses constructions identitaires.

La crise convie à un travail de décomposition des modèles intériorisés par le migrant. La situation de crise du migrant met en évidence un entremêlement des inscriptions subjectives et sociales constitutif de la structure identitaire, entremêlement qui ne permet pas d'identifier facilement les points de rupture. Comprendre le migrant dans sa crise nécessite un travail de mise à plat des différents déterminants sociologiques et psychologiques et de leurs intrications. Le travail sur le malaise identitaire n'est pas un travail de reconstruction de ce qui a été défait par la crise dans un souci de restauration, mais bien plutôt une proposition, par l'analyse, de déconstruction de ce qui ne se trouve plus en cohérence, dans la nouvelle société. La crise se présente comme une faillite des constructions individuelles et collectives et nécessite donc un travail de décomposition des modèles intériorisés et des fonctions qu'ils remplissaient puisque les systèmes défensifs ont perdu leur efficacité dans ce

nouveau contexte. Dans la crise, si le migrant tente de consolider ce qui est en train de se défaire et d'œuvrer au renforcement des défenses qui ont perdu leur capacité régulatrice, il se trouve à favoriser la crispation identitaire qui se nourrit des logiques de la certitude et de la maîtrise. Il risque alors, à terme, de renoncer à la part créatrice du processus identitaire, source de renouvellement (cf. Giust-Desprairis, 2003; Barus-Michel et Giust-Desprairis, 1996). Les travaux de Goffman peuvent être mobilisés afin de comprendre cette reconstruction identitaire chez le migrant qui s'inscrit dans une interface du psychologique et du social (l'identité étant une construction subjective en même temps qu'une inscription sociale).

La crise chez le migrant, ainsi que la nécessité de s'adapter à sa nouvelle société en vue d'atteindre ses objectifs, constituera un objet central de ma réflexion sur la mise en cause identitaire. Déconstruire et reconstruire, ou plutôt recomposer, sont des processus qui seront au cœur de la recherche que je mènerai à travers une approche qualitative.

#### 2.6.2. Les stratégies et les négociations identitaires

Face au malaise identitaire et à la crise, des stratégies variées se déploient en fonction du contexte propre à chaque migrant. Bien que ces stratégies ne prennent pas la même forme et peuvent diverger d'une personne à l'autre, elles peuvent aussi converger à certains égards. Dans cette perspective, les travaux de Camilleri peuvent nous aider à mettre en relief les différentes stratégies identitaires possibles. Ainsi, dans son modèle, il présente les différentes configurations qui peuvent résulter de l'expérience migratoire, ces stratégies répondant au bout du compte aux objectifs fixés préalablement par le migrant. Il reste que ces configurations ne se cristallisent jamais, le migrant pouvant dans son itinéraire de vie connaître une succession de phases se chevauchant et s'entremêlant, d'où l'importance de saisir le processus dans sa dynamique. Il est aussi vrai que la stratégie conditionne en partie l'adaptation, mais à

certains moments, il nous semble que les événements peuvent facilement s'imposer au migrant et rendre ses stratégies caduques. Pour Camilleri (2004) « les stratégies identitaires contribuent, au niveau collectif, à la régulation sociale, en effectuant des réappropriations sélectives et des modifications partielles parmi les identifications et les symboles disponibles. Elles rendent possibles l'interaction sujet-autrui ou sujet-groupe. Les stratégies identitaires favorisent, au niveau individuel, l'autorégulation cognitivo-affective, en rétablissant une unité de sens et une orientation temporelle forte dans l'appréciation des vécus. Elles rendent possible l'interaction sujet-sujet ou sujet-normes. » (Mançon, 2002, p. 78). Sur cette base, quatre types de stratégies identitaires ont été proposés par Camilleri comme étant propres aux migrants : l'assimilation conformante, la différenciation conformante, l'assimilation individuante et la différenciation individuante (Mançon, 1999).

L'assimilation conformante consiste dans l'acceptation de la culture dominante, même au détriment de sa propre culture d'origine, en vue de bénéficier des ressources mises à disposition par la société d'accueil. Le risque est l'exclusion de toute culture d'origine, ce qui peut mener, dans certains cas, à des attitudes autodestructrices, comme l'auto-marginalisation, ou la violence. La différenciation conformante est une stratégie d'opposition qui se dévoile à travers la revendication de la différence, voire sa survalorisation, dans un contexte de rapports de force avec les institutions du pays d'accueil. Les risques liés à l'adoption de cette stratégie sont l'annulation de l'individu face aux valeurs et modèles qu'il prétend défendre. L'assimilation individuante vise à dépasser les frictions entre les deux cultures dans le but d'atteindre l'intégration sociale tout en gardant la mémoire de la culture d'origine. La réduction des distances entre les cultures permet l'instauration du dialogue (Mançon, 1999).

La stratégie dite de différenciation individuante est une stratégie à long terme qui aboutit à la création d'une nouvelle culture. Il ne s'agit pas d'une fusion de la culture

d'origine et de la culture du pays d'accueil, mais plutôt d'une synthèse des deux, dans laquelle les éléments propres à chacune peuvent être reconnus, bien qu'ils aient été transfigurés par un processus de métissage culturel. La constitution d'une « minorité » au sens sociologique du terme est donc possible dans ce cas de figure. Toutefois, les minorités ethniques, qui se perçoivent et sont perçues comme telles par le groupe majoritaire, peuvent à la fois valoriser leurs propres spécificités ethniques et afficher un degré de participation considérable au sein de la société d'accueil. Les stratégies de différenciation individuante semblent donc correspondre à un degré d'autonomisation important où l'acceptation des diverses facettes de l'identité en situation multiculturelle facilite la valorisation des relations interculturelles (cf. Mançon, 1999).

Si la culture de la société d'immigration contribue à la recomposition identitaire collective et individuelle des migrants, à leur tour ces migrants s'emparent de cette culture pour servir leurs buts et leurs intérêts. L'identité est aujourd'hui conçue comme le résultat de constructions et de stratégies en constante évolution et en recomposition (cf. Camilleri, 2004). Une série de facteurs tels que la mobilité accrue, les contacts et les diverses formes de métissage, qui « brouillent » et « interpellent » les systèmes de référence identitaires habituels, requièrent de nouvelles approches de l'identité (cf. Mata Bereiro, 2004). En somme, Tap (1999) souligne l'existence de liens entre l'identité et les stratégies de vie individuelle et collectives. L'identité ne doit pas être coupée de l'action. Elle est associée non seulement à la continuité (sentiment de rester identique dans le temps), mais à de multiples dimensions (cohérence, positivité, différenciation, affirmation de soi, originalité) et s'exprime à travers des stratégies individuelles et collectives, situationnelles et/ou durables. C'est ainsi, qu'en abordant le processus d'adaptation chez le migrant, l'identité resurgit, mais il faut la saisir pour ce qu'elle est, à savoir une structure dynamique et toujours redéfinie et recomposée en fonction du contact social. Déjà effleurée dans la pré-

enquête, nous espérons approfondir cette question en vue d'arriver à comprendre et appréhender les deux processus simultanément.

Avant d'entamer le chapitre relatif au modèle d'analyse, une mise au point est de mise concernant notre posture par rapport aux approches théoriques. Il est clair qu'aucune position critique par rapport aux approches précitées n'a été prise de notre part ; ceci est principalement dû à notre inscription épistémologique qui, dans une démarche inductive, ambitionne de laisser une part plus importante aux données qu'à la théorie. Mais une telle entreprise n'exclue tout de même pas une connaissance a priori du cadre théorique global dans lequel se conjuguent les deux principaux concepts que nous préconisons étudier : l'« adaptation » et l'« identité ». Dans la même veine, bien que nous abordons dans notre revue de littérature le concept d'acculturation, indissociable à l'adaptation, nous avons jugé plus intéressant de nous focaliser sur le concept d'adaptation uniquement. Cette omission est due aussi par souci de répondre à nos questionnements. D'ailleurs, comme il sera constaté dans les futurs chapitres d'analyse, l'adaptation est saisie en tant qu'agir au quotidien du migrant, d'où la notion de l'agir adaptatif. Aussi l'usage de l'acculturation peut impliquer pour certains le choc ou le stress d'acculturation (cf. Berry, 1999) qu'il serait aussi intéressant d'aborder séparément dans des futures études. Soulignons qu'ici, nous tentons d'outrepasser la question de choc ou de stress pour s'intéresser aux réponses à des situations ; à cet effet, la notion de la situation va nous fournir une sorte de point d'articulation entre l'adaptation en tant qu'agir et les négociations identitaires qui deviennent plus situationnelles. En somme, le rapprochement, de notre point de vue, entre les deux notions, (acculturation et agir adaptatif), nous a poussé à éviter tout encombrement de concepts ou de se brouiller dans des frontières conceptuelles, et de nous focaliser sur l'adaptation.

Par ailleurs, bien que notre démarche soit inductive, ceci n'exclue pas, lors de nos analyses, de recourir à des approches théoriques. D'ailleurs, dans nos chapitres

d'analyses, il y a appel à certaines approches que d'autres. Ce recours soit pour appuyer sinon nuancer nos interprétations des données. Donc, c'est dans ces chapitres d'analyse que certaines positions par rapport à ces approches théoriques peuvent s'afficher. L'analyse des données peut corroborer un postulat théorique et réfuter un autre. En outre, comme il sera constaté le long de ces chapitres, notre posture ne convoite pas une fixation matérialiste à nos questions, mais dans une perspective plutôt large, nous explorons l'univers mental des (é)immigrants, avec une focale marquée sur la dimension symbolique des rapports sociaux.

## CHAPITRE III

### ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES, MODÈLE D'ANALYSE

#### ET CONCEPTS-CLEFS

##### 3.1. Stratégie de recherche et approche méthodologique

Pour mener à bien ma recherche, j'ai opté pour l'investigation qualitative, plus précisément la méthodologie de la théorisation enracinée ou émergente (*grounded theory*) (ci-après « M.T.E. »). Cette méthodologie sert à dégager les paramètres et la dynamique d'une réalité sociale à partir d'observations empiriques. D'après Glaser et Strauss [1967], une telle approche permet de voir comment les préoccupations méthodologiques s'inscrivent concrètement, au cours du processus de recherche, dans un ensemble d'interrogations épistémologiques, théoriques et substantives liées à la nature de l'objet d'étude. Elle facilite la compréhension de phénomènes sociaux concrets (Maltez, 2011). Selon Laperrière (1997), la méthode de la théorisation enracinée ou émergente consiste essentiellement: « à définir les éléments d'importance et leurs interrelations dans une situation sociale donnée, non pas à partir d'un schème conceptuel établi formellement a priori, mais sur le terrain même, au fur et à mesure que les données s'accumulent; c'est une méthode qui vise non pas à vérifier une théorie préétablie, mais à en construire une de façon inductive et à partir de données empiriques ». Autrement dit, c'est à partir de l'observation du phénomène social que va se constituer le cadre d'analyse.

Dans cette approche, la cueillette des données et la construction théorique ne constituent pas deux processus séparés. Au contraire, la théorisation enracinée préconise une « rétro-alimentation » entre les données et la théorie émergente, c'est-à-dire entre la théorie et l'empirie (Luckerhoff et Guillemette, 2012). Selon Strauss et Corbin (1998), la théorisation enracinée cherche à construire une théorie, comme modèle explicatif, qui soit capable d'interpréter le social à travers des données de terrain issues d'une méthode d'échantillonnage rigoureuse. Cette approche méthodologique voulait combler une lacune souvent associée à la recherche qualitative, à savoir celle de ne pas être en mesure de produire une connaissance objective et "scientifique" de la réalité (Strauss et Corbin, 1998). La M.T.E. ne cherche pas tant à prouver une hypothèse qu'à explorer des situations, identifier des concepts opératoires pertinents, et éventuellement généraliser (Luckerhoff et Guillemette, 2012). Il est utile de rappeler que la M.T.E. est fondée sur deux piliers, soit d'une part le pragmatisme américain, et d'autre part la philosophie phénoménologique. Du premier elle retient deux principes, à savoir 1) que la théorie doit être enracinée dans la réalité afin d'assurer l'avancement des connaissances scientifiques et 2) que l'observation doit revêtir une importance centrale au sein du dispositif méthodologique. De la deuxième, la M.T.E. adopte le principe de mise à l'écart des idées préexistantes pour que de nouvelles idées émergent pour saisir le réel (Laperrière, 1997). Du coup, la réalité sociale n'est nullement figée, elle se construit et se modifie à travers le temps par ses acteurs sociaux, d'où l'importance de laisser la réalité parler d'elle-même.

Théoriser, c'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. En fait, la théorisation est, de façon essentielle, beaucoup plus un processus qu'un résultat (Paillé, 1994). Et quel que soit le niveau de théorisation atteint, le résultat devra être *enraciné* (*grounded*) solidement dans les données empiriques recueillies. La méthode garantit en quelque sorte ce résultat,

puisqu'on se livre progressivement et systématiquement à une analyse se développant par le biais d'une théorisation et qu'on s'assure constamment de son étroite correspondance avec les données. Bref, l'expression retenue qualifie bien ce dont il est question : une *analyse par théorisation enracinée*. La M.T.E. est construite et validée simultanément par la comparaison constante entre la réalité observée et l'analyse en émergence (Paillé, 1994). L'analyse par la M.T.E. est une démarche itérative de théorisation progressive d'un phénomène, c'est-à-dire que son évolution n'est ni prévisible, ni liée au nombre de fois qu'un mot ou une proposition apparaît dans l'analyse des données. Ainsi, elle ne correspond ni à la logique de l'application d'une grille thématique préconstruite, ni à celle du comptage et de la corrélation de catégories mutuellement exclusives. Du coup, l'analyse par la M.T.E. *n'est pas l'analyse d'un contenu*; elle équivaut beaucoup plus justement à un acte de conceptualisation (cf. Paillé, 1994).

Bien que cette méthode inductive ne commande pas en général une revue de littérature préalablement à la cueillette des données (Hennebo 2009), il nous a néanmoins semblé qu'un tel exercice était d'une grande utilité dans le cadre de notre analyse, comme en témoigne le précédent chapitre. Une nouvelle immigration a certainement des similarités avec des anciennes immigrations, mais aussi nous anticipons l'existence des dissemblances chez cette nouvelle communauté, et qu'il importe de les considérer pour une meilleure distinction, d'où l'intérêt de ces anciennes études. L'analyse prend forme à travers des étapes successives : la première étape est la codification et la catégorisation; la deuxième est la conceptualisation, pour arriver à la mise en relation des catégories et ses caractéristiques. Ensuite vient l'interprétation. L'avant-dernière étape est celle de la modélisation (type, propriété, antécédents, conséquences, processus et enjeux caractérisant le phénomène). La dernière étape est celle de la théorisation.

Par ailleurs, et bien que les recherches sur le phénomène migratoire soient abondantes, rares sont les études qui l'ont exploré par la MTE. Initialement, en m'inscrivant dans cette démarche inductive, je me suis mis à l'écoute de mon objet en vue d'aborder ma recherche à travers une récursivité continue conformément à la tradition de la MTE. En vertu du caractère inductif de ma démarche méthodologique, j'ai suivi, dès l'étape de la pré-enquête, des immigrants algériens dans leur quotidien migratoire sans énoncer une question spécifique, ce qui a permis qu'émerge a posteriori la question de l'adaptation, celle-ci à son tour conviant à une deuxième question, celle de l'identité du migrant (cf. Problématique). Du coup, la problématique se situe en aval d'une pré-enquête menée sur le terrain. Bien entendu, des lectures en amont étaient nécessaires, ce qui a permis de mieux baliser ma problématique. De plus, la démarche méthodologique est circulaire, la collecte des données s'effectuant dans un va-et-vient constant entre les entretiens informels, les observations et les entretiens formels. Ces derniers prendront la forme d'entretiens approfondis ouverts, sans l'entremise d'une grille de question rigide au préalable. Mais la façon de procéder est retravaillée tout le temps et les modalités de l'entretien sont constamment réajustées à travers d'autres réalimentations (observations et entretiens informels). Et au fur et à mesure que mon enquête a progressé, une grille de question a pris forme au gré des entretiens. Même si cette méthode peut sembler problématique, néanmoins, et afin d'éviter toute bifurcation, nous avons balisé thématiques a priori, par contre, la formulation des questions sont tout le temps réajustées au fur et à mesure des entretiens. Cette étude revêt donc un caractère participatif dans la mesure où la personne interviewée ne s'est pas senti assujettie à des questions rigides, mais plutôt libre d'utiliser un espace afin d'exprimer ce qu'elle a à dire. Je souligne aussi qu'aucune hypothèse n'a été adoptée, conformément à la démarche MTE. J'ai laissé le « terrain » me guider dans cette quête de clefs de lecture, afin de pouvoir penser le migrant et le processus migratoire de manière créative et imaginative (cf. Geertz, 1998, p. 96-97).

Soulignons également que le mot « théoriser », qui a quelque chose de redoutable, ne signifie pas la production de la grande théorie dans le cadre de cette recherche. Théoriser, au sens de la MTE, signifie plutôt dégager le sens d'un événement, et lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation afin de renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. En fait, essentiellement, théoriser renvoie plus à un processus qu'à un résultat (cf. Paillé, 1994 : 149-150). Ainsi, une théorie demeure une approximation de la réalité ; elle propose un angle de vue. Elle demeure un fragment de miroir brisé de la réalité (l'assemblage de tous les fragments renvoyant une image altérée) (Luckerhoff et Guillemette, 2012, p. 109).

### 3.2. Choix méthodologiques et conceptuels

À ce stade, il nous a semblé important de clarifier nos choix conceptuels, ainsi que les raisons qui justifiaient à nos yeux cette sélection. En effet, le champ des études migratoires nous offre une pléthore de concepts conçus pour rendre sociologiquement intelligible le processus d'incorporation des immigrants dans leur société d'accueil. Si, dans l'exposé qui précède, nous avons tenté de cerner les principaux concepts qui dominent ce champ d'étude, ainsi que les débats théoriques qui les accompagnent, il nous a été plus difficile de choisir les concepts appropriés en la matière pour les fins de notre recherche. Nous avons relevé que certains concepts sont, non seulement politiquement chargés mais aussi teintés par des a priori relatifs au groupe majoritaire et/ou aux groupes minoritaires, des a priori auxquels, du reste, il est difficile d'échapper. Dans ce contexte, succomber à la tentation de faire des choix conceptuels avant même d'avoir entrepris la collecte de données nous apparaissait imprudent, en particulier dans le cadre d'une démarche inductive comme la notre. C'est pourquoi nous avons préféré laisser plutôt le terrain nous guider en inférant, à partir d'une pré-

enquête, des concepts « opérationnalisable » qui s'avèrent en adéquation avec ce que nous aurons (pré-)observé.

Dès lors, l'étape de la pré-enquête nous a semblé cruciale pour ne pas tomber dans le piège qui consisterait à plaquer des concepts sur la réalité observée, sans égards aux caractéristiques propres à cette dernière. Cette pré-enquête, combinée à la recherche documentaire (à caractère théorique et empirique) que nous avons menée, nous a permis de mieux cibler la réalité du terrain ainsi que le contexte plus large dans lequel s'insère notre sujet d'étude. D'une part, la question de recherche elle-même est issue des préoccupations et considérations exprimées par mes participants et participantes lors de la pré-enquête. D'autre part, c'est également au terme de la pré-enquête que nous avons conclu que le petit Maghreb est un lieu de recherche utile, voire incontournable, pour étudier la communauté algérienne, tout étant par ailleurs conscient du fait qu'un tel choix infléchirait forcément les résultats que nous obtiendrions ; nous savions que la présence plus concentrée, dans ce quartier, d'immigrant-e-s algérien-ne-s et d'institutions desservant la communauté algérienne risquait fort d'influer sur le type de recomposition identitaire et stratégies d'adaptation que nous étions susceptibles d'observer, par comparaison avec, par exemple, un échantillon d'immigrants algérien-ne-s recruté-e-s dans les quartiers plus « blancs » et/ou moins diversifiés sur le plan ethnoculturel. Il nous est apparu néanmoins pertinent de nous concentrer sur le Petit Maghreb, compte tenu de notre intérêt, dans la foulée de Sayad, pour les rapports dialectiques complexes qui peuvent se nouer, au cours d'un parcours migratoire, entre les modèles socioculturels et les imaginaires issus de la société d'origine et de la société d'accueil.

L'objectif d'une telle étape n'est pas de nous fournir par avance des réponses à notre question de recherche, mais plutôt des éléments de réponses à une partie des problèmes conceptuels et méthodologiques que le chercheur doit résoudre avant de passer à la collecte des données. Son rôle n'est pas de prouver, mais d'aider à faire

des choix (cf. Mochet, 1986). C'est pourquoi le premier objectif qui a été assigné à la pré-enquête a été de nous aider à construire opérationnellement la question de recherche de départ, celle-ci s'étant effectivement précisée au cours de cette étape. Au moyen d'entretiens ouverts et d'observations auprès des immigrants et immigrantes d'origine algérienne, cette étape nous a permis non seulement d'affiner notre question de recherche et de consolider notre dispositif méthodologique, mais également d'opérer une présélection conceptuelle tout en resserrant les liens entre nos intuitions théorique -encore relativement lâches- et les faits observables. Cette phase a généré une sélection de deux principaux concepts : l'adaptation et les stratégies d'adaptation d'une part, ainsi que le processus de négociation identitaire d'autre part. Ces concepts, qui nous ont été indirectement « proposés » par le terrain, nous ont semblé intéressants par leur potentiel heuristique prometteur, eu regard à notre question de recherche Ceci nous a permis aussi de dégager implicitement d'autres notions et concepts clés, dont seule la cueillette de données nous aura permis de déterminer la réelle valeur heuristique.

La taille de l'échantillon de la pré-enquête a été décidée en prenant en considération des critères de faisabilité (cf. Bourgain 1986), mais également en étant sensible au principe de saturation conceptuelle (cf. Glazer & Strauss, 1967). Sur cette base, nous avons interrogé de manière non directive et prospective six participants et participantes à cette étape, tout en complétant l'information ainsi obtenue, tel que mentionné, par des séances d'observation soutenues dans les lieux publics du petit Maghreb (ex. : mosquée, cafés, épiceries, etc.)

Rappelons qu'en accord avec la méthodologie de la théorisation enracinée, les concepts utilisés et la méthodologie de la recherche se construisent interactivement (Luckerhoff et Guillemette, 2012; cf. Paillé, 1994). Les concepts d'adaptation et de négociation identitaire qui ont émergé de la pré-enquête se conjuguent dans des significations multiples et en fonction de plusieurs variables. Il importera, en retour,

de les faire « travailler » tout au long de notre recherche, afin de conférer une intelligibilité sociologique à nos résultats. Il n'est pas inutile de souligner que si le concept d'adaptation apparaît fréquemment dans le discours de nos participants et participantes, ceci ne diminue en rien la valeur analytique d'autres concepts qui lui sont directement liés. Bien au contraire, nous retrouvons, tout au long de notre recherche, des chevauchements et des intrications conceptuelles entre le concept d'adaptation et ceux d'intégration et d'acculturation que, conséquemment, il serait imprudent de négliger. En somme, même si, pour les fins de l'analyse, nous avons eu tendance à isoler le concept d'adaptation de ses concepts connexes, ces derniers n'ont pas été entièrement ignorés dans l'analyse, car nous refusons d'essentialiser les frontières entre les notions conceptuelles qui structurent le champ des études migratoires.

### 3.3. Méthodes et critères d'échantillonnage

Concernant l'échantillonnage, le recrutement des candidats pour les entretiens s'est déroulé essentiellement par la méthode boule de neige. Afin de repérer, de décrire et d'analyser les différents parcours migratoires, j'ai effectué deux enquêtes empiriques : une dans la société d'accueil, et l'autre dans la société d'origine. Deux volets ont caractérisé la première enquête relative à la société d'accueil, et un seul pour la seconde enquête dans la société d'origine. En ce qui concerne la société d'accueil, lors d'un premier repérage, et pour diversifier le bassin de recrutement, j'ai effectué des observations dans le quartier dit le petit Maghreb (rue Jean-Talon, entre Saint-Michel et Pie-IX), où la communauté algérienne est fortement concentrée. J'ai fréquenté en particulier les espaces publics communautaires, soit principalement les commerces, les mosquées et les centres communautaires. Cela m'a permis de dégager une première lecture des profils et de la réalité des migrants de cette communauté. J'ai aussi considéré les événements sociaux et religieux, quant à la manière dont ils

sont célébrés, dans le maintien du lien intracommunautaire. Le Centre Culturel Algérien a aussi servi de terrain d'observation via les rencontres artistiques, les soupers traditionnels, les excursions et autres évènements communautaires qu'il organisait. Cette première étape a servi pour le recrutement des participant-e-s à ma recherche.

Les principales variables qui ont été prises en compte dans la constitution de mon échantillon sont les suivantes (voir l'appendice C) :

- l'immigration doit être volontaire (ce qui exclut les réfugiés) ;
- l'année d'installation : ou l'année d'arrivée qui exprime aussi le temps déjà passé dans la société d'immigration ;
- le niveau d'instruction : en tant qu'immigrant économique, un prérequis est nécessaire pour l'acceptation de sa candidature afin de faciliter son intégration au marché d'emploi. Mais, une surqualification peut devenir une entrave à l'insertion économique, et qu'il sera intéressant de discuter ;
- la situation matrimoniale : célibataire ou marié-e etc. une variable de mise pour comprendre les éventuelles facilités ou difficultés dans le processus d'insertion ;
- une expérience migratoire antérieure ou pas (les deux cas de figure seront représentés à des fins comparatives)
- l'émigration en couple, avec ou sans enfants, et l'émigration en célibataire. (les trois cas de figure seront représentés à des fins comparatives).

J'ai aussi pris en considération d'autres variables de moindre importance, selon les cas, mais qui ont leur influence sur le parcours de chacun. J'ai aussi recruté des futur-e-s émigré-e-s en Algérie-même comme j'ai eu à m'entretenir avec des ex-migrants qui, ayant renoncé à leur projet d'immigration pour diverses raisons, sont retournés vivre en Algérie. Bien entendu cette étape a été réalisée en Algérie. Pour chaque participant et/ou participante retenue, j'ai effectué mes entrevues en tenant compte du facteur âge, de l'origine urbaine ou rurale, de leurs situations sociale et économique

dans la société d'origine. Mais aussi, il importe de rappeler que les critères de l'échantillonnage répondaient plutôt aux contours de ma perspective en pleine construction.

Il est à noter qu'une série d'entretiens en profondeur a été réalisée auprès des participant-e-s. Le corpus qualitatif a permis de creuser, dans une logique plus ou moins phénoménologique, les notions citées *infra*. Donc, afin de mieux comprendre du phénomène à l'étude, 64 entrevues ont été menées auprès des migrant-e-s d'origine algérienne. Cependant, il n'y a que 34 participant-e-s qui ont clairement autorisée l'enregistrement de leurs entrevues (voir l'appendice C). Les 30 restant-e-s ont uniquement permis les prises de notes avec des restrictions sur quelques points concernant leurs vies personnelles. Ceci me contraint à n'utiliser que des fragments de leurs entretiens en relation avec mon analyse. Les 34 entretiens transcrits se sont déroulés entre février 2015 et janvier 2016 à Montréal, Sherbrooke et en Algérie à Alger et étaient d'une durée moyenne de soixante à quatre-vingt-dix minutes. Les entrevues se déroulaient dans le lieu choisi par chaque participant et/ou participante, souvent à leur domicile, et parfois dans un lieu public : café, ou même dans un lieu de culte tel que la mosquée ou l'édifice qui en tient lieu. Pour les entretiens informels, ceux-ci se sont déroulées dans les mêmes conditions, durée ou endroit etc., sauf que les concernées ont refusé tout enregistrement, ni-même une prise de notes, toutefois ils ont, plus ou moins, donné leur accord pour l'utilisation des informations avec l'insistance sur l'anonymat.

La démarche d'entrevue consistait, dans un premier temps, en une présentation du projet de recherche et en la signature d'un formulaire de consentement, qui a été déjà approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'Université de Québec à Montréal (voir l'appendice B). Cette démarche permettait de mettre en confiance mes participant-e-s, de les assurer que leur identité ne serait en aucun cas divulguée. D'autres participant-e-s, bien qu'ils n'aient émis aucune objection quant à l'usage de

leurs données, ont refusé de signer le formulaire de consentement (voir l'appendice A). Par contre, deux participants et une participante se sont désistés et ont voulu mettre fin à leur participation à l'étude en cours de route. Dans leurs cas, leurs données ont été détruites. Les entrevues enregistrées ont été transcrites et analysées au fur et mesure de la réalisation des entretiens. Les entrevues non enregistrées, quant à elles, ont fait l'objet d'une prise de note autorisée par les sujets concernés. Les informations recueillies lors de ces entrevues non enregistrées ont elles aussi nourri l'analyse. Mon analyse obéit, dans son déroulement, chapitre par chapitre, à une logique processuelle du phénomène. En revanche, les entrevues effectuées en Algérie présentaient plus de difficultés à l'étape du recrutement des candidat-e-s, dans la mesure où plusieurs sujets se montraient réticents, voire réfractaires, à être interviewés dans le cadre de ma recherche. Il n'est pas inutile de souligner que plusieurs chercheur-e-s algérien-ne-s ont déjà signalé le manque flagrant de coopération des candidat-e-s potentiels à la recherche scientifique en Algérie.

#### 3.4.L'expérience personnelle et la question de la subjectivité

Ma recherche s'inscrit dans une perspective ethno-phénoménologique qui allie la sociologie aux sciences du comportement en vue de comprendre le quotidien du migrant. La quête identificatoire est le quotidien de chaque migrant et prédétermine la texture signifiante de ce quotidien (Schütz 1971: 2007, p. 16). Par ailleurs, mon expérience personnelle en immigration a concouru pleinement au choix de ma thématique et de mes questions de recherche. Or adopter une posture à la fois subjective et objective, comme chercheur, exige une distanciation modulable vis-à-vis de son objet. Ainsi, la distance nécessaire que je suis censé entretenir vis-à-vis de mon objet de recherche se trouve, à certains moments, rétrécie par des schèmes cognitifs, une expérience et une subjectivité qu'il est nécessaire de mettre à nu. Pour reprendre l'expression de Devereux (1980, p. 8) : « l'ethnologue qui ne s'est pas

exactement examiné lui-même n'a plus droit, ni qualité, de faire de l'ethnologie. ». En effet, l'impact de la subjectivité du chercheur, en sociologie, a toujours constitué une aporie à dépasser. Certes, le chercheur est appelé à se défaire de ses propres préjugés lorsqu'il maintient une relation personnelle avec son objet de recherche. Sans prétendre à une élimination totale de cette subjectivité, je m'exerce plutôt à réitérer ses remises en cause des positions qui semblent aisées à s'analyser, car, faut-il le rappeler, l'intérêt manifesté pour cette recherche découle directement de cette subjectivité.

Mon cheminement personnel et mes positions sociales de départ interfèrent dans le choix des perspectives, mais surtout des arguments qui peuvent être mobilisés dans l'analyse des entretiens. Un dialogue intersubjectif entre le moi-chercheur et le moi-migrant s'impose alors dans l'analyse des données et des expériences de mes sujets. À certains moments, le moi-chercheur et le moi migrant ne font qu'un, d'où l'importance d'arriver à se dissocier de l'objet tout en étant dedans. Une telle posture exige des va-et-vient incessants entre le moi-chercheur et le moi-migrant. Dès lors, mes préoccupations, ma sensibilité et mes expériences ne sont pas considérées pour elles-mêmes, mais dans leurs ressemblances et leurs dissemblances avec celles de mes sujets. C'est dans cette perspective de réciprocité que j'admets partager (Schütz 2007, p. 17) avec mes participant-e-s, ou plutôt devrais-je dire mes semblables, que je m'oblige à négocier la distance, ou plutôt la proximité, entre mon objet et moi-même. Me questionner moi-même comme un objet de recherche revient à creuser de manière réflexive ce rapport triangulaire qui me lie le moi-chercheur, le moi-migrant et mes participant-e-s. Du coup, cette distance est comprise et anticipée avant même qu'elle ne s'actualise et se manifeste dans le cadre de la recherche; aussi insoupçonnables soient-ils, mon vécu et mon passé se révèlent dans le menu détail au cours de l'étude, dans la mesure où ils guident mes intentions et mes choix de recherche. Dans les moments de méditations, la subjectivité qui m'encombrait dans mon entreprise m'ouvre des cadres d'appréhension des données heuristiques. Et la

façon dont j'ai essayé d'occuper deux positions à la fois (de chercheur et d'immigrant) m'a permis d'exploiter objectivement ces cadres d'appréhension au cours de l'analyse. Cette relation complexe entre ces deux positions qui cherchaient à se concilier s'est étalée dans la durée et, même si elle a été transformée en cours de route, a rythmé mon quotidien tout au long de ma recherche doctorale.

Dans un contexte social qui me prédispose à l'acte migratoire, un message silencieux, qui revenait chez tous mes participant-e-s, s'impose à moi : emboîter le pas à mes prédécesseurs. Il s'agit d'une complicité inconsciente qui est transmise tacitement, sans préalable, un héritage assumé dans le paradoxe de la souffrance et du plaisir. Les migrants sont des errants sans terre promise, des glaneurs de rêves et de mensonges. C'est dans cette pesanteur sociologique et cette épaisseur psychologique que j'ai essayé de mettre en lumière les expériences de mes participant-e-s. Similitudes et différences s'alignent paradoxalement, tout au long de ce travail, pour révéler le phénomène autrement.

Quand j'écoute et analyse les récits de vie, je cherche à me repositionner entre « ici » et « là-bas » afin de comprendre l'exercice de construction auquel s'adonne chacun de mes participant-e-s. C'est que je ne pouvais comprendre les récits de chacun que dans les points en commun et/ou les dissemblances avec le mien. Les expériences de mes participant-e-s, ou plutôt leur mise en récit, se construisent dans un système linguistique partagé et des symboles culturels qui m'unissent avec chacun d'eux. L'histoire de chacun se sédimente pour écrire l'histoire de toute la communauté. Dans ces ressemblances insoupçonnées, les frontières entre « ici » et « là-bas » se superposent et sont mises à plat. L'hybridité d'une langue spontanée peut dérouter la recherche, la faire bifurquer. Le rythme des récits, les mots qui signifient le contraire de leur sens, des étymologies qui s'inventent culturellement, des néologismes qui n'ont de signification que dans cette réciprocité mutuelle, sont autant d'éléments qui contribuent à former un contexte d'énonciation partagé entre le chercheur et ses

participant-e-s. Même les silences ne se comprennent que dans un système de sens partagé. Dans les moments où le mot ne trouve plus sa signification, le geste remplace la parole. Le mode de production du savoir sociologique ne peut ignorer cette réciprocité et ce partage. En somme, la nécessaire objectivité, bien qu'elle doive neutraliser certains biais, a priori et préjugés que risque de cultiver le chercheur ne devrait pas pour autant négliger, sous-estimer ou sous-exploité cette réciprocité et ce monde vécu partagé.

C'est ainsi que mon parcours d'émigré-immigrant est jalonné par des faits et des événements que je me devais d'exposer pour que ma position soit claire, d'abord et avant tout pour moi-même. Par ailleurs, cette clarification me servira avant tout à éviter de penser d'une manière dichotomique et tranchée, ce qui amènerait sans doute des clivages. Avoir l'esprit clair quant à son positionnement social et son impact sur la recherche permet aussi, je crois, de neutraliser toute position militante ou conviction sociopolitique qui pourrait interférer dans l'analyse des données. Mettre à plat le rôle joué – volontairement ou non - par la subjectivité du chercheur peut aboutir, il me semble, à une reconstruction discursive la plus fidèle possible de la réalité étudiée. Se mettre dans ces positions de tension exige de ma propre personne, en tant que chercheur, une rigueur et une fine sensibilité pour arriver à « faire parler » mes données sans ambiguïté ni confusion quant aux impacts (positifs et négatifs) de ma subjectivité sur l'analyse.

### 3.5. Les dimensions fondamentales du modèle d'analyse

L'analyse des entretiens a pour objectif de chercher les traces des processus sociaux qui sous-tendent les récits de mes participant-e-s. L'enjeu central est d'identifier les mécanismes sociaux qui structurent l'expérience tout en s'interrogeant sur leur signification phénoménologique et sociologique. Je chercherai donc à comprendre ainsi le fonctionnement des logiques et des dynamiques sociales du phénomène migratoire. Pour ce faire, j'essaierai de saisir l'articulation entre le psychique et le

sociologique, avec leurs transmutations réciproques. Se focaliser sur la logique sociale de la situation et ses structures tout en reconstituant la logique d'action rationnelle qui irriguent les choix et les expériences de vie des participant-e-s. La posture épistémologique qui sous-tend ma démarche méthodologique confère une certaine lucidité aux participant-e-s, qui sont à la fois des acteurs et des observateurs. En quelque sorte, par leur travail réflexif d'auto-observation, ils et elles participent à dévoiler les confusions entre mensonges et vérité d'un quotidien intriqué en objectivant leur rapport à l'immigration et à l'émigration.

L'analyse de mes entretiens m'a amené alors à étudier plus à fond la logique processuelle qui lie l'agir adaptatif des sujets et leurs stratégies identitaires, conçues comme mouvantes et situationnelles. En outre, plusieurs informations supplémentaires issues d'autres sources (article de journaux, des émissions de radios etc.) ont été utilisées dans l'analyse pour une meilleure compréhension.

Corollairement, j'ai dégagé une grille d'analyse qui obéit à une logique temporelle adossée à l'itinéraire migratoire. Cette grille me rendra attentif aux éléments suivants :

- Les supports factuels et subjectifs sur lesquels mes participant-e-s appuient leurs explications de départ (faits énoncés, réalité présentée, fantasmes).
- Les positions et les perceptions de chacun par rapport à ses propres expériences personnelles. Comment chacun considère-t-il son rapport à la société d'origine et à la société d'arrivée ?
- La représentation que mes participant-e-s ont de leur expérience au quotidien dans l'immigration ainsi que le poids des mots pour donner un sens à cette expérience.
- Les stratégies d'adaptation entre passé, présent et futur ainsi que les contradictions qui peuvent caractérisent le quotidien migratoire (cf. infra).

Mon analyse s'effectuera au fil des discours. Je tenterai de saisir ce qui structure la trame narrative chez mes participant-e-s, afin de mettre au jour leur rapport subjectif à leurs propres expériences. À travers l'analyse de ces récits événementiels, je me rendrai sensible aux ruptures, aux reprises et aux hésitations qui jalonnent chaque récit. Je tenterai de débusquer à quel sens latent renvoie le discours manifeste, et quels mécanismes discursifs et symboliques sous-tendent les modes d'expression des sujets. Les récits en révèlent autant sur les contenus et les significations intrinsèques du discours que sur l'auteur-e du discours lui-même. Le discours est appréhendé ici comme une stratégie de son auteur pour reconstituer son expérience avec une cohérence minimale, d'autant plus que la mise en récit de l'expérience est souvent vécue comme une crise profonde (cf. Barus-Michel et al.1996) qui renvoie à une comparaison entre passé, présent et éventuel futur. Je tente d'éclairer les systèmes explicatifs des sujets par la mise au jour des modes de construction des représentations et des significations clés liées à la langue et à son bassin sémantique. Je m'interroge sur les liens de va-et-vient entre un état d'entre-deux qui s'inscrit dans trois temps balisant le processus d'adaptation : le passé, le présent et le futur. D'un côté, je questionnerai les formes les plus conscientes de ces représentations argumentées en dégageant leurs logiques internes et en présentant des faits donnés comme objectifs ou incontestables (c'est-à-dire comme la réalité). D'un autre, je dégagerai les logiques, les enjeux, les conflits internes et les contradictions qui président à la mise en récit et qui échappent en partie à la conscience de mes participant-e-s. J'examinerai enfin les rapports entre la nature des discours tenus et ceux qui les tiennent, ce qui suppose d'accorder une attention particulière aux objectifs poursuivis, aux stratégies utilisées et aux moyens déployés par les sujets pour donner un sens à leur expérience d'émigration et d'immigration.

Le corpus de données que j'ai analysé comprend non seulement les transcriptions des 34 entretiens, mais aussi mes notes de terrain consignnant mes observations, des enregistrements vidéo, ainsi que mes mémos. Il est à noter que les différentes étapes

de ma démarche méthodologique sont imbriquées les unes aux autres, et donc qu'elles ne s'enchainent pas d'une manière séquentielle. Au bout du compte, la M.T.E., que j'ai adoptée, est simplement un ensemble de procédés d'analyse systématique de données qualitatives visant une objectivité scientifique comparable à celle recherchée par d'autres méthodes plus déductivistes propres aux sciences sociales et naturelles (Labelle, Navaro-Flores et Pasquero, 2012, p. 64; cf. Luckerhoff et Guillemette, 2011). Ce choix est dû surtout à cette volonté de laisser le terrain parler, de ne pas parler aux noms de mes participant-e-s, mais de les pousser à parler de leur expérience.

Dans ma recherche, comme je m'intéresse à l'adaptation et à l'identité chez le migrant, j'ai essayé de saisir leurs discours et leurs expériences dans leurs logiques processuelles, en partant de la société d'origine pour arriver à la société d'accueil. J'étais ainsi conduit à repérer les fondements du phénomène migratoire par l'entremise de trois moments fondamentaux ponctuant le parcours de mes participant-e-s. D'abord, j'ai cherché à saisir comment l'acte de partir s'amorce dans sa contextualisation originelle, c'est-à-dire depuis la société de départ. Ensuite, j'ai cherché à dégager les stratégies adoptées par chacun, une fois dans la société d'accueil, pour s'adapter au nouveau modèle social, ce qui englobe les réorientations et les reconditionnements imposés par le processus migratoire. Cette étape du travail analytique suppose d'appréhender l'influence de ces stratégies de tous les jours sur le processus identitaire. Enfin, dans un troisième temps, nous nous pencherons sur la question du retour dans la société d'origine, avec ses différentes configurations possibles : retour envisagé, fantasmé, accompli, écarté, regretté, etc. Ces trois moments secrètent à leur tour des singularités et des points en commun pour former des catégories conceptuelles et des notions dont le but essentiel est de révéler les dessous d'une immigration de primo-immigrants et son influence sur les générations de migrants à venir. Dans les lignes qui suivent, je définirai succinctement les

concepts et les notions clefs qui seront mobilisées dans le cadre de l'analyse des données.

### 3. 5.1. La société d'origine

La société d'origine est une composante fondamentale dans la compréhension du phénomène migratoire. D'ailleurs, le migrant ne se définit pas en creux (Sayad, 1999); il est, avant d'être immigrant, un membre d'un groupe et d'une société de départ, où il a reçu sa première socialisation et a fondé ses repères identificateurs façonnant ce qu'il est, ou à tout le moins ce qu'il était dans sa société d'origine. C'est aussi cette société qui le prépare au départ à travers le contexte sociohistorique et politico-économique de la société algérienne, qui alimente continuellement le bassin de candidats à l'émigration. Le poids accordé au contexte pré-migratoire dans mon analyse m'astreint, logiquement, à un travail de contextualisation des récits migratoires livrés par mes participant-e-s.

### 3.5.2. Imaginaire migratoire

Émanant de l'imaginaire social global (Castoriadis, 1975), l'imaginaire migratoire est compris ici comme une institution qui se nourrit du processus historique du phénomène migratoire pour alimenter les flux migratoires présents et futurs. L'imaginaire migratoire contribue à former continuellement de nouveaux candidats à l'émigration tout à fait prédisposés à emboîter le pas aux anciens émigrants. L'histoire de la migration algérienne (Stora, 1991), depuis ses débuts jusqu'à nos jours, est fortement liée à la période coloniale. D'ailleurs, la France a toujours été la première destination de l'émigration algérienne en tant qu'immigration exemplaire (Sayad, 1999). Les métamorphoses et les mutations qui ont ponctué ce processus historique doivent être pris en considération dans l'analyse. Par ailleurs, le renouvellement de cet imaginaire est nécessaire pour assurer sa fonction sociale; les nouvelles expériences s'ajoutent au registre migratoire pour entretenir et réaffirmer

l'institution sociale de l'émigration. C'est dans ce but que l'imaginal s'invente : pour un renforcement de l'imaginaire lui-même.

### 3.5.3. Imaginal migratoire

Le concept d'imaginal migratoire que je propose se définit comme un imaginaire migratoire idéal qui est entretenue par les anciens migrants ainsi que par les nouveaux candidats. Dans une alimentation récursive entre imaginaire et imaginal, toutes les expériences des revenants rapportées lors des retours au pays (temporaires et définitifs) déclenchent chez les nouveaux candidats, selon des configurations diverses, une construction imaginaire de leur future émigration. D'autres sources, à travers des mensonges ou des vérités, concourent à idéaliser l'émigration et l'immigration, et ainsi pousser les futurs migrants à ambitionner le départ. Et le renouvellement de l'émigration est assuré dès le départ. En effet, lors des entretiens, un assemblage entre imaginaire et imaginal est très présent chez mes répondant-e-s; d'ailleurs, la plupart sont issus de familles qui entretiennent une tradition migratoire avec la France notamment.

### 3.5.4. L'alibi de départ et le projet migratoire

Le candidat, dans son acte de départ, est appelé à justifier sa décision à soi-même et aux autres pour que l'action devienne légitime. L'alibi varie d'un individu à l'autre et est conditionné en partie par certaines variables sociodémographiques telles que l'âge, la situation sociale, le statut matrimonial et l'état civil (célibataire, marié, avec ou sans enfants), l'entourage etc., qui sont autant de facteurs concourant pleinement à la formation d'un alibi approprié, individuellement accepté et socialement légitimé. L'alibi peut prendre plusieurs formes: études, enfants, travail, goût de l'aventure, de la nouveauté, etc. Mais quel que soit sa nature, l'alibi est indispensable pour rendre l'acte de départ plus légitime (cf. Sayad, 1999) ; le migrant doit pouvoir prouver, pour lui-même et pour ses compatriotes, qu'il est à sa place (légitime) dans la société

d'accueil. Autrement dit, le migrant est dans l'obligation de s'inventer un alibi pour justifier sa présence dans la société d'accueil. Si le projet migratoire, le plus souvent, s'inscrit dans la continuité de l'alibi de départ, idéalement parlant, il arrive souvent qu'il se transforme durant la période post-migratoire. Ainsi, les conditions de départ peuvent déboucher sur un projet pensé par rapport à la société d'origine, mais les conditions de la société d'accueil, souvent mésestimées par l'émigrant, peuvent entraver le projet migratoire initial et amener le nouvel arrivant à bifurquer vers d'autres objectifs qui s'accordent avec les nouvelles réalités.

#### 3.5.5. La société d'accueil

La société d'accueil, ou société d'immigration, est elle aussi une composante fondamentale dans le parcours migratoire. Cette société, à travers ses institutions, conditionne d'emblée les orientations et les ajustements de tout nouvel arrivant. Elle révèle ses exigences, ses fermetures et ses ouvertures, et proposent des opportunités dans un champ des possibles. Il ne s'agit pas ici d'essentialiser la société d'accueil (pas plus que la société d'origine, d'ailleurs), mais de reconnaître que les projets migratoires peuvent, en fonction de la trajectoire propre à chaque immigrant, être entravés, ou au contraire facilités, par certains facteurs structurels propres au contexte sociétal de réception. Il appert en effet que les institutions de la société d'accueil participent, positivement ou négativement, au processus d'intégration économique et social. D'ailleurs, comme on le verra ci-après, le marché de l'emploi, entre autres, est parmi les premières institutions qui influent sur le processus. Par ailleurs, une autre variable, « première expérience migratoire » sera pris en considération dans l'analyse de nos données, car une telle expérience, peut colorer le rapport à la société québécoise. En général, les immigrants algériens au Québec qui ont une première expérience migratoire sont passés par la France avant d'immigrer au Québec. Or les difficultés rencontrées dans cette première immigration sont souvent comparées aux

facilités offertes par la seconde notamment celle relative à la perception d'un racisme (cf. Forcier, 2014, p. 139-149).

### 3.5.6. Le travail et le marché de l'emploi

Il est utile de rappeler que le travail est une composante fondamentale dans la vie du migrant. D'ailleurs, ce dernier tend à se définir par et dans le travail (Sayad, 1999). Le travail revêt une importance centrale pour le migrant, dans la société d'origine et/ou la société d'accueil. Le travail représente en effet un élément capital dans la définition de soi, notamment chez le migrant qui a une famille à supporter. Plusieurs facteurs peuvent influencer négativement sur les perspectives d'insertion en emploi qui s'offrent aux migrant-e-s : la surqualification, la non-reconnaissance des diplômes, l'âge avancé, la maîtrise insuffisante de la langue, la racisation, etc. En général, les migrants les plus jeunes et les moins qualifiés ont plus de chances de décrocher un travail à la hauteur de leurs compétences que les autres. Les immigrants qualifiés - et ils sont nombreux parmi les Algéro-québécois - sont quant à eux souvent confrontés à la déqualification, ce qui pousse plusieurs d'entre eux à reprendre les études. La discrimination ethnoraciale à caractère systémique qui prévaut sur le marché de l'emploi n'est pas sans conséquences pour ces immigrants catégorisés comme « arabes » et/ou musulmans (Eid, 2012; Chicha, 2008). Le marché informel, à son tour, se propose comme un substitut, provisoire ou définitif (Sayad, 1999), où ils et elles peuvent réaliser leurs objectifs ou, pour plusieurs, leurs objectifs revus à la baisse, du moins par comparaison avec leur projet migratoire initial. Bref, le travail, soit dans sa présence ou dans son absence, permet de comprendre l'organisation du quotidien du migrant, qu'il soit célibataire ou en couple, avec ou sans enfants.

### 3.5.7. La communauté de même origine

La communauté de la même origine constitue aussi une variable incontournable dans l'analyse du processus d'intégration des immigrants. Les repères, nouveaux et

anciens, qu'elle offre aux immigrants peuvent parfois permettre à ces derniers de tisser des liens et d'asseoir de nouveaux réseaux en immigration. Ces réseaux de pairs peuvent créer des opportunités qui sont appelées à être saisies par les immigrants, mais peut aussi être des contraintes, parfois intériorisées par les acteurs, en raison d'un système d'attentes et d'obligations partagées. En somme, le capital social que procure les réseaux ethniques peut ouvrir des opportunités aux migrants et conditionner leurs parcours d'insertion. Ce même capital social généré par des réseaux ethniques de pairs peut aussi parfois, comme la littérature le démontre, être un vecteur d'insertion dans les secteurs périphériques et déqualifiants du marché de l'emploi. Il s'agit d'un couteau à double tranchant.

#### 3.5.8. La famille migrante (émigrée et immigrante)

La famille migrante est à son tour une composante fondamentale dans le processus migratoire. Constituée des parents, en tant que couple, et de leurs enfants, cette unité groupale est aussi une institution. Pour les parents, la santé du couple est de mise pour affronter les conditions parfois difficiles de la nouvelle société, d'où l'importance de comprendre comment les couples et/ou les parents réagissent dans la sphère privée face à leur nouvel environnement social. Par ailleurs, un couple peut se présenter sous différentes configurations, en fonction des conditions de sa formation; alors que certains couples étaient formés avant la migration, d'autres se sont formés en immigration, parfois par le biais d'un parrainage ou selon d'autres modalités. Dans tous les cas, le couple devient un lieu de rencontre des paradoxes, mais c'est surtout un lieu où s'affrontent le modèle d'origine et le modèle d'accueil. La redistribution des rôles domestiques, les négociations, les compromis, les tromperies, sont autant d'ajustements qui, au sein du couple, constituent des stratégies d'accommodement qui s'avèreront en adéquation ou en inadéquation face aux exigences et modèles dominants de la société d'accueil. Certains couples, dans leurs stratégies d'accommodement, essayent tant bien que mal de préserver l'essentiel des modèles

de leur société d'origine, ou ce qui en reste. Si certains couples s'en sortent (plus ou moins) indemnes, d'autres finiront par se séparer.

À un autre niveau, les enfants jouent un rôle qui n'est pas à sous-estimer dans l'adaptation et l'intégration sociale de toute la famille. Tout d'abord, il importe de distinguer les enfants émigrés nés dans la société de départ de ceux nés dans la société d'accueil. Les premiers ont déjà eu une première socialisation dans la société d'origine, avant de se trouver embarqués dans une aventure migratoire. Leurs expériences premières les différencient donc nettement des enfants nés en immigration. Les enjeux éducatifs ne sont pas les mêmes pour les parents, selon que leurs enfants soient nés en immigration ou dans la société de départ. Les membres de la famille, comme groupe, se donnent des objectifs à atteindre, des objectifs qui sont modulés et modifiés à travers des négociations au quotidien. Mais, la famille, comme institution, s'acharne à trouver des accommodements entre son intérieur et son extérieur. L'intrication de deux modèles de repères identificatoires différents provoque des conflits continuels, d'où l'importance d'y remédier pour réinstaurer l'équilibre au sein de la cellule familiale. Enfin, la nature des rapports parents-enfants révèle les efforts déployés par tous les membres de la famille pour négocier des compromis entre les deux modèles.

#### 3.5.9. Le retour

La migration de retour constitue une autre dimension du phénomène migratoire. Qu'il soit répétitif et/ou définitif, et quelle que soit sa configuration, l'acte de retour rappelle l'acte de départ initial et met au jour les rapports qu'entretient le migrant avec sa société d'origine. Les deux notions qui se rattachent fortement à cette dimension sont la réussite et, à son opposé, l'échec. Contrairement aux retours répétés, le retour définitif exige un alibi pour légitimer l'acte de reprendre le chemin vers la société d'origine et d'abandonner son projet de départ.

### 3.5.10. La réussite ou l'échec

Il importe de souligner que l'angle sous lequel la réussite ou l'échec du projet migratoire est considéré varie selon que l'on se place du point de vue de la société d'origine ou d'accueil. D'une part, la société d'accueil se soucie plutôt d'une intégration économique et sociale, tant sur le marché de l'emploi que dans ses institutions, avec bien sûr des marges d'accommodement (cf. Rachédi, 2009). D'autre part, la société d'origine voit la réussite de ses émigré-e-s conformément aux normes et standards propres à ses institutions d'origine. Par exemple, en Algérie, acquérir des biens matériels en immigration ou réaliser un projet à son retour au « bled » sont des indices de réussite socialement approuvés (cf. Sayad, 1999). Mais, c'est surtout dans un non-dit que ces jugements anticipés participent à l'alimentation de l'imaginaire migratoire. En outre, toute nouvelle expérience qui incarne socialement la réussite assure la formation de nouveaux candidats à l'émigration. Parce que les immigrants qui reviennent dans leur société d'origine (temporairement ou définitivement) contribuent à renouveler et à régénérer les flux migratoires, ils sont des artisans et de cet imaginaire migratoire et son imaginal dont nous parlions précédemment.

### 3.5.11. Le tribunal social

Le tribunal social est conçu ici comme une métaphore du jugement social, (intériorisé et anticipé par les migrants) qui approuve ou désapprouve chaque expérience migratoire à travers le discours social. C'est dans les retours au pays que les migrants se soumettent à une évaluation sociale. À travers un consentement non-dit, chaque migrant est appelé à exhiber son expérience pour fins de validation sociale. Dans la société d'origine, le tribunal social ne se prononce qu'à travers les manifestations tangibles et les expériences relatées par le migrant. Mensonge ou vérité, les gages donnés par les migrants seront minutieusement évalués, et ce n'est que lorsqu'ils seront socialement validés que la réussite de l'expérience migratoire sera consacrée. En revanche, dans la société d'accueil, l'évaluation de la réussite ou de l'échec du

projet migratoire obéit plutôt à des normes socialement imposées qui ne coïncident pas toujours avec les normes applicables dans la société d'origine de l'immigrant.

### 3.6. De l'agir adaptatif à l'identité situationnelle

Ce que j'ai présenté ci-dessus représente les principales dimensions et catégories conceptuelles qui guideront mon travail d'analyse. Toutefois, en adoptant la méthodologie de la théorisation enracinée (Glazer & Strauss 1967), je m'attends à ce que cet échec de notions et de concepts soit, en partie du moins, modulé, voire re-construit et modifié, en fonction des données recueillies sur le terrain. Or les deux derniers concepts qui guideront et orienteront mon analyse sont précisément en adéquation avec mon approche méthodologiquement enracinée dans les données. Ainsi, *'l'agir adaptatif'* est compris ici comme une réponse réactionnelle et interactionnelle de l'acteur dans un contexte socialement *'décalé'*. Or ce contexte *'décalé'* fait bouger les repères identificatoires de l'immigrant pour former une *'identité décalée'*. Cette identité est dite situationnelle dans la mesure elle se construit et se reconstruit au quotidien, sans jamais se figer, au fur et à mesure qu'elle est bricolée et négociée au gré des interactions sociales fluctuantes et répétées dans lesquelles est inséré l'acteur-migrant (Kaufert, 1977). Le passage du *'décalé'* au situationnel se comprend dans cette convocation incessante du facteur temps avec l'intensité des situations répétées. L'identité situationnelle (cf. Okamura, 1981) et l'agir adaptatif, qui sont étroitement liés, demeurent, de mon point de vue, des concepts heuristiques dans le champ de la sociologie d'immigration.

## CHAPITRE IV

### L'INSTITUTION IMAGINAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMIGRATION

#### 4.1. Préambule

La migration est tout d'abord une émigration et, ensuite, une immigration. Il n'est pas donc inutile de se pencher sur le contexte premier qui a favorisé le projet migratoire. Donc, dans la continuité de la problématique, et dans un souci de vouloir cerner les conditions migratoires d'origine, ce chapitre explore les raisons d'une émigration en expansion. Il dresse, d'une part, un portrait synoptique de la réalité algérienne, que ce soit dans ses dimensions sociales économiques et politiques, afin de contextualiser les facteurs qui conditionnent la décision de départ. D'autre part, ce chapitre insiste sur le processus historique lié au phénomène. Un réel imaginaire migratoire se dégage pour expliquer la prédisposition des membres de la société à entreprendre ce projet. Le renouvellement de cet imaginaire migratoire, qui agit comme une réelle institution dans l'imaginaire social, semble aussi garantir la production des nouveaux candidats à l'émigration.

#### 4.2. La contextualisation politico-économique et sociale de la société d'origine

Il n'est pas surprenant que, très souvent, les sociétés du Sud qui fournissent des candidats à l'émigration soient des anciennes colonies, rendues par la force de l'histoire des sociétés d'émigration. La période coloniale, bien que constituant une phase historique difficile pour ces pays, favorise aussi la continuité du mouvement

migratoire jusqu'à aujourd'hui (Sayad, 1999). L'Algérie, ancienne colonie française, assure ainsi de nouveaux candidats à l'émigration, et le climat qui y règne concourt pleinement à alimenter de nouveaux départs. D'ailleurs, tous les indices témoignent de l'existence, en Algérie, d'une crise profonde sur tous les plans (politique, économique, social, etc.), une crise exacerbée par les profondes mutations à l'œuvre dans la société (Addi, 1999, p. 7-8). Le passé lourd de la colonisation a entraîné des effets si profonds que la société en est sortie profondément transformée (cf. Guérid, 2007). L'Algérie est à la fois une société dépossédée (cf. Chaliand et Minces, 1972, cité dans Guérid, 2007) et déracinée (Bourdieu et Sayad, 1963), et les changements survenus en cette période ont été vécus dans l'assujettissement et la violence (Guérid, 2007, p.18-19). Débarassée des contraintes coloniales, l'émigration algérienne, dans la période postcoloniale, s'inscrit dans une tendance dont les répercussions épuisent et menacent l'avenir collectif des Algériens (Medhar, 2011).

Le surgissement brutal et spectaculaire de mouvements de protestation sociaux et politiques, dès les années 1980, est révélateur de transformations profondes, notamment lors des émeutes d'octobre 1988, dirigés contre le pouvoir. À la suite des élections gagnées par le Front islamique du Salut (FIS) en 1992, ce dernier est déclaré illégal par le régime en place. S'ensuit la rébellion islamiste extrémiste de la décennie noire, qui remet tout en cause (Guérid, 2007, p. 13; cf. Addi, 2017). Le fait religieux s'impose alors dans sa centralité, dans une Algérie islamisée, une Algérie acculturée, une Algérie flouée par un discours islamiste qui a mis entre parenthèses les problèmes véritables qui se posent à la société (Guérid, 2007). Depuis les années 1990, la société algérienne est entrée dans une crise organique sans précédent. L'Algérie est une société à deux voix et tous ses problèmes, présents, passés et à venir sont lus à travers deux grilles Ce sont deux sociétés différentes qui se font face, chacune par l'intermédiaire de son élite. L'affrontement des aspirations entre les modernistes et les traditionalistes se rejoignent dans le rejet réciproque de l'Autre, une radicalité primitive qui tend à dépouiller l'Autre de tous les attributs de l'humanité (Guérid,

2007, p. 22-23). Économiquement parlant, la crise est d'autant plus profonde qu'elle touche à la fois la production et le marché du travail (Henni, 1991; Chikhi, 1984; Kahlat, 1986). Échec après échec, les réformes se suivent, mais sont sans aboutissement (cf. Benachenhou, 2004). Non seulement, l'économie algérienne reste hyper dépendante des recettes pétrolières (Safir, 2015), mais le capital privé participe maigrement à l'économie nationale (cf. Liabes 1984a; 1984b). Une nouvelle bourgeoisie en ascension soucieuse de préserver ses acquis accentue les inégalités sociales (cf. Belalloufi, 2012). Les réformes n'ont jamais fait l'objet d'un consensus solide (Hedir, 2014) et les logiques rentières se répandent dans toutes les composantes de la société qui demandent à en bénéficier. Parallèlement, une large part de la jeunesse algérienne vacille entre le chômage et le sous-emploi sous toutes ses formes (cf. Safir, 2014).

Le lien social, profondément érodé, est chargé de conflictualités et de contradictions. L'absence du sentiment d'un avenir commun et la notion d'intérêts communs, mal assimilée, minent la société algérienne (Addi, 1999). L'ensemble des contradictions générées par le développement économique et socioculturel chaotique du pays ont révélé à la fois une crise profonde, conséquence d'une déstabilisation accélérée de la société, mais aussi la nécessité de changements dans les rapports liant la société civile à l'État (Boukhobza, 2009a). La dépendance rentière aux hydrocarbures fait que la crise contamine tous les secteurs et devient systémique (Safir, 2014). Dans ce contexte, l'Algérie offre une ambiance sociale incertaine, qui fait en sorte qu'une large part des citoyens pensent à l'émigration. Hommes, femmes, célibataires, mariés, en famille ou en solo, c'est la ruée vers l'ailleurs. En somme, l'Algérie est rythmée par les départs des uns et les rêves des autres. Baignant dans réelle culture d'émigration, tout Algérien est potentiellement un candidat à l'émigration. Les paragraphes suivants proposent, dans une lecture diachronique, de saisir la place du phénomène migratoire dans l'institution imaginaire de la société algérienne.

#### 4.3. La trajectoire historique de la migration algérienne

L'histoire de l'émigration algérienne est une conséquence directe de la colonisation (Stora, 1991, p. 22 ; cf. Gillette et Sayad, 1984). Il importe de la reconstituer en remontant à la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, depuis sa genèse, jusqu'à la situation actuelle. Cette histoire migratoire se confond en fait avec l'histoire même de toute la société algérienne, depuis la colonisation et même au-delà (cf. Hifi, 1985). La politique coloniale s'est efforcée d'effacer les cadres économiques et politiques traditionnels. (Stora, 1991, p. 23). Le double processus expropriation/dépossession dans la campagne, et exploitation/marginalisation dans les villes, produit une situation où le tissu urbain lui-même se trouve lacéré par des stratégies qui s'inscrivent entre deux extrêmes. Plus précisément, on observe une confrontation violente entre, d'une part, un système social et économique traditionnel et, d'autre part, un système social et économique imposé par la colonisation. Cette dernière a nourri l'émigration, dans sa phase initiale, mais les effets de ce mouvement migratoire se sont perpétués au-delà de l'ère coloniale (cf. Hifi, 1985). D'ailleurs, les mesures coloniales amorcèrent la paupérisation, qui en quelques décennies va toucher l'ensemble de la population algérienne, au point de rendre les petits paysans disponibles pour le travail salarié et, dans un contexte de chômage chronique, pour l'émigration (Stora, 1991). Une émigration s'est enclenchée depuis pour ne jamais s'arrêter (cf. Gillette et Sayad, 1984). *De facto*, les plus grands flux migratoires étaient dirigés vers la France. Ainsi, cette émigration porte-t-elle le poids de ce passé douloureux entre l'Algérie et la France, et continue d'être un enjeu important pour les deux sociétés (Gillette et Sayad, 1984).

Le départ des Algériens vers la France a commencé de manière plus significative en 1905<sup>1</sup> (Gillette et Sayad, 1984). En 1912, une enquête officielle estime à 5 000 le

---

<sup>1</sup> Notons qu'avant cette date, il y avait des départ vers la France, notamment en Kabylie, où les timides débuts de l'émigration coïncidèrent avec l'ouverture des premières écoles des Jésuites dès 1873 à

nombre d'Algériens employés en France<sup>2</sup> (Stora, 1992a). Le mouvement migratoire s'accélère dès 1913, grâce à la suppression du permis de voyage qui était alors requis pour les Algériens<sup>3</sup> (Stora, 1991, p. 24). Cette période peut être considérée comme la première vague de l'émigration algérienne. Toutefois, il a fallu attendre la Première Guerre mondiale pour voir l'émigration algérienne devenir un phénomène de masse et entrer dans ce qui est considéré comme la seconde vague de l'émigration. La France décida alors d'aller puiser dans ses colonies : c'est ainsi que partiront en métropole cent mille Algériens qui furent, pour certains, envoyés comme soldats sur le champ de bataille et, pour d'autres, recrutés en tant qu'ouvriers dans les usines et les chantiers, travaillant pour la défense nationale française<sup>4</sup>. La guerre de 1914-1918 constitue un véritable choc pour les Algériens mobilisés au front ou dans les usines, choc sur les champs de batailles européens, et choc de la découverte d'une société différente (Stora, 1992).

La troisième vague d'émigration s'étendra de l'après-guerre (1919) jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre Mondiale (1939). Après la première guerre, la France rapatrie 250000 travailleurs et soldats des colonies. L'état ruineux et désastreux de la France a

---

Djemaa-Sharidj et Ait-Larbaa, Beni-Yenni ; puis les écoles des Pères Blanc aux Ouadias, adrar-Amlal, Oughzen, et l'obligation scolaire fut édictée 1885. En 1899, le départ d'une centaine d'ouvriers agricoles Kabyles. Les marchands de bestiaux obtinrent la suppression partielle du permis (loi du 24 décembre 1904) puis de l'autorisation de sortie (circulaire du 28 janvier 1905) (Gillette et Sayad, 1984).

<sup>2</sup> On recense à l'époque 2000 Kabyles occupés à des besognes pénibles dans les raffineries, savonneries et docks de la région Marseille ; 1500 algériens dans les mines et les usines métallurgiques du Pas-de-Calais. À Paris, la raffinerie Say, la compagnie des Omnibus, les chantiers du Métropolitain en emploient quelques centaines. À Marseille c'est l'usine Morel et Prom qui a l'initiative d'embaucher la main-d'œuvre algérienne en vue de parer aux grèves successives des ouvriers du port. Marseille, Paris et le Nord apparaissent donc comme les tout premiers centres d'enracinement des Algériens (Stora, 1992a).

<sup>3</sup> On compte, en 1914, environ 13 000 Algériens en France. On notera, aussi, l'exode d'une partie des habitants de Tlemcen en 1911 en direction de Moyen-Orient, suite au conflit franco-allemand, à propos de la conscription pour les Algériens (Stora, 1991, p. 24).

<sup>4</sup> 78 056 algériens sont ainsi introduits en France de 1916 à 1918. Le plus grand nombre est employé dans les établissements publics ou privés. Ce recrutement de la main-d'œuvre algérienne ne s'effectue pas sans difficulté (*Ibid.*). Pendant la guerre, le gouvernement mobilise par la force 17 000 ouvriers pour les usines de défense nationale ainsi que 175000 Comme soldats d'infanterie (dont 35000 seront tués et 72000 blessés) (Mabon, 2010).

nécessité une main-d'œuvre nombreuse. Ainsi, entre 1919 et 1931, on assiste à une émigration massive vers la France. On notera que la composante de cette migration commençait à toucher la majorité du nord algérien (d'est en ouest), bien que la plus importante composante provenait de la Kabylie (Hifi, 1985). Durant la période de 1940<sup>5</sup> à 1945, alors que la main-d'œuvre indigène sera recrutée par le Ministère par un engagement civil, mais sous un encadrement militaire, plusieurs milliers d'Algériens iront travailler pour les chemins de fer et les industries, groupés en formations paramilitaires. Par la suite, vers la fin de 1940, l'arrêt des industries disperse les Algériens, la plupart d'entre eux sont repliés au Nord et à l'Est de Paris. Pratiquement stoppée en 1941, l'émigration reprit en 1942 et 16 000 algériens furent recrutés, Kabyles pour la plupart. En 1944, 19 000 Algériens étaient employés par l'organisation allemande Todt, établie dans la France occupée, 20 000 par les entreprises françaises, dont 5000 dans la zone Nord, et 18 000 étaient prisonniers ou en congé de captivité (Gillette & Sayad, 1984 ; Hifi, 1985).

En 1946, on ne dénombrait que 22 114 Algériens. Ce nombre sera appelé à augmenter avec la loi du 20 septembre 1947, portant sur le statut politique de l'Algérie, qui proclame « l'égalité effective entre les citoyens français. Les Algériens deviennent alors, officiellement du moins, des citoyens, appelés par l'administration des Français Musulmans d'Algérie (FMA) (cf. Noiriél, 2007). Ce statut consacre la continuité territoriale et la liberté de circulation entre les deux pays. Ces nouvelles règles profiteront aux industriels français, puisque, de 1947 à 1955, le nombre de travailleurs Algériens s'accroît jusqu'à atteindre 240000 (Stora, 1992 b). À partir de 1950 jusqu'à 1955, et malgré des besoins importants de l'économie, l'immigration en France reste à un niveau très bas, sauf pour les Algériens (Stora, 1992 a). En octobre 1954, on dénombra quelques 6000 familles algériennes résidentes en France, avec

---

<sup>5</sup> En février 1940, un arrêté du gouverneur général mit les circonstances à profit pour supprimer la relative liberté de circulation transméditerranéenne. Le gouvernement général devenait de la sorte le canal obligé de tout départ.

environ 15000 enfants (Gillette & Sayad, 1984). Ces familles ont bénéficié largement des politiques de regroupement familial pour pouvoir être réunies à la suite des migrations de travail initiales des pères et des maris.

À partir de cette période, les arrivées et les retours des travailleurs Algériens ont suivi les courbes d'évolutions de l'économie et du marché du travail. Les autorités françaises pouvaient d'autant plus organiser les flux et les reflux à leurs guise que les conditions sociales et économiques de la majorité des Algériens étaient précaires et que leur statut juridico-administratif, pour le moins ambigu, s'y prêtait. Sujets<sup>6</sup> plutôt que citoyens, ils avaient, jusqu'en 1962, un statut juridique ambigu qui faisait d'eux à la fois des nationaux et des étrangers, sans que leur soit appliqué intégralement le droit reconnu aux un ou aux autres. L'émigration, dans la période antérieure à l'indépendance, est caractérisée par une mobilité de « va et vient » entre l'Algérie et la France, avec une durée de séjour qui ne dépassait guère trois ans. Mais les phénomènes migratoires ont leur propre dynamique, car une fois en œuvre dans une direction donnée, ils prennent de l'ampleur et tendent à devenir irréversibles. Cependant, longtemps (pendant plus d'un demi-siècle), cette émigration est restée celle des travailleurs seuls, « installé » dans le provisoire et le mythe du retour. La féminisation des migrations, commencée aux débuts des années cinquante, a pris une certaine importance seulement à partir des années soixante, avec une augmentation significative du nombre de femmes migrantes entre 1962 et 1990 (cf. Dewitte *et al.*, 1999).

---

<sup>6</sup> Dans quelle catégorie légale ranger les algériens? Plus de 100 000 sont recrutés dans les grands centres urbains et forment une main-d'œuvre bien contrôlée, mais qui ne peut officiellement être recensée comme étrangère, puisque les algériens sont sujets français (la colonisation ayant eu cet effet pervers de créer, contre tous les principes du droit français, des citoyens de seconde zone, des nationaux ne disposant pas des droits civiques reconnus aux autres français). (E. Temime, dans Dewitte, 1999)

Durant la période postcoloniale, le statut des Algériens a varié selon quatre accords successifs. Dans les accords d'Évian de 1962, deux articles<sup>7</sup> concernent les 340000 Algériens dont la migration sera facilitée vers la France. Dans les premières années de l'indépendance, les candidats à l'émigration tirent le meilleur parti de ces accords, dont le premier effet est de déclencher la dernière grande vague de l'immigration en France : 262000 départs d'Algérie en 1963, et 269 000 en 1964 (Gillette & Sayad 1984). On ajoutera à ceux-ci les rapatriements des supplétifs ou les « harkis<sup>8</sup> » et membres de leurs famille, soit au total 91000 personnes de 1962 à 1969. Dans le cas des harkis, il s'agit d'une émigration forcée, ou plutôt d'un exil politique de réfugiés, notamment avec les massacres de l'été 1962 visant tous ceux et celles qui ont soutenu la France durant la Guerre de Libération (Jordi et Hamoumou, 1999). Ces familles sont passées par des camps de transit avant d'être transférées dans d'autres structures censées leur éviter un déracinement brutal et les protéger contre d'éventuelles représailles. Les harkis, qui ont subi un déracinement forcé et une rupture totale, sont habités par le sentiment de culpabilité avec un refoulement de mémoire, car, dans leur cas, il n'est plus question de retourner en Algérie. Rejetés par les leurs (Algériens) et négligés par ceux auxquels ils ont choisi ou ont été forcés d'appartenir (les Français), les Harkis sentent qu'ils ne sont ni Algériens, ni Français. (cf. Boulhais, 2005).

Après le coup d'État de juin 1965 en Algérie, la France devient le lieu de diverses oppositions au régime en place par des exilés de tous genres (Stora, 1992a). Puis, surprise, le 19 septembre 1973, l'Algérie décide l'arrêt de toute émigration vers la France. Le motif officiellement invoqué est celui de la montée du racisme dans le

---

<sup>7</sup> (Art. 7) « Les ressortissants algériens résidants en France et notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français » ; (Art. 11) « Sauf décision de justice, tous les Algériens munis d'une carte d'identité, sont libres de circuler entre l'Algérie et la France ».

<sup>8</sup> Soldat algérien qui servait dans une milice française supplétive contre l'Armée de Libération Nationale de la révolution Algérienne.

pays d'accueil<sup>9</sup>. En juillet, le gouvernement français décide l'arrêt de toute l'immigration, y compris familiale. Celle-ci sera rétablie par la suite<sup>10</sup>. Malgré ces décisions et en dépit de certains mouvements de retour, la communauté algérienne va continuer à croître jusqu'à 1975 (Ibid.). Entre 1969 et 1990, d'après l'Office des Migration Internationales (OMI), 140635 personnes sont entrées en France dans le cadre du regroupement familial. L'un des résultats d'un tel phénomène est le rajeunissement de cette immigration. La population d'origine algérienne en France est la moins collectivement acceptée et la plus discriminée; elle est en même temps la plus politisée (Simon, 1999), pour plusieurs facteurs qui tiennent autant aux caractéristiques de l'immigration elle-même qu'au contexte historique de la colonisation et de la décolonisation (cf. Stora, 1992a).

La France est sans conteste restée la destination de choix pendant plus d'un siècle pour les Algériens et les Algériennes émigrant-e-s. En effet, le nombre de ces immigrant-e-s d'origine algérienne, en France, sur trois générations, s'élève à environ deux millions en 2005, soit 3,1% de la population métropolitaine à l'époque. On retiendra ici que l'émigration vers la France, qui a débuté par une émigration de travail se transforme graduellement en une immigration de peuplement. L'émigration algérienne vers la France a ouvert par ailleurs la porte vers d'autres destinations, à

---

<sup>9</sup> Il est vrai que les trois mois de l'été 1973 ont vu se multiplier les incidents. Le 21 juin, de vifs affrontements se sont produits à l'occasion d'une réunion publique organisée à la salle de la mutualité à Paris. Le nombre d'agressions contre les travailleurs immigrés se multiplient : le 23 juin, plusieurs attentats sont commis contre les cafés de Paris et de sa banlieue, fréquentés par des Nord-Africains ; le 4 août 1973, le ministre de l'intérieur déclare qu'il continuera d'expulser tous les étrangers qui troublent l'ordre public. Cet ordre d'expulsion, effectif le 4 septembre, provoque émoi et protestations. L'amicale des Algériens en Europe comptabilise la mort de onze ressortissants entre le 29 août et le 19 septembre. Les autorités algériennes multiplient les démarches auprès du gouvernement français et mettent en cause la mauvaise volonté de certains services de l'Administration qui ne respectent pas la dignité des travailleurs algériens. Dans une interview au journal le Monde le 5 septembre 1973, le président Boumediène déclare : « Je le dis franchement : si le gouvernement français ne veut pas de nos travailleurs, qu'il le dise. Nous les reprendrons. Si en revanche la France a besoin de nos travailleurs, son gouvernement a alors le devoir de les protéger ». Le 3 juillet 1974 le conseil des ministres français entérine la décision de suspendre l'immigration (Weil, 2004, p. 101-15).

<sup>10</sup> Circulaire Dijoud de 1974 et 1975.

commencer par les pays européens voisins comme la Belgique et la Suisse (pour les exilés politiques), ainsi que vers d'autres pays comme l'Allemagne, l'Angleterre et les pays scandinaves. La France devient ainsi un transit vers d'autres destinations, surtout pour les nouveaux émigrants qui sont des étudiants. Notons que des bourses d'études ont conduit plusieurs étudiants en ex-Union Soviétique, séjour qui se terminaient toujours, soit par un retour en Algérie, soit par le choix de rester sur les lieux ou de s'installer dans un autre pays européen. Il s'agit toutefois d'une part infime de l'émigration, une part bien moins importante, que celle qui se dirigeait vers la France.

#### 4.4. L'émigration-immigration algérienne au Canada

La découverte des États-Unis et du Canada par des étudiants et des cadres envoyés en stage (séjour qui se terminaient souvent par l'installation) a rapidement fait du Nord de l'Amérique, et du Canada en particulier, une destination de choix pour les Algériens. De la fin des années 1980 jusqu'à nos jours, beaucoup de facteurs intrinsèques et extrinsèques à l'Algérie ont favorisé cette nouvelle émigration, comme nous le verrons ci-après.

Avant 1962, les immigrants d'origine algérienne se comptaient par quelques dizaines, soit environ 400 personnes. De 1976 à 1980, 285 Algériens entrent au Canada comme nouveaux immigrants. La population d'émigrés algériens au Québec est alors très faible par rapport à l'ensemble de l'immigration de la province et infime sur l'ensemble du Canada. Durant ces années, le nombre d'arrivées ne dépasse pas les 100 par an. Il est également intéressant de souligner la venue au Canada d'Algériens ayant résidé en Israël durant la décennie 1970. Il s'agit sans aucun doute de personnes de confession juive : des Sépharades. Les années 1980 ont été marquées par des entrées progressives mais relativement peu nombreuses durant la première moitié de

la décennie, et qui s'accroissent fortement par la suite : de 1981 à 1985, on compte 290 immigrants algériens entrant au Québec, alors que de 1986 à 1990, leur nombre s'élève à 1180. En 1986, on recensait 2110 ressortissants algériens installés au Canada. La fin des années 1980 en Algérie, qui coïncide avec les grandes émeutes politiques d'octobre 1988 et la dégradation des conditions de vie et du climat sécuritaire, est marquée par une augmentation des nouveaux arrivants algériens au Canada. C'est le début d'une deuxième vague migratoire bien plus considérable et plus diversifiée que la première, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif (cf. Camarasa-Bellaube, 2010).

Au cours de l'année 1988, 236 Algériens ont obtenu la résidence permanente au Canada, tandis que l'année suivante, ce chiffre s'élève à 437. En 1990, 491 nouveaux Algériens migrent au Canada, chiffre qui ne faiblira plus durant toute cette décennie. Cette nette évolution va alors entraîner une politique de recrutement de plus en plus active de la part des autorités québécoises. L'émigration algérienne au Canada, et au Québec notamment, est encore très jeune. La province de Québec se présente comme la destination privilégiée des migrants Algériens au Canada. La grille de pointage québécoise impose des conditions exigeantes aux aspirants à l'immigration. Le Canada devient ainsi, à partir de la fin des années 1980, une destination de plus en plus prisée par les Algériens, comme travailleurs qualifiés et réfugiés politiques de toutes allégeances, des islamistes aux démocrates, des familles aux hommes et femmes non accompagnés (cf. Camarasa-Bellaube, 2010).

Une réglementation très stricte fait que beaucoup de candidatures sont refusées par les services d'immigration. Un minimum de prérequis socioculturel, scolaire et financier est exigé pour que la demande de l'aspirant migrant soit acceptée. Cela a favorisé une frange des migrants Algériens caractérisée par des qualifications professionnelles et scolaires très élevées, ainsi qu'une bonne connaissance du français. Presque 40 000 personnes (sans compter les clandestins) ont alors émigré au

Canada et ont obtenu la résidence permanente. L'évolution est constante durant la décennie 1990 et Immigration Canada, à la demande du gouvernement québécois, a augmenté le recrutement de cette population à destination de la Belle province. Francophone et éduquée, elle répondait aux critères québécois en matière de sélection des immigrants (cf. Camarasa-Bellaube, 2010).

La période de 1992 à 1996 débute en Algérie avec l'annulation des résultats des élections gagnées par les islamistes en 1992, et l'annonce subséquente de l'état d'urgence. L'Algérie s'embarque alors dans une longue guerre civile non déclarée, au cours de laquelle nombreux sont ceux et celles qui choisissent l'exil. Ainsi, durant cette même période, 5 256 Algériens ont été reçus officiellement par le Canada, ce qui représente à peu près l'équivalent de 30 ans d'immigration pour cette communauté (cf. Camarasa-Bellaube, 2010). La période ultérieure (1996-2001) est marquée par une augmentation encore plus significative de l'immigration algérienne, avec près de 14 500 résidents permanents reçus par le Canada. Ces six années de 1996-2001 correspondent à l'instauration par les autorités fédérales canadiennes du moratoire sur les expulsions<sup>11</sup>, qui a permis à de nombreux Algériens de s'installer au Canada. Cette immigration, après s'être stabilisée autour de 3 000 à 4 000 Algériens par an, est devenue pour plusieurs années une source de recrutement intensif d'immigrants pour la province de Québec. L'accroissement de la communauté algérienne au Québec durant la période 1996-2001 ne se conjugue pas, par ailleurs, avec une implantation régionale forte, bien au contraire; l'attraction pour Montréal et son marché de l'emploi est très forte, puisque les Algériens s'y rassemblent à plus de 85 % (Camarasa-Bellaube, 2010).

---

<sup>11</sup> Le conseil Canadien des réfugiés et Immigration Canada disposent d'une possibilité de moratoire sur les expulsions. Peu de pays sont éligibles à ce droit. L'Algérie bénéficiait de ce moratoire depuis 1997, tout d'abord instauré pour une durée de 6 mois, puis de façon permanente. Cependant, des expulsions peuvent être ordonnées, si les individus présentent un danger pour la sécurité du pays. Ce moratoire a été levé en avril 2002 (cf. Camarasa-Bellaube, 2010, p. 44).

Selon Statistique Canada, en 2017, l'Algérie occupe la deuxième place, des immigrants de provenance du continent Africain. Les Canadiens d'origine algérienne représentent plus de 1.00% de la population, et la très grande majorité de ces migrants résidait au Québec. C'est ainsi que si, en 2001, l'Algérie se classait au douzième rang des principaux pays d'origine de l'immigration au Québec, en 2006, ce même pays se trouvait au premier rang, de même qu'en 2008 (Lenoir-Achdjian et al., 2009). Selon Statistique Canada, de 2007 à 2011, on dénombre 20 664 Algériens nouvellement arrivés au Canada, ce qui maintient l'Algérie dans les premiers rangs des pays d'origine de l'immigration. La plupart des familles algériennes immigrantes arrivées entre 1990 et 2014 se situent dans la catégorie des travailleurs qualifiés. C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années sont arrivés, en provenance d'Algérie, de très nombreux informaticiens, mais aussi des ingénieurs, des professeurs d'enseignement secondaire, des médecins, des scientifiques de divers domaines, dont plusieurs sont venus en jeunes familles biparentales. Au Québec, nous notons au cours de la dernière décennie une forte augmentation des populations originaires d'Algérie. La grande majorité de cette population s'installe encore dans la région de Montréal (Vatz-Laaroussi, 2009). Ces immigrants représentent en théorie une valeur ajoutée pour l'économie du Québec (Rachédi, 2008, p. 16).

Désormais, cette histoire migratoire, dessinée à grand trait, non seulement fait partie de l'histoire de la société algérienne, mais elle s'incruste dans son imaginaire social, et plus précisément dans son imaginaire migratoire, dont il sera question dans les paragraphes qui suivent.

#### 4.5. De l'histoire migratoire naît l'imaginaire migratoire

En raison de la mondialisation des courants migratoires, les pays et les régions de départ et d'accueil augmentent et se diversifient sans cesse. Si les trajectoires

migratoires historiques (sociétés de départ anciennement colonisées vers sociétés d'arrivée anciennement colonisatrices) continuent d'être responsables d'une partie de cette mobilité, elles sont loin d'être désormais les seules trajectoires possibles. Ainsi, on a vu que les migrants algériens, qui ont longtemps migré de manière quasi unilatérale vers la France, choisissent d'autres destinations. Ils s'installent actuellement en grand nombre au Canada et plus particulièrement au Québec, province francophone (cf. Vatz-Laaroussi, 2009). Par ailleurs, l'enseignement qu'on peut tirer de cette lecture diachronique du parcours collectif migratoire des Algériens est son lien étroit avec la colonisation, et ce, même lorsque ce parcours emprunte de nouvelles voies laissant suggérer une émancipation vis-à-vis de l'ancienne métropole, comme on le verra ci-après.

De nombreux marqueurs culturels hérités de la période coloniale distinguent cette émigration, mais la langue française<sup>12</sup> reste le marqueur le plus pesant chez elle, désigné comme un « butin de guerre<sup>13</sup> ». Cette appropriation d'une langue qui n'est pas la leur contribue, de manière insoupçonnée, à renforcer les prédispositions des Algériens à l'émigration. Ainsi, les Algériens s'adonnent à des comparaisons incessantes entre leur propre société et l'ailleurs colonial, imposé notamment par la langue. Dans ce va-et-vient, le départ s'inscrit dans un imaginaire non seulement d'émigration, mais aussi dans un imaginaire plus global qui est celui de la société algérienne. Cette dynamique peut s'expliquer par le statut de l'Algérie reconnu à cette époque comme un département français; conséquemment, le départ n'est pas assumé dans sa globalité et la société coloniale prend une grande part à sa justification (Sayad, 1990) durant la période coloniale.

<sup>12</sup> « La langue française a acquis un statut particulier dans la société algérienne. [L'école française] a favorisé l'émergence d'une élite francisée et parfois francophile qui forme l'ossature de l'État [algérien actuel]. La langue française reste dominante à l'usage de la vie économique. Elle occupe encore une place importante dans les médias écrits : ce sont les quotidiens et périodiques de langue française qui ont la plus large diffusion. L'audiovisuelle jouit d'un succès et d'une audience remarquables. [...] la langue française continue à bénéficier d'une place non négligeable : la prégnance de son pouvoir symbolique et la réalité de son usage l'attestent » (Taleb-Ibrahimi, 1997).

<sup>13</sup> Cette notion est du romancier algérien Kateb Yacine.

Les premiers sentiments d'exclusion et d'étrangeté prenaient forme avec l'indépendance de l'Algérie en 1962. Cette indépendance opère une déliaison brusque et, en conséquence, le phénomène migratoire s'est détaché de son premier contexte de colonisation qui tolérait les contradictions liées au départ vers un imaginaire qui rejette toutes ces contradictions et ces paradoxes. Mais, l'institution imaginaire ancrée dans les profondeurs de la société dicte la continuité de l'émigration même dans la contradiction. De nombreux témoignages recueillis dans le cadre de cette recherche traduisent cette contradiction profonde, une rupture qui s'inscrit dans la continuité. Et le choix du Canada, le Québec notamment, n'est nullement le fruit d'un hasard. N'est-ce pas ici une émancipation de la France ancienne, mais vers une France nouvelle? Le poids du passé sur la société se lit à la fois dans les liaisons et les déliaisons avec l'ancien colonisateur. C'est dans cette articulation et désarticulation incessantes que l'imaginaire se métamorphose et que l'histoire se réinstalle.

Selon Castoriadis (1975, p. 252-3), « L'histoire est essentiellement création et genèse ontologique dans et par le faire et le représenter/dire des hommes. Ce faire et ce représenter/dire s'instituent aussi historiquement, à partir d'un moment, comme faire pensant ou pensée se faisant. Ainsi, l'enclenchement de l'acte va marquer l'histoire mais c'est son faisant qui va constituer l'imaginaire. De ce fait, c'est le social historique du phénomène qui constitue l'imaginaire ». Donc, l'imaginaire migratoire algérien se saisit à la fois dans les conditions de son histoire liée à la période coloniale, et dans son processus de renouvellement de l'acte en tant que vécu social et individuel. Cet imaginaire migratoire est donc la somme des expériences, convergentes et divergentes, des groupes et des individus qui participent de gré ou de force à cette migration.

La migration, comme mouvement, met en avant la relation étroite entre l'Algérie et son passé colonial (même dans sa déliaison) pour faire perdurer l'imaginaire migratoire, non sans quelques réajustements au passage. Cette déliaison, donc,

s'explique par cette nouvelle destination qui assure la continuité du mouvement migratoire. En creusant profondément les travaux de Sayad, on s'aperçoit qu'il n'y a pas que le passé qui est à l'œuvre, dans le phénomène migratoire; le futur aussi influe considérablement sur le présent de l'acte. Paradoxe de temporalité. Cet entrecroisement des versions des nouvelles destinations, passées et futures, n'explique pas en totalité la continuité de l'imaginaire migratoire, mais le fait dans une large mesure. Dans cette perception temporelle, le futur connote les rêves et l'optimisme, voire par moments l'utopie ou l'idéal; mais ces rêves sont toujours idylliques. Toutefois, cet idéal n'échappe pas au pessimisme du passé qui nourrit à son tour ce présent pour qu'il puisse surpasser non l'histoire mais « le social historique » lié à l'imaginaire [migratoire] (cf. Castoriadis, 1975, p. 253). À l'autre versant, l'imaginal se propose, dans ce paradoxe, de faire perpétuer l'imaginaire et garantir ainsi la continuité du phénomène autrement. Dans ce même registre, il importe de comprendre la société dans son facteur unifiant, qui fournit un contenu signifié et le tisse progressivement à l'histoire de la société et ses structures symboliques. C'est donc dans le contexte d'origine que l'ordre de la signification justifie l'acte dans la création de l'imaginaire propre au mouvement migratoire, et son évolution, ce dans et par quoi l'histoire migratoire se constitue pour commencer, mais aussi pour continuer (cf. Castoriadis, 1975, p. 242). À ce propos, les trois âges de l'émigration formulés par Sayad (1977) l'attestent. Au départ, une émigration ordonnée, comme acte caché mais qui a été aussi perçue comme une mission pour le groupe. L'émigrant était donc sélectionné et mandaté par son groupe. L'acte de départ œuvre dans une rationalité du groupe et pour le groupe. À son insu, l'émigré est soumis à son contrôle. La perte de ce contrôle s'ensuit dans le deuxième âge, et l'acte s'assume individuellement. Une séparation s'opère entre le groupe de départ et le candidat à l'émigration. S'inscrivant dans une déliaison, l'émigré s'embourbe dans un univers de contradictions. C'est la dialectique entre les structures sociales et les structures d'émigration, en Algérie d'abord, en France ensuite, qui est au cœur du processus de transformation des conditions et des positions des émigrés. Mais, le

processus une fois engagé, les caractéristiques sociales et économiques de la seconde vague d'émigrés ne pouvaient qu'aller en s'accroissant. On assiste alors à un accroissement du volume de l'émigration et sa généralisation à toutes les régions d'Algérie, aux hommes du groupe, paysans et non paysans, jeunes et moins jeunes, aux familles et enfants, etc. La propriété fondamentale de l'émigration algérienne est qu'elle a tendance à se constituer en France en une structure permanente : chaque nouvelle vague d'émigrés y trouvait déjà établie une communauté formée d'émigrés plus anciens, à laquelle elle pouvait s'agréger. Tantôt idyllique, tantôt mensongère, l'émigration ne fait que perpétuer l'acte de départ. En somme, l'émigration a changé de signification et de fonction; elle a dû se réorganiser de fond en comble : d'une génération d'émigrés à l'autre, ce sont les modalités des séjours en pays d'immigration qui changent. Ce sont l'allongement et la continuité des temps passés en immigration, et, par la suite, les rapports à l'émigration elle-même, à la condition d'émigré et aussi au pays d'origine, qui se sont modifiés. Donc, les différentes configurations du processus d'émigration traduisent des rationalités liées aux contextes d'origine et aux changements qui peuvent les accompagner. C'est une rationalité conforme à la contextualisation politico-sociale dans un moment historique qui lie dans son acte deux sociétés : celle d'origine et celle d'accueil.

Donc, la rationalité inhérente à la décision de départ n'est en fin de compte qu'une justification contextuelle. Celle-ci légitime et rationalise à la fois le départ comme acte d'ajustement au contexte. L'acte doit rationnellement adopter un but dès le début. Cette rationalité s'opère dans une antinomie : se séparer des siens tout en maintenant le lien avec eux. Dans la période coloniale, le départ n'a jamais été assumé comme un départ définitif bien au contraire. Le départ vers la France était d'emblée conçu comme un départ qui se définit dans un retour. De *facto*, le processus migratoire, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, se maintient dans ses ajustements et réajustements liés au contexte social.

Pour le déclenchement de l'émigration, il avait fallu qu'au préalable les Algériens aient été rendus disponibles à l'émigration, qu'ils aient été transformés en émigrés potentiels attendant de se réaliser (*i.e.* attendant d'immigrer); ce travail, la colonisation l'a fait, intentionnellement ou non (Sayad, 1999, p. 104-5). Les conditions sociales concouraient et proposaient *ipso facto* l'émigration comme le choix le plus raisonné. Conséquemment, partir était devenu indispensable. Partir confirme la rationalité qui émerge de l'histoire de l'acte liée au moment de départ. Le symbolique rationnel c'est ce qui représente le réel ou bien l'indispensable pour le penser ou pour l'agir (Castoriadis, 1975, p. 243). Ainsi, ce symbolique rationnel se réalise dans l'alibi du travail qui légitimait le départ. C'est ainsi que l'émigration ne pouvait se concevoir et s'accomplir, ne pouvait être supportée et se perpétuer qu'à la condition qu'elle s'accompagne d'un intense travail de justification, c'est-à-dire de légitimation, aux yeux de l'émigré lui-même et aux yeux de son entourage (Sayad, 1999, p. 108). Le travail a toujours été ce prétexte incontestable à l'émigration que les membres du groupe, pour la plupart, considéraient comme légitime. D'ailleurs, à ses débuts, l'émigration algérienne était commandée par le groupe et pour le groupe. On comprend alors l'insistance que des émigrés mettent aujourd'hui encore à prouver, par leurs actes et leurs paroles, que leur émigration n'est pas pure « défection » ou « faillite » totale, un acte individualiste et égoïste, mais qu'elle est, au contraire, un acte « altruiste », un acte de dévouement au groupe accompli pour le bien de tous, un « sacrifice » consenti à la cause et au service du groupe (Sayad, 1999).

Ainsi, les relations entre individus et groupes, tout comme les comportements et les motivations, ne sont *compréhensibles* qu'à l'intérieur de cet imaginaire (cf. Castoriadis, 1975) L'imaginaire est une pluralité ordonnée qui fait émerger la valeur et la non-valeur, et trace pour la société la démarcation entre le « vrai » et le « faux », le permis et l'interdit. On détecte bien cette logique dans les trois âges d'immigration présentés par Sayad (cf. 1999; 1977) et les limites de démarcation qui sont dictées par la société d'origine à travers le réel de son monde social. Mais il est aussi intéressant

de souligner que le déplacement de ces limites s'opère dans une contradiction dans le rapport du migrant à son groupe, à savoir une tendance du premier à être dépendant du second, dont il cherche par ailleurs à s'affranchir. D'autre part, les conditions externes liées à la société d'immigration ne sont pas sans conséquence dans ce déplacement et dans l'évolution de l'acte premier. L'imaginaire, donc, dans son renouvellement, se cherche d'autres alibis où se mobilisent les conditions contextuelles pour légitimer le départ. Cette légitimité œuvre en tant que fonctionnalité de l'imaginaire, partagée par le groupe social, pour permettre à l'acte de se réaliser dans la durée. (cf. Castoriadis, 1975, p. 245).

Cet imaginaire ne joue pas seulement la fonction du rationnel, il en est déjà une forme, il le contient dans une indistinction première et infiniment féconde, et on peut y discerner les éléments que présuppose notre rationalité (chercher du travail). La rationalité (qui se cristallise dans ce besoin pécuniaire) n'est qu'un moment de l'imaginaire. Il exprime la rencontre de l'homme avec un ordre transcendant. On ne peut saisir l'histoire et les significations de l'émigration (en fonction du couple de catégories imaginaire-rationnel) qu'à la lumière de celle de la société d'origine. Le rationnel se lit dans la dimension économique. De ce fait, l'acte de départ est conditionné par un objectif *a priori* économique. Un objectif pécuniaire. À ce stade, le travail comme *alibi* est justifiable (cf. *supra*). D'ailleurs, l'absence de travail au départ ne fragilise guère la décision de départ. Tout départ cependant ne peut être entamé sans un *alibi*, qui obéit à l'ordre du rationnel. Une question se pose alors : l'imaginaire peut-il se réaliser sans le rationnel ? Ou pour poser la question autrement : est-ce que l'irrationnel peut concourir à la continuation de l'imaginaire ? La réponse est donnée par mes participant-e-s, dans leur singularité qui le plus souvent sont motivés par un idéal de l'ordre de l'illusion et de l'imaginal.

À l'opposé du passé, le départ fantasmé se conjugue au futur. Ce fantasme d'ordre idéal est l'image d'un monde utopique et irréel, que je nomme imaginal. L'imaginal,

comme second imaginaire, se propose de substituer l'imaginaire pour le reproduire. Il est véhiculé dans les discours des candidats à l'émigration. Mais, il est aussi colporté par des immigrants eux-mêmes dans leurs retours pour justifier leur acte de départ initial (cf. Sayad, 1999). Oscillant entre mensonges et vérités, les deux parties, anciens immigrants ou candidats à l'émigration, sont dans l'obligation de trouver des compromis avec eux-mêmes pour justifier non seulement leur choix, dans un moment passé, mais aussi de renouveler leur justification tout au long de leur séjour, ou même dans leur installation définitive. À ce moment, le rationnel peut forcément faire défaut. Cette carence semble être palliée par l'irrationnel. L'irrationalité n'est pas dans l'acte de départ lui-même, mais dans le fait que cet acte soit dénudé de toute légitimité économique bien au contraire. Dans un autre répertoire, les technologies d'information et de communication<sup>14</sup> érigent un imaginal en véhiculant une figure fantasmagorique de l'immigration. À ce propos, il n'y a que le merveilleux qui est apparent dans les messages véhiculés sur Internet pour faire la propagande de l'immigration, tous les obstacles qui jalonnent le parcours migratoire étant expressément occultés. L'acte, de ce fait, s'inscrit dans une rationalité brouillée, voire distordue, une rationalité qui se lit comme une irrationalité.

Les témoignages de mes participants révèlent des contradictions dans l'acte initial. Ce ne sont pas uniquement les plus démunis qui emboîtent le pas aux anciens émigrants. Une autre frange, plutôt bien nantie, participe elle aussi au départ : de nombreux cadres supérieurs ont quitté l'Algérie durant les années 1990. Contextuellement, les conditions n'étaient guère propices pour une vie sociale paisible. Dans les années 2000, le rétablissement du cadre sécuritaire et une relance économique n'ont pas empêché la continuité du flux migratoire. À cet effet, l'alibi de départ vacille entre garantir une vie décente à son groupe le plus proche (parent et enfants) et un désir

---

<sup>14</sup> Il importe de souligner que de nombreux sites sur Internet non seulement ambitionnent de donner l'envie d'émigrer en propageant des images idéales de pays comme le Canada ou l'Australie, mais facilitent également, dans une large mesure, les démarches d'immigration.

profond de vivre sa vie pleinement, de se réaliser sur le plan personnel. Dans ce vacillement, le groupe revient pour se réinstaller dans l'imaginaire et joue le rôle de l'alibi. L'acte est décidé individuellement et/ou collectivement dans l'intérêt du groupe.<sup>15</sup> L'acte se réalise en petits groupes, souvent en petite famille nucléaire. Or, dans le passé colonial, l'acte de départ était décidé collectivement pour le groupe, mais assumé individuellement. Aujourd'hui, bien que la décision maintienne son caractère collectif, l'acte de départ semble s'assumer en plus petit comité familial. C'est un détachement du groupe élargi au profit du groupe nucléaire. Par ailleurs, il appert que l'alibi du travail n'occupe plus la première place dans la justification de l'acte de départ, étant substitué par d'autres alibis relatifs au contexte approprié des membres concernés. Cependant, le travail ne peut être complètement ignoré, ne serait-ce qu'en raison de l'importance sociale et économique qu'il revêt dans la société d'accueil. L'intégration économique, notamment, se réalise essentiellement à travers le travail (Bourhis *et al.*, 1998). D'autres témoignages révèlent une tendance à une émigration à vocation « récréative », c'est-à-dire conçue comme une expérimentation à durée limitée, mais éventuellement susceptible de devenir définitive. Par contre, chez la majorité des participants, des précautions et des dispositions relatives au retour au pays sont prises dans l'éventualité de l'échec du projet migratoire. Opter pour une installation définitive peut signifier la réussite de cette famille migrante. L'anticipation des différents scénarios qui peuvent découler de la décision initiale du départ révèle la peur de l'échec qui habite tous les candidats à l'émigration. Cette incertitude, présente chez de nombreux de mes participants, peut être liée aux doutes de l'acte originel qui s'inscrit dans une démarche plutôt confuse, à la frontière du rationnel et de l'irrationnel. C'est cette incertitude qui dévoile l'insanité des justifications de l'acte.

---

<sup>15</sup> La place du groupe semble étroitement lié au « tribunal social », une notion qui sera développée dans les chapitres qui suivent. Mais, il importe de souligner que le groupe comme alibi se saisit dans la contradiction. Le groupe ici se définit au pluriel, d'où l'importance de saisir cette notion dans sa diversité et non la réduire au groupe de départ. À cet effet, on peut se détacher d'un groupe élargi pour l'intérêt d'un groupe moins élargi : comme la petite famille nucléaire et la famille élargie.

L'irrationalité de l'acte est tributaire avant tout de la confusion entourant le processus de légitimation de l'acte initial lui-même, soit l'alibi le justifiant. Mais l'alibi est sanctuaire, et, en son absence, l'acte est vidé de tout sens. Les migrants convoquent des justifications pour donner sens et légitimité à l'acte. Dans cette recherche de légitimité, l'irrationnel peut s'insinuer dans la trame imaginaire. L'acte n'est plus tributaire à ses débuts de l'économique pour se réaliser, et c'est cet affranchissement qui lui confère un aspect plus ou moins irrationnel. Mais, la société d'immigration réimpose l'aspect économique comme la condition sine qua non d'une intégration socioéconomique réussie (Bourhis *et al.*, 1998). Le rationnel revient dans les critères de légitimité de l'acte tels que définis par la société d'immigration. L'acte – émigrer et immigrer – vacille de l'irrationnel au rationnel, de l'impossible vers le possible. C'est la « logique » qui rend intelligible tout acte d'émigrer.

L'émigration consacre la rupture avec le groupe et ses rythmes temporels et ses repères spatiaux propres, bref, avec le système de valeurs et le système de dispositions communautaires qui sont au fondement du groupe. En émigrant, l'émigré croit courir vers quelque « paradis », d'ordre imaginal, créé à partir des fantasmes et des « mensonges sociaux » que cultivent les immigrants (Sayad, 1999, p. 108). Si émigrer dans l'ère de la technologie et de la communication permet de maintenir ses liens avec le pays d'origine, il permet aussi de tisser de nouveaux liens avec les membres de la communauté diasporique de même origine. Il est utile aussi de souligner que ces technologies induisent une remise en cause des significations phénoménologiques liées à l'émigration, significations qu'il sera intéressant d'explorer.

#### 4.6. L'imaginal et l'imaginaire en action

L'imaginaire est actif, des registres y participent pour garantir sa continuité, en sécrétant des sous-imaginaires pour renouveler la trame imaginaire et imaginale. Dans une logique processuelle, l'imaginaire s'infiltré graduellement jusqu'à investir le discours social pour produire de nouveaux candidat-e-s à émigrer. Des prétextes aussi pluriels que singuliers s'inventent pour renouveler la légitimité des départs. Mais c'est surtout dans les réussites de certains que se renforce cet imaginaire. À l'opposé, les expériences de l'échec sont exclus du discours social et ne participent donc pas à cette reproduction de l'imaginaire.

Des romanciers algériens, d'expression arabe ou française, participent par leurs écrits et redonnent vie à l'imaginaire migratoire par ailleurs. À ce propos, le registre est très riche et une littérature romanesque de la migration distingue les auteurs d'expression française notamment, de la période coloniale à nos jours. Durant la période colonial, les écrits de Mouloud Feraoun et Mohamed Dib, entre autres, ont abordé le départ comme une réponse à la réalité de l'époque. Les histoires, avec leurs imaginaires propres, sont couchées dans des livres pour qu'elles soient entérinées dans la mémoire des autres. Les nouveaux romanciers emboitent le pas aux anciens pour concourir à cet imaginaire à la fois pluriel et singulier. Dans un chevauchement entre imaginaire social et imagination, l'histoire se renouvelle. Aux frontières des confrontations des paradoxes, l'imaginaire se régénère en se muant. Entre fiction et réalité, l'ailleurs s'incruste pour diffuser l'imaginaire migratoire et permet de reconstruire l'imaginal. Cette prégnance de l'imaginaire migratoire dans la littérature est nourrie par une véritable culture algérienne de l'émigration. Les chiffres démontrent d'ailleurs à quel point l'émigration est inhérente à la société algérienne; depuis 1990, plus de 1 770 000 Algériens se sont installé à l'étranger<sup>16</sup>. La migration

<sup>16</sup> [www.algerie-focus/immigration20septembre2014](http://www.algerie-focus/immigration20septembre2014) & [www.huffpostmagreb.com/algérie-immigration](http://www.huffpostmagreb.com/algérie-immigration)  
Consultés le 2017-01-04 à 15 : 55.

clandestine n'est pas comprise dans ce chiffre. On peut presque parler d'une réelle hémorragie des Algériens, qui n'est pas prête de s'arrêter.

Dans une lecture synchronique, l'aspect incitatif de l'imaginaire migratoire revient comme un leitmotiv pour stimuler le désir de l'ailleurs et de l'exil, malgré les souffrances que cela implique. Partir n'est plus un choix, mais une obligation à assumer. Dans ces départs, presque spontanés, l'imaginaire se reproduit dans l'accomplissement de cette obligation. Tout départ se nourrit de l'imaginaire et participe à son renforcement. Légitime ou non, ce désir du départ hante l'ambiance sociale. Il n'y a que l'Occident qui prime chez les jeunes, dont les rêves se terminent souvent dans la galère de l'émigration clandestine, entreprise par ceux qu'on appelle les *harragas*<sup>17</sup>. Des orpailleurs ou des glaneurs de rêves sont séduits par des vendeurs de mensonges. Légal ou illégal, l'acte n'est pas près de disparaître. Entre imaginaire et imaginal foisonnent des simulacres et se multiplient les rêves vers un ailleurs. Insoupçonnable, le quotidien recèle ce rêve qui ne cesse de revenir à tout moment comme un leitmotiv : le rêve de partir.<sup>18</sup>

Le répertoire folklorique à son tour exhibe un enracinement sociologique dont on peut voir la trace chaque fois qu'un Algérien ambitionne l'acte. Ainsi, à ces commencements, la chanson kabyle, entre autres, chantait l'exil. D'autres registres, algérois et autres, avec lyrisme ou cynisme, abordaient l'exil. La chanson

---

<sup>17</sup> Les bruleur de frontières (traduction libre de l'auteur).

<sup>18</sup> Mentionnons les données d'une enquête menée à la SARP sur 165 individus dont l'âge varie entre 14 et 26 ans. Les personnes sondées comprenaient 68,47% de mineurs (moins de 19 ans) et 31,5% de jeunes adultes qui ont tous tenté l'émigration clandestine alors qu'ils étaient mineurs. Plus on avance en âge, plus la probabilité et la volonté de tenter la traversée illégale des frontières augmente. Bien que le phénomène commence à un âge très précoce : 10% ont entre 14 et 15 ans, ceux de 18-19 ans représentent près de 59% de ceux qui ont tenté l'expérience. Le phénomène est surtout urbain (68,5%) et (29%) des ruraux. La plupart des villes algériennes, à l'Est comme à l'Ouest, portent les marques de la migration interne de la campagne vers la périphérie des villes. Ce contexte est souvent marqué par la pauvreté, la violence, la délinquance, l'exclusion sociale et la marginalisation qui mènent beaucoup de jeunes à la rébellion ouverte ou larvée. L'émigration illégale est une des formes de cette rébellion (Khaled, 2010 [sic]).

(d'émigration et/ou d'immigration), corrélativement, colporte à la fois l'imaginaire et l'imaginal sans distinction. L'incitation s'explique et le départ s'installe comme une évidence. Partir. Le message colporté : une vie meilleure. *Nolens volens*, il contribue au renforcement de l'imaginaire migratoire. Mensonge ou vérité, les chansons incrustent en récurrence l'idée de l'ailleurs. Pour ce qui est des nouveaux répertoires, la chanson raï (cf. Haj-Slimane, 2000) a marqué fortement la jeunesse algérienne, notamment, durant la décennie noire, la chanson « *l'visa : le visa* ». Dans une langue populaire, la chanson raconte les difficultés d'avoir un visa; tous les jeunes se sont vus dans cette chanson, dans le rêve de partir. De nombreuses chansons faisant chorus incarnent et reproduisent à leur tour cet imaginaire. Sans s'arrêter à la frontière du possible, ces chansons ambitionnent l'impossible. Par ailleurs, dans une improvisation collective par des jeunes, la chanson de l'émigration ne cesse de se réinventer sur les gradins des stades, lors des rencontres footballistiques. Souvent ces jeunes sans avenir précis, sans aucune formation, ou avec formation, mais enlisés dans un chômage sans fin, ne se privent pas de rêver ni de manifester leur volonté de partir vers un ailleurs. Repris par des chanteurs aussi professionnels qu'amateurs, relooké et peaufiné, le message est plus intense : la route vers l'eldorado. « *Babour harragas* » le bateau des clandestins, et la liste est longue. Sans bifurquer du message initial, tous les indicateurs révèlent l'amertume d'une jeunesse qui rêve de partir. Aucun effort n'est épargné, même dans l'illégalité, pour tenter l'aventure. Effectivement, des embarquements fortuits ne cessent de se produire malgré les destins périlleux. Pour ceux qui arrivent à accoster l'autre rive, ils ne sont qu'au début de leurs déboires<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Cette analyse est rattachée aux données de mes participants dans les chapitres qui suivent.

### 5.7. Le mythe du migrant : à la frontière de l'imaginaire et l'imaginal

Le mythe est une façon de masquer la violence absolue (Durand, 1972, p. 210 cité dans Durand et Weil, 2006). Il est antagonisme, il se positionne souvent à la frontière de l'imaginaire et de l'imaginal. Il n'est que rêves. Le mythe est socialement entretenu pour justifier l'acte de départ. Le mythe de l'émigré/immigré ne fait qu'entériner le départ. L'Eldorado, ou le paradis perdu, n'est que de l'ordre de l'illusion, du rêve. Le rêve n'a pas d'existence physique, donc il est difficile de le cerner. Toutes les histoires, les aventures et même les mésaventures dans l'émigration, comme le mythe, sont perdurable. « *Le plus humble des mots, la plus étroite compréhension du plus étroit des signes est messager malgré lui d'une expression qui nimbe toujours le sens propre objectif* » (cf. Durand, 1984, p. 496 cité dans Durand et Weil, 2006). L'imaginaire symbolique est une réaction de la nature contre le découragement, contre la représentation par l'intelligence de l'inévitabilité. Il s'agit d'une sorte d'euphémisation, de soulagement face à la réalité par une fuite en avant. Conséquemment, pour comprendre le mythe, la logique *contradictoire* devient une évidence. Car le mythe ne raisonne pas avec des arguments compatibles avec la réalité, mais il cherche à persuader en répétant inlassablement une relation à travers toutes ses nuances et ses déviations. La logique imaginaire procède par un harcèlement d'images sonores « obsédantes » (cf. Durand, 1984, p. 15 cité dans Durand et Weil, 2006) qui envahissent le quotidien social. Tous ces registres sont valables pour alimenter le potentiel des candidats à entamer l'acte pour émigrer. Car si la marche commence avant tout dans leur esprit, une fois entamée, elle passe à son incarnation dans le réel. Le départ devient parfois un besoin naturel, un instinct à reproduire. Le départ reste tout le temps, dans une société initiée à l'émigration, une thématique d'actualité.

Entretien une relation fondamentalement dissymétrique, l'émigration et l'immigration sont deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent

s'expliquer l'une sans l'autre. L'émigration interroge les conditions sociales qui ont rendu possible l'acte ainsi que l'histoire des relations réciproques entre deux sociétés. Ces mêmes conditions historiques dénoncent les autres dimensions sociales politiques et économiques qui constituent l'institution imaginaire liée au phénomène. Cette dimension, souvent négligée ou sous-estimée, porte en elle les explications des interrogations de la société d'immigration. Un phénomène qui s'explique à travers deux sociétés, celle d'origine et celle d'installation. Le départ à son origine dans sa légitimité sociale, n'est aucunement anodin (cf. Sayad, 1999). Les conjonctures historiques et le passé d'origine configurent fortement l'imaginaire de départ. Dans l'autre versant, l'immigration alimente l'esprit des candidats au départ. Un imaginal s'érige. À cet effet, les expériences véhiculées par les immigrants œuvrent dans ce sens. Rêve ou simulacre, l'imaginal légitime l'acte dans l'idéalisation de l'immigration, et c'est précisément pour cette raison qu'il est imaginal. Entre imaginaire et imaginal se confrontent le réel et l'irréel, le rationnel et l'irrationnel, le justifiable et l'injustifiable. Et l'immigration s'assure de reproduire l'émigration. Le phénomène migratoire semble être le destin de certaines sociétés plutôt que d'autres. Toute société est une société d'émigration et/ou d'immigration : tout dépend de son emplacement dans l'histoire.

L'imaginaire migratoire algérien se lit dans ses conditions passées et son processus qui convie un nouveau présent pour un nouveau futur. Il met de l'avant la relation étroite avec le passé pour faire et refaire le phénomène vers une nouvelle destination. La nouvelle migration vers le Canada confirme de plus en plus l'univers des paradoxes. Tantôt idyllique, tantôt mensongère, l'émigration ne fait que faire persister l'acte. En somme, l'émigration a changé de signification et de fonction : elle a dû se réorganiser de fond en comble, mais c'est surtout le pays d'immigration qui semble à l'origine de cette réorganisation (cf. Sayad, 1999). La nouvelle société d'immigration se propose comme un substitut à l'ancienne dans un renouvellement de destination. Les conditions de la nouvelle émigration vers le Canada et le Québec semblent

engendrer moins de difficultés que la première émigration vers la France. Dans cette réorientation, un renouvellement de la rationalité des justifications s'opère pour légitimer l'acte d'ajustement au contexte. Cette réorientation comble les carence ou les défaillances du contexte d'origine, et où se cristallise une antinomie : une séparation qui se maintient dans la liaison. Le choix d'une seconde destination n'a jamais été assumé comme un déplacement définitif. Le processus migratoire, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, s'inscrit dans une continuité appelée à se renouveler. Pour conclure, l'émigration est l'autre face de l'immigration (cf. Sayad, 1999). Elle propose des réponses aux interrogations de la société d'immigration. Il s'agit d'un rapport qui fédère deux sociétés, celle d'origine et celle d'installation, dans un mouvement qui appelle à être saisi dans sa globalité. L'imaginaire de la société d'émigration perpétue la partance. En somme, l'imaginaire est une institution entretenue par le discours social, et l'imaginal est la somme d'idéalisation psychique sous sa forme illusoire pour renouveler l'acte. Le chapitre prochain cède la parole aux migrants eux-mêmes pour raconter leurs actes et leurs alibis dans le renouvellement de l'imaginaire migratoire.

## CHAPITRE V

### LA MIGRATION : DE L'IMAGINAIRE À L'IMAGINAL

#### 5.1. Préambule

L'expérience migratoire est à la fois un projet de vie, un trajet et un parcours. Ce parcours commence au moment où l'individu prend la décision de migrer, pour ne plus s'arrêter. En explorant le contexte pré-migratoire, ce chapitre d'analyse propose, à travers la parole des participants, un regard sur le moment à l'origine de l'acte migratoire depuis la société de départ : comprendre l'immigration à travers l'émigration. Des mots chargés de significations révèlent un imaginaire migratoire socialement entretenu. Des rêves individuels se construisent et se déconstruisent comme imaginal pour chacun. C'est cet imaginal, ou imaginaire idéal, qui permet l'accomplissement de l'acte et assure le renouvellement de l'imaginaire lui-même. C'est comme s'il fallait que l'émigrant puise dans le passé et la mémoire des anciens pour légitimer son départ. L'immigration passée, à la fois mensonge et vérité, agit sur l'émigration présente en alimentant l'imaginal, et concourt ainsi à l'acte d'émigrer. Des expériences et des témoignages relatent des parcours singuliers, et chacune des expériences participe à densifier l'imaginaire migratoire. Un schème se dessine pour expliquer les premiers pas d'un renouvellement imaginaire qui s'inscrit dans la durée.

## 5.2. Le poids du passé ou la faute des anciens

Quand le courant social pointe son aiguille vers le passé, les jeunes subissent le dictat des anciens. L'acte d'émigrer n'est plus pensé ou raisonné, mais un réflexe imposé par ces derniers qui alimente, à leur insu, le désir des jeunes de leur emboîter le pas. Ce sont Eux (les anciens émigrants), rappellent plusieurs participants, qui donnent une impulsion au projet migratoire :

Participant 2<sup>1</sup> : « C'est le rêve de tout le monde. Tout petit, on rêvait de France, on voulait tous sortir. En grandissant, les rêves grandissent avec nous [...]. On devient frustré et obsédé parce qu'on veut avoir quelques chose qu'on n'a pas, et c'est difficile de l'avoir : difficile déjà d'avoir le visa [...]. Obsédé de sortir parce que, quand ils (émigrants) descendent au village avec leurs belles voitures et les beaux vêtements, puis il dépensent à tout vent, on pense que c'est le paradis là-bas. C'est eux, c'est eux, oui c'est eux [...]. »

C'est dans la reproduction de l'acte des anciens que l'acte de départ se légitime. Dans le témoignage ci-avant, les conditions d'origine ne laissent au participant d'autre choix que de concrétiser le rêve de tout le monde : partir. Ce témoignage dénonce le poids des retours répétitifs des émigrants à leur village d'origine, des retours qui s'expriment dans un exhibitionnisme matérialiste. Les émigrants exposent ainsi publiquement à chaque retour les objets d'ailleurs : vêtements, voitures etc. Mais, cette attitude ostentatoire est aussi comme une exigence sociale pour reconnaître leur réussite, une réussite qui n'est socialement reconnue que dans sa tangibilité. Cette exhibition manifeste nourrit en permanence le désir du départ chez les plus jeunes, qui s'adonnent ainsi à des constructions imaginaires (rêver de sortir, d'émigrer) à leur insu. Ce type de témoignages se retrouve chez la plupart des participants. L'obsession du départ s'affiche notamment avec l'expression « sortir », utilisée par la majorité des

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé en langue berbère.

participants pour désigner l'acte de partir. Le passé ici devient à son tour le justificatif.

Participants 23<sup>2</sup> : « C'est drôle, je ne me rends compte que maintenant, que j'ai fais comme eux : mon père et mon grand-père. Je ne l'ai jamais pensé auparavant. Mon grand-père a travaillé en France plus de 25 ans, et mon père l'a suivi. C'est le cas de toute famille kabyle. C'était la misère. J'avais oublié qu'ils avaient émigré, c'est le passé qui nous rattrape, c'était un peu plus fort que moi, je devais faire comme eux, je devais sortir, c'est vrai qu'il n'y a plus cette misère, mais [peut-être] la misère est dans notre tête [...]. »

Participants 19<sup>3</sup> : « Je suis un enfant d'émigré. Mon père avait émigré en France pour sa misère [...]; pour moi, l'émigration était déjà quelque chose de vécu. Le frangin aussi est parti. Peut-être c'est quelque chose de normale chez nous [...]. »

Dans ces deux témoignages, l'acte se détache de tout raisonnement ou projection dans le futur pour devenir un acte spontané. L'acte d'émigrer n'est que reproduction des schémas prédéfinis par les anciens membres du groupe, les descendants reproduisant à leur insu l'acte de leurs prédécesseurs. L'acte est un réflexe inconscient, voire irraisonné, mais, il est aussi obligation, même à un âge jugé tardif pour émigrer volontairement. Bon gré mal gré, les participants renvoient aux anciens et au passé la responsabilité de l'acte, qu'ils aient accepté de l'assumer ou non. En l'absence d'un alibi rationnel qui justifie l'acte, le passé des anciens légitime d'emblée la décision de partir. Une fois l'acte entamé, le migrant, dans une quête de déculpabilisation, rejette la responsabilité de l'acte initial, mais aussi culpabilise les anciens ; il s'inscrit dans une contradiction en reproduisant solidairement un acte avec ses anciens, tout en se désolidarisant d'eux : car si l'acte est la fuite d'une misère vécue dans la société d'origine, il se veut aussi une quête d'un bien-être personnel. L'acte de partir est socialement justifié. En effet, l'une des stratégies les plus courantes pour interpréter

<sup>2</sup> Entretien réalisé en arabe. Ancien directeur de projet a émigré à l'âge de 40 ans.

<sup>3</sup> Entretien réalisé en arabe. Ingénieur, émigré à 30 ans.

le présent est d'invoquer le passé. Bien que l'acte de départ réponde aux conditions du présent, on ne sait pas trop si le passé est vraiment passé, mort et enterré, ou s'il continue, sous une forme différente peut-être (Said, 2010, p. 37). La migration n'échappe pas au poids de son passé. Et comprendre son présent incite à comprendre son passé, pour témoigner d'un moment qui ne cesse de se répéter sous plusieurs formes, et qui reste toujours le même dans son essence. Le passé algérien et son présent forment à deux l'histoire du parcours migratoire.

### 5.3. Du possible impossible vers l'impossible possible

Quand le présent se joint au passé, il ne reste plus d'issue que de reproduire ce dernier. Quels que soient les arguments présentés, la contextualisation de l'acte obéit à cette dialogique présent/passé qui s'accompagne d'une seconde dialogique d'ordre argumentative : du possible/impossible. Des paroles pendulaires entre possible et impossible sont destinées à légitimer la décision et justifier l'acte qui se superpose entre les deux sociétés.

Participant 4<sup>4</sup> « Je ne sais pas pourquoi je suis parti, je ne sais pas pourquoi je suis venu. Je suis parti parce que c'est devenu impossible. Insupportable. Ce n'est pas le pain qui nous a fait venir ici, il y a des pesanteurs et des pressions de tous les côtés. Les islamistes, si je suis resté, ils m'auraient tué, le pouvoir aussi [...]. La société est devenue méconnaissable par rapport à ce qu'elle était avant, les valeurs sont renversées, tout est permis. »

La responsabilité de l'acte, imposé ou involontaire, renvoie aux circonstances qui ont contribué au départ. Le départ, donc, n'est plus décision, mais une parade instantanée que la personne était forcée d'exécuter, un départ qui s'inscrit dans un basculement conjoncturel d'un possible qui s'est transformé en un impossible. Dans ce conditionnement social, le départ est pensé comme une échappatoire vers un autre

<sup>4</sup> Entretien en berbère. Informaticien, émigré à 42 ans.

possible. C'est dans le rejet circonstanciel des années 1990, en l'absence de tout espoir, lorsque le futur s'efface pour laisser la place à un présent instantané et que prévoir devient inutile, que la peur s'installe dans ces moments d'impuissance face à la mort menaçant le quotidien. Le sauve-qui-peut est alors l'unique issue. L'émigration, pour plusieurs, devient plus qu'une obligation, c'est une question de survie. Quand le possible devient impossible et que la violence occupe à la fois et le temps et l'espace, le vivre devient exécrable et l'ailleurs propose, dans son impossible, la lueur d'un possible. Un pareil basculement du possible/impossible vers un impossible/possible des circonstances est repéré chez plusieurs autres participants pour légitimer leur acte.

Participants 10<sup>5</sup> : « Il n'y avait aucun emploi, tout était fermé, puis quand tu décroches un petit poste hors domaine, tu es menacé à tout moment [...]. Tu n'as aucun droit [...]; ce n'était pas possible de continuer, l'idée de rester au pays, de travailler et de fonder une famille ça y est, c'est fini, tout est devenu impossible. J'ai pensé à l'émigration. Puis ce qui était difficile à avoir, un visa au Canada, je l'ai eu ; je ne devais plus rester là-bas ».

Participant 17<sup>6</sup> : « Arrivé à un point, on se dit : l'Algérie c'est fini. La vie chez nous est dure, au travail c'est très difficile [...]; les difficultés s'accumulent avec l'absence d'un logement [...], des problèmes de santé, je me suis retrouvé dans une impasse, mon épouse aussi [...]; je devais trouver une issue : quitter le pays [...]. Puis, l'occasion du Canada s'est présentée. J'avais la possibilité de sortir [...]. Au début j'ai hésité [...], ma femme me le conseillait : c'est mieux de sortir. J'ai compris que c'était impossible de rester là-bas [...]. Je devais partir. »

L'accumulation des obstacles fait en sorte que la déception s'installe, dans la mesure où les quelques options qui se proposent sont précaires : entre suppléance et provisoire, le futur se conjugait à l'impossible. Dans ce contexte, entreprendre le chemin des anciens devient une obligation dont le caractère impérieux rend intelligibles les formules si souvent entendues, telles que : « je devais sortir » ou « je

<sup>5</sup> Entretien réalisé en berbère. Ingénieur, émigré célibataire à 33 ans.

<sup>6</sup> Entretien réalisé en arabe. Technicien, émigré en famille à 35 ans

ne devais pas rester ». Plusieurs participants s'accordent à dire que rester au pays d'origine devient illégitime. Accepter de tout lâcher, tout abandonner pour se refaire une autre vie ailleurs s'inscrit dans cette obligation qui se nourrit d'autres espoirs, mais aussi de la culpabilité de rester. Ce renversement devient lui-même alibi. Quand le social bride les frontières du possible, et que l'imagination se cherche dans l'impossible, les illusions et les rêves les plus insensés deviennent une réponse à cette astreinte sociale. Ainsi, l'impossible/possible doit être aussi saisi à travers le discours social, qui se prononce populairement sous forme d'un tribunal : « On ne jure que par l'Occident », « on dit même qu'Allah est là-bas ». D'emblée, le départ est considéré comme une obligation, mais, il est aussi considéré comme une première réussite socialement reconnue.

#### 5.4. Le processus de sélection à l'ancienne

Il semble que le processus de sélection, qui obéit à la tradition d'émigration, persiste dans le cas où le groupe participe financièrement au départ. Cette configuration est retrouvée chez les jeunes, homme ou femmes, qui partent pour poursuivre les études surtout ; l'un des participants raconte sa sélection par les membres de sa famille comme candidat à l'émigration :

Participant 13<sup>7</sup> : « Je n'avais pas de destination précise, l'essentiel c'était l'étranger [...]. Un rêve qui s'est rendu possible grâce à l'intervention de mon frère qui vivait déjà aux États Unis, ma sœur au Canada, deux frères en France. Mon frère a pu descendre en Algérie pour un mois, et dans sa tête il avait l'intention de proposer à un de ses frères de sortir, et éventuellement de l'aider [...]. Et pendant son séjour, il nous posait des questions, sorte d'évaluation de nos mentalités. Ensuite, il a décidé que c'était moi. Il a proposé à mon père de m'aider ; mon père aussi m'a proposé [...] ; ils étaient sûr de ne pas accepter mon autre frère qui me précède, parce qu'il avait une tendance musulmane rigide ; et ce n'est pas une personne qui pouvait accepter éventuellement la différence [...]. Il le

<sup>7</sup> Entretien réalisé en arabe. Emigré à 22 ans.

voyait mal intégré à la vie américaine. En plus, mon père me voyait comme personne qui pouvait travailler à l'étranger [...]. Alors, j'avais à mon compte trois avis favorables, un consensus pour mon départ. »

Ce témoignage rappelle le modèle de l'émigration traditionnel qui devait obéir au groupe (cf. Sayad, 1999). C'est à travers ce processus de sélection que se révèle la profondeur de l'acte et de la conscience du groupe. Ce dernier évalue non seulement les dispositions du candidat et ses potentialités, mais surtout sa volonté de répondre aux exigences de l'émigration et de l'immigration. Le groupe réclame sa légitimité comme « sélectionneur », parce que c'est lui qui finance le prétendant à l'émigration, mais aussi parce qu'il est plus conscient de la réalité de l'immigration. La sélection du participant, donc, reposait notamment sur ses capacités à accepter la différence, mais surtout, sur sa capacité à affronter le refus des autres. C'est bien l'absence de ces mêmes capacités chez l'autre frère qu'il l'a disqualifié. Être prédisposé à la différence c'est aussi être prêt à résister à l'exclusion, au racisme, sans renoncer à sa réussite. Ce consensus des membres déjà émigrants témoigne de la sévérité des critères imposés dans un non-dit par le groupe. Une lecture de Sayad (1999) révèle le basculement des critères de sélection qui existaient auparavant ; ceux appliqués à ce participant s'appuient sur sa prédisposition à accepter la différence et sur son potentiel d'adaptabilité face aux difficultés de l'immigration. Cette sélection se réalise dans l'intérêt de la personne elle-même, et non pour celui du collectif. Ainsi, le groupe joue le rôle du conseiller et occupe, dans le processus décisionnel, une place très réduite par rapport à la personne elle-même. Le groupe se soucie donc de la réussite individuelle de chacun de ses membres, mais une réussite qui consacre implicitement la réussite du groupe dans ses choix. Notons que c'est surtout cette prédisposition à accepter la différence et à la tolérance qui a joué comme facteur déterminant dans la sélection, un élément qui ne paraissait pas dans les travaux de Sayad<sup>8</sup>. Dans cette évolution du processus migratoire, la société de départ prépare les candidats aux

---

<sup>8</sup> La sélection retrouvée dans les Travaux de Sayad (1999) s'appuie sur l'alibi du travail qui choisit son candidat par rapport à cet alibi : les critères du travailleur ou paysan idéal. Voir à ce propos les trois âges de Sayad (1999).

nouveaux enjeux de l'immigration en contexte occidental, liés surtout au racisme, sous toutes ses formes et aux problèmes qui en émanent. Dans ce registre, il me semble aussi important de souligner que la fixation sur l'Islam des médias occidentaux, notamment québécois, alimentent des idées reçues et stigmatisantes à propos des musulmans, ce qui a pour effet d'attiser le racisme et la discrimination islamophobe. Nous avons assisté à la polémique déclenchée par les accommodements raisonnables en 2007-2008, qui a permis de lever le voile sur les possibles dérapages liés à la gestion de la diversité dans la société québécoise (Rachédi, 2008). C'est dans ce même registre que s'inscrivait le défunt projet de Charte des valeurs relative à l'interdiction des signes religieux dans les espaces publics, proposé par le parti Québécois, et qui a provoqué un tollé dans la société québécoise<sup>9</sup>.

### 5.5. L'alibi de départ

Jusqu'ici, on peut dire que la légitimité de l'acte est à la fois sociale et individuelle. La légitimité sociale est donc attribuée par le groupe à travers une représentation collective, véhiculée dans le discours social, qui valorise l'acte d'émigrer. D'ailleurs, la société considère dès le départ que cet acte est une pré-réussite, dû au fait que l'individu acquiert ainsi son nouveau statut social : le statut d'émigré, qui est socialement envié et convoité. En revanche, et malgré cette considération, il est indispensable que l'acte d'émigrer soit légitime aux yeux du candidat lui-même, afin qu'il puisse se réaliser individuellement, d'où l'importance d'un alibi au départ.

---

<sup>9</sup> Le projet de la charte des valeurs québécoises, appelée aussi la charte des valeurs de la laïcité et de la neutralité religieuse (loi 60) visait à établir des règles communes pour vivre dans un État laïque et baliser les demandes d'accommodement. Le projet de loi a été déposé le 7 novembre 2013 à l'Assemblée nationale du Québec. Le projet n'a pas été adopté après la défaite électorale du Parti Québécois aux élections du 7 avril 2014, remportée par le Parti libéral du Québec.

Participant 6<sup>10</sup> : « Le tout est laissé au hasard. On laisse tout à Dieu. Et quand le couteau touche l'os ; là, tu commences à réfléchir [...] ; un quotidien presque inconnu, une réalité amère ; Purée ! Un vrai film d'horreur, et malgré tout ça, je n'ai jamais pensé à émigrer. Et puis, en réfléchissant comme tout algérien que je suis, ni travail ni quoi que ce soit à être plus tard, j'ai pensé à poursuivre mes études en France, comme tout le monde c'était presque automatique comme une réponse à ma situation, tu n'avais pas besoin à être un génie pour penser ainsi. Mais ça n'a pas marché [...]. Je me suis dit : je sortirais, je sortirais, je trouverai une solution. »

C'est lorsque les conditions ne permettent pas à l'alibi de concrétiser le départ que d'autres alibis doivent s'inventer pour réaliser l'acte. C'est dans cette insistance que le conditionnement social déploie sa pesanteur, nourrissant un acharnement personnel à se trouver une justification pour émigrer, alors que le premier alibi se trouve rejeté. Les tentatives sont justifiées et les solutions sont bricolées pour légitimer la décision, surtout auprès de son entourage proche, à savoir sa famille, mais c'est aussi une justification personnelle qu'on se doit à soi-même.

#### 5.5.1. L'alibi des études

Pour ceux qui ont émigré jeunes, les études semblent être le principal alibi pour légitimer leur départ. L'alibi n'est convoqué par ces migrants que pour soutenir la légitimité de leur décision à leurs propres yeux et aux yeux de leur proche entourage. Il peut même être considéré comme provisoire, d'où la nécessité de le renouveler pour légitimer encore une fois, ou plusieurs fois, la présence dans un pays d'immigration, ou même pour reprendre une seconde fois l'émigration.

Participant 22<sup>11</sup> « À la base, c'était surtout pour pousser mes études à 22ans [...]. Le pays passait par des moments très difficiles, donc ça s'est converti d'aller faire ses études, et revenir, d'en aller s'installer [...]. Donc c'est les

<sup>10</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Emigré célibataire à 32 ans.

<sup>11</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Émigré en France, après 6 ans une seconde migration au Canada.

études qui se sont prolongés par la suite sous l'installation comme immigrant en France. »

Participant 1<sup>12</sup> « Au début ça commence par les études, on ne sait pas, si on va rester ou retourner au pays, puis à la fin des études, il y a un choix à faire : retourner ou rester. Mais c'est sûr, on va rester. »

Participant 14<sup>13</sup> « Je me suis dit pourquoi pas ? Mon départ n'était pas pour une cause spécifique. Je me suis dit, tiens je vais faire une maîtrise, et faire un doctorat, c'était plus pour des études [...]. À un certain moment, quand on est dans un poste plus de cinq ans, ça y est, on a tout appris, on n'évolue pas, et puis, et les derniers mois j'ai fait ma demande d'émigration. À cette époque, j'avais un problème avec ma supérieure, c'était la première fois que je travaillais avec une femme, pour moi c'était insupportable, donc, j'ai pris la décision par rapport vraiment à elle. ».

Chez les plus jeunes, hommes ou femmes, l'alibi des études est très présent et, avec l'âge, l'alibi peut aussi être accompagné d'autres alibis. Chez cette participante 14, entre autre, l'alibi est très brouillé, dans son récit, dans la mesure où elle convoque à la fois plusieurs alibis pour légitimer sa décision. Dans cette routine qui s'installe chez elle, le contexte présente des éléments déclencheurs à la tentative de partir. La mésentente avec sa patronne était un déclencheur, mais ce facteur n'est pas suffisant pour être validé socialement, ni même pour être approuvé par la participante elle-même. L'alibi doit se renforcer; un autre est nécessaire pour que l'acte se légitime avant tout pour soi et ensuite pour les autres. D'où le prétexte des études, qui est socialement validé. On peut aussi croire que la légitimité s'affirme et se densifie à travers ce rassemblement de plusieurs alibis à la fois. L'insistance chez cette participante à se justifier à plusieurs niveaux n'est pas anodine, dans un contexte où elle allait abandonner une situation stable pour une situation instable; ce renoncement à cette stabilité nécessite plus qu'un seul alibi pour légitimer sa décision. Mais c'est surtout en tant que femme que cette participante doit impérativement trouver un alibi, dans une société où la femme n'émigre qu'avec son

<sup>12</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Emigré en France, après 10 une seconde migration au Canada.

<sup>13</sup> L'entretien s'est déroulé en berbère. Émigrée vers le Canada à 33 ans.

mari ou avec son père ou son frère, et non en tant que célibataire. L'alibi, chez elle, se conjugue au pluriel. Mais, l'alibi de départ est souvent temporaire, d'où la nécessité de le renouveler. D'ailleurs cette participante, qui devait se chercher un autre alibi une fois que l'alibi de départ a été « consommé », s'est marié à un immigrant de la même origine. Donc, on peut supposer que, pour elle, le mariage est un alibi qui légitime sa présence. En somme, il semble que la décision d'émigrer soit surtout due à une carence de stabilité, à la fois sociale et personnelle. L'émigration traduit alors la quête d'une satisfaction sociale et personnelle qui s'enclenche dès le départ. Quelques uns de mes participants et participantes qui présentaient une situation plus ou moins stable n'ont pas hésité à tout lâcher pour entreprendre l'expérience de l'émigration. Il se peut que ces participants recèlent des instabilités latentes. Mais c'est surtout chez les couples ou même chez les familles que la question de la stabilité demande à être saisie dans ses profondeurs, pour comprendre le renoncement à leur situation d'origine surtout.

#### 5.5.2. L'alibi des enfants

Dans le cas des familles émigrantes qui présentaient des situations sociales stables à leur départ, il est difficile de comprendre les causes qui les ont poussées à partir, notamment celles qui ont émigré à partir des années 2000, où la situation sociale et économique de la société d'origine avait repris son cours normal. Tout le contexte social délégitime plus ou moins la décision. Mais, en l'absence d'un alibi socialement légitime, les candidats recourent à d'autres alibis pour justifier leur départ. Parmi les couples interviewés, quatre d'entre eux convoquent l'alibi des enfants. Ainsi, trois parmi eux ont eu recours à des « années sabbatiques » pour tenter l'aventure de l'émigration. C'est en raison de son caractère quasi « récréatif » que l'émigration, à la base, est considérée par ces participants comme provisoire, bien qu'elle puisse à la longue se transformer en émigration permanente. Cette orientation a ses raisons non

avouées, mais obéit sans doute à un conditionnement personnel et social. Quant l'émigration devient une expérience passagère, il est difficile de cerner les réelles motivations pour un tel acte, surtout quand les participants cachent les vraies raisons d'une telle décision. La raison des enfants, comme alibi, s'est aussi révélée être un alibi à risque. Il s'agit d'un risque pour la cohérence du groupe, quand on sait que ces enfants sont aussi utilisés comme alibi pour justifier un retour définitif au pays, (voir à ce propos le chapitre du retour). C'est dans cette quête d'un avenir meilleur pour leurs enfants que les parents utilisent ces derniers comme prétexte légitimant leur décision, et ce, même à un âge avancé. Les parents se placent derrière leurs enfants pour légitimer l'acte, mais, une fois l'immigration réalisée, ils se retrouvent au devant de la scène.

Participant 5<sup>14</sup> : « J'ai vu l'avenir de mes enfants, j'ai pensé à leur avenir; et en Algérie je ne pouvais rien pour eux. J'étais un simple employé [...], et je n'avais pas les moyens pour leur offrir des bonnes études de haut-niveau, donc j'ai eu cette opportunité, non seulement pour moi, pour toute ma famille et j'avais 48 ans. Ce n'était pas facile à cet âge. »

Participant 12<sup>15</sup> : « C'est un tout, mais surtout c'est pour l'avenir de mes enfants, que moi et ma femme avons décidé d'émigrer ici au Canada [...], mais, ici c'est difficile de les éduquer, si tu rates [leur éducation], impossible de les récupérer [...], surtout si tu as des filles, moi, j'ai que des garçons c'est plus facile [...]. Puis il y a pas mal des histoires sur les enfants d'immigrants algériens, surtout les filles, une fois adolescentes, c'est fini t'as plus de pouvoir [...]; il y a un ami, il a trois filles, il a eu peur pour ses filles, il est rentré au bled. »

Chez mes deux participants, leur projet d'émigration s'est construit sur l'alibi des enfants pour un avenir meilleur. Mais cet alibi aura à se re-légitimer une fois dans la société d'immigration, pour justifier la présence de la famille toute entière. C'est surtout le chef de la famille qui, dans ce processus de renouvellement de l'alibi, est le plus souvent mis en avant, notamment parce qu'il est considéré comme étant tenu de

<sup>14</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Émigré à 47 ans en famille avec sa femme et deux enfants.

<sup>15</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Émigré à 48 ans en famille avec sa femme trois enfants.

répondre aux besoins de sa famille à travers le travail (cf. Vatz-Laaroussi, 2008). Il appert qu'à travers ce prétexte qui frôle le mensonge, l'alibi est un couteau à double tranchant. D'ailleurs, les contradictions entre les normes et les valeurs de la société d'accueil et celles de la société d'origine mettent les parents dans des situations de confusion (Roy, Legault et Rachédi, 2008) qui, parfois, peuvent délégitimer l'alibi des enfants. En raison de leurs difficultés à reproduire le modèle d'origine, ou même à trouver des compromis entre les deux modèles (Legault, Bourque et Roy, 2008), de nombreux parents ont renoncé à leur projet d'immigration par peur de « perdre » leurs enfants. Ce phénomène est amplement discuté dans le chapitre du retour. L'alibi est ancré dans l'esprit du groupe pour garantir l'avenir de ses membres (cf. Garal-Bidart, Hue et Sabatier, 2012). Dans le cadre de ce processus justificatif, les enfants sont ainsi instrumentalisés par leurs parents, qui se donnent le droit de les utiliser (Garal-Bidart, Hue et Sabatier, 2012) comme alibi. Les enfants peuvent même être utilisés comme un alibi pour justifier l'émigration avant même leur naissance, comme l'illustrent clairement les propos d'une de mes participantes :

Participant 16<sup>16</sup> : « Pour un couple le minimum c'est d'avoir un foyer, prévoir à concevoir des enfants [...] ; on ne pouvait pas assurer un loyer [...]. C'est pour avoir une vision à long terme pour tes enfants, avoir une certaine vue [...] ; on ne pouvait rien planifier, moi je ne pouvais rien [...], je ne voyais pas mes enfants grandir en Algérie ».

Chez cette participante, l'alibi se construit dans une temporalité anticipée, une projection, vérité ou mensonge, pour valider l'acte. Ainsi, elle procède à un assemblage d'alibis (crise de logement, éducation des enfants, l'équité sociale entre homme et femme) pour renforcer la légitimité de son projet d'émigration; d'ailleurs elle a même eu recours à une année sabbatique pour entreprendre l'émigration. Par ailleurs, il se peut aussi que les parents, de leur côté, fassent porter la responsabilité

---

<sup>16</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Émigré à 32 ans en couple et enceinte de 8 mois.

de leur décision de migrer sur leurs enfants, et ce, en leur imposant le poids d'une décision qui a été prise à leur insu, comme chez cette jeune participante :

Participant 31<sup>17</sup> : « mes parents me le rappellent tout le temps que c'est à cause de moi, j'étais très malade, on n'arrivait pas à me diagnostiquer, donc ils ont décidée de partir par rapport à moi [...], je ne pouvais pas les décevoir. »

On constate ici un renversement de rôle opéré par les parents de cette participante, qui se déchargent de la responsabilité de l'acte migratoire pour la faire porter à leur enfant. Cependant, cet argument peut traduire un refus, de la part des parents, d'assumer l'acte migratoire pour ne pas regretter leur décision. D'ailleurs, dans ce couple, le père, par la force des circonstances (il a connu une longue période de chômage dans la société d'accueil), décide de retourner en Algérie et de reprendre son affaire, pour laisser les membres de sa famille en immigration. En conséquence, le père se trouve obligé de faire des va-et-vient entre son affaire en pays d'origine et sa famille en immigration. Entre l'ici et là-bas, la séparation volontaire des membres de la famille révèle, chez les parents, la peur du regret ou la peur d'avoir échoué ou d'avoir pris la mauvaise décision. Les parents s'autorisent donc, dans ce contexte, à rappeler de manière récurrente à leur fille qu'elle est la cause principale de leur émigration.

#### 5.6. Le Canada: le renouvellement d'une destination migratoire

La destination migratoire s'explique le plus souvent par le passé (cf. supra). Le changement de destination n'a pas commencé avec le Canada, puisque d'autres destinations ont bel et bien existé auparavant, mais il s'agissait de tentatives individuelles éparpillées pour opérer un renouvellement d'imaginaire. En Algérie, la migration a été, pendant plus d'un siècle, liée au pays colonisateur (cf. Sayad, 1999;

<sup>17</sup> L'entretien s'est déroulé en français arabe. Émigrée à 12 ans avec ses parents en famille.

Stora, 1992) : la France. Encore aujourd'hui en Algérie, le phénomène migratoire demeure lié à la France, bien qu'à un moindre degré. Le changement de destination, avec des départs plus ou moins massifs vers le Canada, n'est pas le fait du hasard, notamment avec les nouvelles conditions proposées par le Canada (cf. Camarasa-Bellaube, 2010), le plus souvent jugées par les participants comme favorables. L'ancienne destination se trouve fragilisée, surtout par les difficultés relatives aux racismes qui ont contribué à affaiblir un imaginaire socialement entretenu par les deux parties dans un contrat tacite. Sans avenant, le contractant change de partenaire pour privilégier un pays dont le contexte sociohistorique est moins menaçant que celui associé à l'ancienne destination. C'est dans cet esprit que se comprend le choix du Canada, dans cette réitération, par ceux et celles qui ont repris l'émigration vers cette nouvelle destination (cf. Vatz-Laaroussi, 2009). En conséquence, un nouveau imaginaire se construit avec ses vérités et ses mensonges. Ainsi s'expriment mes participants pour justifier leurs choix :

Participant 18<sup>18</sup> « Mon frère a émigré au Québec, ça fait 10 ans, et pour la grande partie c'est lui qui m'a inspiré et incité à partir [...]. Moi, je pense c'est plutôt la tendance, j'avais des amis, parmi eux, un qui a réussi ici, c'est la chose qui m'a vraiment donné envie à connaître le Canada [...]. Je travaillais, j'avais ma voiture, et je vivais avec mes parents. Je te disais que mes frères sont partis, alors, il fallait que moi aussi je parte [...]. La décision était déjà prise, j'étais très convaincu, parce que j'ai un frère et je savais déjà chez qui me rendre, j'avais des amis tout le monde me disait certes que ce n'est pas le paradis, que c'est difficile, mais j'ai une assurance d'un côté, je n'ai en aucun moment hésité, l'hésitation c'est quand tu ne sais absolument pas chez qui te rendre [...]. Ça fait déjà trois ans que je suis ici, ça passe vite. »

Participant 30 « Le Canada était à la mode, tout le monde partait au Canada, c'était la ruée vers le Canada, j'ai fait comme eux. »

Dans ces témoignages, l'acte se légitime dans la « tendance » « à la mode » ; l'aspirant à l'émigration se voit presque dans l'obligation d'accomplir l'acte : « il

<sup>18</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe. Émigré à 31 ans célibataire.

fallait que je parte ». Mais c'est aussi dans l'imitation que l'acte se réalise : « j'ai fait comme eux ». Le social s'impose en amont sous cette forme d'obligation et/ou d'imitation pour permettre l'accomplissement de l'acte. En mobilisant le discours social et les histoires des premiers migrants pour justifier leur départ, ces émigrants cherchent à rendre l'acte migratoire socialement légitime (cf. Sayad, 1991). C'est dans ce renouvellement d'une nouvelle destination migratoire que l'acte devient une destination socialement prisée : « comme tout le monde » ou « à la mode » sont autant d'expressions qui soulignent que l'on a ici affaire à une vraie ruée vers une nouvelle destination d'émigration.

Participant 3<sup>19</sup> : « La France est saturée ; il y a beaucoup de racisme. Puis, je ne m'y voyais pas vivre en France. S'afficher avec ma tête (d'arabe), et ils n'aiment pas les arabes [...]. Le Canada était méconnu, mais les nouvelles qui arrivaient sont bonnes [...] ; j'ai déposé mon dossier [...]. Donc, c'est sûr au début, j'ai commencé à regarder [...], j'ai appris par cœur tous ce qu'il fallait faire. J'étais hanté par l'image de Canada. Sur Google, je clique et je regardais le paysage et des choses, c'est comme ça que j'ai commencé parce que je ne savais pas c'est quoi le Canada, je ne savais pas exactement qu'est-ce qu'il y a là-bas ».

Le Canada et/ou le Québec se proposent donc comme un substitut à la destination traditionnelle de l'émigration algérienne, qui est la France. Cette dernière est jugée saturée par l'immigration, contaminée par un climat politique délétère et gangrenée par un racisme qui la traverserait de part en part (cf. Bourque, 2008; Rivera, 2000; Sayad 1999; Ballibar et Wallerstein 1990). Cette ancienne destination perd ainsi sa validité et son aura face aux avantages proposés par le Canada. Les échos de là-bas la destituent de son titre de destination de prédilection pour laisser place à un nouvel aspirant. Ce choix se nourrit à la fois des échos en provenance de France et des nouvelles provenant du Canada. L'internet, à son tour, investit le quotidien pour inciter les candidats à émigrer vers le Canada, tout en favorisant l'émergence de nouveaux aspirants. Ce renouvellement s'opère dans un flux incessant d'images et de

<sup>19</sup> L'entretien s'est déroulé en berbère. Émigré à 32 ans célibataire.

vidéos venues d'ailleurs qui hantent au quotidien les futurs émigrants en les projetant dans un monde d'illusion où les rêves se construisent en continuité.

Le renouvellement d'imaginaire ne s'opère cependant pas à partir du néant ; en silence, la nouvelle destination fantasmée porte en elle des empreintes qui rappellent l'ancien imaginaire. D'ailleurs, le Québec se distingue par son parler français, considéré pareil, ou du moins très similaire, à celui de l'ancienne destination. Ainsi, s'expriment la plupart de mes participants :

Participant 15: « Le Québec, parce qu'il y a la langue, la seule province où on parle français ici au Canada. C'était beaucoup plus la langue. Et deuxièmement, moi, j'avais mon frère donc j'avais un repère. ».

Participante 16 : « la France était pratiquement fermée. Le Canada est le seul qui ouvrit la porte et aide l'immigration. Et puis on a eu des bons échos d'amis qui vivent ici au Canada. Et il y avait quand même une certaine sécurité, les gens arrivés ici, sont plus ou moins pris en charge, dans ce sens [...]. Puis, [il y a] la langue. »

L'imaginaire nouveau est assurément alimenté par ces immigrants, et le discours social ne fait qu'entretenir leur imaginaire tout en le renouvelant. Ce renouvellement laisse néanmoins transparaître l'influence de l'ancienne destination, car le choix du Québec est étroitement lié à la langue française, qui semble être un facteur d'attraction notable pour ces immigrants d'origine algérienne. Rappelons que la connaissance de langue majoritaire constitue un facteur facilitant l'intégration (Chicha 2010; Bourhis et al. 2007). Tout compte fait, même dans son détachement affiché vis-à-vis du passé, l'imaginaire nouveau reproduit l'ancien imaginaire. La maîtrise de la langue française peut révéler le niveau d'instruction des immigrants algériens et est, corrélativement, le plus souvent associé à une intégration positive (cf. Berry, 1999, p. 188). Mais la langue n'est pas toujours un garant suffisant pour cette intégration. À certains moments, la question de la langue peut être à l'origine de quiproquos, surtout pour l'accès au marché de l'emploi, où quelques employeurs

peuvent exiger le bilinguisme (anglais-français). Donc, sans pour autant sous-estimer la place de la langue, il importe de souligner que celle-ci n'est pas un déterminant majeur dans le choix de la destination (cf. Bourhis *et al.*, 2007). Cependant, les participants ne nient pas l'avantage de la langue dans leur intégration : « *Il faut le dire, le Français nous a beaucoup aidé* ». D'autre part, lorsque la question de l'indépendance du Québec été évoquée, tous mes participants, sans hésitation et sans exception, ont exprimé leurs prédispositions à changer de province, si jamais le mouvement indépendantiste venait à prendre trop d'ampleur : « *Moi, j'ai émigré au Canada non au Québec* ».

#### 5.7. Reprendre l'émigration où l'imaginal persiste

Le renouvellement d'imaginaire est plus présent dans sa pesanteur chez ceux et celles qui entreprennent l'acte migratoire pour une seconde fois, après un retour au pays causé par les difficultés liées à la première migration. Cette première expérience leur a dévoilé les difficultés de l'immigration, et, dans ce renouvellement d'alibi, pour demeurer en émigration, ils reprennent l'immigration dans le but de trouver une nouvelle destination qui soit plus tolérable et où les chances de réussir leur semblent plus favorables :

Participant 1 : « Pour un immigré, être en France c'est une instabilité [...]. Pas d'avenir, parce que l'administration française pose des obstacles, on comprend le manège dès le début [...], ma situation avec la préfecture n'était pas stable, à chaque année, le renouveler le titre de séjour, une chose qui m'agaçait avec le temps, c'est un calvaire qui n'en finissait jamais, après dix ans, j'en avait marre quoi, j'étais fatigué [...]. On opte pour le Canada parce que c'est plus stable, malgré que ce n'est pas le bonheur. »

Participant 2 : « En France, on était toujours stressé par les papiers, chaque année tu renouvelles ta carte de séjours etc. en France, je voyais vraiment mal mon avenir professionnel, et encore avoir mes papiers aussi

pour rester<sup>20</sup> plus libre. Je me suis dit tiens je fonce au Canada pour le Québec, puis j'ai eu une bonne impression [...]. Je voulais sortir de France, mais, pas pour retourner au bled, mais plutôt voir ailleurs. »

Participant 22 « Comme la situation en France elle est ce qu'elle est, je ne pense pas que ça va changer [...] ; entre-temps, l'immigration au Québec donnait beaucoup de promesse. »

Les témoignages ci-dessus signalent le malaise qu'a pu souvent susciter chez mes participant-e-s leur première expérience en immigration, en France. Le facteur incitant au départ vers le Québec est ici l'instabilité et l'absence d'un avenir certain en France, en raison surtout des difficultés relatives à la situation administrative et du fait qu'en France, le renouvellement annuel de leur carte de séjour est obligatoire. Mais les difficultés ne s'arrêtent pas là, d'autres s'y ajoutant sans répit dans leur quotidien. Bref, l'ambiance stressante au quotidien vécue par mes participant-e-s ayant vécu en France explique pourquoi ils et elles ressentent la nécessité de reprendre une seconde immigration, dans des conditions qu'ils espèrent plus favorables. Comme s'il s'agissait d'une seconde chance, mes participant-e-s aspirent à une situation administrativement stable qui puisse leur offrir plus d'opportunités. Malgré tout, une situation administrativement stable n'exclut pas qu'ils aient pu rencontrer des difficultés au cours de leur deuxième immigration. Le Canada, de ce fait, est choisi dans une comparaison avec la première expérience migratoire en France.

La comparaison ne s'arrête pas à l'expérience migratoire en tant que telle ; elle se projette dans le futur pour saisir les possibles, le plus souvent insaisissables dans la première expérience. Par ailleurs, la réalité des prédécesseurs et la peur de reproduire l'image de l'ancien migrant, victime marginalisée du racisme et de conditions sociales difficiles, n'est jamais bien loin dans l'esprit de mes participant-e-s, comme en fait foi le témoignage suivant :

---

<sup>20</sup> Rester ici prend la signification être.

Participant 22 : « en France, à chaque coin de rue, on te rappelle que tu es un bougnoule, et quand la conscience prend un coup tu te dis et puis merde je n'aurais pas dû venir ici [...]. Quand tu arrives à la préfecture pour refaire ta carte de séjours : tu vois les humiliations non seulement des jeunes mais celles des autres, les vieux et les vieilles, on les insulte, alors tu en as ras le bol. Après quoi, tu vas chercher un travail, tu as les mêmes diplômes, mais ça commence parce que tu t'appelles Mohammed [...]. C'était difficile. C'est vrai on se compare aux compatriotes, et on voit que ça n'a rien donné, juste de la misère ; c'est vrai aussi que ce n'est pas comparable : les études et les ouvriers ; mais, quand même, ici au Canada tu peux travailler comme ouvrier et vivre avec dignité. En tant qu'étudiant, en France, j'ai vécu dans les foyers, je voyais des vieux rien que la décadence totale, moi j'avais une peur bleue quand je voyais ces ouvriers, d'ailleurs quand j'habitais le foyer en y rentrant, je démoralisais, je voyais des vieux, presque à la mort, faisant cuire son steak et fait bouillir son café, avec un air pensif, les enfants au pays, le moral à plat, donc l'image n'était pas belle à voir. Et on avait peur de tomber dans le piège. On s'est dit non, vous avez eu nos parents, mais vous ne nous aurez pas. »

L'expérience première, l'immigration algérienne en France, est tout le temps considérée dans ce rapport avec le passé colonial (Stora, 1992b). Le témoignage ci-dessus est de cet ordre. Les participants sont habités par cette peur de tomber dans le piège des anciens, et de reproduire le même schéma de souffrance et de misère vécu par la génération précédente, qui était accablée par le mal du pays (Sayad, 1999). Le Canada les libère-t-il de ces hantises du passé en leur évitant de reproduire l'ancien modèle ?

Pour reprendre une parole d'un des participants, « *c'est la misère qui a changé de visage* », ou d'un autre qui, exprimant son choix tout en étant conscient du fait que la réalité de l'immigration demeure toujours pareille: « *Quand on change de pays, on change de problèmes*, [mais] on sera toujours des immigrants ». Les participants s'adonnent à un dialogue avec eux-mêmes et avec la société d'immigration. Mais dans la nouvelle société d'accueil, les problèmes demeurent sous d'autres formes, peut-être moins crues, mais plus systémique (cf. Eid, 2012). C'est dans ces moments

difficiles que les anciens sont accusés d'avoir menti et d'avoir dissimulé la misère qui régnait dans cet ailleurs rêvé. Les participants s'en prennent à eux par peur de reproduire les erreurs du passé. Reprendre une seconde émigration peut-elle garantir une réussite que la première expérience n'a pas permise? L'acte peut sembler plus raisonné qu'au premier départ. Mais ce qui est important à souligner, c'est cette comparaison incessante entre la première émigration et la seconde, et le décalage repéré qui semble favoriser la seconde pour rejeter le malaise vécu lors de la première expérience. Il n'est pas ici question, pour mes participants, d'idéaliser cette seconde migration, mais d'en reconnaître les avantages par rapport à la première. Dans cette comparaison, le Canada leur offre un contexte plus favorable. C'est dans des expériences singulières qu'on peut détecter les comparaisons et les décalages entre ces deux destinations. Les commentaires d'autres participants confirment l'observation ci-avant :

Participant 1 : « En France, on n'est pas le bienvenu. Tout simplement c'est comme ça, c'est par rapport à l'histoire [...]. Et pour nous, il y a toujours l'effet magnétique vers la France, mais eux c'est le contraire, c'est l'effet repoussant [...]. Réussir en France, c'est plus difficile qu'ici [Canada]. Aussi la France est le synonyme de l'instabilité. Tu ignores ton avenir. L'administration française pose des obstacles. Beaucoup optent pour le Canada [...]. Mais, ceux qui optent pour rester en France, parce que c'est plus proche de l'Algérie [...]. Ma situation avec la préfecture n'était pas stable, à chaque année, je devais renouveler mon titre de séjour, etc. Au Canada, tu vas courir derrière autre chose : études et carrière professionnelle, pas derrière l'administration. Ici le combat avec l'administration c'est fini. »

La seconde migration fait appel à un raisonnement, à un acte plus réfléchi, où le migrant, une fois en mouvement, se soucie davantage d'assurer une stabilité à son entourage immédiat et à son entourage élargi. À cet effet, le migrant devient plus prudent quant aux avantages et aux inconvénients qu'il anticipe en prévision de sa seconde migration.

Aussi, la question financière constitue la préoccupation la plus saillante chez la plupart de mes participants ayant eu une première expérience migratoire. Toute décision de reprendre le mouvement migratoire s'effectue forcément avec cette considération à l'esprit. Le projet migratoire suppose donc une projection dans le futur à l'aune de critères financiers, un calcul qui n'élimine pas la menace ou la peur de l'échec. Le témoignage suivant révèle cet aspect :

Participant 25 <sup>21</sup> « J'ai fais un séjour qui a duré presque 4 ans en Angleterre. C'était difficile, comme en France, d'ailleurs, pour une carte de séjour, c'est plus difficile [...]. Donc tu te mets à faire des petits boulots, enfin de compte tu réalises que tu perds ton temps [...]. En Angleterre, beaucoup de racisme, bien qu'il ne soit pas apparent. Pour accéder à un emploi c'est sélectif, ne serait-ce que par l'argent, c'est très sélectif. Mais les petits boulots ça reste accessible pour tout le monde. Ça reste précaire [...]. On quitte vers d'autres cieux parce qu'ils n'avaient pas d'opportunité. J'ai décidé de venir au Canada. Ici c'est l'eldorado comparé à l'Europe. Les gens qui viennent directement de l'Algérie ne réalisent pas ça ; mais les gens qui viennent de l'Europe, ils connaissent déjà les difficultés d'intégration dans un pays étranger. »

Les propos de ce participant révèle un élément très important propre à ceux qui sont dans leur seconde immigration, par comparaison avec ceux qui sont dans leur première expérience. Il appert qu'une expérience migratoire préalable donne une longueur d'avance au migrant, en le préparant à affronter, au Canada, des difficultés qu'il a déjà rencontrées en Europe en général, et en France en particulier (cf. Forcier 2014). Dans sa deuxième immigration, le participant s'adonne à une comparaison incessante entre les deux sociétés d'immigration. Or, le décalage perçu entre l'une et l'autre va le rendre plus à l'aise pour faire face aux éventuelles difficultés rencontrées lors de la seconde immigration. En revanche, chez les immigrants qui débarquent directement d'Algérie, sans aucun antécédent migratoire, les avantages liés au fait d'immigrer au Québec après être passé par la France sont complètement ignorés, même s'ils ont des connaissances sur la réalité d'immigration en France, entre autres.

<sup>21</sup> L'entretien s'est déroulé en arabe.

Donc, étant donné qu'ils sont dans leur première immigration, la comparaison s'effectue par rapport à la société d'origine.

Il est utile de rappeler que le malaise vécu lors d'une première immigration peut facilement servir d'alibi pour entreprendre une seconde immigration. Donc, qu'il s'agisse d'une première ou d'une seconde migration, l'alibi est conditionné par les circonstances de départ. Mais le nouvel alibi révèle en général rapidement son caractère provisoire, et s'ensuit la nécessité de le renouveler pour que la migration continue. Dans ces conditions, l'alibi exige un renouvellement une fois qu'il est consommé ; la présence dans une société d'immigration doit en tout temps reposer sur une source de légitimité.

#### 5.8. Le tribunal social

Décider de partir n'incombe pas à la personne seule. Dans un esprit grégaire (cf. Sayad, 1999), tout candidat doit obtenir avant son départ l'accord, explicite ou implicite, de son entourage, des parents en particulier. Dès lors, la décision de l'individu est conditionnée par son groupe, qui maintient son étreinte sur ses membres. L'accord du groupe semble important pour valider la décision, et bénir le départ d'un de ses membres. Toutefois, cet aval n'est pas sans contrepartie pour le membre choisi, ce dernier étant appelé à honorer son groupe en réussissant son projet migratoire. Le migrant, dès ses premiers pas vers l'ailleurs, devient le sujet de discussion de son entourage le plus élargi. Pointé par tout le monde, en sa présence comme en son absence (cf. Sayad, 1991), le migrant subit un jugement continu : il est soumis au « tribunal social ». Mon souci ici est d'explorer et de comprendre la manière par laquelle ce tribunal exerce son influence dans le groupe, et comment il impose ses « sentences » sur les membres du groupe.

### 5.8.1. L'aval de la mère, le père et les autres

Principalement, on retrouve l'aval des parents comme une condition initiale au départ, sous la forme d'une bénédiction. Les félicitations des un et les encouragements des autres sont autant de signes d'approbation par lesquels le groupe avalise les projets migratoires individuels, garantissant ainsi la continuité de la chaîne migratoire.

Participant 2 : « On dit chez nous la mère du peureux ne ressent ni bonheur ni malheur ! Si je réussis, c'est sa réussite. Puis elle se dit : le bonheur de son fils, c'est son bonheur à elle ; j'ai pleuré, à la dernière minute, oui j'ai pleuré. Et puis à chaque fois que je retourne je pleure ; je pleure énormément. Et ben je sais que ma mère souffre, mais je pense qu'au fond d'elle, le plus important c'est ma réussite, pour que la société te voie comme un exemple de réussite. Puis, une fois que t'es sorti, c'est que t'as eu ton statut, et en retour, pour elle, t'as bien réussi ; et aussi rester dans ce bled c'est presque un échec ! J'ai l'impression que tu es valorisé par la société qu'une fois que tu reviens de l'extérieur [de l'émigration]. Avec ton statut [d'émigré], t'es bien respecté, on te parle différemment on t'invite partout parce que tu viens de France ou du Canada ou je ne sais pas d'où [...]. »

Participant 18 : « C'était difficile pour ma mère d'accepter mon départ, surtout que tous mes frères et sœurs sont en émigration » ;

Participant 11 : « Ma mère a eu du mal à accepter mon départ, je ne pouvais pas partir sans son accord, c'était important [...]. Pour le père, c'était le silence total. »

Participant 14 : « Ma mère était contre. C'était mon problème pour l'émigration [...], ça lui a fait comme un choc. Au fond, elle a même refusé le départ de mon frère [...]. Mon père m'a laissé le choix. »

Chez tous mes participant-e-s, sans exception, se révèle la nécessité d'un accord des parents, et ce, même à un âge avancé. Le membre du groupe n'est censé se détacher de son groupe d'appartenance qu'avec la bénédiction de ce dernier. L'aval des parents au préalable semble nécessaire avant d'entamer la démarche. Mais c'est dans

les détails qu'on peut détecter la réaction du groupe (refus ou acceptation). À travers son accord ou son refus se prononce le tribunal social. Pour le père, c'est dans le silence qu'il exprime son accord ou son refus à son fils ou à sa fille. En effet, à quelques exceptions près, il semble que, chez mes participant-e-s, le père ne se prononce pas afin de laisser le libre choix à son fils ou à sa fille. La mère, en revanche, ne s'abstient aucunement de manifester son avis; bien qu'elle soit la plus réticente à l'idée du départ, elle finit le plus souvent par céder. Le fait qu'elle constitue une figure centrale de ce tribunal social nous rappelle l'importance de son statut dans la société algérienne (cf. Fanon, 2012).

Mais d'autres considérations sont à retenir en rapport avec l'émigration. Par exemple, la mère de la participante # 14, étant fille d'un père émigré lui-même marié à une émigrée, a du mal à accepter le rôle de mère d'une émigrée. Ceci peut expliquer ses réticences, au début, face au projet migratoire de sa fille, réticences qu'elle a fini par mettre de côté devant l'insistance de sa fille. Dominant les émois et les souffrances qui peuvent accompagner toute séparation, la mère cède finalement au départ de sa fille et de son fils, l'émigration s'imposant et réaffirmant ainsi la place centrale qu'occupe la figure de l'émigré dans sa société et dans son groupe. D'autres considérations, aussi singulières que générales, sont aussi à retenir dans chaque cas d'acceptation. Le modèle traditionnel de l'émigré (Sayad, 1999), qui laisse derrière lui son épouse et ses enfants, a secrété des images propres qui accompagnent l'idée d'émigrer, alors que cette épouse doit à son insu connaître la douleur de la séparation et de l'absence. Bien que l'émigration algérienne récente ait rendu obsolète ce modèle traditionnel (Sayad, 1999), la séparation et l'absence demeurent, mais sous de nouvelles formes.

La société confère au départ une signification plutôt positive. Pour rappel, l'émigration, à ses débuts, était motivée par une volonté de trouver un travail afin d'améliorer sa condition économique et sociale, ainsi que celle de son groupe (cf.

Sayad, 1999). Socialement entretenu, le mythe de l'émigration prend d'emblée une signification qui l'associe à la réussite sociale. En conséquence, le groupe ne peut pas refuser la réussite d'un de ses membres ; il retire son étreinte et cède au départ de son membre. Par ailleurs, les conditions difficiles de la société algérienne ont fait de l'émigration l'option la plus enviée par ses membres. Imposé par l'entourage, l'émigration s'impose à la mère et/ou au père, qui se trouvent dans l'obligation de céder à ce social qui leur enlève leur fils et/ou leur fille. Les membres du groupe ne sont, en fin de compte, que des objets sociaux, prêts à obéir, dans une soumission totale, au tribunal social qui décide des critères de la réussite. Et la réussite d'un membre du groupe est socialement reconnue comme la réussite du groupe. En fin de compte, le groupe semble implicitement conscient de cette reproduction sociale de la réussite, ce qui rend intelligible son acceptation (sous une forme plutôt passive) à l'acte d'émigrer d'un de ses membres.

#### 5.8.2. La place du mensonge

C'est souvent à travers le mensonge que l'aspirant migrant obtient la bénédiction de son entourage. Ce subterfuge est une solution pour apaiser la douleur des proches, mais c'est aussi un soulagement pour soi-même.

Participant 6 : « J'ai un peu menti à mes parents pour les rassurer [...], pour qu'ils soient à l'aise psychologiquement [...] ; mais je savais qu'une fois là-bas chacun pour soi. ».

Participant 4 : « Mon père était âgé, je ne voulais pas trop choquer mon entourage, au village, j'ai dit que j'allais partir pour une formation de longue durée [...]. Puis, je savais qu'il allait changer d'avis. Je me suis dit qu'une fois au Canada, je vais l'informer, chaque semaine je prenais des nouvelles et puis la situation s'envenimait, ça explosait par tout, alors mon père m'a envoyé une lettre en me demandant de prolonger la durée du séjour au Canada. Alors, je l'ai informé que je suis en train de faire des démarches d'y rester [...] ; puis, il a accepté la chose. Je savais que si

j'avais dit ceci dès le début qu'il va grincer ses dents et qu'il serait contre ; mais lui aussi connaît l'immigration, il était dans les années 30, il connaît qu'est ce que ça veut dire l'immigration. »

Participant 30 : « j'ai un peu menti à mon entourage [...], on finit par croire à nos mensonges [...], quand on est mis pied au mur, on se dit j'aurais dû rester. »

L'acte migratoire fait appel aux mensonges pour se légitimer provisoirement dans les derniers moments avant le départ. Mais une fois là-bas, tous les rêves et les mensonges s'évanouissent (cf. Sayad, 1991). Ce n'est que par la suite, dans son nouveau statut social « d'émigré », que le migrant se cherchera d'autres alibis et/ou d'autres mensonges pour justifier sa présence et confirmer le premier mensonge (Sayad, 1999). Comme j'ai pu le relever à travers plusieurs discussions, hommes et femmes, après avoir migré, jugent sévèrement le pays d'origine pour mieux se conforter dans leur décision de demeurer dans la société d'accueil : « *il paraît que la société (algérienne) s'est dégradée* » ; « *On me raconte qu'on ne respecte plus personne là-bas* » ; « *à ma dernière visite, j'étais choqué, je ne redescendrais plus au pays* ». « *Ça ne sert à rien de retourner, heureusement qu'on est ici* ». C'est à travers ces mensonges que se reproduit le mensonge originel inavoué des anciens, (cf. Sayad, 1999). Les conditions qui peuvent caractériser la société d'origine, même s'il ne s'agit là que de perceptions, sont mobilisées pour légitimer un acte censé être illégitime dans l'incertitude de sa réalisation. L'alibi, même mensonge, se renforce lorsque l'aval de groupe est octroyé, pour devenir une consolation pour soi. Mentant à l'autre et à soi-même, le migrant finit par croire à ses propres mensonges. Mais le mensonge, s'il est socialement validé, finit par devenir vérité. Or, la validation de l'alibi par des membres du groupe et par le migrant lui-même est une réussite pour le tribunal social. À chaque renouvellement d'alibi, c'est l'acte premier du départ qui est renouvelé, le migrant étant condamné à ressasser à son insu les moments de son départ.

### 5.8.2. Le moment du départ

Tous les témoignages s'accordent pour dire que les derniers moments précédant le départ constituent une période tourmentée. Or, ces tourments peuvent aller jusqu'à la remise en cause, par le migrant, de sa décision de partir. Mais il n'est plus question de renoncer:

Participant 19 : « Une semaine avant mon départ, j'ai senti la lourdeur de ma décision, c'était un grand pas vers l'incertain, que je n'avais pas réalisé que dans les derniers moments avant mon départ. Le jour où j'ai acheté la valise, c'est une grande valise pour mes vêtements, à ma rentrée à la maison je ne voulais pas la montrer à mes sœurs. Là, j'ai senti quelque chose, sans [pouvoir] l'expliquer [...], je vais tout laisser tomber : qu'est-ce que je vais faire? C'était des jours difficiles, c'était l'inconnu. Et puis, je ne connaissais pas de gens qui y étaient déjà au Canada. »

Participant 6 : « Dix jours avant mon départ, je n'arrivais pas à avaler de nourriture. Par Dieu, je n'arrivais pas à comprendre ce qui m'arrivait, la nourriture ne passait pas. Chez nous, on dit ça « *El abra* ». Peut-être que j'avais quelque chose dans ma gorge, j'ai informé ma mère, tout le monde était au courant de cette situation, mais il ne m'avait pas informé parce que j'ai rencontré des situations comme la mienne, puis j'ai su ce que c'est de l'angoisse : abra –la transition-, quand tu vas quitter, à sa présence, tu ne pourras ni manger ni dormir. Tu parts vers l'inconnu. »

Participant 10 : « La nuit de départ ce n'était pas facile. Ce n'était pas facile la séparation, j'ai pleuré quasiment. Tu sais nous, on est trop attaché à la famille. Tu quittes, mais il y a beaucoup de choses que tu laisses derrière, surtout quand tu as des responsabilités. Et chez nous, l'aîné a toujours des responsabilités, familiales, des fois [elles sont] plus grande que son âge [...]. Tu laisses un vide pour les frères pour les sœurs, la maman, le père. »

Les derniers moments qui précèdent le départ prennent des significations très confuses, jusqu'à frôler l'incompréhension. C'est que le renoncement et la séparation peuvent laisser des marques sur celui qui entame la marche vers l'ailleurs. C'est aussi dans ces moments que des sentiments inattendus peuvent surgir, allant de la honte à l'hésitation. Mais, dans ce fait accompli, il n'est plus question de rebrousser chemin ;

la traversée des frontières commence dès le moment où l'aspirant migrant cherche la validation par le groupe afin de pouvoir assumer son acte. La séparation, qui a commencé bien avant le départ, est donc l'aboutissement d'un long et complexe processus.

C'est aussi dans ces derniers moments que le tribunal social se prononce pour rappeler au migrant que l'acte de départ constitue en soi une réussite, bien que conditionnelle. Participant 9 : « *Tous mes amis m'ont félicité pour mon départ, ils m'ont dit que je le méritais* ». Dans la même veine, une autre participante 23 : « *la veille de départ, c'était le rassemblement de la grande famille, et tout le monde nous félicitait parce qu'on partait* ». Aussi, le participant 7 : « *La veille de mon départ, c'était un dîner en famille, puis on te félicite pour avoir eu le courage de sortir* ». Et, participant 4 : « *Tout le monde t'accompagne jusqu'au dernier moment à l'aéroport* ».

Le tribunal social prépare le rituel du passage vers la nouvelle société, pour octroyer au migrant son nouveau statut, celui d'émigré. Le migrant comprend, à cette occasion, qu'il subit une injonction à ne pas rentrer au pays, dans la mesure où un retour définitif serait le plus souvent considéré comme une renonciation au statut d'émigré, et donc comme un échec. En somme, c'est le tribunal social qui entretient la culture de l'émigration, notamment en avalisant l'acte migratoire et en préparant le rituel de passage.

Ce tribunal, qui véhicule le discours social et les histoires des anciens, garantit l'alimentation continue de l'imaginaire. Ces histoires de '*tout le monde*' constituent à la fois une justification et une exigence aux yeux du migrant, puisque « *l'autre l'a fait* ». Mais ce tribunal se prononce non seulement à travers la mise en exergue de la réussite des uns, mais aussi à travers la condamnation implicite de l'échec des autres. Le tribunal social célèbre seulement ceux et celles qui ont réussi,

alors que ceux et celles qui ont échoué sont occultés, rejetés, voire bannis, du discours social et de la mémoire collective. Ce tribunal entretient le mensonge et se crée des légendes pour assurer la continuité des nouveaux candidat-e-s à l'émigration. « *On raconte même qu'un tel a traversé l'atlantique en nageant* », comme le témoigne un de mes participants. C'est dans cette parole fantasmagorique, le plus souvent mensongère ou irréaliste, que s'alimente ce désir de faire comme les autres. Le candidat vit tout le temps dans une comparaison avec l'autre, même faussée. Or, cette comparaison ne se termine qu'une fois l'acte migratoire entamé. La décision d'émigrer se vit comme un décalage entre celui de là-bas (en immigration) et celui d'ici (désireux ou sur le point d'émigrer).

## CHAPITRE VI

### LE NON-TRAVAIL

#### DANS LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION-IMMIGRATION

##### 6.1. Préambule

Ce chapitre traite de l'expérience du chômage, ou de l'absence de travail, en contexte migratoire. En effet, le travail est considéré par Sayad (1999) comme l'un des principaux prismes, si ce n'est le premier, à travers lequel le phénomène migratoire doit être saisi. L'accès à l'emploi constitue en effet le critère premier à l'aune duquel l'éventuelle intégration du migrant à la société d'accueil sera mesurée. D'ailleurs, le travail a toujours servi comme alibi de toute émigration, et c'est encore le cas aujourd'hui, bien que dans une moindre mesure, du moins en apparence. Dans les paragraphes qui suivent, je tenterai de cerner la signification de l'absence du travail dans la parole de mes participants et participantes. Bien que l'intégration sociale soit grandement conditionnée, a priori, par l'intégration économique, il est utile de rappeler qu'au départ, la décision d'émigrer de mes participant-e-s ne prenait pas pour alibi principal le travail. Mais une fois dans la société d'immigration, le travail vient s'imposer comme une exigence avec laquelle ils et elles doivent composer dans leur nouveau quotidien. L'expérience du chômage donc n'est pas sans conséquences sur leurs stratégies ou réorientations, son impact étant d'autant plus grand qu'ils ont un niveau élevé d'instruction. Ils doivent ainsi faire le choix entre le chômage et, lorsqu'ils se résignent à prendre les emplois qui leur sont accessibles, la déqualification personnelle.

## 6.2. La légitimité du travail entre émigration et immigration

Le travail (Sayad, 1999) est l'assise pour tout migrant qui veut intégrer la nouvelle société et entamer une nouvelle vie (cf. Bourhis *et al.*, 1998). Les stratégies d'insertion (cf. Berry, 1990) qui se déploient sont en conséquence continuellement conditionnée par l'impératif du travail (Sayad, 1999 ; cf. Eid, 2012). Dépourvu de ce qui lui permet de se réaliser (à différents degrés), le migrant, lorsque confronté au chômage, se trouve projeté dans un vacuum qui s'alourdit dans une apesanteur sociale. Dans ce vide, le travail, ou plutôt son absence, semble hanter le migrant à son insu. Les témoignages de mes participant-e-s sont constamment ponctués par cette notion du travail ou du non-travail, d'où l'intérêt de la creuser d'avantage. D'ailleurs, mes fréquentations du quartier '*le Petit-Maghreb*' sur l'avenue Jean-Talon dans le cadre de ma pré-enquête, m'ont permis de constater que les migrants algériens qui abondent dans les cafés vivent un quotidien occupé par le chômage. Dans ces cafés maures, carrefours des égarés ou caravansérail des errants, on peut dénicher un travail à la sauvette, ou une petite bricole pour gagner quelques dollars afin d'éviter les tentations de l'oisiveté. Dans ce contexte, l'empathie des anciens n'est pas de refus. Leur assistance est plus que nécessaire dans ces moments de vacuum, où le travail est à la fois l'absent et le présent : absent en raison de la discrimination systémique qui conditionne le marché de l'emploi (Eid, 2012), mais toujours présent dans les discussions de tous les jours. Le chômage (Schnapper, 1994) condamne le migrant à l'attente d'un premier travail qui soit à la hauteur de ses qualifications, une attente particulièrement longue pour plusieurs groupes de migrants non-européens (Renaud et Cayn, 2006).

En tant qu'étranger (cf. Schutz, 2007), le migrant ne se définit souvent qu'à travers le travail. Son existence ne trouve en effet sa signification et sa raison-d'être que par et dans le travail (Sayad, 1999). D'ailleurs, le travailleur migrant a toujours renvoyé l'image d'un homme à tout faire. Si le travail n'est pas un alibi important pour justifier le départ, le migrant ne peut légitimer sa présence dans sa nouvelle société qu'à travers le travail. En d'autres termes, selon Sayad (1999, p. 177), le travailleur immigré n'a d'autre identité sa vie durant que celle de travailleur, et n'a d'existence réelle que celle que lui confère le travail. Dans les témoignages suivants émerge le paradoxe du travail ; bien que ne fournissant pas un alibi au départ, ce dernier devient une double exigence, économique et sociale, dans la période post-migratoire:

Participant 42 : « Dans ma famille, mon père, et même avant lui mon grand-père ont émigré en France, c'était la misère, puis il n'y avait pas de travail, à l'époque on émigré pour le pain [...]. Le monde a changé, et l'émigration aussi, le travail n'est plus la cause des départs, tout le monde veut sortir, mais pas pour le travail [...]. Mais, une fois ici, le travail est nécessaire, pour moi je ne peux pas exister sans travail. »

Participant 12 : « Mon père avait émigré pour sa misère ; pour travailler en France [...]. Avec moi, c'est différent [...]. Mais une fois ici, c'est une autre réalité et il faut travailler [...]. Alors, tu fais de ton mieux pour vivre. »

Pour la plupart de mes participant-e-s, le travail n'a donc pas servi d'alibi de départ. Quel que soit l'alibi au départ, le travail semble toutefois reprendre la place centrale qu'il occupait autrefois pour les anciens, dès lors que le migrant arrive dans sa nouvelle société. Il s'agit donc d'un alibi qui s'impose en aval du processus migratoire. Il est à la fois source de hantise et de convoitise pour le migrant, vu son importance capitale pour l'intégration économique. La situation du chômage peut aussi être comprise comme une stratégie choisie par l'immigrant par dévouement à sa famille (cf. Schnapper, 1994). Donc, les stratégies pour faire face au chômage sont multiples (Benarrosh, 2014). L'absence du travail dévoile les stratégies adoptées par chacun afin de répondre aux pressions sociales qui font de l'obtention d'un travail à

la fois une exigence et un indicateur d'intégration. Il s'agira donc, dans les lignes qui suivent, de mettre au jour les différentes stratégies d'adaptation face au chômage, chez mes participant-e-s. Le retour au passé pré-migratoire, par ailleurs, constitue un détour obligé pour rendre intelligible les stratégies qui peuvent être légitimes aux yeux de mes participant-e-s.

### 6.3. Le départ comme renoncement au travail

D'entre jeu, l'émigration est un détachement, volontaire ou imposé, pour toute personne s'engageant dans le processus migratoire. Chez mes participant-e-s, il y a toujours une comparaison entre ce qu'ils étaient et ce qu'ils ne sont plus. Conséquemment, pour certain-e-s, le détachement traduit chez eux un renoncement à leur travail d'origine, ce qui n'est pas sans conséquence dans leur immigration.

Participant 18 : « Je travaillais en Algérie comme prothésiste dentaire, j'avais ma voiture, je vivais avec mes parents, j'ai tout lâché pour venir ici au Canada : c'est un choix [...]; c'est difficile de tout laisser. Puis ici, le début était difficile. »

Participant 5 : « J'ai tout abandonné pour une nouvelle vie, j'avais un très bon travail dans une des meilleures entreprises en Algérie, j'ai démissionné ; j'ai quitté mes collègues, c'est un choix. »

Participant 14 : « J'avais un très bon poste, J'avais un très bon salaire. À un certain moment, quand on est dans un poste plus de cinq ans et tout, ça y est, on a tout appris, on n'évolue pas, et puis [...] »

Participant 15 : « On allait tenter un an, ou deux, si on arrive à s'intégrer [...] ; ma femme a pris une mise en disponibilité d'un an au travail, donc elle n'a pas quitté définitivement, alors que moi, j'ai arrêté mon entreprise [...]. On a rien à perdre, si on aime c'est ok; sinon, ça nous fait comme des vacances. »

Participant 23 : « Mon père était prof à l'université et en même temps, il avait une affaire avec un associé. Il a démissionné de son poste, et il a maintenu son affaire, d'ailleurs c'est son associé qui l'a fait marcher. »

Ainsi, la plupart de mes participant-e-s, célibataire ou en famille, témoignent de ce renoncement à leur situation sociale d'origine pour vivre l'expérience migratoire. Un tel délaissement se concrétise dans l'abandon du travail censé donner une signification à leur vie sociale. Les plus aventuriers parmi eux démissionnent et foncent vers l'immigration, alors que les plus prudents optent plutôt pour des « congés sabbatiques » provisoires, sans nécessairement mettre fin à leur contrat de travail. Chez ces derniers, l'acte migratoire devient plus calculé et le détachement n'est pas total, puisque l'échec fait partie des scénarios anticipés. En somme, qu'elle soit provisoire ou non, la rupture avec leur situation professionnelle est bel et bien présente. Elle peut être vécue différemment, mais, dans la société d'immigration, le renoncement à la première existence revient hanter les migrant-e-s, dans la mesure où l'absence de travail ressasse le passé. Le remords d'avoir renoncé à leur situation professionnelle enviable d'antan peut aller jusqu'à leur faire remettre en cause l'acte migratoire, comme en font foi les témoignages suivants:

Participant 42 : « J'étais directeur de projet, j'ai travaillé avec des multinationales, il y avait du pain sur le plancher, les chantiers sont partout, c'est ça le domaine de la construction en Algérie; ici, toute cette expérience ne vaut rien; même pour travailler ingénieur, tu dois passer par l'ordre, et rien n'est garanti. Puis avec l'âge on perd ce réflexe des études. On ne te laisse pas trop le choix, et le temps passe vite [...]. Je ne peux pas rester sans travail; sans travail je suis rien. ».

Participant 12 : « J'étais quelqu'un dans mon boulot, ici je suis sans boulot, je suis rien. »

C'est dans cette parole décalée entre passé et présent, entre être quelqu'un et rien, entre le travail et le non-travail que l'importance du travail se manifeste. La décision s'est prise dans un renoncement à ce passé où ils occupaient un travail valorisant et valorisé. C'est face aux premières déceptions, lors de la recherche d'un premier emploi dans la société d'accueil, que la désillusion et le regret s'abattent sur eux. C'est à chaque embûche rencontrée que l'expérience du renoncement devient lourde à

supporter et est chaque fois rejouée. En d'autres termes, c'est face à la difficulté à décrocher un premier emploi qui réponde à ses qualifications et à des situations récurrentes de rejet que le migrant prend conscient du poids de sa décision (cf. Eid, 2012; Bourqué, 2008; Bourhis et al. 1998).

Participant 11 : «Je n'ai jamais vécu aussi malheureux que depuis que je suis arrivé ici. En Algérie j'étais un pharmacien, ici je suis un pharmarien. À mon arrivée, je me suis dit : la pharmacie est universelle, pour travailler en tant que pharmacien. C'est que leur pharmacie est supérieure sur la nôtre. Je ne sais pas par quel mystère. J'ai compris. »

Dans la société d'origine, au travail, la personne se réalisait socialement à travers ses qualifications et sa capacité à mobiliser son savoir-faire (cf. Sainsaulieu, 1984). Lorsque ses qualifications sont rejetées dans le marché de l'emploi québécois (Chicha, 2008), ce rejet lui fait revivre la mutilation d'un passé qui le définissait. Perdu dans ses repères, le migrant s'inscrit dans un décalage entre ici et là-bas. Lorsque la société d'immigration conteste ses qualifications, elle rejette à la fois son passé professionnel, ses repères et ses significations liées au travail, le rendant ainsi socialement insignifiant. Parce que, dans sa société d'origine, il n'est socialement reconnu qu'à travers son travail et son expérience, lui refuser son passé, c'est lui refuser ce qu'il est (cf. Sainsaulieu, 1984; Dubar, 2000). D'ailleurs, pour la plupart, l'acceptation de sa candidature à l'immigration s'est appuyée sur cette existence professionnelle d'origine (cf. Chicha 2012). L'absence de travail délégitime même, à ses yeux, sa présence au Québec. Dans ce contexte, le migrant revient sur sa vie antérieure abandonnée derrière lui, un abandon difficilement assumé qui engendre des sentiments de remords. En somme, le migrant abandonne une situation enviable en Algérie, et l'expérience du chômage et la déqualification<sup>1</sup> lui fait regretter sa décision de migrer. Désormais, le migrant perd les repères identitaires que lui fournissait

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre suivant.

l'univers du travail, pour se retrouver dans une situation de vide professionnel et identitaire imposée par le non-travail.

Participant 12 : « J'étais bien, je ne sais ce qui m'a pris de venir ici, j'avais un bon job, un bon salaire, tout le monde me respectait, je n'arrive pas à comprendre comment j'ai pu tout lâcher ; c'est vrai qu'il y avait beaucoup de problème, mais j'aimais mon travail, j'aimais ce que je faisais. Ici le travail me dit rien, parce qu'on t'oblige à faire n'importe quoi. ».

Dans ce « rien » et ce « n'importe quoi » se révèlent l'insignifiance et le non-sens d'une présence délégitimée (sans travail) dans la société d'accueil, une illégitimité qui renvoie les migrant-e-s au renoncement à leur emploi d'origine. Il ne s'agit pas d'un renoncement uniquement à un salaire et à un statut professionnel, mais aussi à un univers relationnel et à une existence sociale. Ce renoncement, dans les moments difficiles, débouche sur le sentiment d'avoir commis une erreur mal assumée, ce qui n'est pas sans effet sur les relations familiales<sup>2</sup> (cf. Vatz-Laaroussi, 2008).

#### 6.4. Le non-travail dans une déqualification radicale

Cette exclusion du marché d'emploi, dès les débuts, provoque le sentiment d'une dépossession de soi qui se manifeste dans la dégradation du rapport au travail : le non-travail devient une tare pour le migrant.

Participant 8 : « Ici je suis devenu quelqu'un de paresseux ; un bras cassé, d'ailleurs je ne fais pas le travail manuel, je ne peux pas, ou je ne veux pas le faire [...]; on nous a fait venir en tant que travailleurs qualifiés, on est les nouveaux esclaves volontaires. C'est nous qui sommes venus vers eux, immatriculés et bien organisés pour travailler n'importe quel travail. »

---

<sup>2</sup> Voir le chapitre sur la famille.

Participant 42 : « Je ne peux pas travailler avec mon diplôme, et reprendre les études à mon âge, ce n'est pas évident, que faire? Je n'ai pas le choix ça fait que trois mois que je suis ici je dois décider vite et le choix est très limité, c'est ça l'immigration, tu te trouves à faire du n'importe quoi [...]; ne pas se laisser faire et chercher quelque chose de convenable, c'est perdu d'avance. Tu vois c'est ça les questions qu'on oublie de se poser au pays avant d'arriver ici. Et puis, moi je ne peux pas exister sans travail, mais pas n'importe quoi. »

C'est dans cette tourmente que le migrant est condamné à chercher du travail. Mais, le plus souvent, les opportunités qui peuvent se proposer ne répondent aucunement à ce qu'il attendait. Une fracture manifeste survient entre ce qui se présente à lui et ce que ses ambitions initiales l'amenaient à rechercher. Vacillant entre le refus d'un travail inapproprié et la nécessité de répondre aux attentes de son entourage, le migrant peut être amené à préférer l'expérience du non-travail à celle du travail déqualifiant (cf. Benarrosh, 2014). De ce fait, son rapport au travail ne sera plus comme avant. Comme travailleur ou futur travailleur, le migrant se redéfinit par rapport à ses nouveaux repères, sans négliger les anciens. Pour bien saisir cette transformation dans son rapport au travail et au statut de travailleur, un retour au passé pré-migratoire est un exercice qui peut se révéler fructueux. C'est dans cette comparaison incessante entre ce qu'il était et ce qu'il ne peut pas être que le migrant en vient à vivre la réalité du marché d'emploi comme une exclusion professionnelle ou une déqualification radicale. Cette exclusion le pousse à temporiser, à attendre.

Participant 11 : « Ils vont te dire retour aux études, ils te payeront une formation, une fois terminée, tu reviens, rebelote, avez-vous l'expérience québécoise? Mais, j'ai une formation, alors la formation n'est pas une expérience et tu tournes autour. Puis, bonjour l'assistance sociale et le bien-être social. À un certain temps, on est poussé sans se rendre compte à travailler dans le black, et il y a beaucoup qui acceptent ça [...]. Mais il y a aussi ceux qui refusent ce type de travail parce que c'est dépendamment de la personnalité de chacun et c'est une question de principe. Tu étais un cadre dans ton pays, ici tu es de la merde, tu es rien, tu es zéro [...]. Tu es obligé de redémarrer à zéro, mais tu n'as plus l'âge ; tu serais découragé de reprendre les études et se faire des compétences, alors quelle est la

solution? Tu vas te dire OK, je suis là j'attends, pour déposer la citoyenneté et replier bagages. À mon bled j'étais mieux. »

La fermeture du marché de l'emploi (Chicha, 2012; Eid, 2012), conjuguée à une assistance sociale amèrement acceptée, font en sorte que le migrant se retrouve dans une précarité imposée. Le migrant est alors condamné à l'attente dans une situation qu'il espère provisoire, mais qui peut se prolonger pour une durée indéterminée (cf. Sayad, 1999). L'expérience est doublement affligeante lorsqu'on a une famille à charge; la perte de l'emploi, qui était source de valorisation sociale et affective dans le pays d'origine peut même générer des comportements pouvant fragiliser les liens sociaux et affectifs, jusqu'à la rupture (Thalineau, 2004). C'est que l'expérience du chômage (Schnapper, 1994) peut provoquer une dévalorisation de soi face à l'autre, et surtout face à la famille (voir le chapitre qui traite la famille en immigration).

#### 6.5. Un marché d'emploi presque fermé pour les nouveaux arrivants

Le marché de l'emploi, dans sa complexité, ses exigences et ses contraintes, met à nu la réalité de la société d'accueil et fait effondrer les rêves, si bien que la désillusion s'installe chez tout nouvel arrivant:

Participant 13 : « Tu ne peux pas rester sans travail, du moins pour moi. Tu es en immigration, puis ici c'est l'argent qui compte. »

Participant 15 : « Mon mari gagne bien sa vie; mais pour moi rester femme au foyer, je ne le pourrais pas. Donc voilà, le travail est important, on est des étrangers ici, il faut toujours avoir de l'argent de côté pour les moments difficiles. »

Participant 1 : « Le problème du Canada c'est qu'on ignore ce qui nous attend. Vu de l'extérieur : l'emploi est disponible. Et plein d'autres choses [...]. La réalité de l'emploi, c'est ici le grand choc, quand tu arrives, et puis, tu vas tomber sur la réalité : tu es un vrai immigrant. Tu es étranger, tes qualifications ne sont pas reconnues. Au début, ils te

disent tout est reconnu, viens, tu es le bienvenu, tu vas travailler, on a besoin des gens qualifiés, mais non. »

Participant 32 : « C'est dans la recherche du travail que tu sens cette différence : il y a eux et il y a nous. Nous, nous sommes condamnés à rester étranger, faire les petits boulots pour eux. Tu vois même dans le recrutement de la fonction publique, il te demande si tu appartiens à une minorité visible; tu trouves que c'est normal ça ? On va te dire, mais c'est pour l'égalité des chances. Déjà ça démarre faux avec cette catégorisation flagrante. »

Les difficultés à décrocher un travail, pour le nouvel arrivant, opèrent un démasquage et une prise de conscience : il est étranger. La non-reconnaissance (Chicha, 2008) et la déconsidération socioéconomique exigent une nouvelle sociabilité pour que le migrant puisse construire son propre réseau professionnel. Il s'agit d'une dynamique où, en raison de l'exclusion subie face à Eux, s'impose pour le migrant la nécessité d'un Nous ethnique (Juteau, 2015). Dans son étrangeté se délimite une catégorisation systémique entre ceux qui appartiennent à une minorité visible, et ceux qui ne l'appartiennent pas. Une sorte d'une dichotomie systémique entre ceux qui ont plus de chance de décrocher un travail, les autochtones (Eux), et ceux qui auront plus de mal à décrocher un travail qui leur convienne ou demeureront confinés dans un travail déqualifié (*les petits boulots*) le (Nous) (Juteau, 2015). Ainsi, le migrant est condamné à rester étranger dans sa nouvelle société d'immigration.

Discrédité, le migrant est converti et perverti en un non-travailleur : un chômeur. Les difficultés institutionnelles à faire reconnaître les qualifications obtenues à l'étranger, conjuguées à la déqualification subie<sup>3</sup>, fait perdre au travail sa centralité dans la vie du migrant chômeur (cf. Eid, 2012). Mais paradoxalement, décrocher le premier (bon) boulot devient alors une préoccupation première pour ce dernier. Accéder, de ce fait, au marché d'emploi occupe toute sa pensée, le travail s'imposant comme sujet

---

<sup>3</sup> Voir à ce propos, dans le chapitre suivant, la partie qui traite de la déqualification professionnelle et du déclassement social.

de discussion tous les jours. Ainsi, les discussions et les conversations que j'ai pu menées avec beaucoup de migrants, homme ou femme, soulignaient l'importance de la question du travail dans leurs préoccupations.

#### 6.6. Les conditions du chômage en immigration

Sans emploi, le migrant est dans l'impossibilité de (se) dépenser pour apporter le nécessaire à sa famille. Du coup, il ne peut plus percevoir dans le regard de l'autre la reconnaissance attendue (cf. Benarrosh, 2014). L'épreuve du chômage (cf. Schnapper, 1994) est la première expérience que le migrant est appelé à affronter en immigration. Elle peut déjà annoncer les éventuelles stratégies qui pourraient être adoptées par le migrant, individuellement ou en groupe, en vue d'une intégration au marché du travail. Comprendre ainsi les expériences vécues du chômage permet de comprendre les stratégies et les ajustements qui peuvent être entrepris par chacun de mes participant-e-s, seul ou en groupe, pour améliorer leur situation. Privé-e-s d'une reconnaissance de leurs compétences et de leurs qualifications acquises au pays d'origine, ces migrant-e-s se trouvent dévalorisé-e-s, déclassé-e-s et forcé-e-s de vivre dans une précarité forcée (cf. le chapitre suivant). Le migrant est ainsi incité à abdiquer à sa propre considération personnelle. Reprendre les études, ou suivre une formation, devient une sorte de choix obligé, mais qui n'est nullement aisé, notamment pour ceux et celles qui ont une famille à charge et un âge assez avancé (cf. Chicha, 2008). Dans un souci de répondre aux exigences de la nouvelle société, certain-e-s s'engagent, sans garantie, dans un processus de re-qualification, alors que d'autres, moins orthodoxes, optent pour l'informel, se sentant écrasés par le système et par eux-mêmes.

Participant 42 : « Il refuse nos diplômes, alors qu'ils ont accepté nos candidatures à la base de ces mêmes diplômes [...]. Ils nous poussent à travailler n'importe quoi [...] ; ils ont exigé des diplômes pour être admis

à l'immigration, une fois ici ils refusent ce qu'ils ont eux même exigé. Où puis-je trouver du travail ? Ils nous ont menti, on ne peut pas travailler avec nos diplômes, ni notre expérience, alors c'est à eux de nous trouver des solutions [...]. Tu paies des dollars pour une fausse reconnaissance, car ça ne vaut rien sur le marché. ».

Une fois mis à nu, le mensonge du système d'immigration apparaît à la lumière crue aux migrant-e-s : le migrant considère avoir été trompé par cette société d'accueil qui refuse de reconnaître ses qualifications et ses acquis d'origine. La société a failli à ses engagements, perçoit-on. L'illusion s'achève aux portes du marché de l'emploi, qui se ferme trop souvent devant les nouveaux arrivants, n'épargnant que ceux et celles qui sont prêt-e-s à travailler dans des conditions précaires et déplorables. Ayant le sentiment d'avoir été leurré, le migrant se sent trahi par un engagement incomplet de cette société « dite : d'accueil ». Il tend alors à blâmer la société pour son sort, tenant cette société qu'il sent hostile à son égard responsable de son sort : lui refuser le travail, c'est contester sa présence. Déçu par la société d'accueil, le migrant accuse cette dernière de l'avoir accepté pour ensuite le refuser, et ce, sur la base des mêmes compétences et qualifications qui avaient pourtant favorisé sa sélection. Dans cette confusion, certains cherchent à combler le vide causé par l'absence de travail en nouant des relations sociales qui ont pour effet, entre autres choses, d'anesthésier la douleur vécue au quotidien:

Participant 8 : « De toutes les façons ce n'est pas nous les visés, nous sommes une marchandise ratée [...]; arrivé à un certain âge, les études sont difficilement acceptées, et le travail devient rare [...]; tant pis, j'en profite pour me rapprocher de ma famille [...]. J'ai beaucoup travaillé en Algérie, ici, il y a le social et ce n'est pas interdit. On passe du temps avec les amis aux café, puis il y a aussi la mosquée. C'est ça, pourquoi mentir : le regret est toujours présent. ».

Face à cette incapacité à décrocher un travail, le migrant justifie son chômage en y voyant une occasion de profiter d'un peu de repos, le plus amer de tous, ce terrible repos qui est celui de la mort sociale et personnelle. Les heures se superposent dans

un colmatage du vide. C'est dans le quartier du Petit-Maghreb que s'exprime ce vacuum au rythme des heures creuses du quotidien, les migrants sans travail s'abandonnant à l'oisiveté, cloîtrés entre les murs d'un café, ou même d'une mosquée, à faire couler le temps. Dépossédés de la possibilité d'avoir un travail pour se sentir exister (Lazarsfeld et al., 1981), le migrant au chômage apprend à tuer le temps, à recourir à l'assistance sociale et à occuper son quotidien par des palabres sans fin, ou par des jeux se succédant sans arrêt. Mais pour certains, le chômage, rappelons-le, est une aubaine pour s'investir dans sa petite famille et s'occuper de ses enfants (cf. Schnapper, 1994). De ce fait, le chômage en tant que temporalité est vécu différemment selon les individus.

#### 6.7. La temporalité décalée du chômage

Entre migrants, selon le statut professionnel dans le pays d'origine, il existe des différences dans les façons de vivre le statut de chômeur. En particulier, les vécus du chômage varient selon la valeur attribuée à la norme « emploi ». Pour certains, le projet d'émigration-immigration n'est pas réductible au projet professionnel. À cela s'ajoute le fait que le chômage peut révéler le rôle que joue l'activité professionnelle dans la construction des rapports sociaux dans et en dehors du monde du travail (Thalineau, 2004, p. 125-6). Qui plus est, le chômage forcé, notamment aux débuts de l'immigration, peut être vécu, dans un premier temps, comme un moment de recomposition du projet migratoire. En revanche, l'absence de débouchés professionnels dans le marché du travail québécois peut aussi devenir vite insupportable.

Le temps devient une notion à reconsidérer en immigration; le migrant sans travail temporise, tandis que le temps du chômage devient une menace, puisqu'il tend à se

vider de tout contenu significatif au fur et à mesure qu'il s'allonge (Thalineau, 2004, p. 131). L'impossibilité de consommer son énergie dans une fin quelconque est génératrice de tension et d'ennui (Schwartz, 1990, p. 299, cité dans Thalineau, 2004). L'ennui s'alourdit quand le futur n'est que le renouvellement répété d'un quotidien qui se transforme en une récréation, d'où les heures passées autour d'une table de dominos ou de cartes. Le migrant se fabrique un quotidien dans l'immobilité, en jouant à des jeux qui ne s'achèvent qu'à des heures tardives. Il y a aussi ceux qui lézardent entre les murs d'une mosquée. D'autres encore fréquentent des banques alimentaires où on peut s'encombrer d'aliments gratuits ou bon marché, dont certains peuvent même terminer dans la poubelle :

Participant 13 : « Après avoir terminé l'université, j'ai trainé un peu, je passais des heures à jouer au dominos au café de Jean-Talon, c'était fou, pas de travail [...]; il fallait que quelque chose te secoue, te bouscule, pour revenir à la vie. »

Participant 12 : « Je connais ceux qui ne sortent pas de la mosquée, ils sont sur le BS et touchent des allocations de leur enfants [...] ; ils en profitent au maximum du système. Tu penses que c'est une vie [...] ; ils veulent reproduire le modèle saoudien ici. »

Participant 8 : « On est les nouveaux esclaves, on a fait de nous des mendiants [...] ; sans travail ; on devient très calculateur. Là, je trouve du temps à m'approvisionner dans des organismes, comme ça rien ne manque à la maison. Ici, c'est l'hibernation, on fout rien [...], on attend. »

La réelle expérience de dépossession, de dépouillement et de perte (cf. Kaës, 2004, p. 30-2) vécu par le migrant qualifié au chômage le rend prompt à s'adonner à de vains passetemps ou à convoiter des objets pour occuper son vide. D'autre part, ce colmatage temporel (cf. Kaës, 2004) par des occupations absorbantes ou par des acquisitions est dénué de toute signification. Ainsi, le soi est fortement fragilisé jusqu'à se délégitimer, comme dans le témoignage *supra*. Le migrant est alors confronté à une nouvelle image de soi, celle d'une personne soumise à une société qui

le dépossède de son travail (Renaud et Cayn, 2006). La plupart des nouveaux arrivants sont torturés par cette attente et ce vide dans lequel les plonge l'absence de travail. Le temps libre se creuse dans cette attente sans pesanteur et purgée de tout sens. C'est un temps qui s'écoule dans un non-temps, dans l'attente de l'inconnu.

#### 6.7.1. Le chômage comme un temps pour la famille

L'expérience du chômage, chez quelques un-e-s de mes participant-e-s, n'est pas nécessairement une catastrophe, mais au contraire une chance pour repenser autrement sa propre existence et celle de son groupe. La notion de chômage inversé, telle que conceptualisée par Schnapper (1994, p. 18-9), se caractérise par un renversement positif du sens de cette épreuve. Par exemple, pendant la période de chômage, la famille devient pour plusieurs un champ à réinvestir, notamment par le père, qui s'y engage souvent moins en temps normal, comparativement à la mère (cf. Addi, 1999). Ainsi, pour certains de mes participant-e-s, le temps de chômage est considéré comme une aubaine pour se rapprocher de sa famille, comme l'illustrent les témoignages suivants :

Participant 11 : « j'ai retrouvé ma famille en immigration [...]; je passe mon temps avec mes enfants, des heures et des heures. »

Participant 8 : « Ce qui compte pour moi c'est mes enfants. Être père en immigration est lui-même un travail à temps plein. Ce n'est pas facile d'éduquer ses enfants ici comme on le veut; il faut toujours suivre. On se plaint du chômage, mais il y a toujours ce point à considérer. »

Participant 19 « j'ai opté pour rester avec mes enfants. Puis faire comme les autres, courir derrière l'argent, je risque de les perdre. Le système le tolère, alors je le fais : il y a le bien-être social et les allocations. Jusqu'à maintenant je me débrouille bien sans travail. »

Les préoccupations familiales deviennent centrales dans la vie de ces participant-e-s, notamment parce que ceux-ci ressentent la menace de perdre leur groupe, le seul

havre de sens qui leur reste. Pour certains, comme dans le cas du participant 19, cette situation n'est possible que grâce aux avantages sociaux offerts par la société d'immigration et ses institutions (bien-être social et allocations familiales) (cf. Legault et Fronteau, 2008). D'autre part, l'investissement dans la famille est aussi mû par la peur d'être jugé par sa société d'origine, au retour notamment, non seulement pour avoir raté son insertion professionnelle, mais pour avoir « raté » également son projet familial, ce qui peut aussi signifier, aux yeux du tribunal social, le ratage du projet migratoire<sup>4</sup>. Donc, la famille, incluant le/la partenaire et les enfants, devient un territoire à reconquérir. Sous ce rapport, la société d'accueil devient en sa totalité une menace pour le migrant, car il craint d'être aussi dépossédé de sa famille, après avoir été dépossédé de son travail. Mais une telle situation ne peut pas être permanente. Ce rapport positif au chômage est atypique n'est en général que transitoire.

#### 6.7.2. Le chômage comme un temps pour les remords

Le vécu du temps présent des immigrants chômeurs de longue durée s'exprime inéluctablement par les sentiments de « vide » et « d'ennui ». Le temps quotidien est alors désorganisé (Schnapper, 1994, p. 136). Dans cette absence du travail, le quotidien est déstructuré dans sa dimension temporelle. Le temps devient ainsi léthargie: « *On ne fait que attendre* ». L'attente, qui structure le 'maintenant' et l'« ici », devient d'autant plus difficile à supporter que le migrant a échoué à trouver un travail qui réponde à ses qualifications premières et lui permette de retrouver son statut professionnel pré-migratoire: « *J'étais un chef de département dans une grande institution en Algérie; ici, je ne peux pas faire n'importe quoi [...]. Je pense retourner.* ». Le futur se conjugue à l'impossible et le présent se meuble scéniquement par la forme du passé. Entre « *j'étais* » et « *je ne suis pas* » « *je*

---

<sup>4</sup> Cette question est amplement discutée dans le chapitre qui traite des migrations de retour.

*pouvais* » et « *je ne peux pas* », un décalage saillant apparaît, le passé se superposant à ce présent immobile et le futur peinant à trouver son chemin. Vivre dans l'incertain dans un arrachement temporel, où il ne se passe rien, où il n'y a que l'attente pour occuper les pensées de l'immigrant chômeur.

### 6.7.3. Le chômage, une temporalité décalée entre homme et femme

Les conditions de vie du migrant sans travail peuvent être pénibles et précaires lorsque celui-ci refuse de travailler dans la déqualification ou de reprendre les études. Refuser de travailler dans la déqualification, ou de reprendre une formation, surtout pour ceux qui arrivent à âge avancé, a des conséquences sur son rapport à soi et à son entourage familial (cf. Chicha et Charest, 2008). Pour l'homme, on observe entre autres un sentiment de dépréciation, la peur du vide, la crainte de l'inconnu, ainsi que la peur de ne pouvoir maîtriser le destin de son groupe, notamment dans les premiers temps. Chez la femme migrante (Chicha, 2012), en revanche, le temps est géré autrement; l'absence de travail, chez elle, est compensée par un emploi du temps raisonnablement occupé. Bien que mes participantes ne dépassent pas une douzaine,<sup>5</sup> elles semblent mieux outillées pour affronter le problème de l'absence de travail que les hommes. Les responsabilités familiales conditionnent leur emploi du temps, qui s'ajuste au rythme des besoins des enfants, entre l'école, la garderie et les activités parascolaires. Une fois que leurs repères sont fixes, ou du moins stabilisés, elles déploient souvent une stratégie d'insertion qui passe, soit par la reprise de leurs études, soit par une formation, ou encore par l'implication dans le secteur communautaire en vue de favoriser leurs chances de décrocher un travail (Chicha et Charest, 2008). Il est à souligner que toutes mes participantes (12) sont actives comme bénévoles dans des organismes communautaires, ce qui n'est pas le cas pour les hommes, qui ne sont que cinq à s'adonner à ce type d'activité. La femme semble

---

<sup>5</sup> Dix femmes migrantes avec enfant, et deux jeunes femmes célibataires, sans enfants.

plus socialement engagée que l'homme, ce qui peut favoriser son insertion à long terme (Chicha, 2012). L'intégration des hommes et des femmes ne s'inscrit donc pas dans la même logique. Chez l'homme, l'intégration économique semble prioritaire et elle a pour rôle de faciliter l'intégration sociale. En revanche, chez la femme le cheminement est inversé : elle s'investit dans l'intégration sociale pour laisser venir l'intégration économique, ce qui pourrait laisser présager, pour les femmes, une intégration plus réussie à long terme, par comparaison avec les hommes.

Participant 32 : « Je ne comprenais ce qui m'arrivait, je n'arrêtais pas de pleurer, moi qui ne pleurais jamais [...]. Mais, malgré ceci je m'en sors bien avec mes deux filles et mon garçon, je suis sur le bien-être social puis je m'organise bien entre le ménage, l'école de mes enfant, l'activité associative et ma [future] formation. C'est dur pour les dépenses, mais il faut bien calculer, c'est pour ça que je fais du bénévolat, d'un côté je me fais des amis et d'autres, l'organisme m'aide aussi par la nourriture [...]. Il faut être partout à la fois, l'UQAM où je prévois faire un bac, les enfants et leur école etc. C'est vrai que j'ai eu beaucoup de problèmes avec mon aînée, à 15 ans c'était difficile pour elle, puis ils l'ont placée dans une classe de voyous, puis la directrice de l'établissement ne voulait rien comprendre, j'ai eu beaucoup peur pour elle, j'ai dû la changer d'établissement [...] ; tout est rentré dans l'ordre maintenant. »

Participant 33 : « C'était très difficile aux début, mon mari était en formation, les enfants à l'école, le ménage; de mon côté je ne pouvais pas grand choses, je cuisinais pour des uns des plats traditionnels; ça rapporte de l'argent [...]; puis, plus je connaissais des gens, plus je formais mon entourage [...] ; mon mari a décroché après une longue attente; c'est à mon tour maintenant je prépare mon bac et on verra, mais en gros, on s'en sort quand même assez bien. »

Les femmes migrantes semblent être les premières à se sacrifier, dans le couple, pour favoriser la requalification de leur mari (Chicha, 2012). Dans l'attente de leur tour, elles n'épargnent aucun effort pour assurer la construction d'un espace relationnel qui leur confère une confiance pour affronter la réalité de la société d'accueil. Elles sont partout. Cette ubiquité sociale s'explique par le fait que l'espace social qu'elles occupent ne cesse de s'élargir avec les nouveaux engagements pris. Ainsi, on

comprendra que leur stratégie consiste à ne pas laisser le temps au temps; les tâches se bousculent et le vide n'a dès lors plus de place. À travers ses obligations sociales, elle échappe à l'atonie qui caractérise plusieurs hommes faisant face au chômage. Les tâches domestiques, le bénévolat, la nécessité de se perfectionner par la formation, sont autant de tâches auxquelles les femmes semblent se raccrocher. Pour elles, le temps est fortement structuré : l'horaire s'impose entre l'école des enfants et leurs activités, les tâches ménagères (cf. Lazarsfeld et al., 1981), les formations et le bénévolat. De ce fait, l'absence du travail chez la femme migrante n'est pas toujours synonyme de vacuité ou de désorientation, mais plutôt l'occasion de réorientations. Toutes mes participantes ont, après une longue réflexion, opté pour une conversion professionnelle (voir à ce propos le prochain chapitre). Pour elles, une réorientation de carrière peut être plus bénéfique, surtout qu'elles acceptent plus facilement les conversions professionnelles que l'homme en considérant les opportunités offertes sur le marché d'emploi. Moins exigeantes que les hommes, elles se satisfont plus aisément de leur emploi du temps, qui leur permet d'établir des ponts entre les sphères privée et publique. C'est vrai que les capacités effectives de la femme sont révélées dans les intrications des activités au quotidien, qui l'aident à accepter une réorientation vers une conversion professionnelle (Benarrosh, 2014), qui réponde à la réalité du marché de l'emploi en immigration.

Donc, le décalage détecté chez l'homme est beaucoup moins marqué chez la femme. Plus précisément, dans la quête d'intégration (Chicha, et Charest, 2008; Bourhis et al. 1998), le passé pré-migratoire exerce une influence moindre sur les femmes que sur les hommes. Chez les femmes, ce passé, lié à la société d'origine, peut même servir de support pour favoriser l'intégration, si ce passé ne lui a pas permis de réaliser ses aspirations. En somme le décalage entre le passé et le présent, chez la femme, acquiert une valeur positive. En revanche, le décalage est considéré le plus souvent négativement par les hommes, qui arrivent difficilement à se débarrasser du poids de leur passé; le passé pré-migratoire est souvent idéalisé, alors que le présent constitue

une source d'insatisfaction. Soulignons enfin que le décalage chez la femme diffère de celui de l'homme, dans la mesure où, pour la première, contrairement au second, le passé pré-migratoire, loin d'être idéalisé, est même perçu sous un jour plutôt négatif. C'est pourquoi, d'ailleurs, les femmes de mon échantillon tendaient beaucoup moins que leurs compatriotes masculins à remettre en question et à regretter leur décision d'émigrer.

#### 6.8. Le non-travail, temporalité décalée entre sens et non-sens

Le temps passé sans travail correspond à des moments qui portent leur propre signification et qui ne sont pas sans conséquences sur le migrant. Être sans travail c'est être sans repères, c'est être dans une apesanteur sociale où le temps s'alourdit par l'absence de sens pour se meubler par l'ennui et la déception. Le migrant se remet en cause. Les ressassements de tous les jours créent un monde parallèle encombré de contradictions.

Participant 42 : « sans travail tu es rien, tu penses avoir plus de temps, mais c'est faux, même sans travail tu n'a plus ton temps [...]. Et si on travaille, on fait n'importe quoi, sauf notre travail. Mais jusqu'à quand ? Ici [en immigration] on a ce sentiment qu'on passe à côté, il y a quelque chose qu'on a raté, ou qu'on n'a pas compris [...], puis on se demande si on a fait le bon choix. Mais, y a-t-il vraiment un bon ou mauvais choix ? Après tout, le temps ici n'est pas comme chez nous, là-bas on laisse le temps prendre son temps, ici on court partout, il y a le feu partout, ici le temps c'est de l'argent; chez nous, le temps c'est la vie, c'est pour ça qu'ils n'arrivent pas à nous comprendre [...]; j'ai même l'impression que le temps passe trop vite ici que là-bas. »

Le migrant chômeur se voit basculer dans une existence sans épaisseur ni pesanteur; il est vidé de la signification que lui donnait son ancien travail. Un décalage se lit entre travail et non-travail; alors que le temps occupé par le travail est considéré limité ou occupé, le temps de non-travail, quant à lui, est considéré comme un temps

illimité ou un temps libre. Ainsi, le temps du travail, étant conçu comme « limité », est pensé et raisonné et rationalisé jusqu'à l'optimisation de son usage. En revanche, dans le non-travail, la qualité « illimitée » du temps provoque un dédain envers l'heure, qui perd toute signification jusqu'à en perdre son utilité (cf. Lazarsfeld *et al.*, 1981). La ponctualité n'a alors plus de sens. Les accoutumés des parties de carte et de dominos se soumettent ainsi aux rythmes de ses rencontres. Pour les fidèles, les temps de prière censés organiser leur temps encomrent les creux par des palabres sans fin, etc.

À la rencontre de la société d'accueil, le migrant fait face aux non-dits qui se dévoilent crûment à travers ses institutions et ses acteurs (Legault et Fronteau, 2008). Le marché de l'emploi assure le mieux cette mission de lui révéler les non-dits de l'immigration. Conditionnés par les exigences des employeurs, les migrants entreprennent toutes sortes de tentatives pour décrocher un premier emploi, tentatives qui s'avèrent vaines (cf. Eid, 2012 ; Bourque, 2008 ; Chihca et Charest, 2008 ; Bourhis, Gagnon et Moïse, 1999). Dès lors, l'espérance sombre dans la désillusion, et le chômage rythme le nouveau quotidien des migrants, les obligeant à réajuster leur stratégie. Mais, le décalage est déjà là. Leurs qualifications appréciables pouvaient leur permettre d'aspirer à des emplois prestigieux et à des salaires très élevés, et ainsi réussir leur intégration économique. À la place, ils sont contraints de subir le rejet, la non-reconnaissance et le chômage (cf. Chicha, 2012). L'intégration exige une meilleure connaissance du marché de l'emploi, qui ne s'acquiert qu'à travers le temps (Bourhis *et al.*, 1998). Avec le temps, le migrant comprend les rouages du système, les meilleures opportunités qui peuvent s'accorder à ses ambitions. Au fur et à mesure qu'il se familiarise avec le système, il exploite ce dernier conformément à ses projets (voir à ce propos le prochain chapitre, qui traite de la question de la surqualification et de son corolaire, les conversions professionnelles déqualifiantes).

### 6.9. Le rapport au travail dans le non-travail

Saisir le travail entre absence et/ou présence dans le cheminement migratoire suppose la saisie de la place du travail en amont et en aval de la migration, donc dans la société d'origine et dans la société d'accueil, et ce, dans le but de mettre au jour les décalages qui émanent de l'entre-deux. Il importe d'abord d'appréhender la signification du travail véhiculée dans la société d'origine pour faciliter la compréhension des éventuelles modulations qui peuvent se manifester dans la société d'immigration. Le décalage peut s'exprimer chez le migrant à travers son mode d'identification aux emplois déjà occupés dans la société d'origine, ainsi que par la manière dont le travail organisait son quotidien en Algérie, en comparaison avec la manière dont le travail structure son quotidien dans sa nouvelle société.

Participant 4 : « Ce qui cloche chez nous c'est le rapport au travail, peut-être c'est notre éducation; un québécois te dira 'je vais travailler', nous on dit 'je vais au travail' ; peut être on a un problème avec le travail [...] ; un québécois ne te laisse pas faire son job, même s'il ne connaît pas, il te demande, mais il ne te laissera pas faire son job. Nous les Algériens non [...]. Tu es obligé de faire comme tout le monde, puis le BS n'est pas une solution permanente [...] ; on se dit jusqu'à quand [...], chauffeur taxi ou autre, l'essentiel tu fais rentrer de l'argent [...]. La réussite chez nous est matérielle ; si tu envoies de l'argent pour ta famille ou tu leur construis une villa, tu seras considéré le meilleur, tu serais adulé, mais si tu n'envoies rien, déjà ta famille t'oublie, elle ne parlera même pas de toi au village. *Parce qu'au bled on te demande, Qu'est-ce que tu travailles ? Mais surtout combien tu gagnes ?* La chose la plus frustrante ici c'est que tu fais un travail qui n'est pas le tien [...] ; c'est ce déclassement. Rare sont ceux qui travaillent vraiment à la hauteur de leurs diplômes [...] ; tu te fais recruter, puis tu grimpes. Mais une chose est certaine, quand il y'a un problème, nous sommes les premiers à mettre à la porte, on est vu comme des voleurs de Job, quel que soit ton niveau. »

Une double signification est conférée au travail dans la société d'origine. D'une part, le travail n'y est reconnu que dans ce qu'il peut représenter en tant que prestige social. La valeur du travail est uniquement tributaire, non pas de la production

matérielle, mais plutôt du statut social associé à la profession occupée. Ceci explique la hiérarchisation sociale du travail, mais surtout, comment la réussite est socialement considérée dans la société d'origine. Donc, la finalité du travail (sa valeur d'usage, dirait Marx) n'occupe pas une place centrale dans la société d'origine, dans la mesure où seul compte le statut et le salaire. Bref, le travail n'est considéré qu'à travers ce qu'il rapporte monétairement, ainsi que, corrélativement, par le statut social découlant du salaire qu'il commande. De ce fait, l'individu est valorisé en fonction du prestige social accordé à son travail/salaire, et non en fonction de ce qu'il peut réaliser dans son travail. Plus on est bien payé, plus on est socialement considéré. Par conséquent, la nouvelle société, qui offre à l'immigrant des repères différents de ceux de la société d'origine, peut fragiliser le rapport au travail du nouvel arrivant. Ces nouveaux repères seront toujours affectés par les anciens, qui guideront les stratégies du migrant en vue de trouver un accommodement avec le nouveau contexte. Ceci explique que de nombreux immigrants ayant occupé dans leur pays des postes de responsabilité socialement bien cotés préfèrent rester au chômage plutôt que de se déqualifier. En effet, l'acceptation du chômage (cf, Schnaper, 1994) pour éviter toute déqualification professionnelle révèle dans une certaine mesure l'impératif de la société d'origine, intériorisé par le migrant, selon lequel son statut socioprofessionnel contribue à le définir et à lui donner une valeur aux yeux des autres. Tolérer à contre-cœur le chômage - car le travail n'est pas une réalisation de soi - traduit donc une soumission à une représentation collectivement véhiculée dans la société d'origine.

Participant 4 : « Mon cousin était médecin chirurgien en Algérie, en arrivant à Montréal, il a essayé de bricoler par-ci par-là, je lui même proposer de travailler comme chauffeur de taxi. Il a accepté au début, mais il n'a pas pu. Une semaine après, il revient vers moi, et me dit qu'il n'est pas chauffeur de taxi, mais médecin chirurgien. Il a piqué une crise. C'est difficile pour lui d'accepter sa situation. Il ne sort plus de chez lui, et il refuse tout travail pour subvenir à sa famille. Je n'ose plus aller chez lui. En plus, il est tout le temps en conflit avec sa femme et ses filles. »

Mais entre statut et salaire, déjà une réelle contradiction sociale s'affiche, une contradiction qui n'est pas sans conséquences sur les stratégies à adopter en immigration. Ainsi, l'expérience du chômage, a fortiori quand elle est de longue durée, peut bouleverser la donne et pousser le migrant à accepter des emplois déqualifiants (Chicha et Charest, 2008). Ainsi, dans certains cas, un salaire décent peut en amener certains à accepter plus facilement la précarité professionnelle et le déclassement social en contexte migratoire. Le migrant est alors un peu compensé malgré le déclassement, parce que le salaire en immigration peut lui valoir la considération des autres de là-bas, comme l'atteste ce témoignage :

Participant 8 : « Je pense qu'on est condamné à cette comparaison continue, ça devient même spontanée, quand on est obligé d'accepter ce qu'on nous offre comme travail. Parce qu'on a une famille en charge, on n'a pas le choix. On se dit mais bon sang, j'avais un travail très convenable en Algérie. Si je suis resté j'aurais décroché une bonne promotion, ou en ce moment, je suis censé faire ceci ou cela. Tu vois c'est comme ça. Puis ça prend le temps qu'il faudra pour que cette comparaison s'atténue, mais elle est tout le temps collée à nous. »

En somme, c'est dans la norme socialement exigée dans la société d'origine (« l'individu est « *valorisé selon son salaire* ») que peut se comprendre le fait que l'individu puisse tolérer un travail socialement déclassé. À cet égard, la signification liée à la valeur monétaire et symbolique du travail dans la société d'origine est fortement reproduite dans l'image de l'émigré qui retourne les poches pleines dans son pays d'origine (cf. Sayad, 1999).

Dans ces conditions, la représentation collective influe directement sur la conception individuelle pour déterminer par avance par quels biais l'individu se réalise concrètement dans son nouveau quotidien. Dans ce type de rapport, on comprend comment l'acceptation de rester au chômage, de vivre de l'aide gouvernementale (cf. Legault et Fronteau, 2008) ou d'occuper un emploi déqualifiant peut être toléré. Le recours à tout expédient (chômage, bien-être sociale, boulot déqualifiant et précaire,

etc.) se légitime à travers la convocation de la collectivité, le migrant n'étant prêt à « régresser » ou à stagner provisoirement que parce qu'il est nourri par l'espoir de recouvrer un jour statut socioprofessionnel socialement validé dans sa société d'origine.

Dans tous les cas, le migrant tend à faire preuve d'exhibitionnisme à chaque retour au pays, où il est obligé d'afficher ses acquisitions d'objets et son confort matériel acquis en immigration (cf. Sayad, 1999). Il est en quête de considération sociale<sup>6</sup>. Peu importe comment le migrant vit réellement son immigration, il est important pour lui, à son retour, qu'il soit considéré par les gens de là-bas comme quelqu'un qui a réussi. Ainsi, être sur l'aide sociale ou recourir au travail précaire, sans être un objectif à l'origine, est tacitement accepté par le tribunal social (et donc par le migrant) tant que des gages de réussite et de confort matériels puissent être donnés à l'entourage (ex. : dons, prodigalité, dépenses somptuaires) lors des retours au pays. Toutefois, le travail précaire ou d'autres expédients, bien que conçus par le migrant comme des solutions à courte durée, représentent aussi un piège que le migrant pérennise à son insu. Le recours au provisoire peut finir par s'inscrire dans la durée (cf. Sayad, 1999).

---

<sup>6</sup> Voir le chapitre retour face au tribunal social.

## CHAPITRE VII

### LE TRAVAIL EN CONVERSION DANS LES CONDITIONS D'ÉMIGRATION-IMMIGRATION

#### 7.1. Préambule

Dans le chapitre précédent, j'ai essayé de saisir l'absence du travail dans les premiers moments d'installation en immigration, quand la société d'accueil se révèle aux nouveaux arrivants à travers ses fermetures et ses exigences. Ces immigrants se trouvent à leur insu dépossédés de leur passé, pour qu'un nouveau cheminement leur soit imposé. Ce chapitre propose, dans la continuité du précédent, d'explorer les stratégies de contournement adoptées par ces migrants dans leur processus d'intégration socioéconomique. Les remises en question liées au travail et à sa centralité, tout comme les conversions professionnelles qui s'ensuivent, sont étroitement liées aux conditions de départ. Quant à ceux et celles qui ont une famille à charge, on verra que la santé de leur couple et l'ambiance qui y règne sont directement influencées par leur parcours d'insertion en emploi. À cet égard, le parcours migratoire d'une famille, on le verra, reste toujours une expérience singulière vécue en groupe (un chapitre sera consacré aux rapports familiaux dans leurs dimensions affectives et sociales). Il est question ici de mettre au jour les parcours de chacun dans le choix d'une stratégie afin de décrocher un emploi. Les conséquences envisageables de ces choix dans leur quotidien seront également considérées.

## 7.2. Décrocher un emploi : le parcours du combattant

Dans la parole de mes participant-e-s émerge des expériences singulières au cours desquelles les migrants se heurtent à différents écueils qui ponctuent leur parcours. Le témoignage suivant dessine succinctement un parcours à la fois standard et singulier :

Participant 12 : « Au bout de deux mois de ton arrivée, tu vas consommer ton argent, tout est dépensé, tu resteras sans sous : Qu'est-ce que tu vas faire ? Bonjour mendicité, tu vas à tel organisme et à tel [autre]. Après, ces équivalences c'est zéro, parce que tu n'as rien, aucune expérience. Ils vont te dire retour aux études, ils te payeront une formation, une fois terminée, tu reviens, rebelote, avez-vous l'expérience québécoise ? Mais, j'ai une formation, alors la formation n'est pas une expérience, et tu tournes autour. Puis, bonjour l'assistance sociale et le bien-être social. À un certain temps, on est poussé sans se rendre compte à travailler dans le black, et il y a beaucoup qui acceptent ça. Mais il y a aussi ceux qui refusent ce type de travail parce que c'est dépendamment de la personnalité de chacun et c'est une question de principe. Tu étais un cadre dans ton pays, ici tu es de la merde, tu es rien, tu es zéro. Tu es obligé de redémarrer à zéro, mais tu as plus l'âge [...]. Tu serais découragé de reprendre les études et se faire des compétences ; alors quelle est la solution ? »

Ce cheminement, aussi singulier soit-il, est un parcours standard expérimenté par plusieurs autres participant-e-s, avec ou sans famille. Leur souci principal est de s'intégrer au marché de l'emploi. Or, ce processus d'intégration est conditionné par des exigences explicites et implicites (Bourhis *et al.*, 2012). Le fait pour un candidat de remplir les conditions d'acceptation à l'immigration ne garantit nullement l'accès au marché de l'emploi. Plusieurs obstacles se dressent devant eux au cours de leur parcours d'insertion économique. Plusieurs employeurs refusent d'embaucher le nouvel arrivant avec un diplôme étranger, même lorsque celui-ci a payé pour une équivalence délivrée par le MIDI. De plus, l'expérience canadienne et/ou québécoise (Chicha, 2012) est souvent réclamée par les employeurs sur le marché de l'emploi, où un racisme et une discrimination systémique sont bel et bien présent (cf. Eid, 2012).

Ainsi, dans ce contexte, la plupart de mes participant-e-s se sont réorientés vers des formations d'appoint, alors que d'autres ont repris à zéro les études pour pouvoir décrocher un diplôme canadien et intégrer un ordre professionnel. Mais il y a aussi ceux qui, n'arrivant pas à reprendre les études, s'orientent vers le marché parallèle, comme on va le voir dans les paragraphes qui suivent.

### 7.2.1. La fausse reconnaissance « des diplômes étrangers »

Dès l'arrivée, et dans un souci de faire valoir leurs prérequis, tout migrant entreprend les premières démarches auprès de l'institution vouée à cette mission. De son côté, la société d'accueil a mis en place des dispositifs afin de faciliter la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. Dans ce processus de reconnaissance formelle, plusieurs acteurs entrent en ligne de compte : administration gouvernementale, établissements d'enseignement, ordres professionnels. Les démarches à suivre sont très longues et les coûts d'inscription aux examens requis sont excessivement élevés (cf. Chicha, 2012), comme en témoigne ce participant.

Participant 42 : « La reconnaissance de ton diplôme, ça ne sert à rien ; c'est fait uniquement pour te soustraire de l'argent [...], tu imagines les pauvres immigrants combien de dollars ça leur coûte pour un diplôme qui va finir dans le tiroir [...], et puis sur le marché du travail tous les arguments sont bons pour contester cette reconnaissance surtout avec leur expérience québécoise [...]; tu vois c'est paradoxal. Alors cette reconnaissance c'est une perte de temps pour moi. »

Participant 10 : « J'ai passé une entrevue où on était deux candidats : un québécois et moi, sauf qu'ils ont pris l'autre, soit disant le seul argument qu'ils ont trouvé c'est que lui il a fait des études dans une université québécoise, donc ils connaissent déjà l'Université de Laval. C'était une sorte de garantie, alors que mes études sont de l'extérieur ce n'était pas garanti. Ce que je ne trouvais pas juste, mais bon. On attend. »

Le refus des employeurs de reconnaître les diplômes étrangers met le migrant dans l'embarras. Les employeurs font plutôt confiance à des diplômes canadiens, au motif

qu'il est plus facile d'en estimer de manière fiable la valeur. Cette méfiance, légitime ou illégitime, est doublement décourageante pour quelques-uns de mes participant-e-s. Ce déni de reconnaissance engendre la nécessité d'un diplôme local, ce qui suppose la difficile reprise des études. L'autre option qui s'offre à eux, tel qu'évoqué dans le chapitre précédent, est de se rabattre sur un travail non qualifié, souvent précaire. C'est lorsque la personne est submergée par les charges de la vie familiale qu'il ou elle opte, au détriment de ses objectifs, pour un travail alimentaire, le plus souvent déqualifiant (cf. Chicha, 2012). Il semble que ces orientations soient perçues comme des solutions provisoires, mais celles-ci peuvent facilement devenir permanentes. C'est quand le temps fait défaut qu'il est perçu comme une perte, et, face à l'incertain de la société d'accueil, l'attente dans le provisoire devient permanente (cf. Sayad, 1999). Cette contradiction entre les attentes des migrants et les structures d'opportunités offertes par la société d'accueil constitue une embûche d'ordre systémique dans le parcours d'insertion en emploi des nouveaux arrivants. Ces derniers bifurquent alors vers des stratégies bricolées pour accéder au marché de l'emploi par la porte arrière, en quelque sorte. Dans les prochains paragraphes, nous explorerons ces stratégies pour obtenir une meilleure compréhension des réorientations qu'elles permettent.

### 7.2.2. L'expérience québécoise et canadienne

Non seulement la promesse de reconnaissance des diplômes étrangers se révèle fautive, mais le migrant fait face à un second obstacle, qui est son manque d'expérience locale, dite : « québécoise ». Dans leur quête d'un premier emploi, les migrants se butent très souvent à l'obstacle de l'expérience québécoise, à l'instar d'ailleurs de tous mes participant-e-s, sans exceptions :

Participant 11 : « Quand je me présente pour une annonce d'emploi, il vous demande l'expérience québécoise. Si j'ai de l'expérience québécoise, bon j'ai de l'expérience en pharmacie. Non je n'ai pas

d'expérience québécoise, désolé, une, deux, trois, la dernière pharmacie j'avais une liste sur Joboom, aux côtes-des-neiges, la même histoire, je répondais que j'ai 17 ans d'expérience en pharmacie. On me demandait l'expérience québécoise. J'ai demandé ce qu'elle voulait dire par cette expérience québécoise : elle dit connaître les médicaments d'ici [...] ; mais, les médicaments d'ici c'est les médicaments de tout le monde [...], moi j'ai 17 ans de pharmacie avec les êtres-humains, j'ai eu 17 ans à faire avec des humains dans une pharmacie, maintenant si les québécois sont des humains : oui j'ai cette expérience que vous demandez, et si ce n'est pas le cas, je ne suis pas votre gars. »

Participant 12 : « le premier entretien que tu vas faire : Est-ce que tu as l'expérience québécoise ? Quelle expérience québécoise? On te demande l'expérience québécoise pour ramasser la poubelle, ou le caca des chiens, ou faire traverser les enfants d'un trottoir à l'autre, ou un surveillant devant la porte. Quand tu vas faire l'entretien, comme femme ou homme de ménage ou balayeur : avez-vous l'expérience québécoise, il faut avoir une carte de compétence. J'ai vécu ça, puis tu cherches à comprendre cette expérience pour l'avoir, mais si tu ne travailles pas selon tes qualifications comment peux-tu avoir cette expérience. »

Participant 1 : « Comme ingénieur stagiaire, j'ai travaillé comme simple ouvrier sur chantier, c'était de la merde pour avoir cette expérience, et ça n'a servi à rien. »

L'absence d'expérience de travail canadienne, québécoise plus précisément, constitue une sérieuse entrave dans le processus d'insertion au marché de l'emploi (cf. Chicha 2012) chez la plupart de mes participant-e-s ; cette non-expérience québécoise est souvent prétextée par des employeurs pour refuser une candidature. Devant cette rigidité des employeurs (Eid, 2012), de nombreux migrants bifurquent vers des emplois précaires et peu qualifiés, accumulant une certaine expérience de travail au Québec, mais qui le plus souvent n'est pas celle exigée par les employeurs dans leur domaine. Ce type d'expérience de basse échelle non seulement ne permet aucunement d'accéder plus tard à un emploi qualifié dans leur domaine de formation, mais les enferme dans un provisoire continu (cf. Sayad, 1999), pour les condamner à la précarité sociale. Donc, cette expérience québécoise sert d'excuse à pas mal d'employeurs pour rendre légitime une discrimination d'ordre systémique (Chicha,

2012). Avec le concours de plusieurs acteurs économiques, les ordres professionnels, entre autres, ces employeurs balisent un couloir, et brident les ambitions du nouvel arrivant. Cette exigence d'expérience locale, tout en dépossédant le migrant de ses anciennes expériences, devient, avec l'accumulation des refus, une réelle source de frustration. C'est cette frustration qui pousse les uns à regretter leur décision d'avoir immigré.

### 7.2.3. Entreprendre des études ou suivre une formation

La fermeture du marché d'emploi, liée aux conditions d'accès très exigeantes par les employeurs notamment, oblige souvent le nouvel arrivant à reprendre les études ou à suivre une formation d'appoint, mais surtout à repenser stratégiquement la démarche à suivre.

Participant 16 : « Moi, je pensais reprendre quelques cours à l'université. Au départ c'était pour le même domaine qui est l'architecture, mais après réflexion, et on a demandé conseil autour de nous, on a regardé le marché du travail aussi ; j'ai carrément fait autre chose, par crainte de finir chômeuse, on a eu l'exemple d'une amie, puis on avait plein d'exemples, par exemple, tu fais un cycle de 3 ans et puis il n'y a pas de travail, on ne voulait pas tomber dans ce « piège » à travers les expériences des autres, et le marché du travail [...] ; c'était pendant le parcours que j'avais décidé, je me suis rendu compte qu'il avait le domaine des mathématiques, et c'était un domaine en très grande progression. Et puis j'aimais bien les cours que je prenais et c'est ça. Et je n'ai pas chômé, j'ai fini j'ai commencé à travailler. »

Participant 10 : « J'ai entrepris les démarches avec Carrefour Blé, pour une formation. Ça n'a pas marché, dans le sens où il y avait beaucoup de demandes. Puis, ils avaient jugé que je n'avais pas beaucoup de chance de trouver un emploi dans le domaine [...] ; ils prenaient plus [ceux] qui ont de la chance de trouver un emploi, pour augmenter leur taux de placement. C'est des chiffres. Le gouvernement accorde des subventions, mais en contrepartie, il faut qu'il y a des résultats : pour 40 candidats par année, il y a 35 qui seront placés après leur formation [...]. Cette année

2004, il y avait un projet d'initier la même formation en région que celle prévue à Montréal, ils avaient recruté plus de candidats. Donc là il m'ont rappelé pour la même formation en région. J'ai accepté. J'étais célibataire, de toute façon à l'époque c'était facile. J'ai préparé ma valise et j'étais prêt à partir [...]. On a commencé la formation en novembre 2004 en région dans le village de Sainte Catherine, en Terre Neuve. On était hébergé dans le même endroit, donc il y avait des classes en haut, la cuisine en bas, et on avait des chambres. On est resté trois mois de formation là-bas, puis l'organisme aide les candidats à trouver un stage. Après, le stage est considéré comme une expérience « québécoise ». Après la formation, j'ai trouvé un stage de deux mois dans la ville de Québec dans un Club conseil en environnement comme stagiaire. »

Dans le premier témoignage, chez ma participante, le temps devient une préoccupation majeure, et toute réorientation doit se faire rationnellement pour ne pas tomber dans le piège du chômage, car reprendre les études est avant tout un investissement en temps et en argent. Le second témoignage relate plutôt comment mon participant a décroché sa formation, subventionnée par le gouvernement. Entre suivre une formation d'appoint et reprendre les études, il y a une grande différence en termes de durée. La durée des études est considérablement plus longue : pas moins de trois ans pour un bac, et deux ans pour une maîtrise. Dans ce cas, les candidats vont recourir aux prêts et bourses (Chicha, 2012). En revanche, la durée de la formation est courte ; elle dure de trois mois à six mois, mais ne dépasse pas les douze mois. Elle peut être offerte par le gouvernement et est souvent subventionnée par ce dernier. Emploi Québec, entre autres, offre des bourses pour des formations, mais ce n'est pas tout le monde qui en bénéficie ; elles sont attribuées en fonction des potentialités de réussite du candidat lui-même. En effet, pour décrocher une bourse, les candidats sont rigoureusement sélectionnés par l'institution afin de maintenir élevé le taux de placement en emploi des sortants et garantir ainsi la subvention des formations futures. Ceci ne donne pas des chances égales à tous les nouveaux arrivants, étant donné que certaines spécialités sont potentiellement plus fructueuses que d'autres. La rigidité du marché de l'emploi et les difficultés à décrocher une formation adéquate ou à reprendre des études à l'université obligent les nouveaux arrivants à penser et à

repenser leurs choix (Renaud et Cayn, 2006). Pour certains, ils optent plutôt pour la déqualification totale en travaillant au noir (Ballibar et Wallestein, 1990). Mais il est utile de souligner que le facteur temps ne joue nullement en faveur des nouveaux arrivants qui, le plus souvent, arrivent à un âge assez avancé pour leur imposer une déqualification, et ce, malgré leur qualification, ou plutôt à cause de leur surqualification.

### 7.3. La discrimination à l'embauche

La variable « discrimination à l'embauche » a toujours caractérisé le marché de l'emploi pour le migrant, avant ou après l'accès à un emploi (Eid, 20012). D'ailleurs, au sein d'une entreprise, la discrimination peut se manifester de façon particulièrement subtile et pernicieuse (Chicha 2012). Mais l'existence du racisme ne fait pas consensus chez mes participants et, de surcroît, ces derniers ne s'entendent pas non plus sur ses formes et ses manifestations : il y a ceux qui attestent son existence et d'autres qui considèrent que la société d'accueil est très tolérante. D'autres encore le considèrent comme limité à des agissements particuliers qui ne représentent pas la société dans sa majorité :

Participant 12 : « Tu es accepté en tant que travailleur qualifié [...] ; tu déposes le CV, ton nom s'affiche Kadour Ben-Aïssa. Personne ne te recrute. »

Participant 35 : « j'étais le responsable de recrutement, j'essaie d'être le plus correct dans mon travail, j'aime aider un compatriote, mais ce n'est pas facile [...]. Moi j'ai une nationalité française, mon patron me prend pour un vrai français [...] ; il n'aime pas recruter les Algériens, il me l'a clairement fait savoir ça, tu vois [...]. Une fois, dans une offre pour un poste d'ingénieur en électronique on a reçu deux candidatures, un immigré d'origine algérienne et un québécois, le meilleur profil était celui de l'Algérien, j'ai tout fait pour qu'il soit recruté, mais le patron a décidé pour le Québécois c'est ça. »

La discrimination sur le marché du travail (Bourque, 2008) vient limiter grandement les chances à l'embauche des immigrants (Eid, 2012). Les inégalités ethnoraciales sur

le marché du travail québécois persistent en grande partie pour cette raison, ce qui fait que l'accès au premier emploi sera plus lent pour les nouveaux arrivants, en particulier pour les immigrants racisés. La discrimination peut prendre plusieurs formes, notamment une forme systémique (Eid, 2012; Bourque, 2008; Chicha et Charest, 2008) qui repose sur des règles, des normes ou des pratiques (formelles et informelles) dans les entreprises qui ont pour effet de reproduire l'exclusion de certains groupes (Eid, 2012). Ceci explique en partie le taux de chômage élevé chez la communauté immigrante, celle d'origine algérienne en particulier, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes (Froncier, 2014; Dubreuil et Marois, 2011). D'ailleurs, les femmes sont le plus souvent marginalisées sur le marché de l'emploi. Elles sont doublement stigmatisées, comme femme et musulmane, et triplement stigmatisées si elles portent le voile, qui constitue un marqueur identitaire religieux souvent mal accepté en raison de préjugés véhiculés par les médias (cf. Eid, 2015). En ciblant l'immigrant, le racisme institutionnalisé favorise la segmentation du marché du travail et augmente la réserve de main-d'œuvre précaire et docile dont peuvent disposer les employeurs: des candidats pour alimenter le travail informel dans une économie parallèle.

Participant 12 : « Ils ont besoin de main-d'œuvre et de cadres, ils ramènent des surqualifiés des diplômés des pays maghrébins [...], une main-d'œuvre à bon marché, et ceux qui sont en black ne sont pas dérangés parce que c'est de la main d'œuvre, et personne ne va travailler ce type de travail. Tout le monde travaille en noir, mais pour l'intérêt du pays, ils les laissent tranquille, ils ferment les yeux. Pourquoi ? Ils savent qu'ils font tourner l'économie d'ici. Et s'ils les arrêtent, ils auront un manque énorme, et un blocage économique [...]. On nous ramène, mais après le problème qui se pose c'est l'employeur. Il n'y a aucune loi qui impose à l'employeur de l'embaucher chez lui avec telle condition. L'employeur est libre de t'embaucher ou non. Pour l'expérience québécoise d'accord. Le gouvernement prend charge beaucoup de formation. Puis à la fin, on t'accuse de refuser de travailler. C'est vrai on travaille pas car à mon pays j'étais un cadre supérieur, je suis payé 15\$ et ici je travaille pour 9\$/h. À mon pays j'occupais un travail bien rémunéré

avec voiture et tout le luxe, et vous voulez que je fasse balayeur ici. Je reste en Algérie c'est mieux pour moi. »

Les employeurs contribuent ainsi aux difficultés des immigrant-e-s en leur imposant une déqualification. Le processus de recrutement, de la présélection à l'embauche, se trouve traversé par des effets discriminatoires (cf. Eid, 2012). Les immigrant-e-s subissent la réalité du marché, qui est traversé par un racisme systémique (Eid, 2012). Ces inégalités favorisent une solidarité entre migrants, ces derniers constituant une source de main-d'œuvre pour une sorte de marché ethnique parallèle (Balibar et Wallerstein, 1990), ce qui débouche sur la précarité et la ghéttoïsation des nouveaux arrivants ; comme le témoigne l'un de mes participants ci-dessous :

Participant 6 : « Sous la table ; ça passe entre nous, la confiance est nécessaire, puis ça travaille qu'avec les immigrants [...] ; ça commence dès le début, tu es introduit par quelqu'un, tu connais le milieu, parce que tout est fermé, alors on fait avec. »

Le racisme et la discrimination sont aussi perçus au quotidien dans l'entreprise et dans les rapports professionnels liés aux postes occupés.

Participant 18 : « Il y a ceux qui utilisent le vice au travail, ils aiment nous exploiter, nous les immigrés. Moi, je te le dis, ils tentent de voir avec le superviseur pour te casser pour rester toujours en bas. En basse classe. Je faisais des inspections, une chose qui les arrangeait car c'était plate comme travail, la routine quoi. Ils demandaient au superviseur ceux qui les aident dans l'inspection pour qu'eux puissent rester sans qu'ils se donnent à fond [...] ; c'est ça un peu le quotidien de tous les jours au travail ; une fois rentré chez moi j'oublie tout. »

Participant 39 : « j'avais un peu marre de toute cette pression qui nous entoure, le regard des autres, parce que tu es étrangère. J'ai décidé d'arrêter, j'ai ouvert une garderie en milieu familial, ça ne gagne pas des millions, mais je suis tranquille »

D'autres, dans une acceptation résignée du contexte de la société d'accueil et de ses obstacles systémiques (Eid, 2012), optent pour une solution favorisant l'atteinte de

leurs objectifs tout en leur permettant de demeurer actifs. Les stratégies, à cet effet, peuvent se comprendre comme un garde-fou contre l'exclusion professionnelle et sociale. La décision de la participante précitée d'ouvrir une garderie en milieu familial lui garantit une source d'argent, avec à la clef une clientèle immigrante, de la même origine le plus souvent. Mais le démarrage d'entreprise est aussi une réponse aux situations humiliantes et racistes vécues par cette participante voilée (cf. Bourque, 2008; Chicha et Charest, 2008).

Notons que certains participants et participantes peuvent aussi démarrer une entreprise, non pas pour fuir la discrimination raciste, mais pour fuir un emploi déqualifiant.

Participant 42 : « le travail général, à mes débuts, c'était presque évident. J'étais dans une multinationale, il y avait de toutes races, tu ne peux pas sentir du racisme. Puis il y avait une bonne ambiance, du moins pour moi. Personnellement, c'était une bonne expérience pour moi, et je n'ai pas ressenti aucun racisme en son sein [...] ; mais le travail lui-même était déqualifiant tu es un bouche trou-quoi [...] ; tu fais ce que les autres ne veulent pas faire. »

Force est de reconnaître, du moins d'après ce que révèlent mes données, que les entreprises multinationales sont les plus ouvertes aux immigrants. Elles semblent être les plus sollicitées par certains de mes participant-e-s en raison de leurs tolérances à la différence et du fait que la discrimination raciale y serait moins présente. Ces multinationales peuvent offrir des possibilités de recrutement et permettent de bâtir un réseau relationnel permettant le recrutement d'autres immigrants. Plusieurs de mes participant-e-s témoignent de cette ouverture plus grande dans les multinationales que dans les entreprises québécoises.

#### 7.4. La trame relationnelle : apprendre à résauter

Entreprendre une formation, décrocher un stage ou travailler dans l'informel obéit à la logique du réseau que chacun tisse dès son arrivée. Se tisser une trame relationnelle en « réseautant » offre aux nouveaux arrivants des opportunités et leur permet aussi de réajuster leurs stratégies, surtout au début. Donc, les migrant-e-s tissent continuellement leur propre réseau pour s'en sortir. Les témoignages suivant s'inscrivent dans cette logique :

Participant 6 : « Tout est réseau, même mon certificat, je l'ai appris d'un ami qui travaillait comme conseiller de la qualité [...] ; il m'a conseillé de faire inspecteur de qualité, pour un an seulement et c'était ainsi : à la fin des études, j'ai contacté mon ami pour un stage, alors il m'a débrouillé un stage avec cette entreprise italienne dont il était auparavant conseiller ; et j'étais maintenu à la fin de mon stage. Pour mon second travail, une ancienne amie que j'ai rencontrée au CCA, m'a demandé si j'étais intéressé par un travail dans mon domaine [...]. Elle a déposé mon cv, ils m'ont rappelé pour un entretien, où j'étais accepté, et, depuis ce jour, je suis dans cette entreprise [...] ; je suis maintenant comme technicien senior [...]. La plupart des CV que j'ai déposés pour des immigrants d'origine algérienne ont été recrutés. »

Le réseautage se forme dans les différentes sphères du quotidien. Cette trame commence à se ficeler dès le début. De nombreux arrivants se trouvent, par la force des circonstances, embarqués dès les premiers moments dans des réseaux qui influencent leur parcours et dont il leur est difficile de se détacher (Legault et Fronteau, 2008). C'est à travers cette trame - qui se forment à certains moments accidentellement et à d'autres volontairement - que les nouveaux arrivants découvrent la société d'accueil. Cette trame peut aider les migrants à décrocher le premier travail (Balibar et Wallerstein, 1990), ou sinon les orienter vers une formation adéquate, comme elle peut aussi les faire dévier de leur projet initial. Être conscient dès le début de cette réalité permet au migrant d'ajuster raisonnablement ses stratégies pour éviter que la trame se tisse autour de lui, jusqu'à l'encercler et le faire tomber dans la

ghettoïsation. D'où l'importance de tisser des réseaux plus ouverts, ce qui est souvent facilité par l'activité communautaire et/ou le bénévolat. Ce dernier est parmi les sphères qui offrent plus de possibilités pour nouer de nouveaux liens (Chicha, 2012). Il permet ainsi de tisser des relations sociales très élargies, comme par exemple dans des soirées de rencontres où il est possible de faire de nouveaux liens (cf. Legault et Fronteau, 2008). À ce propos, mes participantes femmes semblent plus portées à faire du bénévolat que mes participants hommes. Il semble aussi que la plupart de mes participantes ont déjà eu des expériences pareilles dans la société d'origine, ce qui les a incitées à poursuivre dans cette voie au Québec. D'autres contextes peuvent offrir des moments opportuns pour renforcer leur trame relationnelle, selon les endroits fréquentés : mosquée, café, bar etc. Ces points de rencontre, qui le plus souvent fédèrent des migrants de la même origine, concourent à orienter les stratégies ou même débouchent sur d'éventuelles réorientations. En somme, la contingence caractérise à un certain point la trame relationnelle des réseaux, et ces derniers peuvent influencer, positivement ou négativement, les réajustements et les réorientations des nouveaux arrivants.

#### 7.4.1. Le Centre Culturel Algérien : la construction de sa trame

Les circonstances de mon enquête m'ont rapproché du Centre Culturel Algérien, qui attire des immigrants d'origine algérienne à travers ses différentes activités communautaires. Il devient un lieu de rencontre pour plusieurs. Ce Centre essaie, à travers ses actions, de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants d'origine algérienne pour leur permettre de décrocher un premier travail. Mais, bien entendu, la mission du centre ne se limite pas à l'aide à l'insertion en emploi ; elle consiste aussi à faciliter l'intégration sociale plus large des nouveaux arrivants algériens dans leur nouvelle société d'accueil. Le témoignage suivant d'un des bénévoles du centre résume l'apport de cette association en la matière :

Participant 22 : « Au fait, le CCA a été créé dans l'urgence c'est la vague d'immigration 1997-98 ; il a été créé pour venir en aide aux nouveaux immigrants. C'était équivalent à l'amical algérien en Europe ; il fallait une structure. On avait les mêmes problèmes, on soulevait les mêmes difficultés, on avait les mêmes besoins etc., mais on n'avait rien qui pouvait nous aider. On avait envie de discuter de nos préoccupations du pays, et puis aussi essayer de partager entre nous ce qu'on expérimente ici. On essaie à travers le CCA de donner une marque positive des Algériens dans le but de leur faciliter l'intégration. On essaie d'aider cette communauté pour lui permettre de s'intégrer au plus vite pour éviter des drames familiaux et pour éviter de donner une image de ceux qui se trompent. Et indirectement on va les voir, on est présent sur l'internet sur les réseaux sociaux sur Facebook, etc. Je donnais un coup de main à gauche et à droite. J'aidais sur des actions ponctuelles. En 2002, j'ai commencé à être vraiment un membre bénévole impliqué. On s'occupait des entrevues, de l'intégration professionnelle. Du fait que j'étais travailleur autonome, je connaissais beaucoup de compagnies de placement, je plaçais même des gens à titre personnel. J'ai travaillé à la radio, j'avais une émission pour l'emploi, je conseillais les gens à la radio, par téléphone. Ceux arrivés de France c'est smooth, on est décoincé vis-à-vis de la communication. J'ai fait des entrevues à des candidats, ça se passe plutôt bien avec ceux qui viennent d'Europe qu'avec ceux qui viennent de l'Algérie et au bout d'un mois il trouve un travail. Ceux qui viennent de l'Algérie ce n'est pas de leur faute, déjà ils ont ce complexe d'infériorité.»

Avoir son réseau en immigration peut favoriser l'intégration et permet aux nouveaux arrivants de se construire des nouveaux repères, et de s'engager socialement dans la nouvelle société (Roy, 2008 ; Legault et Fronteau, 2008). Le bénévolat et le milieu communautaire offrent des opportunités de travailler à l'édification de son réseau. Ce dernier agit comme une trame causale en offrant plus de nouvelles possibilités, comme dans le cas du CCA. Les activités de bénévolat, comme le témoignent huit de mes participant-e-s, contribuent grandement au réseautage, qui, en retour, ouvre la porte du travail. C'est pour cette raison que, pour certains, le bénévolat est souvent considéré comme une expérience de travail, mais surtout comme un signe et un véhicule d'intégration.

Participant 7 : « le bénévolat, on a commencé petit, on se rencontre (autour) d'un un repas traditionnel : le couscous, un tel évènement rassemble des participants très différents, des étudiants qui sont à leur début de carrière, et des professionnels qui sont presque à leur fin de carrière, ils peuvent donner un plus. Et puis c'est tout le monde qui participe, même celui qui aide, des fois même, le fait qu'on se réunit, on casse la routine, on se soulage, parce que t'essaies de donner un plus, servir l'autre, c'est cette dimension humaniste. Une réalité qui est très simple, et si on la saisit on changera la vie de beaucoup de gens et de soi-même, tu te sens utile pour la société. »

La réussite de l'association est une réussite collective qui est proportionnelle aux efforts déployés par les membres du groupe pour construire leur réseau (Roy 2008), et leur trame relationnelle. Cette dernière aide à se familiariser plus rapidement avec la nouvelle société, surtout pour les nouveaux, d'où la nécessité de l'entretenir (Legault et Fronteau, 2008). Les plus récents d'entre eux, dépourvus de cette trame relationnelle, trouve dans le bénévolat l'occasion d'élargir leur réseau. Au-delà de ce que ce centre peut offrir, il reste que c'est dans les démarches entreprises par le nouvel arrivant dans la construction de sa propre trame que peuvent s'offrir à lui des opportunités inattendues. Donc, c'est le migrant qui peut orienter la construction de son réseau à tous les niveaux, et avec la participation de son entourage direct et indirect (Cohen-Emerique, 1984; 1985; 1989; 1993). Il se peut aussi que certain-e-s des nouveaux arrivants évitent les immigrants de la même origine, une attitude détectée chez certain-e-s immigrant-e-s d'origine algérienne. Si les raisons se trouvent sans doute dans la société d'origine (Sayad, 1999), une telle attitude ne signifie nullement l'isolement, car certains migrants préfèrent tisser leur réseau en dehors de leur communauté ethnique.

En somme, plus la trame tisse des liens entre la société d'accueil, la société d'origine, et la communauté diasporique de même origine, plus le migrant est dans une configuration sociale stable et équilibrée (Roy, 2008). D'autre part, l'engagement social concourt au maintien de cette trame et à son élargissement. À ce propos, non

seulement la femme s'engage davantage socialement que l'homme, mais elle s'engage dans des organismes communautaires qui fédèrent des femmes de diverses origines (Roy, 2008). Cette solidarité de genre à caractère multiethnique favorise une trame encore plus élargie. Les hommes, par ailleurs, se focalisent plutôt sur la communauté de même origine, sans distinction entre homme ou femme (cf. Hermendez, 2007). D'ailleurs, selon les témoignages de l'un de ses membres fondateurs, le Centre Culturel Algérien a été fondé dans l'objectif de venir en aide à la communauté algérienne. Avec la persévérance de ses membres, le centre commence à s'ouvrir à d'autres origines. En somme, le bénévolat et l'engagement communautaire fait sortir le migrant de son cycle fermé, brise sa routine et le fait participer à changer la vie des autres.

Le bénévolat est la machine à coudre qui peut faciliter le tissage de relations sociales et élargir le réseau du migrant (cf. Roy, 2008). À cet égard, le bénévolat est une prédisposition présente chez ceux et celles qui ont déjà agi dans leur pays d'origine comme bénévole, mais peut aussi apparaître en immigration quand les conditions sont réunies. Le refus du bénévolat se manifeste à travers la « *mauvaise foi* » (cf. Sayad, 1999) qui existe déjà chez certains migrants, dont ce type de pratique intra-communautaire leur rappelle peut-être trop ce passé laissé derrière, la société d'origine. Cette « *mauvaise foi* » participe à la réclusion, pour tisser des rapports orientés par la recherche de l'intérêt personnel. D'ailleurs ceux qui œuvrent dans le secteur informel du marché de l'emploi refusent d'approcher le Centre, pour ne pas se dévoiler. Ceux qui adhèrent au Centre, au contraire, manifestent plutôt une attitude altruiste et participe à l'intégration des nouveaux arrivants.

### 7.5. Famille migrante et emploi : les stratégies adoptées

Dans le cas des familles, décrocher le premier emploi devient une urgence. Les options offertes sont dépendantes de l'état d'équilibre du couple, de la place de la tradition dans ce dernier, et du nombre d'enfants à charge etc. (cf. Chicha, 2012). Les témoignages suivants illustrent bien les différents types d'obstacles additionnels que peuvent rencontrer les migrants ayant des enfants, dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle.

Participant 35 : « Au début, c'était difficile, mon mari n'arrivait pas à trouver du travail, puis il y a les enfants et leur école ; quelqu'un devait rester avec eux. Au moins les deux premières années, on était pour quelques mois sur le BS, puis il a repris les études, avec deux ans de maîtrise [...]. Les enfants sont plutôt à l'aise, mon mari maintenant travaille comme chauffeur de taxi, et moi j'ai repris les études. »

Participant 14 : « J'ai arrêté de travailler avec l'arrivée de mon premier enfant, puis le deuxième. C'est bientôt l'école ; on s'est mis d'accord pour l'éducation de nos enfants, les garderies il n'en est pas question ; et puis pour apprendre [ses origines] ça se fait à la maison et non ailleurs [...]; c'est lui l'homme, alors il doit assumer. »

Participant 15 : « Pour moi je suis arrivé le 4 mars, j'ai commencé le travail le 10 mars. Je n'ai pas trop trainé [...]. C'est un coup de chance ; et puis, moi je suis (dans) une compagnie issue d'immigration, mon partenaire français, mon employeur est vietnamien [...]; c'est un pays d'immigration. »

Participant 16 (la conjointe du participant 15) : « déjà, le fait qu'il trouve un travail ça nous a rassuré. J'avais peur sur ça, mais le fait de trouver un travail, c'était quand même une grande assurance. Puis ça a commencé doucement. »

Participant 37 : « C'est vrai que je suis toujours en chômage, mon mari est en Algérie, on s'est mis d'accord, j'embarque en immigration pour leur préparer le terrain pour lui et mes deux autres enfants [...]. Je suis avec mes deux jeunes enfants. Ici, la vie est très dure, j'ai opté pour une formation de courte durée [...]; puis c'est un peu proche entre

intervention sociale et le travail social [...], aussi le bénévolat m'a aidé à découvrir ce volet que je trouve aussi intéressant. »

Participant 12 : « Ma femme est ingénieure, elle avait plus de chance que moi de travailler, moi je suis dans les sciences humaines, il n'y a pas de débouchés ; alors on s'est mis d'accord, elle a suivi une formation elle a décroché un travail, moi je m'occupe des enfants. »

Au début de leur installation, les couples sont coupés de leur réseau familial élargi, alors que celui-ci représentait, dans le pays d'origine, leur principal soutien dans l'éducation des enfants. Face à cette privation de soutien social, la femme (la mère) se trouve contrainte de sacrifier plus que son conjoint. Toutefois, les femmes semblent moins exigeantes que les hommes dans leur recherche d'emploi, parce qu'elles sont davantage prêtes à reporter, ou même sacrifier, leur processus de requalification professionnelle pour pouvoir s'occuper de leurs jeunes enfants (Chicha, 2012). Deux de mes participantes l'attestent. Pour certaines, une garderie en milieu familial, comme investissement, est considérée comme une solution adéquate parce qu'une telle option lui permet de travailler chez soi.

La femme est appelée par ailleurs à travailler avant son mari pour la première fois de sa vie (Chicha, 2012), ce qui peut provoquer des tensions négatives, à moins qu'une telle situation soit gérée raisonnablement, comme dans le cas du participant 12 précité, qui s'occupe des enfants alors que sa femme a trouvé un poste d'ingénieure. Soulignons également le cas mentionné par le participant 11, dont l'ami a vu sa femme décrocher un poste dans sa spécialité avant lui, ce qui a créé entre les deux une atmosphère tendue qui leur a fait frôler la séparation. Ce type de situation peut mettre au jour les clichés qui peuvent guider les hommes dans leur perception des rôles au sein de la famille (cf. Hermendez, 2007). À un autre niveau, c'est dans la gestion des tâches domestiques et l'éducation des enfants que la situation peut devenir difficile pour certains couples. Ainsi, trois participantes attestent avoir accepté des emplois déqualifiés et précaires, afin de procurer les revenus minimaux

nécessaires à la famille, alors que leurs conjoints, pendant ce temps, cherchent un emploi correspondant à leurs qualifications ou même retournent aux études (cf. Chicha, 2012).

Vivant tantôt de prêts et bourses du gouvernement, tantôt de travaux à temps partiel et/ou mal-payés, certaines familles de mon échantillon sont condamnées à la précarité et sont habitées par un sentiment d'insécurité. Ces données changent profondément les relations au sein du couple, jusqu'à les fragiliser. Les nouvelles responsabilités n'offrent pas beaucoup de temps au couple, et les problèmes sont ainsi rarement discutés en face-à-face. Ceci apparaît chez certaines participantes (49 et 51). Mais il est aussi vrai que chaque couple peut adopter une stratégie d'ajustement selon ses perspectives. Les stratégies peuvent même être adoptées dès le pays d'origine, quand le couple est très bien informé ; mais dans le cas contraire, le couple peut perdre beaucoup de temps dans l'adoption d'une stratégie qui convienne à ses perspectives. À cet effet, un de mes participant raconte qu'il a travaillé deux ans de suite au noir pour se résoudre en fin de compte, d'un commun accord avec sa conjointe, à reprendre une formation pour améliorer leur situation.

Dans d'autres cas, l'un des conjoints projette de reprendre les études, ce qui peut entrer en conflit avec les stratégies de réajustement de l'autre. Dans un tel cas, la stratégie du couple est tributaire des opportunités et des débouchés offerts par le marché d'emploi, ce qui peut favoriser un conjoint par rapport à l'autre. La stratégie de la famille immigrante consistera alors à donner la priorité à l'un ou l'autre des deux membres du ménage dans leur parcours d'intégration professionnelle (Chicha, 2012), au terme d'un calcul rationnel de type coûts/bénéfices. Le poids des traditions en matière de rôle de genre (cf. Addi, 1999) peut peser sur le processus décisionnel, la femme étant celle à qui incombe la plus grosse part de la charge de travail ; non seulement les tâches d'éducation des enfants lui incombent davantage, mais c'est

même elle qui prend souvent le premier emploi qui lui est offert (Chicha, 2012), contrairement à son conjoint, qui investit temps et argent dans sa requalification.

Chez les couples adhérant à des valeurs égalitaires, les sacrifices sont partagés à parts égales (cf. Thalineau, 2004). En conséquence, toute stratégie adoptée pour réussir l'intégration (décrocher un emploi ou reprendre les études) nécessite des compromis a priori de part et d'autre. Les deux conjoints tiennent compte des données du marché d'emploi et des débouchés possibles dans le but d'élaborer la stratégie la plus efficiente et profitable pour le couple.

Notons enfin que les difficultés socioéconomiques vécues par la famille migrante une fois en immigration ne sont pas sans conséquences sur la santé du couple. L'adversité matérielle peut fragiliser le couple, surtout si les conjoints ont été socialisés dans le moule des traditions et que, en conséquence, les stéréotypes de genre peuvent former des barrières étanches à tout ajustement (Addi, 1999) ou changement nécessaire à l'intégration.

En somme, en immigration, la trajectoire professionnelle est remise en cause ; elle est réorientée en fonction des projets du couple conformément aux exigences de la société d'accueil. Cependant cette réorientation, ou pour être plus précis cette conversion, est très pesante sur le devenir familial comme sur le devenir professionnel (cf. Benarrosh, 2014). Émigrer en famille rend l'intégration plus difficile, l'emploi et la vie familiale étant très « liés », au point où l'un ne peut être pensé sans l'autre. En concertation, les conjoints choisissent des stratégies d'insertion complémentaires, qui varient en fonction des possibilités offertes par le marché d'emploi et des caractéristiques sociodémographiques et culturels de leur couple (cf. Thalineau, 2004). L'absence d'un travail et l'expérience du chômage (Schnapper, 1994), aux débuts, remettent en cause les rôles et, lorsque l'absence d'un premier emploi perdure, les conflits menacent l'équilibre de la famille (Thalineau, 2004).

Certains se satisfont de l'aide sociale comme palliatif, d'autres reprennent les études et suivent une formation pour favoriser leur chance d'accéder à un travail qui réponde plus ou moins à leurs qualifications. Pour ceux et celles qui n'arrivent pas à reprendre les études, et dans un souci d'échapper au chômage, il est toujours possible, pour combler le vacuum, de se rabâtre sur des petits boulots, ce qui peut supposer le travail informel.

#### 7.6. Le migrant comme travailleur informel

De nombreux migrants semblent recourir au travail dans le marché informel (cf. Dubreuil et Marois, 2011), mais rares sont ceux et/ou celles qui veulent reconnaître avoir fait ce choix, mises à part quelques exceptions. Donc, il m'était très difficile d'accéder à de telles informations en raison de la réticence ou de la crainte des participant-e-s. Pour remédier à ce problème, j'ai utilisé plutôt mes participants clés (4, 6, 11 et 12) comme source d'information privilégiée. Selon eux, travailler dans l'informel semble toucher toutes les catégories de nouveaux arrivants, homme et/ou femme, célibataire et/ou en famille. Investir l'informel peut s'expliquer par des facteurs qui relèvent de la société d'accueil, mais aussi par d'autres qui relèvent de la société d'origine, d'où l'importance d'essayer de creuser cette question. Dans les témoignages ci-dessous se dessine le profil-type des personnes qui optent pour l'informel.

Participant 6 : « Mon ami a travaillé cinq ans sous la table. Actuellement, il est retourné définitivement en Algérie, il a réglé ses papiers, et a eu sa citoyenneté, et il est rentré en Algérie. Il ne se plaisait pas ici [...] ; il a monté une affaire là-bas [...]. Il avait besoin d'un passeport canadien pour se déplacer aisément [...] ; ses deux enfants sont restés, ils ont refusé de retourner [...]. Une amie d'enfance a refusé un travail, elle n'était pas satisfaite du salaire ; alors, j'étais étonné par le fait qu'elle ne travaillait pas et était sur le BS, et là, elle m'a avoué qu'elle travaillait non-déclarée.

Elle a dit que deux salaires est mieux qu'un seul salaire ; puis, elle n'a pas de taxes à payer. »

Participant 42 : « Quand ça traîne, tu n'arrives pas à te trouver un travail adéquat, et le temps ici est sans merci, tu dois te trouver quelque chose, sous la table ou autre, l'essentiel (c'est que) ça paye [...]. C'est bizarre, des fois le temps ne passe pas et des fois on ne le sent même pas, peut-être c'est ça quand on travaille sous la table, après deux ou trois ans tu te poses des questions ; et puis merde j'aurai dû rester dans mon pays [...]; mais des fois, on a pas le choix, et on ne savait pas ce qui nous attendait, ils nous ont eus, ils nous ont trompés [...], et on ne peut pas faire marche arrière [...], alors, on se satisfait du BS, et des allocations, mais c'est vrai que ce n'est pas pour longtemps. »

Participant 12 : « Mon expérience sous la table est très courte, c'était juste pour dépanner, j'étais complètement fauché, je ne touchais pas le BS, ma femme a tout dépensé, alors je n'ai pas hésité, c'était juste pour deux mois, on travaillait la nuit, c'est la galère, tu te sens un hors-la-loi au sens propre, un illégal. Mais je n'ai pas continué. Mon ami lui est resté deux ans à travailler sous la table, il a vu que ce n'était pas la solution, deux ans, jour pour jour ; je lui ai conseillé d'arrêter, ce qu'il a fait, puis maintenant il est en formation, la même que celle de ma femme, puis comme ça il pourra trouver un travail et vivre le plus normal. »

Le recours au marché informel est courant en attendant que le temps passe (pour colmater le vide) et pour assurer la subsistance. D'ailleurs, certains occupent deux emplois à la fois tout en restant sur le bien-être social. Dans une argumentation logique : ils ne payent pas d'impôts (non déclaré) et c'est très facile de trouver du travail au noir ; les immigrants récents sont même recherchés dans le secteur informel ; en outre, ce type de travail n'exige aucune formation au préalable. Cette orientation persiste lorsque le projet en immigration est entravé par un marché de l'emploi qui ne cesse de fermer ses portes, en dépit des bonnes volontés des nouveaux arrivants.

Notons que l'option du travail au noir peut aussi être privilégiée par ceux et celles qui ambitionnent un projet dans la société d'origine après leur retour définitif. La précarité n'est alors tolérée que dans l'attente. Plus précisément, ce type de travail

permet de légitimer l'attente avant de retourner au pays une fois la citoyenneté obtenue. D'autre part, ce travail informel, au-delà des conditions difficiles, est une source d'argent très signifiante. Dans ces conditions, il est difficile d'échapper au déclassement, d'autant plus que ce type de travail offre des horaires de travail atypiques et très chargés, ce qui les empêche d'investir du temps et des efforts pour se requalifier (cf. Schnapper, 1994). Mais, le recours à tout prix à un travail déqualifiant sous la table risque de désorganiser la vie en envahissant toute la scène sociale du migrant. Le quotidien se rythme par l'informel « *sous la table* », qui peut être sur une période longue ou courte. Les petites bricoles décrochées à la va-vite dans un temps fugace et pour une durée très courte, n'offrent pas une structure temporelle bien organisée (cf. Bourdieu, 1966). Bien au contraire, ces emplois précaires et non déclarés imposent une temporalité désorganisée. Dans cette désorganisation temporelle, le migrant se détache de la société d'accueil. En revanche, la distance mentale entretenue avec la société d'origine est réduite par un projet de retour qui se concrétise par un projet d'affaire.

#### 7.7. Le travail au salaire minimum

Comme le travail informel, le travail au salaire minimum, bien que déclaré, n'exige pas des connaissances spécifiques préalables, puisqu'il s'agit d'un travail général et déqualifiant. Le recours à ce type de travail peut être temporaire, comme il peut s'allonger jusqu'à une nouvelle donne.

Participant 43 : « Dès le début, j'étais au courant que je ne pouvais pas travailler comme ingénieur, c'est toute une démarche à faire, beaucoup d'amis m'ont conseillé les 600 heures, alors dès la première semaine, ils m'ont débrouillé une place dans une usine, je travaille pour mes 600 heures pour ouvrir droit au chômage [...] ; c'est un travail tout court. »

Participant 42 : « Je bricole comme tout le monde dans une entreprise à faire arranger des cartons, je pense que le début est toujours difficile et puis ça viendra avec le temps, je suis à mes débuts, j'envisage de reprendre les études, c'est ça [...]; puis travailler c'est mieux que de mourir d'ennui ou fréquenter les cafés de Jean-Talon, je ne vois pas de mal à travailler chez Dollarama ou autre pour quelques temps [...], et j'en connais beaucoup [...], pour réajuster son tir, et démarrer bien. »

Quand les ressources sont épuisées dans les premiers mois d'arrivée au Canada, et quand les solutions de longue haleine deviennent rares, les solutions provisoires se proposent pour assurer la subsistance. De nombreux témoignages en ce sens ont été recueillis, comme ce fut le cas des deux participants cité ci-avant.

Pour certains, dès leur arrivée, ils décrochent grâce à leur premier réseau un travail au salaire minimum juste pour avoir droit au chômage subséquemment ou encore pour pouvoir financer le parrainage d'un ou d'une conjoint-e.

Participant 44 : « J'ai fait un travail général pour que je puisse parrainer ma femme, puis maintenant, je suis dans l'informel ça paie mieux [...]; deux paies mieux qu'une, puis il n'y pas de charge à payer. »

Participant 6 : « Sous la table ça paye bien, mais en tant que célibataire c'est difficile, surtout pour parrainer, alors quelques-uns ont recours au travail général juste pour parrainer leur conjointe pour y revenir au marché noir. »

Toutefois, certains finissent par sinon accepter, du moins tolérer, le travail au salaire minimum, malgré le déclassement et la précarité financière que cela suppose.

Participant 11 : « Je connais un ami, on a fait le lycée ensemble, il avait son cabinet dentaire puis il était bien là-bas, il a tout lâché. Il dit qu'il a tout sacrifié pour ses enfants. Il travaille comme aide boucher, il coupe de la viande à la longueur de journée. Il semble heureux dans ce qu'il fait, tant mieux pour lui. »

Ici, le migrant est présenté comme un être capable de se définir non par rapport à la norme « d'emploi », mais forcément en dehors de cette norme. Il est fort probable que ce migrant détienne un projet en dehors de son activité et de son nouveau champ de travail en immigration. Dans un tel cas ce type de travail devient une récréation ou une occupation passagère. Mais, surtout, le travail général, rémunéré au salaire minimum, présente une temporalité apte à donner un ordre au quotidien. Cependant, les migrants qui sont dans cette situation entretiennent en général une distance mentale avec la société d'accueil, car durant cette occupation à vocation alimentaire, le migrant se cherche d'autres opportunités plus intéressantes. Donc, ceux et celles qui se sont préparé-e-s avant leur émigration à faire face à la déqualification et au déclassement, sont souvent plus prompts à adopter des stratégies pragmatiques et provisoires pour faire face à l'hostilité du marché de l'emploi, notamment dans les premiers moments.

#### 7.8. La précarité sociale et la menace du provisoire

Dans les deux ou trois premières années suivant l'arrivée du migrant, l'accès à l'emploi est plus ardu. Les emplois qui se proposent sont le plus souvent instables et à revenu modeste (cf. Chicha, 2012). Dans ce passage obligé, il y a ceux qui succombent à cette précarité, et renoncent à leur projet d'immigration, et il y a ceux qui s'accrochent difficilement face à l'hostilité du marché de l'emploi. La réussite n'est pas exclue, mais le chemin pour y parvenir est très exigeant. Les multiples obstacles limitant l'accès à l'emploi peuvent engendrer chez les membres de la famille le sentiment de ne pouvoir vivre convenablement et, chez les parents, le sentiment de faillir aux responsabilités liées aux rôles de pourvoyeur et de protecteur, notamment pour l'homme, qui peut éprouver le sentiment de ne plus « être un homme » (cf. Thalineau, 2004). Il est difficile de concilier les conditions du marché d'emploi avec les multiples engagements liés à la situation de nouvel arrivant, tels

que les démarches pour la reconnaissance des acquis, le recyclage professionnel, la recherche d'emploi (Benarrosh, 2014). Le recours au travail alimentaire est souvent perçu comme une solution provisoire pour remédier aux problèmes des premiers moments (cf. Chicha, 2012). Cependant, si ce recours s'inscrit dans la durée, l'immigré sombre dans la précarité et il lui est difficile de s'en sortir.

Pour les migrants interviewés, les plus grandes aspirations sont d'assurer le bien-être de leur famille. Si leurs responsabilités évoluent dans le temps, certains de leurs projets eux, s'effritent avec le temps, tels que la reprise des études, qui n'est guère aisée. Avec la fermeture du marché du travail (Eid, 2012) et les postulations sans réponses, leur espoir s'étiole jusqu'à disparaître. Rendus par la force du temps plus réalistes, ils s'accrochent à leur travail « provisoire », puisque, se consolent-ils, eux au moins ont la chance d'avoir un travail. Les expressions couramment utilisées par les participant-e-s, dans ce processus qui prend l'allure d'un piège qui se resserre, ou d'un choix obligé, sont de cet ordre : « *on est coincé* », « *on s'est fait avec le temps* », « *on ne peut pas faire marche arrière* », « *c'est ça être immigré, tu n'as pas le choix* ». Le père immigrant (Harmandez, 2007) semble être pris dans une double contrainte : d'une part, offrir la présence nécessaire auprès de sa conjointe et de ses enfants et, d'autre part, assumer ses responsabilités en répondant aux besoins économiques et matériels de sa famille.

### 7.9. Typologie des stratégies de travail chez le migrant

Suite à l'analyse des données de terrain, une typologie a été construite à partir de la manière dont mes participant-e-s assument (ou pas) leur déqualification professionnelle, et donc leur déclassement social. Les modèles repérés sont au nombre de quatre : l'opportuniste, le récréationnel (ou occupationnel), le contingent, et l'abnégation (ou l'offrande). Cette typologie permet de rendre compte du rapport

au travail chez les migrants, un rapport décalé dans un dédoublement social (société d'accueil et société d'origine). La reconversion au travail se réalise dans une déqualification professionnelle pour répondre à un contexte imposé par la société d'accueil et, dans une large mesure également, par la société d'origine. Il est utile de rappeler que la typologie n'est pas figée, que la nature humaine est imprévisible, et que les conditions sociales sont fluctuantes ; le migrant peut incarner plus d'une figure dans le temps, en fonction de l'évolution de sa situation.

#### 7.9.1. Type opportuniste

Ce type d'orientation est détecté chez le migrant qui entretient un rapport étroit avec la société d'origine et qui entretient une représentation très instrumentalisée du travail en immigration ; ainsi, pour lui ou elle, toutes les opportunités qui s'offrent sont considérées à travers leurs avantages pécuniaires. D'autre part, le projet initial d'émigration est, dès le départ, sans durée déterminée et n'est, en fin de compte, qu'un moyen pour atteindre une autre fin dans la période post-migratoire : monter une affaire, construction d'une maison etc. Le retour définitif, donc, est décidé dès le départ. Il se peut aussi que ce type d'orientation apparaisse dans la société d'accueil, une fois que le migrant se trouve confronté aux exigences et aux conditions d'intégration ardues de la société d'accueil. Aussi, chez l'opportuniste, régulariser sa situation envers l'administration et décrocher la citoyenneté canadienne est de mise ; celle-ci constitue un acquis inestimable du point de vue de la société d'origine. La citoyenneté devient un nouvel alibi pour légitimer la déqualification et le recours au marché parallèle. La citoyenneté confère une double existence ; d'une part cette liberté absente à l'origine, et d'autre part les opportunités d'investissement au pays qui peuvent accompagner l'acquisition de la citoyenneté canadienne, après le retour. Ainsi, la citoyenneté offre une double reconnaissance en termes de statut social, à la fois dans la société d'origine et dans la société d'accueil. Ce type d'orientation est souvent retrouvé chez des couples très complices, mais elle peut aussi exister chez les

célibataires. Le poids du social lié à la société d'origine est très présent ; ils sont conditionnés par le tribunal social d'origine<sup>1</sup>. Le migrant, dans cette logique, investit des aires d'activités déqualifiantes non par défaut ou par dépit, mais par choix stratégique ; il préfère la précarité – gratifiante – comme mode de vie pour réaliser son projet d'émigration, qui, ironiquement, trouvera son aboutissement une fois qu'il sera de retour dans la société d'origine.

#### 7.9.2. Type « *récréationnel* »

Un second modèle récréationnel (occupationnel) est détecté chez ceux et celles qui ont une grande connaissance de la société d'accueil dès le départ. Ils peuvent avoir un projet dès le départ, comme ils peuvent prendre leur temps, une fois en immigration, pour choisir les meilleures options. De nombreux migrants, à leur arrivée, hésitent quant à la démarche à suivre et, conséquemment, préfèrent s'offrir du temps pour penser leur décision. Entre-temps, ils s'occupent provisoirement par un travail au salaire minimum. D'autres, qui se trouvent, par la force des choses en train d'attendre une formation quelconque, n'hésitent pas à occuper ce type de travail. La déqualification, dans ce type occupationnel, se légitime par sa dimension intérimaire et passagère, en attendant que le temps passe pour amorcer leur projet conçu soit dans la société de départ, soit en immigration. Contrairement à l'opportuniste, chez l'occupationnel, le projet s'inscrit dans la société d'accueil.

#### 7.9.3. Type contingent

Certains migrants, qui activent en noir, recourent au travail formel à salaire minimum pour une fin bien déterminée, celle de parrainer sa future conjointe. Il est utile de rappeler pour tout parrainage, le parrain doit justifier ces sources d'argent. Ce type de figure s'aligne plus ou moins avec le type opportuniste, mais se lie plus avec la

---

<sup>1</sup> Cette notion que je propose est expliquée dans le chapitre du retour, où elle s'impose comme un élément crucial dans l'évaluation de son projet d'émigration par sa société d'origine.

société d'accueil qu'avec la société d'origine. Une telle figure se conforme à des conditions imposées par le marché de l'emploi<sup>2</sup> ou sous forme d'une exigence de la part de l'administration pour pouvoir parrainer une parente<sup>3</sup>. Ce type entretient un rapport étroit et dissimulé avec la société d'accueil, lié à la réalisation du projet créé à cet effet. Le modèle contingent est circonstanciel et sa structure temporelle est déterminée par l'objectif final.

#### 7.9.4. Type abnégation

Dans ce quatrième type, le migrant choisit de se sacrifier pour son groupe, sa famille. Ce modèle est présent chez les couples avec enfants. Les exigences de la société d'accueil, surtout à leur arrivée, rendent l'absence de leur réseau familial élargi censé les soutenir dans l'éducation de leurs enfants particulièrement difficile à vivre. En conséquence, un compromis a priori entre les membres du couple est plus que nécessaire. Les compromis sont souvent à l'avantage d'un membre par rapport à un autre, et ils sont tributaires de la santé du couple dès le départ. Le modèle de l'abnégation est très fréquent chez la femme, celle-ci acceptant souvent des emplois déqualifiés et précaires, qu'elle trouve plus facilement que l'homme, afin de procurer les revenus nécessaires à la famille. La femme est moins exigeante que l'homme face à l'hostilité du marché de l'emploi, et en conséquence elle arrive à décrocher un emploi avant son partenaire. Elle est souvent appelée à travailler avant son mari. En l'absence de compromis, les clichés peuvent aveugler les hommes dans leur démarche. L'homme tolère difficilement que sa conjointe puisse décrocher un travail avant lui, mais c'est dans la gestion des tâches domestiques et la charge des enfants que la situation menace d'être intenable. Lorsque le couple donne préséance à l'homme pour reprendre ses études, la femme s'adonne à un sacrifice sans limite et, en raison du manque de ressources financières de la famille, elle prendra le premier

---

<sup>2</sup>Par exemple légitimer le droit au chômage pour ceux qui ont accumulés 600 heures de travail.

<sup>3</sup>Par exemple pour parrainer une conjointe, il est exigé que le parrain ait un travail qui lui assure un revenu.

emploi qui lui est offert (cf. Chicha, 2012). Le travail domestique reste toujours sa tâche première, tout comme le suivi de la scolarisation des enfants, alors que d'autres activités connexes s'ajoutent, telles que le travail communautaire. Il lui incombe de veiller à la réussite de toute sa famille.

La stratégie du couple est tributaire des opportunités offertes par le marché d'emploi et des formations offertes, qui peuvent favoriser un conjoint par rapport à l'autre. La stratégie de la famille immigrante consiste donc principalement à donner la priorité à l'un ou l'autre des deux membres du ménage dans leur parcours d'intégration professionnelle. Les rôles peuvent s'inverser dans le compromis, la stratégie est flexible par rapport au rôle social que doit occuper chaque membre. Ainsi, chez le couple qui partage les valeurs égalitaires, la conjointe peut avoir la préséance, si celle-ci présente de meilleures compétences que son mari ; dans ce cas c'est le mari qui correspond au modèle de l'abnégation. Dans ce modèle, les rôles de genres sont déterminants. Ainsi, le modèle de l'abnégation s'applique surtout aux femmes, qui acceptent plus facilement que les hommes le fait de vivre dans la précarité et de subir du déclassement pour une longue durée. Cette situation peut renforcer les membres de la famille comme elle peut détériorer leurs rapports et mener à l'éclatement.

En conclusion, ce panorama des types de rapport au déclassement professionnel et social repérés chez mes participant-e-s révèle diverses stratégies pour s'intégrer dans la nouvelle société. Les reconversions au travail, qui sont opérées des fois dans un choix raisonné, et d'autre fois à des moments imposés, peuvent se présenter sous d'autres formes. Il n'est pas donc question ici d'essentialiser cette typologie, bien au contraire ; les stratégies peuvent changer et d'autres types peuvent coexister avec ces quatre types cités ci-dessus.

## CHAPITRE VIII

### LE COUPLE EN IMMIGRATION : S'INTÉGRER OU SE DÉSINTÉGRER

#### 8.1. Préambule

Il s'agit dans ce chapitre de discuter de la dynamique conjugale face aux difficultés rencontrées en immigration. En effet, plusieurs variables peuvent intervenir pour expliquer l'équilibre ou le déséquilibre du couple en lien avec le processus d'intégration. À cet égard, si les conditions de la société d'accueil affectent le parcours du couple en immigration, les conditions pré-émigration ne sont pas à négliger pour autant dans l'analyse. Il s'agit donc ici de comprendre le couple, avec ou sans enfants, dans son processus migratoire, en suivant son parcours depuis la société d'origine jusqu'à la société d'accueil.

#### 8.2. Le couple et le projet migratoire

Un projet d'émigration s'élabore collectivement au sein du couple, et plus largement du groupe familial, qui constitue pour certains le véritable décideur en la matière (cf. Sayad, 1999). Le projet d'émigration en couple, donc, s'élabore via la négociation, par le biais de véritables transactions. Pour la plupart de mes participants en couple, la décision de départ est le plus souvent prise par la femme; lorsque l'homme hésite, c'est sa conjointe qui insiste pour entamer les procédures :

Participant 16 : « C'était mon idée au départ, lui n'était pas très chaud à l'idée, au début c'était moi qui avait lancé le processus. »

Participant 11 : Ma femme, qui n'a jamais été d'accord, ce jour-là [elle] m'a dit oui, bien sûr, cette occasion [émigrer au Canada] s'est présentée [et] tu veux qu'on reste. Avec étonnement, je lui ai répondu : est-ce que tu es sûre ? Elle a répondu : oui, qu'est-ce qu'on perd ? On part, si ça nous ne plaît pas, on retourne [...]. Mais c'est un grand projet. Elle rétorque c'est ça la vie, on va tirer le meilleur au maximum. Et l'Algérie restera toujours ici, tout est ici, rien ne va changer, sauf si Dieu décide autrement. »

Participant 33 : « Les démarches ont été faites ensemble, mon mari et moi, on s'est mis d'accord, moi je pars en sabbatique pour deux ans, puis si tout va bien il me rejoindra dans deux ans avec mes deux garçons actuellement à l'université. Mon mari est professeur à l'université et gère aussi son propre cabinet d'avocat. »

Pour comprendre la place de la femme dans la décision de départ prise par le couple, il convient de revenir à la société d'origine. La famille algérienne se nourrit d'un imaginaire de culture patriarcale (Bourdieu 1963; Fanon, 1959/2013), mais, derrière cette visibilité patriarcale s'affirme une structure matriarcale de base. La femme représente l'axe de la famille algérienne autour duquel toutes les forces gravitent; elle y détient un contrôle non-dit (cf. Fanon, 2013). Ceci justifie l'importance de l'aval de la conjointe chez tous mes participants pour valider leur décision de départ. Donc, la décision de la conjointe semble prendre le dessus sur celle du conjoint. D'ailleurs, pour quatre de mes participants ayant émigré en famille, c'est la conjointe qui a bousculé son conjoint pour entreprendre le départ. Trois de mes participantes soulignent qu'elles ne regrettent pas d'avoir convaincu leur conjoint d'émigrer, puisque cette décision a donné ses fruits. Par ailleurs, ce désir de la femme d'entreprendre l'émigration peut, dans certains cas, traduire une volonté d'émancipation de l'étreinte sociale d'origine, dans une société qui n'est guère conciliante envers la femme :

Participant 15 : « Vivre avec la belle-famille ce n'est pas une partie de plaisir, aucune solution à l'horizon [...], je sentais qu'il n'y avait pas d'avenir ni pour moi, ni pour mon couple, ni pour mes enfants [...] ; il fallait s'éloigner : le Canada est loin, on est loin des regards des autres qui ne cherche qu'à vous contrôler [...], c'était la meilleure alternative. »

Dans la société d'origine, le couple est condamné à subir cette étreinte sociale. Les difficultés matérielles, en Algérie, renvoient à l'étroitesse du logement, à la cherté de la vie et aux pénuries qui les accompagnent, avec l'absence de perspectives d'avenir pour les enfants etc. (Addi, 1999). Les deux participantes qui, avant la migration, vivaient avec leur belle-famille, ne jouissaient d'aucune liberté et leur couple en souffrait.

Même les couples indépendants ne sont pas épargnés par l'ingérence de la grande famille élargie (contrôle social). La femme subit donc de plein fouet les contradictions entre son statut social et les aspirations qu'elle a pour elle et ses enfants dans un monde où elle cherche à conforter sa position et à défendre ses intérêts avec les ressources dont elle dispose (cf. Addi, 1999, p. 116). L'émigration, donc, lui permettra non seulement de se réaliser, mais surtout de se libérer en partie des rôles sociaux (genrés) de manière à se focaliser sur sa réussite et celle de ses enfants. Les différentes configurations que j'ai rencontrées dans mes entretiens, ou par l'intermédiaire d'un participants ou participante clé, confirment que les contraintes sociales qui s'imposent au couple pèsent davantage sur la femme que sur l'homme ; la femme se trouve ainsi soumise à plus de pressions que son partenaire. Le passé pré-migratoire est donc primordial dans la compréhension de la dynamique de couple qui prend forme après l'immigration. La communauté impose tacitement ou explicitement son hégémonie sur le nouveau couple (Addi, 1999), et entrave pour certains l'autonomisation du couple (cf. Yahiaoui, 2010).

### 8.2.1. Le couple face à la société d'accueil

Les relations intra-couple et intrafamiliales (Ciccheli-Pugeau et Cicchelli, 1998 cité par Yahiaoui, 2010) varient selon les milieux sociaux d'origine et prennent différentes formes selon que la famille migrante accepte ou refuse son nouvel espace social. Elles varient aussi en fonction de la manière dont les membres redéfinissent leurs relations entre eux (intérieur) et vis-à-vis de l'extérieur (cf. Vatz-Laaroussi, 2009).

Participant 11 : « Ma femme m'a dit depuis qu'on est venu ici *on t'a retrouvé. En Algérie, on ne se voyait pas.* Cette situation d'immigrant m'a permis de me revoir, de me réviser c'est une façon de reprendre les choses en main, me concentrer sur ma vie familiale [...]. »

Participant 12 : « Ici, on est tout le temps en face-à-face; ce n'est pas comme chez nous, on se fuit dans le silence. Ici, tout doit être discuté, tout est partagé, puis il y a des choses qu'il faut supprimer [...], d'autres qui étaient futiles deviennent importantes, tu vois, c'est comme tout est renversé et ça prend du temps et des face-à-face pour arranger les choses, non comme chez nous, et non comme ici, mais de trouver le juste milieu [...]. On essaie de répondre à chaque situation et ses données. »

Participant 35 : « j'ai tout fait pour elle [...], on s'est marié à l'encontre de ma famille, et ici je découvre une autre personne. »

C'est dans la redécouverte de l'autre que les conjoints et conjointes commencent à se (re)définir en contexte d'immigration. L'expérience migratoire devient une exploration de soi avec son partenaire, surtout que les paradoxes d'origines menacent potentiellement le couple et la famille. Mais c'est aussi dans cette atmosphère de menace, que la famille devient un refuge pour réparer les erreurs commises autrefois dans la société d'origine (cf. Yahiaoui, 2010). C'est dans la confrontation que l'individualité et le collectif se construisent (Camelleri, 2004). C'est principalement au sein de la famille et de leur couple que certains de mes participant-e-s ont connu leurs premières confrontations dans la société d'accueil. C'est surtout dans ces

confrontations que le conjoint ou la conjointe recherche la reconnaissance de l'autre. Le couple devient un lieu de rencontre des forces d'opposition, le site d'une confrontation véhémente des valeurs d'ici et de là-bas, ce qui donne naissance à des tensions quotidiennes (Legault, Bourque et Roy, 2009). Le couple s'adonne à une destruction et à une reconstruction de ses rapports intraconjugaux au quotidien. Le couple se redécouvre dans des nouvelles expériences. Il réapprend à se connaître autrement pour s'autogérer. Considérer les contradictions d'avant la migration (en Algérie), mais aussi celles d'après la migration (au Québec) est important pour saisir l'état de désordre dans lequel se trouve les couples que j'ai interviewés. C'est dans la négociation que le couple peut trouver des compromis pour donner un sens et répondre à chaque situation et à ses spécificités. Mais l'évaluation des déchirements entre ici et là-bas permet de réduire le hiatus qui peut se creuser à l'intérieur du couple. Il est à noter que les nouvelles contraintes de la société d'accueil peuvent faciliter comme elles peuvent entraver l'intégration sociale du couple, notamment en ce qui a trait aux nouveaux rôles sociaux qui lui sont attribués.

### 8.2.2. L'interminable négociation

Dans le cas où le mari a décroché un travail qui répond à ses qualifications, la conjointe se trouve rassurée, ce qui crée un climat sain pour les négociations à venir :

Participant 16 : « Le fait qu'il trouve un travail ça nous a rassuré; j'avais peur de ça [...], puis ça a commencé doucement [...]. On s'est connu à l'université, on a déjà un passé ensemble en Algérie. Entre couple, on discute souvent, c'est comme ça que ça marche [...], on se donne mutuellement des conseils, on cherche aussi des conseils de notre entourage, ça aide beaucoup [...], apprendre des expériences des autres, on a eu l'exemple de [...], on avait plein d'exemple. On ne voulait pas tomber dans ce piège, surtout aux débuts ce n'était pas facile [...]. Le travail domestique, tout est partagé. On fait tout ensemble, on se partage la garde de notre fille [...]; puis on essaie de gérer notre quotidien. »

Le couple s'ajuste raisonnablement aux exigences de la nouvelle société. Le plus souvent, le premier souci à négocier dans le couple est le travail (cf. Chicha, 2012). Dans le cas de ce couple, le fait que le mari a décroché un travail dans les premiers moments d'installation rend la situation plus détendue. La conjointe est à l'aise dans son couple. Un travail au quotidien révèle leur volonté de trouver un équilibre entre l'extérieur et l'intérieur de leur couple. Les négociations sont en continu. Les deux parties s'efforcent de trouver des compromis afin d'éviter toute complication. La nouvelle redistribution des rôles conjugaux affecte directement les tâches domestiques : les responsabilités sont à part égales dans le couple pré-mentionné. Entre le travail, l'école, la garderie, le nettoyage et les courses, aucune partie n'est lésée, puisque le travail domestique est partagé équitablement.

En outre, mes participantes 13, 14, 15, 16 s'adonnent à une minutieuse programmation du quotidien dans leur couple ou dans la famille; les horaires sont respectés à la seconde. Certains de mes participants homme (5, 6, 7, 10, 11, 19 et 22), bon gré malgré, assument amplement leur rôle au sein de leur couple, si bien que désormais tout est partagé avec la conjointe. De tels rapports conjugaux équilibrés favorisent un milieu intrafamilial sain pour aider le couple dans ses rapports quotidiens avec l'extérieur. Les conditions de la société d'accueil rendent non viable le modèle traditionnel en matière de rôles sexuels. Les valeurs égalitaires deviennent alors plus que nécessaire pour que le couple puisse survivre. Les deux conjoints sont appelés à se soutenir mutuellement : être présent à la demande de l'autre et répondre à ses besoins pour mériter son estime affective (cf. Chicha, 2012). Ces rapports égalitaires bousculent, voire rendent impossible la hiérarchie sociale d'origine. L'homme, moins préparé à cette égalité, est le plus exposé aux contradictions et, en conséquence, son couple peut forcément en être affecté, et la séparation pour certains devient inévitable.

### 8.2.3. Le couple sous la menace de la vacuité

Dans l'attente, et sous la menace du vide, le couple bricole des solutions qui risquent de rompre l'entente. Les stratégies adoptées sont conditionnées à la fois par la santé du couple et la réalité de la société d'accueil. Le fait d'accorder la priorité à un conjoint sur l'autre pour entamer une formation peut ne pas obéir au modèle d'origine, qui préconiserait la requalification prioritaire de l'homme, et ce, sans égard à la réalité du marché d'emploi, qui peut favoriser les compétences de la conjointe. En effet, j'ai recensé deux cas - et il n'est pas étonnant de retrouver des cas similaires chez d'autres couples migrants (cf. Chicha, 2009) - où le profil de la femme est potentiellement plus favorable sur le marché de l'emploi que celui de son conjoint. De ce fait, et pour obtenir plus d'informations, j'ai eu recours à mes participants clés, qui m'ont signalé plusieurs cas, plus ou moins similaires, où le couple est soumis à des tensions de cet ordre.

Participant 12 : « Tu sors dans le noir et tu rentres dans le noir, je travaillais aussi les fins de semaine. C'est ça travailler sous la table [...]; puis avec ma femme c'est toujours des chicanes, ça n'en finissait jamais, elle n'en pouvait pas avec sa situation, puis il y a les enfants [...]. Une impasse. Ce n'est pas possible de faire marche arrière, plus difficile encore de continuer dans cette manière. Tu sens que ton couple est menacé. C'était difficile [...]. On a moins de tensions, elle a décroché une formation d'une année pour le septembre prochain; c'est vrai son diplôme est plus intéressant que le mien par rapport aux opportunités [...]. »

Dans l'exemple ci-avant, le travail déqualifiant du conjoint n'offre à ce dernier aucune reconnaissance individuelle et crée une distance avec sa conjointe. Pour celle-ci, les déceptions se superposent et la déconsidération s'alourdit, dans cette attente infinie pendant laquelle on dépense son énergie pour un résultat qui, au final, s'avère peu gratifiant. Bref, les conséquences de la déqualification constituent une source de frustration et de tension dans le couple, qui devient un lieu où différentes forces

contradictoires se rencontrent et où les contraintes ne se desserrent pas facilement (Yahiaoui, 2010).

Participant 39 : « Un ami très proche se trouve dans une situation très critique, il est à la fin de sa formation, sa femme l'a quitté, elle n'en pouvait plus, elle est repartie en Algérie avec sa fille [...]. Elle est en informatique, mais elle est restée à la maison [...]. Ils se sont mis d'accord pour que le mari poursuit ses études. Une fois terminées, elle pourrait à son tour reprendre les études [...]. Mais l'attente était de trop pour elle, et le temps passe [...]; il n'a rien compris, le pauvre, elle a plié bagage, et elle est rentrée sans préavis pour juste lui dire *je n'en peux plus*. C'est fini pour elle. »

Dans ce témoignage, le conjoint occupé par sa formation délaisse sa conjointe, qui elle se désengage peu à peu de son couple. Dans l'attente et la vacuité, la conjointe se sent inutile. Les rôles domestiques ainsi sont répartis dans l'iniquité. Le couple devient un lieu de dissidence. Et quand le vivre-ensemble devient insupportable, la séparation devient la seule dérobade ou la seule échappatoire (cf. Thalineau, 2004). Ainsi, la décision de rompre pour reprendre sa vie s'explique par ce qui a été enlevé d'elle. C'est dans cette volonté de retrouver la partie amputée de sa vie et de lui redonner un sens qu'on doit comprendre le fait que certaines conjointes ont abandonné sans préavis leur mari pour reprendre leur vie en main. Il faut voir dans cette décision non seulement une « reprise » de considération et de confiance en soi, mais aussi une « reprise » de sens face au vide ressenti.

### 8.3. Le migrant célibataire : du choix d'un(e) conjoint(e) au parrainage

Pour le migrant célibataire, une fois stabilisé dans son travail, se pose le problème de trouver la conjointe idéale. Mes participant-e-s qui ont émigré d'Algérie au début de leur trentaine ne pensent au mariage qu'une fois qu'ils ont plus ou moins régularisé

leur situation au niveau professionnel, moment où la présence d'un conjoint ou conjointe pour fonder une famille leur devient nécessaire.

Participant 6 : « Donc, j'ai trouvé du travail [...], automatiquement, tu veux te marier, et dans notre communauté ici, le mariage est un grand problème, presque tous les Algériens préfèrent se marier avec la fille du bled. Le mariage est une vie partagée, il y a des enfants [...]. Ce qui m'a éloigné d'un mariage mixte, c'est notre différence religieuse et culturelle, puis les futurs enfants. On est des familles conservatrices, je n'étais pas allé loin [...], j'ai dit à ma mère : « s'il te plaît trouve moi une femme, je n'arrive pas à me trouver une ici ». Puis elle m'a proposé ma cousine. Ma mère était sûre de son choix. Et c'est ce qui était, en 2006, j'ai pris un congé de deux mois, je l'ai rencontrée deux jours après. Sur le coup, mon cœur était satisfait et le jour même je lui dis, moi je suis ici pour me marier [...]. Elle venait juste de terminer ses études, elle n'était donc pas prête. Et c'est ainsi, une semaine après c'était les fiançailles, trois semaines après on a fait le mariage, « le meilleur du bien celui qui vient vite ». En tout je l'ai rencontrée à 2 reprises avant notre mariage [...]. À mon retour au Canada, j'étais très à l'aise, j'ai entamé les démarches du parrainage; quatre mois après, elle est arrivée [...]. J'ai commencé une autre vie, toute ma vie a changé. »

Le choix du partenaire semble poser problème chez la plupart de mes participant-e-s célibataires. La préférence pour un-e conjoint-e de même origine semble être la tendance pour mes participant-e-s ; ceci peut s'expliquer par des éléments très logiques, selon eux, qui s'appuient surtout sur leurs observations des expériences des autres. Exclure le mariage mixte, entre autres, s'explique d'une part par les échecs des uns, mais surtout, par cette peur de « rater » ses enfants. En effet, dans le projet de fonder une famille et d'avoir des enfants, les repères d'origines reviennent inconsciemment, car ceux de la société d'accueil sont sans assises aux yeux de mes participant-e-s. Les motifs religieux semblent expliquer en grande partie ce choix. Il est connu que le mariage en Islam est désigné comme la moitié de la religion<sup>1</sup>. Déjà,

<sup>1</sup> Il est dit, en islam, que le mariage complète la religiosité de la personne; Ainsi toute personne non mariée est considérée, du point de vue des législateurs musulmans, incomplet dans sa pratique de la religion. Ceci peut expliquer l'importance du mariage et le fait que celui-ci ne survient qu'au terme de négociations interminables dont le couple est appelé à assumer les conséquences la vie durant.

la future femme doit être désignée comme *halal* (autorisée par les commandements religieux). Ceci pose la question de la distinction entre '*Halal*' et '*Haram*' : ce qui est autorisé, par rapport à ce qui est interdit. Ainsi, l'idée de se marier avec une partenaire non musulmane est considérée comme impensable chez trois de mes participants. Pour eux, un mariage mixte peut brouiller les frontières qui séparent le '*Halal*' du '*Haram*', c'est-à-dire le permis de l'interdit. Il est aussi utile de rappeler que ces considérations, qui semblent s'ancrer dans le répertoire religieux, s'alimentent plutôt du contexte socioculturel de la société d'origine. À certains moments, par contre, elles ne sont que des constructions sociales qui n'ont rien avoir avec la religion, mais qui sont justifiées par des référents religieux par les participant-e-s.

En outre, la société d'accueil est considérée par mes participant-e-s comme très (trop) libérale, d'où la difficulté, à leurs yeux, de fonder une famille conformément à la religion d'origine, surtout dans un mariage mixte. D'ailleurs, pour certains, ceux et celles qui optent pour le mariage mixte sont considérés comme des renégats. Il n'y a qu'avec les converti(e)s à l'islam, homme ou femme, que le mariage mixte est accepté selon eux. Aussi, une femme d'origine algérienne qui se marie avec un Canadien non musulman peut susciter le mécontentement de sa communauté, ce qui peut aller jusqu'à provoquer son reniement, alors qu'à l'inverse, un homme d'origine algérienne qui se marie avec une Canadienne non musulmane est beaucoup moins susceptible d'être jugé par sa communauté<sup>2</sup>. De manière générale, le poids des traditions religieuses est plus exigeant et accablant pour la femme que pour l'homme. Il est utile de rappeler que la religion est souvent instrumentalisée, au profit des hommes, dans la régulation des liens et des rapports de genre au sein du couple (cf. Addi 2017; 1999 ; Guérid 2007 ; Boukhebza 2002). C'est ainsi que, lorsqu'il se

---

<sup>2</sup> J'ai en effet rencontré, à l'étape des pré-tests, deux cas où des femmes interviewées ont été reniées par leurs familles. Malheureusement, le mariage mixte de ces deux femmes n'a pas permis leur participation à ma recherche.

trouve dans l'incapacité de justifier ses décisions auprès de sa famille, le plus souvent, le père, ou le mari, recourt aux arguments religieux comme instrument incontournable pour légitimer son pouvoir (cf. Addi 1999).

Le référent religieux est ainsi utilisé comme un instrument de contrôle social exercé surtout, mais pas exclusivement, sur les femmes. Cette instrumentalisation de la religion s'observe chez mes participants aspirant au mariage, surtout à travers leur choix d'une conjointe, bien qu'ironiquement, ils puissent par ailleurs ne pas forcément pratiquer assidument leur religion. Le recours à la religion pour justifier le choix de leur conjointe peut être considéré comme une sorte de rappel des repères d'origine (cf. Jasser, 2006). Ainsi, pour certains de mes participants, les conflits conjugaux sont souvent discutés et solutionnés dans le cadre de la religion. Ceci explique en grande partie leur méfiance envers les unions mixtes, au sein desquels il est difficile d'exercer une régulation normative des conflits fondée sur la religion. La place capitale qu'accordent mes participant-e-s au critère religieux dans le choix d'un-e conjoint-e traduit donc une volonté de pérenniser leur couple. Il y a aussi l'éducation des enfants, qui semble revenir dans la parole de mes participant-e-s comme un motif pour éviter les mariages mixtes. C'est que les valeurs à transmettre aux enfants doivent nécessairement obéir à un consensus dans le couple (cf. Legault, Bourque et Roy, 2009). Or, pour eux, les modèles normatifs et le style de vie à l'occidentale peut sans doute receler des contradictions avec leur culture d'origine et leur religion sur le plan des mœurs et des valeurs (Legault, Bourque et Roy, 2009). Donc, l'évitement d'un mariage mixte<sup>3</sup> signifie le souci pour une vie familiale stabilisée dont les repères sont univoques, et dont, par conséquent, les frontières séparant le permis de l'interdit sont claires dès le début.

La difficulté à trouver la partenaire idéale en immigration pousse mes participants masculins à s'orienter vers le pays d'origine pour trouver une conjointe, par le biais

---

<sup>3</sup> Soulignons par ailleurs que l'islam n'interdit aucunement les mariages mixtes.

de la famille. Cette médiation, dans son aspect interventionniste traditionnel, s'effectue dans la confiance; d'ailleurs, c'est souvent la mère ou la sœur qui est mandatée par le migrant pour lui trouver une conjointe. Une fois que l'élue et sa famille ont donné leur accord, le prétendant se déplace au bled pour entreprendre les étapes nécessaires et finaliser le mariage soit du point de vue administratif, soit du point de vue social. Une fois de retour au pays d'immigration, le nouveau marié entame la procédure de parrainage qui, le plus souvent, nécessite une période de six mois pour que sa conjointe puisse le rejoindre. Ce changement de situation matrimoniale expérimenté par mes participants semble important dans leur cheminement migratoire.

Participant 24 : « Une fois, ma femme à Montréal, tout a changé, c'est plus de responsabilité [...], une façon de vivre son immigration, ma famille, maintenant est ici et non là-bas, c'est ce qui change. »

La vie conjugale place au cœur des préoccupations des conjoint-e-s la question des rôles et du partage du pouvoir décisionnel dans le couple (cf. Chicha, 2012). En contexte, migratoire occidental, c'est surtout le pouvoir de l'homme qui risque d'être ébranlé, alors que les valeurs d'inégalité, a priori, risquent de menacer l'équilibre du couple. Toutefois, les conjointes parrainées se trouvent dans une situation de vulnérabilité et risquent de se voir confiner dans une place inférieure au sein de la cellule conjugale (cf. Ezquerro, 2014). Bien qu'un mariage avec une conjointe parente puisse être considéré par certains (c'est le cas de mon participant 5, par exemple) comme une garantie d'allégeance et d'obéissance de l'épouse à son mari, ceci ne garantit pas la réussite du couple ni sa pérennité, tel qu'illustré par le cas d'un de mes participants, qui raconte l'échec de son mariage avec sa cousine parrainée (cf. *infra* : séparation). Être conservateur et mener sa vie conformément aux modèles traditionnels n'est aucunement une tâche facile en Occident. Les accommodements exigés pour ce faire requiert un travail assidu de la part des deux partenaires, car les

contradictions peuvent se terminer par l'éclatement du couple, comme, on le verra dans la question du divorce en immigration.

#### 8.4. Avoir une première expérience en immigration

J'ai déjà évoqué auparavant que certains de mes participants, six d'entre eux, ont déjà eu une première expérience en immigration (en France ou ailleurs) avant d'immigrer au Canada. Pour eux, le processus d'intégration au Canada semble plus souple, et les difficultés rencontrées sont surmontées avec plus d'aisance que celles rencontrées dans leur première immigration. La situation administrative stable leur permet de voir plus clairement dans leurs choix ; d'ailleurs, selon leurs témoignages, leur intégration économique semble plus ou moins facile. Au fur et à mesure que le temps passe, fonder une famille devient une priorité. La recherche de la conjointe appropriée s'amorce. Les plus chanceux de mes participants, notamment les six susmentionnés, sont ceux qui ont connu leurs conjointes dans la première migration ou la seconde. Ceci peut s'expliquer par le facteur âge, puisque le fait d'émigrer à un jeune âge, leur a permis de tisser plus de relations et même de connaître une personne potentiellement apte à devenir le/la partenaire de la vie :

Participant 8 : « Arrivé à 30 ans l'entourage commence à bouger pour te faire marier, et fonder une famille [...], pour le choix de [ma future] femme, on apprend des expériences des autres, puis les gens racontent, et opter pour un mariage mixte est exclu [...]. J'ai pensé à l'Algérie directement, moi ma femme je l'ai connue ici [à Montréal]. C'est surtout au plan culturel pour les enfants, et puis on est plus à l'aise avec une personne de la même origine, la même culture qu'avec une personne de culture différente. »

Participant 22 : « Je me suis marié au Canada, mais de l'Algérie. En fait, c'était une histoire qui avait déjà commencé en France, c'était à l'ancienne, il n'y avait pas entre nous une histoire. Elle ne m'a pas vu, mais moi je l'ai repérée ; je l'avais en tête. Et quand j'étais en France ça a

commencé l'immigration au Canada, je me suis dit je pars au Canada, c'est une vie qui commence là-bas. J'ai 30 ans. Je ne voulais pas perdre de temps, il importait pour moi d'être marié. Donc, voilà, j'ai contacté ma sœur et je lui ai donné toutes les informations concernant la fille, son nom, son adresse, voir si elle n'est pas mariée ou engagée [...], ça m'intéresserait. C'est parti comme ça, et comme je n'avais pas les papiers, donc ils ont fait le ménage en Algérie et ma femme est venue ici toute seule [...]. La coïncidence est que ma femme faisait une demande d'immigration au Canada. Donc je n'ai pas fait du parrainage, elle l'avait déjà son visa d'immigration permanent. Parce que son frère y était déjà aussi, et elle prévoyait poursuivre ses études, et finalement elle est venue pour se marier. Je n'ai pas parrainé »

Quand ce participant, qui a émigré à 21 ans, décide enfin de rester pour de bon après plusieurs années en immigration, c'est l'idée de mariage et de fonder une famille qui concrétisera sa décision finale. Donc, le mariage, chez lui, est une libération du provisoire. La cérémonie du mariage s'est effectuée au pays d'origine. Il a en a été de même pour les cinq autres participants : leur cérémonie de mariage s'est déroulée en Algérie. Ce besoin de célébrer le mariage dans le pays d'origine a ses explications sociales. D'une part, cela confère à son mariage la légitimité et la bénédiction octroyée par le groupe d'origine. La société d'origine exerce donc son emprise sur ses membres en immigration, ce qui fait que l'acte d'union cherche sa légitimité dans le modèle d'origine. Il importe aussi de souligner ce que cette union peut socialement confirmer ou infirmer la réussite du revenant pour se marier.

Par ailleurs, chez l'immigrante célibataire, comme dans le cas de la participante citée ci-après, le mariage peut devenir un second alibi pour légitimer la présence en immigration quand l'alibi originel n'est plus valide ou n'a plus sa raison-d'être:

Participante 14 : « Pour ma mère c'était clair, je termine les études je rentre au pays, sauf que dans le cas d'un mariage je reste, et c'est ce que j'ai fait, ce n'étais pas planifié [...], c'est arrivé comme ça »

Pour ma participante, le mariage a constitué l'unique justificatif lui permettant de rester en immigration, car, dans la société d'origine, pour toute femme en immigration, demeurer célibataire sans ce justificatif est socialement inadmissible (cf. Sayad, 1999). On peut comprendre ainsi que la femme émigrée soit incitée à trouver son conjoint en immigration. Mais, une autre participante, toujours à la recherche d'un futur conjoint, témoigne des difficultés rencontrées pour trouver un conjoint de la même origine en immigration, car, selon elle, le plus souvent les hommes immigrants préfèrent chercher dans le pays d'origine. Socialement parlant, il est très difficile qu'une émigrée renverse le processus social en cherchant elle-même un conjoint au pays d'origine pour le parrainer. Donc, elle est condamnée à trouver son conjoint en immigration, de préférence de la même origine. Dans mes observations, par ailleurs, de nombreuses émigrées célibataires, à leur retour au pays après avoir terminé leurs études, n'arrivent pas à s'établir dans la société d'origine, ni à trouver le conjoint espéré. Cette difficulté est due aux préjugés socialement véhiculés relatifs à la femme autonome, préjugés qui peuvent même aller jusqu'à faire peser des soupçons sur son honneur (cf. Abassi, 2005). D'ailleurs, plusieurs d'entre elles reprennent l'émigration après un séjour au pays d'origine, le plus souvent décevant. En somme, si le mariage en immigration assure pour l'homme migrant ce passage du provisoire vers le permanent, pour la femme migrante, le mariage non seulement est l'alibi de sa présence en immigration, mais il la prémunit contre les qu'en dira-t-on dans la société d'origine. Donc, le mariage entre migrants de première génération prend deux significations différentes selon qu'on est un homme ou une femme. Dans tous les cas, le mariage pour mes participant-e-s est une recherche de l'autre pour se donner de l'assurance : trouver une conjointe ou un conjoint est une réaffirmation d'existence sociale par rapport à la société d'origine. Le recours aux origines acquiert alors un double sens. Il permet pour le ou la migrant-e, d'une part, l'apaisement de la nostalgie du passé pré-migratoire et, d'autre part, le partage de ce passé et de cette nostalgie avec quelqu'un qui le ou la comprend. C'est aussi une manière d'afficher

sa réussite méritée en immigration face au tribunal social. La cérémonie du mariage est aussi une sorte de partage de sa réussite avec les siens.

Le rôle social du référent religieux, qu'il importe de souligner à nouveau, est notamment de garantir, ou plutôt de promettre, l'unité de la future famille (cf. Addi 1999). Cette dimension sociale du religieux sert à contrer tout penchant à l'individuation, agissant comme un rappel de l'importance du groupe. Chez les conservateurs, toutefois, la fonction sociale du religieux peut servir à la subordination de la femme à l'homme, conformément au modèle traditionnel patriarcal (Addi, 1999). Cependant, en immigration, des ajustements, à des degrés différents, peuvent être adoptés pour aboutir à des changements relatifs aux rôles domestiques. Cette orientation est retrouvée chez certain-e-s de mes participant-e-s qui semblent adhérer à des valeurs égalitaires, notamment dans le partage des rôles et des tâches domestiques, pour concourir à une régulation fondée sur les compromis mutuels. Leur couple s'efforce d'éliminer toute contradiction qui peut entraver leur rapport conjugal au quotidien.

#### 8.5. L'accompagnement et l'intégration après le parrainage

Le processus d'accompagnement de la conjointe parrainée prédétermine son intégration. Le parrain peut décider de l'itinéraire à entreprendre par sa parrainée. De toute façon, au fur et à mesure que le temps passe, la parrainée redécouvre la société d'immigration à travers ses propres yeux.

Participant 9 : « Pour le mariage, on choisit pour toi, mais aussi je prenais mon temps de voir la personne, puis les critères familiaux et rencontrer la personne parce qu'elle est aussi maître de sa décision. Puis, le parrainage aussi, sur le plan administratif, ça a pris cinq mois, j'ai commencé avec elle tout doucement, je l'ai orienté à trouver une formation, d'ailleurs je l'ai envoyé au même atelier d'intégration avec la même personne que

moi. Elle a fait le même parcours que le mien à mon arrivée : une formation, puis une seconde formation, puis elle a fini de trouver un travail. Pour moi c'est réussi. La réussite est relative. L'échec aussi [...]. On entend souvent parler d'échec de parrainage dans notre communauté. Parrainage ou non, c'est vrai que ce n'est pas évident, je comprends que c'est difficile, tu es face à une personne que tu ne connais pas trop, où les mentalités ne se rencontrent pas. Il faut discuter tout le temps. Puis il y a ce facteur économique qui revient pour compliquer la situation. »

Le parrainage est un lien de dépendance qui impose la subordination de la conjointe (la parrainée) à son conjoint (le parrain). Ce dernier est obligé de subvenir aux besoins de sa parrainée (Ezquerro, 2014). Le parrainage donc se conjugue dans un rapport d'inégalité de statut entre parrain et parrainée, ce qui n'est pas sans conséquences sur les rapports au sein du couple (Kérisit, 2000). Aux yeux du participant précité, c'est plutôt dans l'ouverture et le partage des valeurs égalitaires que la réussite de l'intégration de la parrainée peut être réalisée. Toutefois, le couple formé par le parrainage n'est pas l'abri des problèmes conjugaux qui, le plus souvent, se terminent par le divorce s'ils ne sont pas pris aux sérieux (Ezquerro, 2014). Ce volet est discuté *infra* dans la question du divorce.

#### 8.6. La démission conjugale

La démission du conjoint ou de la conjointe de leur rôle peut être la cause de la fragmentation du couple. Des témoignages de seconde main révèlent de tels constats. Bien que cette démission concerne les deux partenaires, les cas rapportés par mes participants clés concernent plutôt le conjoint, comme dans les propos qui suivent :

Participant 11 : « J'ai un ami qui a suivi plusieurs formations durant deux ans sans aucun boulot, il travaille sous la table dans une boulangerie, alors que sa femme a trouvé du boulot [dans son domaine]. Ceci créait une tension dans leur couple, il ne pouvait pas l'accepter alors qu'ils ont commencé ensemble les études. Donc, il avait soulevé le problème de

l'éducation de leur enfant; sa femme est venue vers moi pour m'en parler [...]. Le mari n'arrivait pas à accepter la situation, puis il y avait leurs deux enfants, il refusait de les garder. C'était très tendu entre eux; il était sur le point de divorcer. Je connais très bien le couple, j'ai dû intervenir pour essayer de les calmer. C'était une phase très difficile, c'est rentré dans l'ordre; ils sont à Toronto, les deux travaillent. »

Dans un premier moment, il arrive que l'homme accepte difficilement que sa conjointe le dépasse, notamment au niveau professionnel, dans la mesure où, au pays d'origine, l'homme n'est considéré que par son travail en tant que pourvoyeur principal de la famille. Ensuite, l'homme peut jalouser sa conjointe, car elle a décroché un travail qui répond à ses qualifications, alors que lui n'a pas pu en faire autant. La conjointe ayant pour sa part un emploi auquel elle tient et, son travail étant contraignant (comme tout travail), elle n'est plus soumise à un devoir de tout organiser pour son mari. Un travail déqualifiant où l'absence du travail chez le conjoint semble être une source de conflits et de tensions au sein du couple (Thalineau, 2004, p. 84; cf. Kaufmann, 1995). Le conjoint se voit délaissé, mais surtout dépossédé d'un pouvoir qui émane de son statut du mari et/ou père. Il se sent trahi par l'être le plus proche de lui, car il refuse de renverser les rôles et de s'occuper de leur enfant et des tâches domestiques. Un sentiment de déconsidération agit défavorablement sur ce mari, qui n'existait pour sa femme que par son travail (cf. Thalineau, 2004).

Donc l'homme et la femme se retrouvent sous les mêmes conditions pour affronter le marché de l'emploi, qui leur est le plus souvent hostile (Vatz-Laaroussi, 1993). Dans cette égalité des chances offerte par le marché de l'emploi, qui peut même favoriser la femme sur l'homme, une redistribution plus égalitaire des rôles à l'intérieur de leur foyer s'impose. (Vatz-Laaroussi, Lessard, Montejo et Vanna, 1996). La conjointe est dans l'obligation de laisser quelques tâches à son mari. Le travail de la conjointe à l'extérieur impose une redistribution des rôles domestiques, où le rôle de l'homme est appelé à se modifier dans la cellule familiale. Il n'est pas rare que le mari refuse de se

soumettre à la nouvelle redistribution des rôles domestiques (Chicha, 2012; Chicha et Charest, 2008), dans un contexte où la femme tente de concilier le travail et la famille. Une telle situation affecte considérablement l'estime de soi (cf. Kaufmann, 1995) de l'un-e comme de l'autre. Le conjoint se déprécie face à sa conjointe, et leur rapport n'est plus comme avant; le climat entre les deux devient très tendu. Entre « ce n'est pas la femme que j'ai connue » et « ce n'est pas l'homme que j'ai connu », les culpabilités sont échangées l'un sur l'autre. Mais c'est aussi dans le partage des rôles domestiques que le couple est sous la menace de la fragmentation (Kérisit, 2000). Le désir de vouloir exercer son pouvoir amène le mari à vouloir imposer à sa conjointe son autorité masculine, pour se (re)mettre ainsi dans une position dominante. Dans cette forme de démission, le conjoint compte sur l'entourage pour légitimer son autorité et culpabiliser la conjointe qui a, selon lui, déserté son rôle de mère.

Le conjoint, qui peut être mis mal à l'aise par cette nouvelle situation au sein de son foyer, nourrit inconsciemment des conflits en fragilisant sa relation conjugale (Kaufmann, 1995). Selon d'autres témoignages, quand l'homme n'arrive pas à décrocher un emploi, c'est la femme à elle seule qui affronte l'hostilité du marché de l'emploi. Une de mes participantes opte pour mettre sur pied une garderie en milieu familial, car, selon elle, ce type d'entreprise offre plus d'autonomie et moins de pression, ce qui fait d'ailleurs qu'elles sont toujours sollicitées par les familles immigrantes pour y placer leurs enfants (cf. Vatz-Laaroussi, 2012). La femme, par cette option, se substitue à son mari comme principale pourvoyeur.

Participant 12 : « Je n'arrive pas à comprendre X; il a baissé les bras, c'est sa femme qui commande, elle a ouvert une garderie au milieu familial, ça fait rentrer de l'argent. Lui tout le temps à Jean-Talon entrain de siroter son café dans des parties de dominos sans fin, tu appelles ça un homme. C'est sa femme qui fait rentrer de l'argent, il est à sa merci. »

Participant 29 : « Il y a beaucoup de problème au sein de la communauté algérienne ici à Montréal. Ils ne parlent pas, ils gardent le tout pour eux. »

Comme cette femme qui vit des grands problèmes. Et tient tout en secret [...]. Elle a demandé de l'aide au Centre, je lui ai demandé des témoins, elle m'informe que personne n'est au courant de sa situation à part une femme. Et elle n'a informé personne. La DPJ lui a pris sa fille de 16 ans pour mauvaises fréquentations; elle habite Montréal Nord. Elle est noyée dans des grands problèmes et elle a 5 enfants et elle est divorcée. Son mari l'a quitté en 2009; avant cela, ils avaient leur propre maison à Drummondville, puis ils vivaient bien avec son mari et ses enfants. Tout d'un coup, ils ont vendu la maison le mari est retourné en Algérie. Certains Algériens ici vivent des drames familiaux terribles. »<sup>4</sup>

Dans de tel cas, certains conjoints se désengagent de leurs responsabilités familiales, comme en témoigne le participant 12 ci-haut. Dans la démission du conjoint de son rôle, sa femme non seulement assume tous les rôles domestiques, mais elle est aussi le principal pourvoyeur de la famille. Dans ce renversement, le mari se délaisse et sombre dans l'oisiveté. L'estime de soi s'achève dans la déconsidération, et tout désir de trouver crédit aux yeux de sa conjointe est brisé (cf. Goffman, 1975). Lorsqu'il n'arrive plus à se trouver un emploi qui réponde à ses qualifications, et quand l'âge devient un handicap sur le marché du travail, la volonté de recommencer à zéro disparaît. Quand le conjoint est impuissant à renverser sa nouvelle situation, son quotidien se fige dans un avenir impossible. Mais son désengagement le précipite au bas de l'échelle dans sa famille également. L'image se renverse aussi quand la conjointe n'arrive plus à supporter la situation, comme l'atteste ce témoignage de seconde main :

---

<sup>4</sup> Il est important à ce stade d'identifier certains de mes participants que je considère comme des participants clés, notamment parce qu'ils occupent une place privilégiée dans la communauté algérienne. Ils sont sept au total, dont cinq travaillent ou s'impliquent au Centre Culturel Algérien. Ces derniers, de par leur position dans l'association, sont au courant de plusieurs cas de familles d'origine algérienne en détresse. Certains ont même joué un rôle d'intermédiaire pour maintenir des familles ensemble. Les deux autres participants clés, qui n'appartiennent pas à cette association, ne sont pas sans importance ; ils ont acquis une certaine autorité au sein de leur entourage, non seulement grâce à leur ancienneté en immigration, mais aussi au statut qu'ils ont déjà acquis dans le pays d'origine en jouant des intermédiaires entre les couples en crise. L'expérience et l'expertise de ces sept participants clés m'ont été précieuses, puisque plusieurs des familles algérienne en crise, ici à Montréal, étaient réfractaires à l'idée d'étaler leurs problèmes conjugaux dans le cadre d'une recherche.

Participant 42 : « Ce couple s'entendait très bien, puis c'est la séparation. C'est à cause du gars qui a négligé sa femme [...]. Il préparé son doctorat à Concordia, sa conjointe travaillait partout, mais juste dans des petits jobs : Dollarama etc. sans oublier les tâches domestique, et leur petite fille de 3 ans. Un certain moment, elle en avait marre. Elle a plié bagage avec sa fille pour l'Algérie. Le gars ne s'est rendu compte qu'après son départ : après quoi ? »

Dans cette nouvelle trame conjugale (Kaufmann, 1995) imposée par les conditions de la société d'accueil, le couple s'acharne à maintenir son projet d'immigration. Toute stratégie s'adopte dans le sacrifice d'un partenaire pour la réussite de l'autre, le plus souvent. Lorsque le conjoint est noyé dans son engagement professionnel, qui peut se traduire par un désengagement conjugal, dans cette interminable attente, la conjointe se voit abandonnée par son mari (Chicha, 2012). Entre le travail contraignant afin de subvenir au besoin de sa famille et les tâches domestiques, la conjointe se trouve sous une pression intense. Qui plus est, l'absence d'une reconnaissance de la part de son conjoint peut être une source de problèmes.

#### 8.7. Renoncer au travail dans le consentement

Souvent, lorsque c'est la femme migrante qui est appelée à renoncer à l'extérieur pour s'occuper de l'intérieur, l'éducation des enfants semble en être la principale raison :

Participant 14 : Quand je me suis mariée, j'ai continué à travailler jusqu'à la naissance de mon premier enfant [...] ; après ma maternité j'ai repris le travail, c'était ma sœur qui s'occupait de mon enfant, à l'époque elle ne faisait rien [...]. La garderie ce n'est pas une chose facile, et je ne pouvais pas mettre mes enfants dans une garderie québécoise, donc j'ai dû renoncer à mon travail, surtout moi je veux que mes enfants parlent kabyle [...]. La langue transmet notre histoire et nos significations, nos contes kabyles je veux les raconter en langue kabyle et non en français. Et

puis il y a les coutumes kabyles, etc. pour moi ça fait partie de l'identité, et de nos origines. »

Pour ma participante, le choix d'arrêter le travail s'est déroulé d'un commun accord avec son conjoint. Avec la naissance de leur premier enfant, elle décide d'arrêter le travail et de se consacrer à l'éducation de son enfant. Deux ans après, un second enfant arrive. La transmission du modèle d'origine pour les enfants (la langue et culture d'origine) exige un consentement dans le couple (cf. Chicha, 2012). Cette mission semble incomber plus à la mère qu'au père. Toutefois, bien que le père travaille à l'extérieur, il n'est pas exclu du projet de transmission du modèle d'origine. En effet, dans certains cas, l'éducation et la socialisation des enfants conformément au modèle d'origine n'incombent pas uniquement à la conjointe. J'ai ainsi rencontré deux autres couples participants qui adhèrent à cette stratégie. Une telle volonté exige des sacrifices mutuellement consentis pour que le couple puisse arriver à trouver un compromis entre les exigences de la société d'accueil et celles de la société d'origine. Donc, pour la conjointe, renoncer au travail, d'une manière momentanée ou permanente, est le fruit d'un compromis entre les deux partenaires (cf. Chicha, 2012). Avec un seul salaire à la fin du mois, le couple gère minutieusement les charges et les dépenses sont raisonnées. La conjointe (ou le conjoint) qui ne travaille pas soulage le couple des frais et du temps requis pour les déplacements entre le lieu de travail, le foyer et l'école. Par ailleurs, être une mère en immigration, pour la participante 14, c'est être continuellement auprès de son enfant pour lui inculquer le modèle d'origine « langue et religion ». Mais, dans cette reproduction, le couple négocie aussi des accommodements avec le modèle d'accueil.

#### 8.8. Le travail et la mise en tension du couple

Si le travail est source de stabilité pour le ménage, il peut aussi être la source des problèmes et de tensions dans le couple.

Participant 6 : « Ils travaillaient sous la table, deux ou trois travaux. Visages pâles et les yeux cernés. Ça fait peur [...]. Après quoi la citoyenneté, il est retourné en Algérie, sa femme a refusé ainsi que ces enfants rentrent au pays avec lui. Voici les conséquences. »

Plusieurs exemples racontent la même trajectoire. Les membres du couple se négligent mutuellement, et le rythme effréné de travail n'offre aucun temps pour arranger les choses brisées dans les coulisses de l'immigration.

Participant 4 : « On arrive ici, on doit gérer, on doit travailler d'abord et le travail n'est pas garant, et toute la frustration le fait de ne pas travailler son métier, et occuper un travail qui n'est pas à la hauteur de ses diplômes. Il n'y a pas à qui se confier, et on doit gérer le reste, après les enfants la garderie, des trucs qu'on n'a pas l'habitude de faire là-bas chez nous [...]. Mais ici il faut les faire et les minutes sont comptées : ici je dois être debout à 6h00 du matin jusqu'à 7h00 ou 8h00 du soir, travailler toute la journée, on ne fait que travailler. Donc c'est un rythme qui nous dépasse, et qui nous met sur les nerfs, et ça y est une fois que les personnes sont sur les nerfs, ça commence les querelles, des problèmes des disputes. »

Le rythme de travail et de la vie imposé par la société d'accueil alimente considérablement les tensions dans le couple (cf. Thalineau, 2004 ; Kaufmann 1995). Des nouvelles données s'ajoutent au cours du parcours, d'où l'intérêt pour le couple d'actualiser ou de revoir sa stratégie. Travailler dans l'informel, occuper un travail général ou accumuler plusieurs emplois à la fois les inscrits dans un rythme effréné. Une telle cadence ne peut durer longtemps. Mais c'est dans cette course contre le temps que le couple perd son équilibre. Cadenassé par ses projets, soit ici ou là-bas, le couple se néglige dans son acharnement à réaliser l'irréalisable. Malmené par un rythme infernal, le couple est sous la menace de s'effriter progressivement. Par ailleurs, la question de la séparation entre la sphère familiale et la sphère professionnelle est très difficile. Le plus souvent, chez quelques-uns de mes participants, la sphère professionnelle empiète subrepticement sur la sphère familiale (cf. Kaufmann, 1995). Ceci n'est pas sans conséquences sur la santé du couple. La

multiplicité des rôles au quotidien qui peut en résulter n'aide pas à solutionner les problèmes de tous les jours. L'accumulation de ces problèmes dans un quotidien au rythme effréné envenime la vie familiale et rend l'atmosphère très tendue.

Participant 34 : « Ça fait 7 ans que ça dure, c'est fini pour moi, je n'en peux plus, je ne veux plus travailler, beaucoup de tension au travail et à la maison avec mon mari. J'étais tout le temps stressée [...] ; j'ai démissionnée [...], je me suis reposée, le temps de remettre de l'ordre chez moi, puis j'ai ouvert une garderie en milieu familial. Ça va mieux qu'avant, moins de tension [...]. On gère mieux notre quotidien. ».

Le rythme effréné imposé par la société d'accueil, surtout en rapport avec les conditions très dures au travail, peut devenir une réelle source de tension dans le couple (Kaufmann 1995). Après un certain parcours dans le marché de l'emploi, la participante précitée préfère un milieu moins stressant, jusqu'à même quitter son travail. Selon elle, démarrer une garderie en milieu familial avait l'avantage de lui offrir une ambiance de travail plus ou moins tolérable. Cette réorientation est détectée chez quatre de mes participantes 6, 14, 16 et 39.

D'autres fois, quand le mari (6, 13, 30) occupe un travail permanent, l'épouse choisit de rester sans travail, bien que parfois le mari puisse préférer que sa conjointe travaille aussi, comme chez le participants 13 : « j'aurais aimé qu'elle travaille, pour m'aider un peu, mais elle a choisi de rester avec les enfants ». D'autres conjoints proposent à leur conjointe de prendre un peu de recul, comme chez le participant 16 : « Elle était tout le temps sous tension, elle pleurait à chaque soir. Et ben, je lui dis carrément de démissionner ; jusqu'à date on s'en sort assez bien ».

### 8.9. La séparation des couples en immigration

Parmi les effets indéniables (et indésirables) de la société d'accueil sur la santé du couple, le divorce n'est pas le moindre (Tahon, 2000). Mais la société d'accueil n'explique pas à elle seule toute la problématique du couple en immigration. Le couple n'est jamais libéré de son passé, des problèmes d'origine pouvant engendrer des complications dans le couple. D'ailleurs, le problème du divorce en Algérie (société d'origine) se pose avec de plus en plus d'acuité; l'augmentation des divorces signalée par l'ONS<sup>5</sup> nous renseigne sur la recrudescence constante des dissociations conjugales (Abassi, 2005, p. 4). Le divorce peut être appréhendé comme la conséquence de conflits entre des rôles et statuts anciens et nouveaux, des situations où la séparation est l'unique solution (*cf.* Addi 1999). Selon Abassi (2005, p. 7), en Algérie, les facteurs traditionnels, ceux relatifs aux conflits de rôles familiaux, sont les plus significatifs dans le divorce. L'instabilité du couple algérien nous renseigne sur la menace de divorce qui pèse sur les couples en immigration. Ces derniers sont appelés à remédier à leurs contradictions et à recouvrer une réelle stabilité sous peine de mettre en péril l'avenir de la deuxième génération (*cf.* Tahon, 2000). Mais le fonctionnement d'un couple n'est nullement pareil à un autre (Kaufmann, 1995) et la dynamique conjugale en immigration n'est jamais totalement identique.

Dans cet affrontement au quotidien de la nouvelle société (Kaufmann, 1995), beaucoup de conflits peuvent toucher les couples nouvellement débarqués. Toutefois, tel que mentionné, trouver des couples séparés qui veulent raconter leur séparation est presque de l'ordre de l'impossible. Pour pallier cet écueil méthodologique, je me suis servi des témoignages de mes participants clés comme d'une source d'information. À cet effet, les témoignages des bénévoles du Centre culturel algérien sont d'une grande valeur. Ces derniers sont souvent sollicités pour servir de médiateur pour un couple

---

<sup>5</sup> Office National des Statistiques

en crise, pour tenter de leur éviter une séparation. Dans le cas où cette séparation est inévitable, de l'aide sur le plan psychologique, social et/ou même financier est envisageable pour apaiser leurs souffrances. Les témoignages qui suivent racontent une réalité souvent cachée.

Participant 29 : « Les couples, qui arrivent ici, ont comme un bout de chemin derrière eux. Ils arrivent âgées, quarantaine et plus ; il y avait un certain organigramme dans la famille. Une fois en immigration, le plus souvent, l'organigramme change, déjà un homme à 45-50 ans c'est difficile pour lui de trouver un emploi, l'homme se trouve au chômage ou sinon on lui propose n'importe quoi, et il ne l'accepte pas. La femme algérienne comme d'habitude subit le tort ; elle peut travailler n'importe quoi, et après elle va reprendre doucement son statut. Ce qui veut dire dans le couple, l'homme ne travaille pas et la femme travaille, et ça commence les problèmes. En tout c'est un stress de changement de contexte [...]. Tu pars d'un pays où beaucoup de choses sont interdites par la pression et le contrôle social pour arriver dans un pays où tout est permis et par la loi et par la société, et qu'il est interdit d'interdire. Il y a des hommes qui passent des soirées au bar et le jeu en dépensant l'argent de sa femme et vice-versa. C'est le décalage des deux sociétés qui est la source des problèmes. Mais ceux arrivés de France c'était smooth, on s'est décoincé même vis-à-vis de la communication [...], ça se passe plutôt mieux avec ceux qui viennent d'Europe qu'avec ceux qui viennent de l'Algérie et au bout d'un mois il trouve un travail. Ceux qui viennent de l'Algérie ce n'est pas de leur faute, déjà ils ont ce complexe d'infériorité, ils me sollicitent à travers de l'emploi et ils se comportent comme que c'est lui qui va m'embaucher et je l'ai déjà dit : écoute ! »

Participant clé 6 : « Des femmes qui ont des amants, mariées avec des enfants j'en connais, pas une ou deux ou trois, mais plusieurs. Parce que, ça ne va plus dans le couple ; et après l'homme frappe à droite et elle à gauche. Finalement les couples qui divorcent sont les plus intelligents. Et la plupart des couples qui restent soit disant ensemble il reste pour les yeux des autres, pour que les gens n'en parlent pas ; pour que nos parents aussi n'en parlent pas, sinon ils le vivent comme un boulet, ils vivent avec ; et le divorce il y en a plein. »

Les conditions de la société d'accueil proposent un panorama sociologique complètement différent de celui applicable à la société d'origine (cf. Sayad, 1999).

Les couples qui insistent pour perpétuer le modèle traditionnel sont les plus vulnérables à la fragmentation (cf. Tahon, 2000). Plusieurs facteurs y concourent. Le facteur d'âge peut expliquer en partie la séparation. En effet, les couples qui arrivent à un âge plus ou moins avancé peuvent véhiculer une culture patriarcale d'origine qui ne s'accommode pas de la nouvelle société. Le recours à des valeurs égalitaires et à la redistribution des rôles domestiques ne sont pas forcément acceptés par le conjoint (cf. Vatz-Laaroussi, 2009). Les difficultés des premiers moments, liées surtout au marché de l'emploi, sont sources de frustration. Destitué de son passé professionnel qui le définissait dans son couple (cf. Thaleneau, 2004), c'est dans l'exercice de son autorité masculine que l'homme s'impose à la maison. D'autre part, la conjointe, qui ne se sent plus obligée de subir l'autorité de son mari, révoque son pouvoir et met celui-ci face à la nouvelle réalité du couple (cf. Legault & Fronteau, 2009). En effet, dans certains cas que j'ai rencontrés, les femmes rejettent toute reproduction du modèle patriarcale qui leur infligerait un statut de dominée face à leur mari. Le mari peut concevoir l'émancipation de sa conjointe comme une vengeance sur lui et sur le modèle d'origine, surtout lorsqu'elle le décline dans son couple. Cette émancipation peut devenir même la source de ses malheurs en immigration (Legault & Fronteau, 2009), comme nous le verrons dans la section suivante.

#### 8.9.1. Le couple entre gérance et ingérence

Il semble que la gestion du couple est fortement influencée par la société d'accueil, qui ne présente pas les mêmes supports que ceux existant dans la société d'origine. La manière dont le couple est géré à l'origine n'est plus valable, et le couple se voit dans l'obligation de le retravailler pour maintenir l'équilibre.

Participante 33 : « Au pays, je vivais avec ma belle-famille [...]. Trop de pression avec la belle-mère. Elle s'ingérait dans ma vie de couple. Puis mon mari ne prenait pas ma défense; c'est sa mère. Et puis il y a ce sentiment qu'on est surveillé par tout le monde. On n'a pas le droit à

l'erreur [...]. En somme, mon couple était géré par tout le monde. Et je n'avais pas mon mot à dire [...]. Ici, c'est différent, c'est vrai qu'au début c'était difficile, puis mon mari ne subit plus la pression de sa famille. Je pense qu'ici on vit notre couple. Peut être que ce n'est pas le cas pour tout le monde, mais le Canada a sauvé mon couple et ma famille. »

En Algérie, le mariage, comme système social, est plus que jamais l'instrument du groupe; il vise à conserver et à raffermir les valeurs collectives et n'est aucunement consacré à la recherche d'un bonheur individuel (cf. Addi 1999; boutefnouchet 1982; cf. Camilleri 1973, p. 13; Bourdieu 1963; Fanon 1959/2013) Dans ce même système, le couple est géré par le groupe (Addi, 1999). Tout le monde se sent concerné par le couple : le beau-père, la belle-mère les sœurs les belles-sœurs etc. C'est aussi la famille élargie qui intervient dans l'éducation des enfants. Cette ingérence assure la stabilité du couple à son insu, même dans les moments de tension, alors que ce dernier peut potentiellement être en éclatement (cf. Boutefnouchet, 1984).

En immigration, le couple est livré à lui-même. Une de mes participantes souligne son refus de reproduire la servitude au groupe élargie qu'elle subissait dans son pays d'origine, pour jouir de cette liberté acquise en immigration (cf. Vatz-Laaroussi et coll. 1996). Toutefois, de manière générale, le couple peine à s'autogérer en contexte migratoire (cf. Kaufmann, 1995). L'entourage social en immigration propose des relations externes artificielles qui fournissent peu de structures de soutien, contrairement au pays d'origine. Dans cet isolement, le couple se redécouvre en immigration pour solutionner ses problèmes de tous les jours. Chez les couples plus fragiles, comme le rapporte mon participant clé 5, les conjoints et conjointes s'enfoncent dans des conflits. Certains conjoints peuvent alors sombrer, notamment, dans le chômage chronique, le jeu et l'alcool. La désertion de l'espace domestique par l'époux rend ses rares présences à la maison souvent tendues. L'espace domestique ne devient pour lui qu'un dortoir qu'il fréquente sporadiquement, sans horaire précis.

Dans cet abandon, la femme peut être victime de ses doutes, qui laissent place aux soupçons de mauvaises fréquentations, ce qui peut mener à l'éclatement du couple.

#### 8.9.2. Le couple jeune mis à l'épreuve

Le couple jeune en immigration est peut-être le plus exposé aux risques de fragmentation.

Participant clé 5 : « les couples fraîchement mariés à leur arrivée, soit de la part de la femme comme de la part de l'homme, ouvrent les yeux sur des nouvelles réalités, où il n'y a plus de place aux interdits. Donc au terme fréquent, ils finissent par divorcer. C'est quand-même un pays libre, tout est beau, ils tombent sous le charme de cette nouvelle vie et ses tentations »

Participant 37 : « c'est ma fille qui m'a parrainée [...], ça allait bien dans son couple, ils sont arrivés jeunes [...] Tout allait bien, puis je n'ai rien compris, elle a divorcé [...], elle disait que son mari l'étouffait [...] je ne comprends rien, je pense que ma fille s'est occidentalisée. »

Les couples jeunes au début de leur parcours migratoire, et dont le passé conjugal est très récent sont vulnérables face à une société différente de la société d'origine, et où les frontières de l'interdit ne sont pas pareilles. Les opportunités que leur offre l'acquisition de nouvelles libertés individuelles ne sont pas sans conséquences. D'une part, certaines jeunes femmes préfèrent rompre sans condition avec le modèle traditionnel pour reprendre leur vie en main selon leurs propres termes. La présence d'un enfant ne les empêchera pas d'entamer leur émancipation à l'occidentale, voire de refaire une autre vie. D'autre part, le jeune immigrant, face à toutes les libertés et les tentations offertes par la société d'accueil (ex. : libertinage, alcool, jeu, sorties nocturnes etc.) ne se prive pas non plus, même marié. La fréquentation des casinos et le jeu annonce des complications, en particulier les dettes qui s'accumulent. En présence d'enfants, le jeune marié n'hésite pas à réclamer le droit d'accéder aux allocations des enfants directement versées dans le compte de la mère, censée gérer

ce poste budgétaire. L'infidélité, entre autres, est responsable de nombreux cas de divorces chez les jeunes couples dans la communauté d'origine algérienne. Dans l'illégitimité de l'acte, à travers la maîtresse et/ou l'amant s'expriment le rejet du modèle traditionnel. Donc, le jeune couple, tenté par ces libertés, peut se trouver submergé par les tentations et finir par se séparer.

### 8.9.3. La femme soumise émancipée

La société d'accueil peut offrir des opportunités plus favorables à la femme qu'à l'homme, ou sinon, c'est la femme qui plus disposée à s'insérer dans cette nouvelle société.

Participant 33 : « Aux débuts, pour le travail, j'étais plus chanceuse que mon ex-mari, car j'ai décroché un boulot et lui non, alors qu'on avait le même diplôme. Il a très mal accepté mon travail [...]. C'était souvent tendu entre travail et maison [...]. Puis, je pense que les choses ont changé.»

L'emploi féminin extérieur met l'épouse dans l'obligation d'assumer simultanément plusieurs rôles : ceux relatifs à l'entretien du foyer, à l'éducation des enfants et ceux qui concernent son métier (cf. Chicha et Charest, 2008). Cette surcharge de rôles peut avoir des répercussions négatives sur la relation conjugale. Car si la femme s'en accommode en essayant, dans la mesure de ses possibilités, de répondre à toutes les exigences qui lui incombent, il n'en va pas toujours de même pour son mari (Chicha et Charest, 2008). C'est ainsi que la négligence des tâches domestiques par l'épouse donne progressivement lieu à des conflits pouvant conduire à la demande de divorce. Dans un tel cas de figure, il y a atteinte au pouvoir masculin de chef de famille officiel, qui confère au mari le rôle traditionnel de pourvoyeur domestique (Thalineau, 2004). Le rôle traditionnel de femme au foyer, quant à lui, attribue à l'épouse un rôle complémentaire et lui reconnaît un statut de femme entretenue. Elle

est dépendante de son mari, qui est le maître incontesté et incontestable (cf. Schwartz, 1990, p. 38, cité dans Thalineau, 2004).

Or, le travail de la femme, en contexte migratoire, remet en question cette répartition des rôles et des statuts en instaurant une nouvelle organisation qui confère à l'épouse un pouvoir non négligeable et lui attribue une indépendance par rapport à son mari. La femme se voit offrir, en immigration, de nouvelles possibilités qui remettent en cause la répartition des rôles domestiques qui régulaient son quotidien social au départ (Vatz-Laaroussi 1992). La fréquentation de femmes de différentes origines dans les organismes communautaires ou en milieu de travail, notamment, lui ouvre les yeux sur ses droits et ses obligations, tout en lui faisant miroiter une nouvelle manière de vivre et de se comporter, ainsi que la possibilité d'accéder à un nouveau style de vie propre à la société d'accueil. Il faut éviter toutefois de généraliser, en prenant en considération certaines variables qui peuvent influencer sur le niveau de traditionalisme des couples. En particulier, les couples d'origine urbaine ou de milieux socioculturels favorisés tendent à adhérer à des valeurs plus égalitaires par rapport aux couples d'origine rurale ou issus de milieux socioculturels plus modestes. Mais, il demeure difficile de généraliser quant aux chances que ces variables aient un impact sur les risques de divorce, puisque plusieurs autres variables peuvent y concourir (cf. Labelle, 1990, p. 74).

#### 8.10. Le divorce dans le cas de parrainage

Le mariage par parrainage est potentiellement sous la menace de l'échec si la parrainée est déconsidérée ou si elle est soumise à un abus d'autorité de la part de son parrain.

Participant 35 : « Le mariage c'était avec une cousine [...] Pour moi c'était clair dès le début, la femme à la maison et moi à l'extérieur, c'était mes conditions. Elle a accepté, puis je l'ai parrainée [...]. On a eu un enfant ensemble. Après trois années, quand elle a régularisé sa situation elle m'a juste dit qu'elle ne voulait plus de moi [...] Je ne sais pas ce qui s'est passé, à force de fréquenter d'autres femmes. Bref, elle a demandé le divorce [...] ; c'était une épreuve très dure pour moi ; c'était parmi les causes qui m'ont poussé au retour. C'est du passé tout ça. »

Le couple formé par le parrainage (Coté et coll. 2002) est souvent exposé aux problèmes conjugaux, et en particulier aux risques de divorce (Kérisit, 2000). Le parrainage, quand il est piloté par un homme adhérant au modèle traditionnel, confère non seulement un statut de supériorité au parrain, mais, surtout, favorise l'apparition des pratiques relevant d'une culture patriarcale consacrant l'hégémonie de l'autorité masculine dans le couple. En conséquence la parrainée est soumise au dictat de son parrain (Ezquerro, 2014, p. 119-20), ce qui peut être source de tensions dans le couple. Sans défense, la parrainée, sous la menace d'un chantage potentiel (« tu m'obéis ou tu rentres en Algérie »), doit manifester soumission et allégeance à son parrain. Dans le cas contraire, ce dernier peut exercer son droit de mettre fin au parrainage, ce qui se traduit par l'expulsion de la parrainée. Lorsque la durée du parrainage s'est écoulée, le mariage peut se solder par un échec (cf. Ezquerro, 2014). En somme, la parrainée, qui est dans une posture plus vulnérable, est objet d'un chantage continu. Les conséquences socio-juridiques de cette vulnérabilité de la parrainée ne sont pas à négliger (Kérisit, 2000).

D'autres parrainages peuvent s'arrêter juste à leur début, comme chez le participant suivant :

Participant 17 : « Ma mère m'a trouvé une femme, on a tout fait, le mariage etc. j'ai engagé la procédure du parrainage, pour m'annoncer qu'elle n'était pas vierge, j'ai tout rompu. Elle me prenait pour un débile [...]. Tu penses que je vais accepter ça [...]. J'avais entamé les démarches du parrainage, tout était bien. Puis, là, j'ai tout arrêté. Ça m'a coûté les

yeux de la tête. Je suis en plein divorce je dois me déplacer en Algérie bientôt pour finaliser la procédure du divorce. »

Dans le cas du participant 17, la séparation au début du parrainage reflète clairement la peur du parrain de ne pouvoir exercer son autorité; le parrain craignait qu'une femme non vierge puisse être excessivement volage, désobéissante et libérée. Des histoires circulent entre hommes célibataires en immigration concernant des parrainages qui ont échoué à cause d'un désir d'émancipation de la parrainée. La parrainée peut accepter de se marier dans l'unique but d'émigrer; une fois que sa situation en immigration est régularisée, elle peut se séparer de son conjoint, si elle le désire. Du coup, une peur obsessionnelle peut hanter certains prétendants au mariage, comme dans ce cas, celle d'être instrumentalisé comme pont à l'émigration. De telles histoires sont racontées entre migrants pour que la méfiance s'installe, à un point tel que certains d'entre eux en viennent à préférer le célibat.

Deux cas de mariage ratés ont pu être observés chez mes participants, dûs à des problèmes de cet ordre survenus au début de leur couple. Ces deux participants, avant leur mariage, ont dû faire face à une désapprobation sociale issue de la société d'origine en raison d'un la « non-virginité » de leurs futures conjointes, ce qui a éventuellement mis fin à leur projet de mariage. En effet, dans la morale collective, la future mariée doit arriver vierge à son mariage, et sa non-virginité constitue un motif d'invalidation socialement légitime d'un mariage projeté. Selon Abassi (2005, p. 24-27), socialement institutionnalisée, cette norme constitue une règle absolue, voire sacrée, dont la violation revient à offenser la conscience collective, pour reprendre les termes durkheimiens. La jeune mariée, ici la parrainée, doit également se conformer à l'image de la vierge, afin de faire correspondre sa conduite et son attitude aux attentes des migrants célibataires pour qui le mariage, en immigration, doit reproduire les modèles sociaux d'origine. Dans une autre configuration, il se peut aussi qu'une future partenaire manifeste son adhésion au modèle traditionnel juste pour émigrer, et

qu'une fois sa situation régularisée, elle entame la procédure de divorce (voir le participant 35 précité). Pour un autre participant, candidat à l'émigration, l'annulation de son projet d'émigrer au Canada lui a semblé nécessaire, car il considérait son couple sous la menace du divorce et était persuadé qu'une fois en immigration, la fin de son couple serait inévitable.

En somme, le divorce en immigration est souvent le résultat de conflits conjugaux générés par des conflits relatifs aux rôles familiaux d'origine (cf. Vatz-Laaroussi 2009; Rachédi 2008). Le couple migrant, en tant que microcosme social, subit en effet l'impact d'un changement radical, voire d'un basculement sociologique dû au nouveau contexte de la société d'accueil (Kérisit, 2000). Le couple, dans sa nouvelle autonomie, est obligé de se défaire de son ancien style de vie et d'adopter de nouveaux modèles (Kaufmann, 1995). Or les conjoint-e-s engagé-e-s dans ce processus sont perpétuellement confronté-e-s à des incompréhensions, des malentendus et des conflits dûs le plus souvent aux affrontements et aux tensions entre deux modèles culturels. Certains n'arrivent ni à se distancer de leur passé et des anciennes valeurs qu'il véhicule, ni à renoncer aux avantages d'un mode de vie nouveau que leur propose la société d'accueil. De fait, ils s'épuisent dans des conflits qui peuvent se terminer par un divorce. Pour conclure, la dynamique des relations conjugales et intrafamiliales dans les situations exposées ci-dessus semble entraîner une redéfinition des positions respectives des deux conjoints, en tant que partenaires et en tant que père et mère de famille (cf. Vatz-Laaroussi 2009; Rachédi 2008).

## CHAPITRE IX

### LES ENFANTS ÉMIGRANT-IMMIGRANTS ET LES RAPPORTS PARENTAUX

#### 9.1. Préambule

Dans la continuité du chapitre précédent sur les relations conjugales en immigration, ce chapitre traite des rapports entre les enfants et leurs parents. Dans quelle atmosphère s'exerce cette dynamique intrafamiliale ? Comment les enfants vivent-ils le décalage qui peut exister entre leur cellule familiale et la société ? Comment les enfants qui ont déjà eu une première socialisation dans la société d'origine vivent-ils la rencontre des deux modèles, celui de la société d'accueil et celui de la société d'origine ? Les enfants nés en immigration diffèrent-ils des enfants qui ont émigré avec leurs parents ? Les enfants doivent négocier leurs choix identitaires, normatifs et comportementaux en naviguant entre ce que leurs parents veulent pour eux, ce que la société d'accueil leur offre et leur prescrit, et ce qu'ils et elles veulent et peuvent eux-mêmes choisir. L'intrication des projets (ex. : projet migratoire, projet de scolarisation des enfants etc.) et des enjeux et stratégies identitaires ne fait que compliquer le travail qu'effectuent les acteurs au quotidien pour s'intégrer sans se désintégrer.

## 9.2. L'enjeu des enfants en immigration

La nature des rapports parents-enfants est cruciale dans le maintien du groupe (Zouche-Gaudron, 2002) et la continuité du projet migratoire. L'intérêt que porte les parents pour la réussite scolaire de leurs enfants (Baudrer et Céleste 2004), notamment, révèle l'intrication qui s'opère inconsciemment entre leur projet migratoire et les espoirs de réussite pour leurs enfants. Ce projet de scolarisation s'accompagne en général d'un projet professionnel. Il n'est alors pas rare que les parents reportent leur projet de réussite professionnelle sur leur enfant. Mais les stratégies adoptées à cet effet obéissent à des données de départ qui caractérisent la famille dans la société d'origine. Il est difficile de cerner toutes les variables qui déterminent la réussite. Ce qui m'intéresse ici, c'est plutôt de cerner les différents types de rapports entre les parents migrants et leurs enfants en ce qui a trait aux projets éducatifs et scolaires conçus par les premiers pour les seconds. Par ailleurs, les parents se soucient également de transmettre des repères identitaires à leurs enfants, ainsi que la langue d'origine et la religion (cf. Zouche-Gaudron, 2002). Du coup, la question de l'identification culturelle des enfants est de mise dans le cadre de ce travail. Enfin, on le verra, l'éducation de l'enfant peut aussi être une source de conflit entre les parents (cf. Baudrer et Céleste 2004, p. 137-8), quand ceux-ci n'arrivent pas à trouver un consensus relatif au projet éducatif poursuivi.

## 9.3. Les enfants : projet d'émigration

L'émigration en famille signifie que l'enfant subit contre son gré le départ, c'est-à-dire le plus souvent sans son consentement. Mais pour certains migrants, l'enfant peut devenir l'alibi du départ; l'enfant devient alors le projet d'émigration, comme l'illustre ce témoignage.

Participant 22 : « C'était à cause de moi, et ce n'était pas ma volonté [...]. Je suis tombé malade à l'âge de sept ans, et on n'arrivait pas à me diagnostiquer [...]. J'étais hospitalisé à maintes reprises. C'était un petit peu, moi et ma mère, un choc par rapport au système de la santé. On découvre l'Algérie [...]. Ma mère s'est dit '*qu'il n'y avait pas d'avenir pour ses enfants*'. Elle était convaincue, et en une année tout a été fait [...]. On me répète tout le temps, c'est à cause de moi qu'on a émigré, alors je n'ai pas le droit à l'erreur [...]. Non seulement je devais réussir ma scolarisation, mais je devais aussi suivre ce que mes parents ont décidé pour moi comme futur. »

C'est ainsi qu'une fois en immigration, certains parents frustrés par la réalité de la société d'accueil reportent leur projet d'émigration sur leurs enfants, se focalisant ainsi sur le projet de scolarisation de ces derniers. Ils veulent à tout prix favoriser la réussite de leurs enfants, espérant pour eux un parcours de scolarisation linéaire et bien orienté afin d'assurer leur réussite professionnelle. Soumis à la menace de l'échec de leur propre projet, les parents peuvent en venir à faire de la réussite de leurs enfants un réel enjeu, voire un enjeu prioritaire. Dans ce contexte, les parents se battent sur plusieurs fronts à la fois :

Participant 11 : « Le jour de ton réveil, tu te retrouves avec tes enfants délinquants, parce que la question des enfants ici est très subtile; déjà, d'emblée, tu vas te dire que tu ne vas pas reproduire le modèle traditionnel de celui de tes parents; du coup, je les laisse faire ce qu'ils veulent : la liberté. Après, tu comprends la réalité des choses. Mon fils quand il était au secondaire, il m'a informé qu'ils ont eu une propagande pour devenir des plombiers, des maçons et ils leur ont dit *c'est bien le métier, vous serez indépendant, vous aurez votre propre compagnie, sinon bien payé 32\$/h*. Même ma femme m'a confirmé cette version, car elle prépare un bac en enseignement. Et ben, elle a eu un problème par rapport à ça, où elle voulait sensibiliser les enfants pour les études, elle a eu une convocation du directeur en l'informant : « non, vous n'êtes pas ici pour leur dire de devenir des médecins ou ingénieurs, non, vous donnez votre cours et vous partez ».

Certains parents, comme dans ce témoignage, perçoivent la société d'accueil comme une réelle menace à leurs enfants, qu'ils considèrent ici plus à risque de basculer dans

la déviance, notamment parce que l'éducation n'y serait pas assez valorisé. Les parents sensibilisent leurs enfants sur l'importance de réussir leur scolarisation. Pour eux, il n'y a que la réussite scolaire qui garantisse la réussite professionnelle. Mais, le plus souvent, ces ambitions sont celles des parents, pas forcément celles de leurs enfants. Le poids des frustrations accumulées à chaque déception accentue la persistance et l'insistance des parents. Le médecin qui n'a pas eu l'occasion d'exercer son métier au Québec voit une possibilité de tenir sa revanche à travers son enfant, espérant se réaliser à travers elle ou lui, comme par procuration. Mais la menace demeure aussi dans les éventuelles bifurcations du parcours scolaire, à travers notamment des projets professionnels qui ne coïncident pas avec celui planifié par les parents. L'enfant se trouve donc coincé entre ce que ses parents veulent, ce que la société lui offre, et ce que lui-même désire réaliser.

#### 9.4. Les adolescents et l'errance identificatoire

L'adolescence<sup>1</sup> est une période très sensible où l'enfant entreprend son passage à l'âge adulte. En immigration, les parents sont appelés à déployer plus d'efforts avec leurs adolescents, pour leur donner une meilleure orientation. Les parents les plus raisonnables ouvrent des possibilités de négociation avec leur adolescent, fille ou garçon (cf. Zouche-Gaudron, 2002). L'imposition autoritaire, notamment par le père à l'endroit de son fils, peut avoir un effet pervers pour l'avenir de l'enfant, d'où l'importance de trouver des compromis entre père et fils (Zouche-Gaudron, 2002). Par ailleurs, le fils, pour satisfaire son père déçu par cette société d'accueil, peut lui emboîter le pas dans son projet et tenter de réaliser la volonté de son père. Toutefois,

---

<sup>1</sup> De nombreux travaux ont été réalisés sur la question d'adolescence, qui semble socialement négligée en Algérie. À ce propos, les travaux de Fanon (1957/2012; 1959/2013) sont révélateurs. Bourdieu (1959) aussi l'aborde, mais superficiellement. En somme, dans la société algérienne, l'enfant ne transite pas par l'adolescence pour devenir adulte. Socialement parlant, il passe de l'enfance à l'âge adulte.

des négociations peuvent faire surface entre parents et enfants relativement au projet de scolarisation et au projet professionnel de ces derniers, comme l'illustre le témoignage suivant.

Participant 11 : « J'ai tout sacrifié pour mes enfants. Ici je me suis donné à fond pour mes enfants, parce que c'est la situation qui m'a poussé. Mon fils aîné était un peu hésitant sur le choix au cégep, sa mère voulait qu'il fasse de la médecine, c'est le topo algérien, pour moi s'il aime ce qu'il fait tant mieux, mais il doit le faire avec amour pour qu'il puisse le faire correctement. Mon cadet veut faire de la pharmacie, peut-être pour me faire plaisir. Mais moi, je l'ai sensibilisé de telle sorte à faire ce qu'il veut faire; l'obligation ne mène à rien. Je ne serai jamais contre quand mon aîné me demande son indépendance, mon aîné c'est mon pote, je l'ai modelé, d'ailleurs il ne cesse de me dire qu'il en a marre de la redondance du système d'ici. C'est un travail de milliers d'heures, un travail de tous les jours, toujours discuter, à des moments à avoir des maux de tête. C'est un travail au quotidien de discussion. Il faut toujours l'interpeler, ce que vous avez fait, etc. »

La peur de « perdre » son enfant déclenche une intensification d'investissement émotif dans les rapports entre père et fils. Cet investissement se concrétise par la présence du père comme accompagnateur au quotidien pour assister son fils dans la réussite de son projet de scolarisation. En l'espèce, la démarche communicationnelle qui semble être cherchée par le père fait appel à l'ouverture, aux discussions raisonnées et à la logique, pour pallier les modèles de la société d'origine qui sont invalides dans le contexte migratoire. Ces discussions continuelles neutralisent les tensions et atténuent les contradictions vécues par ses deux fils.

Par ailleurs, pour les parents, la fille est considérée plus vulnérable aux dangers de la migration, et son adolescence est perçue comme une période encore plus à risque, d'où l'importance, aux yeux des parents, de suivre pas à pas son intégration scolaire, comme dans le cas de ma participante ci-dessous :

Participant 37 : « J'ai souffert avec ma fille adolescente. Au secondaire, ils l'ont placée dans une classe de voyous, elle n'arrivait pas à suivre. J'ai parlé avec la directrice, elle a refusé de la changer de classe, prétextant que le niveau de ma fille est faible, peut être qu'elle a trébuché au début, c'est juste le début, puis en Algérie elle était excellente. Je n'ai pas lâché c'est l'avenir de ma fille qui est en jeu, ça m'a pris trois mois de va-et-vient à la CSDM pour lui faire le transfert, je ne pouvais pas prendre le risque, j'ai déménagé juste pour lui changer le secondaire. La scolarisation de ma fille, c'est important pour qu'elle puisse faire le meilleur choix pour son CEGEP et l'université; elle veut devenir avocate. »

Pour cette participante, l'importance de ne pas rater la scolarisation de sa fille dès le début est de mise. Les erreurs dues à un faux départ sont impardonnables dans le parcours scolaire, et les conséquences sur le jeune peuvent être néfastes. C'est dans cette optique que la mère agit pour redresser la trajectoire de scolarisation de sa fille. L'ambition de la fille exprimée par la mère (« c'est important pour qu'elle puisse faire le meilleur choix [...] ; elle veut devenir avocate ») n'est peut-être en fin de compte qu'une projection, puisque celle-ci était avocate dans son pays d'origine, mais n'a pas pu exercer son métier dans la société d'accueil, car il lui fallait reprendre les études pour adhérer au Barreau québécois. Dans ses premières années, elle se focalise plutôt sur sa fille pour s'assurer qu'elle est sur la bonne voie, après quoi elle pourra envisager de reprendre ses études, ou de suivre une formation.

Bien souvent, les deux parents préparent leurs enfants aux difficultés de la société d'accueil (Ruan-Borbalan, 2004). Dans cette préparation, les parents, inconsciemment ou consciemment, accompagnent leur enfant dans son projet de scolarisation. Cet accompagnement est censé être une tâche permanente à ne pas négliger face aux tentations de tous les jours. L'adolescent(e), de son côté, apprend à trouver les combinaisons les plus adéquates entre deux modèles différents afin de continuer son chemin sans bavure (cf. Tap, 1999). Un autre participant, père de deux enfants de 15 et 10 ans, essaie de rendre leur passage dans la nouvelle société plus

simple, dans une atmosphère de sensibilisation adéquate, comme l'illustre le témoignage ci-dessous.

Participant 5 : «Pour mon grand [garçon], adolescent à l'époque, c'était difficile. Il était perdu entre l'Algérie et le Canada, entre être algérien ou devenir canadien ; mais au fond, quand on discute ensemble, il me l'a dit : *Papa, je suis algérien. Je sais, je lui dis, n'essaie pas d'être quelqu'un d'autre, sois toi-même, et fais ta vie le plus normal, tu n'as pas besoin d'être comme eux, sois toi-même c'est tout.* Puis c'était doucement, on discutait avec lui, on le consultait. Puis, il a commencé à sortir de sa bulle. Actuellement, il est bien, il travaille, il a fait une école spécialisée. Il a actuellement 23 ans et il est indépendant, il vit tout seul. Pour le petit, il n'a pas eu beaucoup de problèmes. Bien sûr à l'école des fois il se bagarrait, puis il s'est assagi avec le temps, il s'est rapidement adapté, il avait 10 ans à son arrivée ici [...]. J'ai souvent pensé à la question de mon petit, ce qui m'a poussé à sortir de Montréal [...]. J'avais peur de la délinquance, la drogue, avec l'entourage et les mauvaises fréquentations à Montréal. En dehors de Montréal, il y a moins [...], c'est plus gérable, les enfants sont bien entretenus, suivis par leurs parents [...]. Montréal il y a beaucoup d'immigration, il y a manque de moyen, et les parents délaissent leurs enfants, puis après ils ne peuvent plus suivre leurs enfants [...]. Il me reste du chemin à faire, je me reposerai quand mon petit garçon décrochera un diplôme, c'est ça ce qui me reste vraiment. La réussite de mes enfants c'est ma réussite. S'ils réussissent les deux, ça veut dire que j'ai réussi. »

Émigrer avec sa famille en pleine adolescence peut générer une difficulté d'identification face au changement de l'entourage direct et indirect de l'adolescent (cf. Sayad, 1999). Dans ce contexte, un travail s'amorce par le père pour faciliter le repérage à son fils adolescent. Il l'aide ainsi à clarifier ce qui est confus et à trancher entre ce qu'il est et ce qu'il n'est pas, ce qui constitue son identité propre (Tap, 1999; Tafel et Turner, 1986). Cette expérience, selon qu'elle se passe en douceur ou non, soit renforce les relations père-fils, soit les fragilise. C'est la démarche du père qui permet au jeune de se redéfinir dans une démarche d'identification claire. Ces discussions ouvertes préparent le passage de l'adolescent à l'âge adulte, et l'aident à s'assumer dans sa propre identité.

La variable « âge à l'arrivée » affecte le processus d'intégration. D'ailleurs, dans le cas précédemment évoqué, le plus jeune, âgé de 10 ans lors de la migration, manifeste moins de problème face à la nouvelle société (bien que ce ne fût pas facile au début). Les problèmes de mauvaises fréquentations appréhendés par les parents peuvent être source de remise en cause des repères d'origine pour l'adolescent, jusqu'à entraver le processus d'intégration (cf. Ruan-Borbalan, 2005). À cet effet, le père s'est préoccupé d'assurer à son fils un entourage plus stable, afin de lui éviter un environnement extérieur menant à la déviance. Dans cet évitement, le père crée un environnement permettant l'adaptation sans perturbation au jeune garçon, tout en solidifiant le lien familial.

#### 9.5. L'enfant et sa langue d'origine

Émigrer avec ses parents en bas âge peut aussi, dans certains cas, être une expérience déstabilisante pour l'enfant. Ce dernier peut se recroqueviller sur lui-même. Le travail des parents devient alors de lui faire accepter la situation. Mais les tourments des parents chevauchent ceux de l'enfant, et l'exercice devient exigeant pour les deux parties, comme dans le témoignage suivant :

Participant 17 : « Mon enfant est arrivé à l'âge de trois ans, il n'a pas accepté. Les premiers mois étaient difficiles pour lui, et jusqu'à présent c'est difficile pour lui. Parce qu'il vivait dans un environnement entouré par sa famille, paternelle et maternelle. Quand je suis venu ici et eux ils étaient encore là-bas, j'ai compris qu'il va sentir le vide de la famille. J'essaie de passer beaucoup de temps avec lui, sa maman s'occupe de lui à la maison et moi aussi [...]. Il comprend un peu. Lorsqu'il est au parc ou à la garderie, tout le monde parle français, lui ne comprend pas, alors il a été complexé, mais on fait des efforts avec lui, de sa part aussi, il apprend à la télévision [...]. Maintenant, il parle français plus que l'arabe. Il n'aime pas être à la garderie, je ne comprends pas, il ne se sent pas bien. Ma femme ne travaille pas à cause du petit, le temps de grandir un peu, il n'aime pas les garderies, parce qu'on parle en français. Il apprend le français à la télévision, les dessins animés, etc. Maintenant, il n'a plus ce

complexe; maintenant, il ne parle que français [...]. Il s'est fait des amis, mais j'ai déménagé encore, il n'y a pas longtemps, alors il a replongé. On a essayé de se faire des amis, mais le problème d'ici : tout le monde est occupé, et il n'y a pas le temps, chacun reste avec ses enfants les weekends. La semaine c'est le travail. Alors, tu ne trouves pas le temps pour que les gens communiquent entre eux beaucoup, mais pour madame, il y a quelques femmes, elle communique avec elles, mais pas comme en Algérie. »

La difficulté des premiers moments s'explique par ce détachement brusque vécu par l'enfant. Ce détachement sans préparation a créé une méfiance entre l'enfant et son entourage proche, ce qui l'a amené à se refermer sur lui-même. Son nouvel entourage l'a dépossédé de sa langue d'origine (Lorenzo-cioli 1999; Tajfel, 1982). Ceci explique aussi son refus d'apprendre la nouvelle langue comme une réaction à l'encontre de ses parents, qui ne l'ont pas préparé pour ce changement. Le travail des parents consiste donc à le faire sortir de son enfermement, ce qui, ironiquement, commence par l'apprentissage de la nouvelle langue. Cet apprentissage est pour lui une corvée imposée, et au fur et à mesure que l'enfant l'apprenait, un renversement s'opérait; c'est maintenant la langue d'origine qui est rejetée. Ce renversement peut s'expliquer par ce désir de satisfaire ses parents, mais aussi par la peur de revivre un autre détachement, d'où ce refus de la garderie lorsque les parents insistent sur celle-ci (cf. Zouche-Gaudron, 2002). D'autres éléments facilitateurs, comme la télévision, permettent l'acceptation en douceur de la nouvelle situation par l'enfant, contribuant ainsi à le sortir de sa bulle. Malheureusement, le second déménagement a rappelé à l'enfant sa première expérience de détachement, ce qui a peut-être contribué à le faire replonger dans le repli. Les instabilités répétées chez l'enfant provoquent sur le coup le repli, d'autant plus que se faire des amis nécessite du temps et des repères spatialement ancrés. Ce cas semble exposer l'enjeu de l'identité langagière, notamment la place de la langue d'origine face à la nouvelle langue (cf. Camilleri, 1999). Quand la langue d'origine est inutile à l'extérieur, elle perd avec le temps sa

légitimité à l'intérieur même de la famille. C'est donc l'extérieur qui piétine l'intérieur pour introduire à travers l'enfant, sur la durée, la langue d'accueil.

Par ailleurs, le rythme de vie de la nouvelle société incite souvent à la réclusion familiale, chaque famille s'adonnant à ses propres occupations du quotidien. Les fins de semaine confinent donc à l'intimité entre les membres de la famille. Dans ce contexte, la famille se focalise sur ses membres (cf. Tajfel, 1981). Par ailleurs, la femme, dans ses relations avec d'autres femmes, semble déployer plus d'effort dans la communication extra-familiale; elle est plus audacieuse dans la construction de son réseau social que son mari (cf. Chicha, 2012). Le plus souvent, les femmes, soucieuses d'une intégration sociale, tissent des relations abondantes avec d'autres femmes.

#### 9.6. Le rapport père/enfant sous la menace du décalage

Lorsque l'enfant est forcé par ses parents de subir le dictat du modèle d'origine, il ne reste pour lui que le silence pour exprimer sa révolte. Certains parents peuvent être démissionnaires, pourrait-on dire, qui ne permettent aucunement une quelconque adaptation pour leur enfant. Les pères qui abdiquent leur rôle parental et qui, tout en vivant à la traîne de l'aide sociale, meublent leurs temps morts par d'interminables rencontres dans les bars, au café, ou même à la mosquée, vont forcément se distancier de leur enfant. Malheureusement, il n'est pas facile de réaliser un entretien avec des participants qui correspondent à ce profil. En conséquence, le témoignage de ce participant clef à ce sujet s'est avéré très utile :

Participant 12 : « Les enfants avec le temps n'accepteront plus d'être sous l'autorité parentale, ils vont devenir québécois. Pour d'autres, ils vont dévier vers la délinquance, car ils seront choqués par la culture et beaucoup d'autres choses. Au pays, tu ne t'occupes pas de tes enfants; ici

le point positif, tu vis avec tes enfants, tu les vois grandir, tu es avec eux. Mais ce n'est pas tout le monde qui est pareil. Celui qui fréquente les bars, les soirées, travail de nuit, et il se foute pas mal de ses enfants; ou sinon toute la journée dans la mosquée. Avec le temps, il le regrettera : des filles des prostitués, les garçons délinquants. Je connais des exemples vivants. »

En immigration, les parents, préoccupés par l'idée de maintenir le modèle d'origine, négligent, d'une certaine manière, les négociations entre intérieur et extérieur, ce qui peut être à l'origine du décalage identificatoire chez l'enfant. La persistance des parents à assurer la reproduction du modèle d'origine dans leur foyer peut aussi créer sans doute un hiatus culturel chez l'enfant. Par ailleurs, les déceptions vécues par les parents ne sont pas sans conséquences sur les enfants (cf. Hermendez, 2007). Par exemple, l'image des parents humiliés lorsqu'ils doivent faire la file devant les organismes d'aide en attendant de toucher à chaque fin de mois leur chèque d'assistance sociale, détruit chaque jour l'idéal de l'enfant, jusqu'à parfois causer son effondrement total. L'autorité du père n'a alors plus de signification pour lui (cf. Hermendez, 2007).

Par ailleurs, la société d'accueil a aussi ses avantages : elle offre aux parents cette opportunité de guider avec aisance l'éducation de leurs propres enfants sans l'intervention de l'entourage du groupe élargi, comme dans la société d'origine. La présence du père au quotidien auprès de son enfant peut solidifier le rapport père-enfant, qui est relativement fragile au départ. Mais ceci dépend de la conduite du père face à la nouvelle réalité d'immigration.

Participant 12: « Tu vis en immigration, ça veut dire que tu es prêt au changement [...]. On te laisse avec ta barbe et ta robe, tu ne veux pas changer : pas de problèmes. Mais pourquoi imposer à ton fils un double jeu? Comment ça se fait un enfant dans une école québécoise avec des Québécois et des immigrants, dans une école, où tous les enfants sont en train de jouer, et lui se retire à côté, il ne discute pas avec les filles, il est isolé? Ses camarades jouent dans la cour, et lui est en retrait. Il ne sourit

même pas, ni il parle avec quiconque. Durant la classe, il reste tout seul. Il refuse toute fille qui s'assoie à ses côtés; et quand tu lui demandes pourquoi ? « *C'est mon père qui a dit ça* », il va te répondre. À chaque occasion entre camarade : anniversaire, fêtes, ou occasions quelconque à l'école, il est toujours absent. L'enfant vit dans deux mondes différents, il vit dans un monde qui appartient à son père et non à lui, et il vit dans un monde où il se trouve qu'il était contraint de l'être, mais il est en train de suivre ce que son père lui dit. Il sait au fond de lui ce qu'il voit, parce qu'il a envie de jouer avec les autres enfants, mais son père. Cet enfant quand il grandira, qu'est-ce qu'il va devenir ? J'allais ramener mon enfant de l'école, je remarque le barbu, et quand j'ai demandé à mon fils à propos de l'enfant qui s'isolait, il me répondit « *qu'il est bizarre [...]. Il ne vient même pas rester avec nous, il est toujours seul. Nous, on joue au soccer, lui au coin en train de nous regarder* ». Les enfants ont remarqué et mon fils l'a interrogé, il lui répondu que c'est son père qui ne veut pas. Il ne sort pas de la mosquée. »

Dans ce témoignage, le père dont le participant 12 raconte l'histoire opte pour le repli et l'isolement, tout en imposant à son fils son modèle. Cet enfant, brimé, vit un malaise dans son rapport à son entourage à l'école. L'enfant est ici forcé au repli social pour vivre le modèle de son père. En isolant son fils, le père cherche à le protéger contre l'influence jugée délétère de la société d'accueil. Une réelle séparation est installée par le père entre l'intérieur et l'extérieur, ce qui contribue à rigidifier les frontières. Derrière cette stratégie de repli, on peut détecter une méfiance de l'Autre et ce sentiment d'être sous une menace permanente, celle que recèle la société d'origine (D'Alessandro, 2005). La présence du père dans l'entourage extérieur de l'enfant impose à ce dernier une ligne de conduite, un contrôle et une autorité. Ce type d'orientation « protectionniste » fondé sur l'isolement engendre une dichotomie de l'intérieur contre l'extérieur, du « Eux » contre « Nous », du modèle d'origine contre le modèle de la société d'accueil (cf. Juteau, 1999), ce qui peut créer une réelle déstabilisation chez l'enfant. Dans cette dynamique, l'enfant vit dans le monde de son père, et non dans le sien. À long terme, l'enfant risque d'opter pour un rejet radical soit du modèle d'origine, soit du modèle d'accueil, étant incapable de négocier son propre modèle hybride (Devrin, 2011). Qui plus est, l'injonction

parentale à se conformer à un modèle d'origine rigide et conservateur peut, dans certains cas, pousser l'enfant à la déviance (cf. Chemin et Gélard, 2009).

### 9.7. L'enfant comme facilitateur de l'intégration des parents

Plusieurs parents, préoccupés par le devenir de leur enfant, négocient en permanence des allègements et des compromis pour ne pas l'accabler d'un passé inutile. Dans le cadre de ce processus, et aussi insoupçonnable que cela puisse paraître, l'enfant devient un facilitateur d'intégration pour ses parents :

Participant 4 : « On se parle pour qu'on s'intègre pour et par nos enfants. Ma plus grande, à son arrivée, elle avait un an et demi, elle a grandi ici. Mes enfants, c'est à eux de faire leur choix. J'impose le kabyle, c'est ma langue, c'est ma culture, c'est mes valeurs, c'est mon identité. Pour moi, un sentiment qui était très fort. Mes enfants reçoivent un peu de kabyle mais il faut dire que le contexte impose son poids : à l'école, les amis, la télévision et tout, qu'on le veuille ou non; il y a du québécois. D'ailleurs ils vivent plus avec les Québécois qu'avec nous, ils sont toute la journée à l'extérieur. Je me suis toujours dit, parce qu'il y a des gens qui me disent que leurs enfants doivent retourner aux pays. Comment nous qui sommes enfants du pays, on l'a quitté, et ceux qui ont grandi ici tu veux les envoyer aux pays, c'est de la folie! Pour les vacances, c'est bien, mais une fois consommées, c'est bon. » (Nos soulignés)

Les enfants d'immigrants se construisent leurs propres modèles sociaux, qui diffèrent de ceux de leurs parents. Les parents, conscients de cette réalité, tentent de trouver un équilibre pour articuler leur modèle (raisonnablement ajusté) au modèle de la société d'accueil. Les parents sont condamnés à vivre dans un entre-deux, où le décalage est pallié au moyen d'une intrication de l'extérieur et de l'intérieur (cf. Devrin, 2011; Hilly et Lefebvre, 1999; Cohen-Émerique, 1993). Les enfants participent à l'adoucissement de ce décalage par des négociations inconscientes, notamment en acceptant la volonté parentale de leur imposer la langue d'origine. Dans ce

compromis, les enfant opèrent une hybridation, où la langue de là-bas s'enchevêtre avec la langue d'ici (Baudet et Moro, 2003).

Le décalage normatif et culturel subi par les parents et leurs enfants génère des négociations continuelles au quotidien. Parents et enfants tentent d'assouplir leurs modèles d'origine et/ou d'accueil, parfois jusqu'à renoncer, pour les parents surtout, à des valeurs qui ne semblent pas nécessaires dans le contexte migratoire (Baudet, et Moro, 2003). J'ai déjà exposé, *supra*, qu'une dichotomie aigue, avec un décalage entre intérieur et extérieur, peut potentiellement favoriser des mésententes pouvant mener à des conflits entre parents et enfants. Les négociations participent à l'atténuation du décalage et, ce faisant, favorisent le compromis entre les deux parties. En somme, ce sont les enfants qui deviennent des facilitateurs d'intégration pour leurs parents.

#### 9.8. L'enfant et l'identité langagière

Les parents se soucient en général de la pratique de la langue d'origine avec leurs enfants, lorsque ces derniers ne parlent que la langue de la société d'accueil à la maison. La question de la langue d'origine devient un réel enjeu face à la menace omniprésente que représente la langue d'accueil.

Participant 6 : « Quand j'entends ma fille parler le français, quelque chose me pique; et elle parle français à la maison, c'est plus fort qu'elle. Elle me comprend bien quand je parle avec elle en arabe, et elle me répond avec quelques mots arabes, mais elle ne parle pas couramment l'arabe. C'est la garderie qui fait ça, en plus sa maman lui parle en français aussi parce qu'elle travaille à la garderie. Elle est en plein créneau de communication en français. Ce n'est pas que j'ai peur qu'elle parle français, mais ça me pousse à réfléchir comment elle est en train de grandir; a-t-elle la même mentalité que la nôtre? Elle n'a que trois ans, mais elle grandit. Le temps passe vite; j'espère qu'il ne va pas nous dépasser. »

Si la pratique de la langue d'accueil par l'enfant à l'intérieur de la maison est considérée comme un signe d'intégration par mon participant, elle devient aussi, pour celui-ci, une source d'appréhension (Assaoui, 2008). La langue d'accueil, comme marqueur culturel indélébile, s'installe au sein de sa famille avec tout ce qu'elle peut véhiculer de significations identificatoires. L'identité en construction des enfants s'éloigne sans doute du modèle d'origine espéré par les parents, menaçant ainsi le maintien de la langue d'origine et de la culture qui lui correspond (cf. Vinsonneau, 2004). Mais les propos de mon participant traduisent aussi une peur de l'avenir. Il a peur de perdre, non face à sa fille, mais face à la société d'accueil, peur de perdre, en quelque sorte, la lutte linguistique dans laquelle il est engagé. Il est aussi intéressant de souligner que mon participant prépare un projet de retour au pays d'origine à long terme, ce qui explique en partie son insistance à transmettre avec succès sa langue d'origine à son enfant. Ce participant vit également dans la peur de l'échec de son projet de retour, si jamais, notamment, cette seconde émigration n'était pas acceptée par son enfant. L'enfant qui grandit dans la société d'accueil dans un présent accéléré peut rejeter ce futur planifié par son père. En conséquence, l'enfant grandit dans un dédoublement socioculturel qui se manifeste déjà à travers son exposition à deux langues différentes. Entre la langue d'ici et celle de là-bas, l'enfant est amené à dédoubler ses structures de compréhension et à naviguer entre similarité et altérité (cf. Sayada, 1991).

L'insistance des parents à faire apprendre la langue d'origine à leur enfant né en immigration est une stratégie viable, du moins jusqu'à ce que la langue de la société d'accueil entre en scène. Dès que cette dernière s'insinue dans l'environnement familial, en général au début de la scolarisation, on peut assister, très graduellement, à l'abandon par l'enfant de sa langue d'origine, qui lui semble désormais inutile au quotidien.

Participant 22 : « Avec mes enfants, je leur dis « vous êtes Canadiens d'origine algérienne ». Ils ne sont pas Algériens. Je veux qu'ils revendiquent cette identité canadienne, pour que plus tard, ça ne va pas être un complexe pour eux. Pour qu'ils ne se sentent pas étrangers. Je veux leur inculquer cette confiance [...]. Puis, où est l'intérêt d'être Algérien au Canada? Aucun. D'origine (algérienne) oui. Il y a des points d'ancrage identitaire. Puis je ne pense pas c'est quelque chose (de se dire Algérien) qui leur rapporterait, peut être la langue, et encore c'est compliqué pour transmettre la langue d'origine. On a négocié, moi et ma femme. Pour la maison c'est l'arabe. Mes enfants, aux débuts, ne parlaient aucun mot en français. Finalement, il ne reste ni l'arabe ni le Kabyle, uniquement du français. On se rend compte, qu'on est juste en train de retarder l'échéance [...], parce que, au fond, et à long terme ce qui reste ici, rien, c'est des Canadiens. Par contre, la religion est importante, et donc je suis tenu de la transmettre à mes enfants pour qu'ils puissent apprendre et étudier leur religion. La meilleure source pour la religion, c'est le Coran, et il n'y a pas mieux que la version originale (qui est en langue arabe). Sur ce point, il y a un regret. »

L'ancrage des nouveaux repères chez l'enfant né en immigration peut aboutir à une identité stable (Aissaoui, 2008; Tap, 1998; Camilleri, 1997; 1996). La stratégie de mon participant, à cet effet, est de faire accepter à ses enfants leur différence, tout en les incitant à revendiquer une identité canadienne (cf. Camilleri, 1997). Pour mon participant, son expérience migratoire en France lui fait ressasser des souvenirs douloureux relatifs à l'expérience du racisme, ce qui explique son insistance à inculquer l'identité canadienne à ses enfants. L'ancrage des repères culturels des parents dans le cadre référentiel du groupe majoritaire permet sans doute aux enfants de développer une confiance en soi. Notons au passage que revendiquer l'appartenance canadienne, et non québécoise, est un pattern récurrent chez mes participant-e-s parents. Ceux-ci ne définissent en général pas leurs enfants par rapport à des repères québécois, mais plutôt canadiens. Ce sentiment d'appartenance au Canada, plutôt qu'au Québec, n'est évidemment pas inné chez leurs enfants et doit leur être inculqué. Il serait donc intéressant de questionner les enfants à ce sujet dans le cadre d'une prochaine recherche.

L'apprentissage de la langue d'origine constitue un souci permanent pour les parents en immigration. La plupart de mes participant-e-s ont négocié cette question avec leur enfant. Même si les avis diffèrent, il semble que chacun s'appuie sur des arguments raisonnables pour justifier son choix. L'importance d'apprendre la langue arabe est souvent, mais pas exclusivement, justifiée par son rapport étroit à la religion (cf. Aissaoui, 2008). Ainsi, le regret qu'exprime le participant précédemment cité relativement à la transmission de la langue résulte, comme chez d'autres personnes interviewées, du sentiment que la menace de perdre sa religion pèse sur son enfant, puisqu'il est considéré important, en Islam, que le Coran soit lu et compris dans sa version originale arabe. Plus encore, l'avenir linguistique de son enfant anticipe celui des futures générations (cf. Gisut-Desprairis, 2003; Malewska, 1993).

#### 9.9. De l'accommodement à l'inclusion

Les enfants de l'immigration connaissent le dédoublement culturel au quotidien. C'est pourquoi l'engagement de leurs parents est nécessaire pour une socialisation caractérisée par un équilibre entre les deux modèles. Mon participant ci-dessous, qui témoigne du travail exigeant à cet effet, opère, pour son enfant, une sélection raisonnée parmi les modèles normatifs et comportementaux propres à chacune des cultures.

Participant 7 : « Ce qu'on essaie de faire c'est de donner cette double culture. Il a la culture québécoise canadienne; mais en même temps, lui rappeler qu'il a une autre culture, lui inculquer, et il faut voir cette culture comme un enrichissement et pas comme des cultures qui s'entreposent [...]. Ils vont être différents de nous, parce que nous avons vécu et grandi en Algérie. On essaie de garder l'essentiel : les choses qu'on juge importantes, plus pertinentes, même pour nous les adultes. Même si c'est ma culture, il y a des choses que je sens qu'elles ne font plus partie de moi, encore plus avec mes enfants je ne vois pas l'utilité de leur inculquer [...]. C'est un filtrage en vrac sans le penser, parce que des choses qu'on

reprend sur le temps aussi. Un moment on dit que c'est important, mais ce n'est pas aussi important qu'on le pense. Donc, les priorités vont changer. Qu'ils comprennent leur origine « qu'ils sont Algériens », ça c'est important, je ne vais pas négocier sur ça. Je ne vais rater aucune occasion pour le rappeler, comme une fête nationale, qu'est-ce que ça représente. Sur le plan d'appartenance religieuse, aussi leur inculquer que les religions, elle est ce qu'elle est, ce n'est pas nécessairement tout le temps différent de la religion majoritaire d'ici. Donc c'est essayer d'avoir cet équilibre-là, mais ce n'est pas noir et blanc; des fois on est dans une zone grise puis on s'adapte à la situation. J'essaie d'équilibrer, c'est de passer le message. C'est vrai que des fois c'est difficile de faire passer le message, et plus ils grandissent plus le message passe. »

Les orientations des parents dans leurs modes d'adaptation se manifestent à travers leurs choix en matière d'éducation de leurs enfants. Le dédoublement culturel engendre un décalage identificatoire pour l'enfant. La prise en charge des différences culturelles par les parents semble donc nécessaire pour atténuer ce décalage et éviter à l'enfant l'errance identitaire (cf. Toualbia, 2000). Or une telle démarche commence par la reconnaissance des distances qui séparent les deux modèles. Dans le témoignage ci-dessus, mon participant procède à un filtrage, une sélection des valeurs d'origine importantes à ses yeux, tout en les adaptant au contexte social québécois. Cette sélection des valeurs par priorisation, en fonction de « *ce qu'il faut apprendre aux enfants* », nécessite un travail au quotidien. Toute situation est une occasion pour retrouver l'équilibre et amoindrir le décalage. Dans un contexte de diversité culturelle, les parents sont appelés à assurer quotidiennement ce travail d'équilibrage et de rééquilibrage (Goterberg, 1998). Les explications sont nécessaires à tout instant pour faire comprendre à l'enfant les enjeux liés à la rencontre des deux modèles (par exemple : fêtes religieuses). En effet, lorsque les deux modèles divergent tant sur le fond que sur la forme, expliciter devient plus important (cf. Goterberg, 1998 ; Malewska-Peyre, 1993). Accommoder est considéré comme un passage à l'inclusion, car le temps lamine les difficultés et rétrécit les distances entre les deux modèles.

### 9.10. Le va-et-vient entre l'intérieur et l'extérieur chez l'enfant

Lorsque les parents insistent sur le maintien du modèle d'origine au sein de la famille, ils sont appelés à négocier le passage de l'intérieur à l'extérieur pour leurs enfants. Pour ce faire, ils construisent un environnement qui, sans supprimer le décalage entre l'intérieur familial et l'extérieur social, contribue à l'atténuer par divers moyens.

Participant 10 : «Mon enfant de cinq ans parle l'arabe et le français. On réussit quand même à la maison à garder l'arabe, kabyle puis à l'extérieur le français. Mon fils face à un Algérien, il ne parlera jamais en français [...]. Quand, je partage les produits agricoles avec mes voisins, ce n'est pas moi qui frappe à la porte pour donner le produit, c'est mon fils. Je lui apprends à partager, à communiquer avec les gens, à pratiquer la langue [...]. Le mois du ramadhan, à la fête, c'est tout le monde qui est venu chez nous, on prenait un café à la maison, beaucoup de familles qui viennent. Le dimanche, j'ai organisé une fête où douze familles se sont jointes à nous et c'était quasiment 45 personnes [...]. Les fêtes québécoises ne passent pas en silence, et il faut donner des réponses aux questions : Pourquoi nous ne fêtons pas ça ? Lui expliquer tout en lui donnant quelque chose qui ressemble à cette fête. Nous ne fêtons pas Noël chez nous, mais nous avons d'autres fêtes. Mon enfant veut savoir, il commence déjà à poser des questions [...]. Je travaille beaucoup des heures supplémentaires, les congés je les prends dans des périodes précises, les fêtes religieuses surtout, pour prendre plus de temps avec ma famille : je me promène avec le petit, je lui achète des vêtements neufs, on décore sa chambre ensemble, il se sent déjà qu'il est dans une fête. On va à la mosquée ensemble [...]. Ce que j'apprend à mon fils : eux ils ont leurs fêtes et nous les nôtres et à chacun sa fête et il la fête à sa manière. C'est comme ça que je gère la situation [...]. Ma femme ne travaille pas, je travaille, j'ai un salaire qui suffit pour vivre aisément. Mon enfant y va rarement à la garderie, durant un mois, mon fils y était deux fois. Durant mes congés ou vacances, mon fils n'y va pas à la garderie. Pour moi c'est très important le contact en bas âge avec les parents [...]. Je n'ai pas cette chance de rester avec mon fils plus de temps parce que je travaille, mais ma femme a plus de chances de rester avec lui, au moins il y a un de nous deux qui passe plus de temps avec lui. L'enfant a besoin de son père et de sa mère, mais il a aussi besoin de connaître la société et ça compte parmi

les objectifs de le mettre à la garderie, car je ne vais pas l'enfermer non plus. Il a le contact avec les autres enfants, et avec la société. »

Dans une démarche d'accompagnement explicative, mon participant prépare son enfant à la différence. Celle-ci s'expérimente lorsque l'intérieur va à la rencontre de l'extérieur. Mon participant se soucie d'imprégner chez son enfant des marqueurs culturels liés à la société d'origine, et ce, dans le but d'amener son enfant à intérioriser les frontières Nous/Eux et, parallèlement, à opérer un travail d'ajustement et de réajustement pour trouver un équilibre entre les deux univers (cf. Juteau, 1999).

Les fêtes religieuses d'origine, quant à elles, sont des moments où le père crée une ambiance festive en organisant de grands rassemblements communautaires à l'occasion de fêtes religieuses. Ces rassemblements festifs relatifs au religieux favorisent le rapprochement de l'enfant avec la communauté. Mon participant travaille à reproduire des patterns d'origine, mais qui n'entrent pas en contradiction pour autant avec les modèles de la société d'accueil. Marquer la distinction entre les fêtes d'ici et celles de là-bas est un exercice nécessaire pour lui, afin d'expliquer à son enfant la différence pour l'aider à mieux l'accepter. Ce père travaille donc à concilier l'extérieur et l'intérieur. Ainsi les patterns sont reproduits dans un souci constant de modulation pour préparer adéquatement l'enfant à la différence. La gestion des conflits identitaires et normatifs se réalise à travers des interactions continues (avec les parents, les amis, etc.) fournissant à l'enfant l'occasion de trouver des réponses adaptées à chaque situation. Les réponses, qui sont donc inférées de manière situationnelle, sont accumulées pour construire des ponts entre le modèle d'origine et celui de la société d'accueil (cf. Juteau, 1999; Guillaumin, 1972a). Ces réponses inférées au cas par cas concourent à l'atteinte d'un équilibre permettant à l'enfant de retravailler les modèles à sa manière et en fonction de son âge.

### 9.11. L'enfant, dépositaire d'une double éducation

Les parents peuvent opter pour l'ouverture vers l'extérieur afin d'effacer le décalage subi par leur enfant et ainsi stabiliser les repères sur lesquels ils peuvent compter au cours de leur processus d'hybridation (cf. Goterberg, 1998). L'exemple ci-après témoigne de cette orientation. Ce couple de participants n'hésite pas, en effet, à combiner les deux modèles, bien qu'ils consentent des efforts particuliers pour exposer leur fille à leur culture et à leur communauté d'origine, dans l'espoir de cultiver chez elle un désir de mieux connaître et embrasser ces dernières.

Participant 16 (la mère) : « On peut prendre un congé pour ces journées de fête, mais je vois mal faire sortir ma fille de l'école, et lui faire manquer sa journée à cause d'une fête. On attend le weekend, on fera quelque chose entre famille, un diner ou un souper. On le fait toujours le weekend. »

Participant 15 (le père) : « On fait rappeler à notre fille nos fêtes, nos normes et valeurs, et ce qu'elle étudie dans la mosquée chaque samedi, on essaie de lui donner une certaine culture. C'est-à-dire il y a des fêtes et qu'on essaie quand même de les marquer. On lui offre plein de cadeaux, bien que même à Noël on lui en offre, parce que je ne vois pas pourquoi. »

La mère : « Mais, on lui explique, ce n'est pas une fête musulmane mais chrétienne. »

Le père : « Dans l'éducation, il faut de tout, l'emmener en Algérie, lui faire fréquenter la communauté. »

La mère : « Ce n'est pas facile, mais on essaie toujours d'être là, concernant son éducation. On lui donne des cours d'arabe. On fait tout pour qu'elle essaie d'apprendre le Coran. Elle pose des tas de questions, par exemple pourquoi il existe le bon Dieu ? On essaie de répondre. Les anges ? Et tout ça. Il y a ceux qui disent qu'ils n'existent pas ? Je dis non, chacun comment il voit les choses et fait ce qu'il veut. Mais nous on croit au bon Dieu. C'est sûr qu'il y a des tas de choses qui ne sont pas faciles... Et puis, la fin de semaine, il y a le Skype, elle parle avec ses cousins et grands-parents. Et quand elle part en Algérie pour des vacances, elle passe de bons moments. Ce qui lui donne cette envie d'y retourner. »

Le père : « Elle commence à comprendre, elle a des bons souvenirs à mémoriser [...]. C'est clair qu'elle en demande, on essaie de notre côté de répondre à ses demandes. »

Le père : « C'est sûr que notre société nous suit, malgré nous, on reproduit des modèles de l'Algérie. On a une certaine culture et une certaine éducation, on essaie de la transmettre [...]. Je pense qu'il faut instaurer une certaine confiance avec son enfant, et d'essayer que l'enfant communique toujours avec ses parents, qu'il n'y a pas de cachoteries, il ne faut pas instaurer ses interdictions, de toute façon plus tu interdis, plus tu auras l'effet inverse. L'enfant va se révolter surtout à l'adolescence. »

Les fêtes sont des marqueurs importants dans le parcours de la famille migrante, surtout pour les enfants. Elles servent au renforcement du lien entre parents et enfants. Ce couple (participant(e)s 15 et 16) essaie de trouver des terrains d'entente pour concilier les deux modèles dans l'éducation de leur fille, mais, contrairement au participant précédent (# 10), il évite de créer des décalages entre l'intérieur et l'extérieur. Leur fille de dix ans, née en immigration, reçoit une éducation hybride. Ici les deux modèles, d'origine et d'accueil, ne se superposent pas, mais plutôt se rencontrent dans une coexistence travaillée. Ainsi, dans un souci de ne pas déroger au calendrier scolaire, l'idée de faire sortir leur enfant de l'école pour célébrer la fête religieuse est rejetée; l'évènement est reporté à la fin de semaine, dans un souci de le vivre sans contraintes, ni au détriment de l'intégration de l'enfant. Dans cette configuration, c'est l'extérieur qui va à la rencontre de l'intérieur, de telle sorte qu'entre les deux, le décalage est presque indétectable. Ce compromis est voulu par le couple pour ne pas perturber la journée d'école de l'enfant, mais aussi, peut-on supposer, pour ne pas entrer en conflit avec leurs propres horaires de travail. À travers ce report de la fête se réalise, malgré tout, le rappel du modèle d'origine, l'évènement permettant de transmettre à l'enfant les significations dont il est porteur. En diapason, les fêtes de la société d'accueil sont à leur tour marquées ou soulignées (les parents offrent à leur fille des cadeaux à Noël) (Goterberg, 1998).

Ces parents ont aussi à cœur de transmettre à leur fille les deux modèles sur le plan scolaire ; la fille va à l'école la semaine, et à la classe d'arabe chaque samedi. La fille est donc tenue à la fréquentation assidue des deux écoles, de manière à ce qu'elle

acquière les savoirs de la société d'accueil en semaine et que, le weekend, elle apprenne l'arabe, notamment pour pouvoir, par ricochet, accéder aux enseignements du Coran. Cette éducation duale est gérée méticuleusement par le couple, pour que les deux modèles coexistent sans confrontation (Goterberg, 1998). Il est utile de noter que le couple parle le français avec leur fille et que le recours aux cours d'arabe n'est survenu qu'après que celle-ci a acquis une bonne maîtrise du français, vers l'âge de huit ans. Aujourd'hui, leur fille apprend l'arabe avec aisance.

En somme, dans cette famille, les parents introduisent la différence dans une logique d'accommodement orientée vers l'inclusion (Goterber, 1998). La fille retrouve ainsi l'équilibre entre l'intérieur et l'extérieur. Pour autant, elle n'est pas épargnée par les questionnements, car elle est amenée à comparer constamment ce que ses parents présentent et représentent pour elle, avec ce que l'extérieur lui propose. Les parents, conscients des décalages (Fraser, 2005), favorisent l'ouverture au monde extérieur pour faire accepter à leur fille la différence (entre Nous et Eux) dans l'empathie (Juteau, 1999). Dans le cadre de ce processus, les valeurs d'origine sont retravaillées en adéquation avec la nouvelle réalité, de manière à faciliter l'intégration sociale de l'enfant. Mais le modèle d'accueil ne s'accepte pas en bloc; un filtrage des valeurs de la société d'accueil, semblable à celui dont font l'objet les valeurs d'origine, est opéré par les parents pour permettre à l'enfant d'atteindre un équilibre (toujours précaire). Pour ce mode d'éducation, la communication entre parents et enfants est essentielle, car elle permet l'instauration d'un climat favorable à la confiance, ce qui favorise l'acceptation par l'enfant des restrictions ou contraintes nécessaires (Monçon, 2002; 1999). L'importance accordée par ces participant(e)s à la réussite de l'éducation nous rappelle la place centrale de l'enfant dans le projet migratoire.

Les questions qui reviennent pour les parents, concernant l'éducation de leurs enfants nés en immigration, tournent autour des repères de là-bas à enseigner ici. Comment les sélectionner ? Mais, surtout, comment les ajuster pour ne pas qu'ils entrent en

confrontation avec les repères d'ici ? Il appert, dans les témoignages de mes participant-e-s, qu'un bricolage au quotidien s'amorce, un bricolage que chaque parent oriente et négocie en fonction de son projet migratoire de départ (cf. Camilleri, 2005; Monçon, 2002). L'enfant devient alors le chantier de ses parents, tout comme il est le chantier de la société d'accueil.

Participant 14 : « À la naissance de mon premier enfant, j'ai arrêté de travailler. Je ne pouvais pas mettre mes enfants dans une garderie québécoise. Je veux que mes enfants parlent kabyle, parce que tu ne peux pas dire à quelqu'un *tu es kabyle* s'il ne connaît même pas la langue. La langue transmet notre histoire, nos coutumes et nos significations. Je veux raconter nos contes en kabyle et non en français. Ça fait partie de l'identité, et de nos origines. J'ai demandé à une amie pourquoi elle ne parle pas kabyle à la maison, pour elle c'était uniquement le français avec ses enfants, selon elle c'est plus facile à l'intégration. Sans cette langue, il ne pourra pas avoir une personnalité complète, il importe de ne pas amputer la partie origine, sinon ça serait une personnalité boiteuse, l'élément qui constitue son être comme tel, ce n'est pas seulement québécois ou algérien ou kabyle. J'ai une cousine qui remplissait un formulaire pour la rentrée de l'école des enfants, il y avait la langue parlée à la maison et la langue maternelle : l'école a rappelé pour lui demander quelle est leur langue maternelle ? Elle leur a répondu que c'est le français. Elle a grandi en France. Tu vois, parce qu'ils ont vu un nom arabe, forcément la langue maternelle ce n'est pas le français pour eux, elle n'a pas compris, tu vois. La première langue apprise c'est la langue maternelle et ça fait partie de son identité tu ne peux l'ignorer, alors, pour ma langue maternelle c'est le kabyle. On vient de l'Algérie, avec une histoire. Pourquoi je ne vais pas lui apprendre la langue? Il est Kabyle, il doit apprendre sa langue. Je n'admettrai jamais que mon enfant parle en français avec sa grand-mère. Mon fils est né au Canada, il est canadien, il ne va jamais être québécois, et il ne sera jamais accepté comme québécois. D'après, ce que je comprends de leur discours, québécois de souche, être québécois c'est être de l'histoire du Québec, faire partie des gens, par exemple participer aux événements, être à la cabane à sucre; Oui on part à la cabane à sucre, la cueillette des pommes, etc. mais il y a des choses qu'on va jamais faire parce que ils ont leurs trucs et on a les nôtres, et nous, nous n'allons pas le faire. Il est né ici, mais ça ne veut pas dire qu'il prendra toute la culture québécoise. Même mon fils, si tu lui demanderais ce qu'il est, il va te dire qu'il est canadien, il ne va pas dire

qu'il est québécois. Je vois qu'ici ils font la différence, québécois de souche, et les néo-québécois. »

Le refus de ma participante de mettre son enfant dans une garderie est justifié par son souci de lui transmettre sa langue d'origine. C'est pourquoi elle a renoncé à son travail pour s'occuper de l'éducation de son enfant jusqu'à l'âge de la scolarisation. Une telle décision a été prise en raison de l'incapacité à trouver une garderie qui réponde aux exigences du couple. L'importance qu'accorde cette participante à la transmission de sa langue d'origine à son enfant s'explique par le fait qu'à ses yeux, la langue est indissociable de la culture, dans la mesure où elle est un véhicule pour la transmission des valeurs, de l'histoire et de tout l'univers symbolique et normatif de la communauté ethnique ou nationale. La langue, en l'espèce le kabyle, est pour ce couple le premier instrument mobilisé dans leur stratégie visant à façonner l'identité culturelle de leur enfant. Chez cette participante, l'apprentissage (linguistique et culturel) se réalise dans le milieu familial, où tout empiètement de l'intérieur par l'extérieur est exclu avant la scolarisation de l'enfant (cf. Devrin, 2011; Giust-Desprairis, 2003; 1996).

Pour d'autres participants, à l'inverse, introduire la langue d'accueil à la maison constitue un accélérateur d'intégration pour les enfants. Mais cette accélération doit se faire dans la prudence, afin que l'enfant ne se perde pas dans des confrontations inutiles en matière linguistique, comme dans certains cas que j'ai pu observés durant l'enquête. Préparer l'enfant à la différence, c'est aussi le préparer, sur le plan identitaire, à affronter les discours discriminatoires, tel qu'évoqué dans le témoignage ci-dessus. Les discours et les représentations collectives, au sein de la société d'accueil, induisent une séparation entre ceux qui sont « de souche » et ceux qui ne le sont pas (cf. Rachédi 2008; Bourque 2009). En effet, naître au Canada, au Québec plus précisément, ne confère pas d'emblée aux enfants d'immigrants une appartenance québécoise (Rachédi, 2008). En l'espèce, la non-reconnaissance de

l'altérité par les Québécois qu'anticipe ma répondante amène celle-ci à renoncer à chercher « l'intégration » pour son enfant, et donc à opter pour une socialisation coupée des réseaux formels et informels du groupe majoritaire. Notons que, de manière générale, l'idée de ne pas s'identifier aux Québécois, perçus comme incarnant un particularisme exclusif, est exprimée chez tous mes participant-e-s, qui s'accrochent plutôt, sur le plan identitaire, à la catégorie « Canadien », perçue comme incarnant un universel inclusif (cf. Assaoui, 2008; Fall, 1998; Hunot *et al.*, 1999; Tap, 1996).

## CHAPITRE X

### LE RETOUR FACE AU TRIBUNAL SOCIAL

#### 10.1. Préambule

Ce chapitre traite des conditions du retour (occasionnel et définitif) des migrants qui retournent dans leur société d'origine, des attitudes et des motivations qui sous-tendent leur projet de retour, mais aussi du regard que la société d'origine porte sur eux. Dans ce retour, le migrant est appelé à honorer les obligations liées à son statut d'émigré et à exposer ses réalisations devant les siens. Le retour définitif peut signifier la réussite du projet migratoire ou, au contraire, un renoncement au projet de départ. Par ailleurs, quels sont les éléments qui distinguent les retours définitifs de retours non définitifs ? À l'aune de quels critères la réussite du projet migratoire est-elle mesurée par le migrant et, corrélativement, par sa société d'origine ? Ces critères sont-ils les mêmes dans les deux sociétés ?

#### 10.2. L'inévitable retour

L'effet de l'émigration sur la société d'origine se concrétise à travers, non seulement le renouvellement de l'imaginaire migratoire et la construction d'un imaginal approprié afin de garantir des nouveaux candidats à l'émigration, mais aussi par un second renouvellement qui concerne le profil des candidatures. L'une des fonctions

sociales des « migrations de retour » est d'assurer la relève migratoire (Sayad, 1999). Le processus migratoire se nourrit donc des expériences de réussite des « revenants » en alimentant les motivations des nouveaux candidat-e-s à l'émigration, et ce, que ces réussites soient réelles ou imaginées. Les histoires d'échec sont socialement rejetées et bannies pour que l'émigration continue, puisque ce sont toujours les réussites qui font fantasmer les futurs candidat-e-s. Le discours social sélectionne les réussites des uns et occulte les échecs des autres. À chaque retour, le migrant s'expose face au tribunal social pour valider sa réussite. Le retour convoque inévitablement un travail d'évaluation, qui consiste à inventorier les acquis d'ici et les pertes de là-bas (cf. Sayad, 1999).

#### 10.2.1. De la nostalgie au retour

Certains de mes participant-e-s, dans les premières années de leur expérience migratoire, s'imposent des retours périodiques, tout en entretenant des rapports étroits avec les membres de la famille d'origine. Une de mes participantes témoigne de ses retours périodiques.

Participant 14 : « Je suis arrivée au mois de mai, au mois de septembre je suis descendue en Algérie. Je me suis dit : il faut que j'aïlle les voir. Donc, je partais chaque année. Puis c'était ma condition dans mon mariage, que je descendrai chaque année en Algérie en visite à mes parents. Mais, moi personnellement j'ai des regrets d'avoir émigré. »

Pour ma participante, sa séparation d'avec les siens est vécue dans la douleur de l'éloignement et du regret. Ses retours répétitifs soulagent la nostalgie grâce à des rapprochements occasionnels et son attachement à ces visites révèle les liens forts qu'elle entretient avec son groupe d'origine. Ses retours, comme pour d'autres participant-e-s, sont programmés pour coïncider avec la saison estivale, où les rassemblements et les évènements familiaux sont célébrés. Pour cette participante, si

ces retours périodiques apaisent la douleur de la rupture, ils permettent aussi aux regrets de se renouveler. La durée qui peut séparer deux retours est conditionnée non seulement par la situation économique du migrant, mais aussi par des conditions liées à la société d'origine, comme en témoignage le participant suivant :

Participant 4 : « J'étais ici [à Montréal] en 1991, mon premier retour était en 1993. Puis, à mon retour, j'ai constaté la situation, je ne suis plus retourné jusqu'en 1999. Après, je retournais tous les 2 ans. Puis, maintenant, le contact est plus facile. Le pays reste toujours dans nos cœurs, on a le mal du pays, la séparation de nos amis proches. C'est sûr qu'on a notre bon vieux temps. Au village, chacun a son bon vieux temps. Ce bon vieux temps ne veut pas dire tout le contexte, mais c'est surtout comment on le passe, et avec qui? J'ai échoué le jour où j'ai décidé de partir. »

Les espacements dans le temps des retours au pays sont en effet conditionnés par les compromis entre les conditions propres au candidat au retour et les conditions structurelles prévalant dans sa société d'origine. Et le retour n'est envisageable que lorsque les deux types de conditions sont favorables, à défaut de quoi l'attente perdure. Si ces retours permettent certes une atténuation du mal de la rupture, ils empêchent également le deuil du passé et de l'image nostalgique qu'évoque pour le migrant sa société d'origine. Qui plus est, le statut d'émigré est socialement exigeant dans la société d'origine, si bien que, lorsque l'acte de départ est considéré comme un échec, il est difficile pour le « revenant » de reprendre sa place dans sa société de départ. Le retour définitif devient alors une option plus difficile à envisager. Pourtant, le migrant entretient souvent à son insu l'idée du retour, durant son immigration. En effet, dès le début, l'acte de départ est pensé instinctivement comme la première étape du retour. Mais, les conditions de survie en immigration et celles liées à la société d'origine ne sont pas sans conséquences sur la décision du retour. Aussi, dans le cas du participant 4 précité, le lien entretenu avec les membres de sa famille d'origine concourt pleinement à la persistance du regret chez lui. Ce regret est d'autant plus

grand qu'il ne peut entreprendre le chemin du retour définitif, car ses propres enfants, qui constituent une extension de sa famille d'origine, sont et demeurent au Canada.

### 10.2.2. Le choc du retour

C'est dans ces retours occasionnels au pays que le migrant est bouleversé par les changements dans sa société d'origine. À chaque retour, c'est l'inévitable choc. Et le migrant regrette ce qu'il a pu rater durant son absence, ou encore ce qu'il a perdu.

Participant 33 : « À mon premier retour [après 10 ans], j'ai presque été choqué, tout a changé. Ceux que j'ai laissés enfants sont devenus des adultes. Mes proches amis ont pris de l'âge. D'autres sont morts. Puis le rythme de la vie n'est plus le même. Ou peut être c'est moi qui a perdu le rythme. On se rend compte qu'on est devenu vieux. Que le temps passe sans l'apercevoir, c'est ça ce que le retour me révèle. Et à chaque retour c'est comme ça. Il révèle ma nostalgie et mon regret profond. Je regrette ceux que j'aime, car ils ne sont plus avec moi. Oui, je regrette d'avoir pris ma valise. Mais c'est ça : partir c'est mourir un peu. Oui je regrette, parce que ça fait mal. Je regrette, parce que je n'appartiens pas à cette société [le Québec]. Les miens sont là-bas. »

Pour mon participant, le temps s'est arrêté lors de son départ. Tout s'est figé chez lui à l'instant où il a quitté les siens. Après son long séjour à l'étranger, le retour dans sa terre natale la lui révèle autrement. Le choc du retour (Sayad, 1999. p. 161) s'explique dans ce moment de rencontre entre un passé figé et un présent décalé; le retour est le moment où le migrant, prenant conscience du temps qui s'est écoulé depuis son départ, en vient à regretter son absence et ce qu'il a pu rater durant celle-ci. Il s'agit d'un moment où l'acte premier de migrer est parfois remis en cause. C'est que l'immigration a confisqué au migrant son histoire partagée avec les siens, ceux qui s'intéressent à lui, pour les remplacer par un faux entourage qui ne lui appartient pas. Ou peut-être est-ce le migrant qui n'appartient pas à cet entourage recomposé en contexte d'immigration? Ces ce que suggèrent mes participants ci-dessous :

Participant 15 : « on était malade ma femme et moi et mes deux enfant, comme des chiens, personnes ne demandait après nous, c'est ici qu'on se rend compte que l'amitié de l'immigration est fausse. On a tout lâché pour venir souffrir, mais bon. On est là et on y reste. On attend.»

Participant 4 : « c'est dans les moments difficiles qu'on reconnait nos vrais amis, et les miens sont tous là-bas, ils prennent de mes nouvelles [...]. Ici tout est faux. Alors, on attend, sans savoir quoi, peut être la fin. »

Pour certains de mes participants, on le voit, la nature des rapports et des liens entre personnes se révèle, en contexte migratoire, truquée et faussée, l'intérêt personnel primant les liens d'amitié. La déception causée par leur nouvel entourage dans les moments de besoin leur fait regretter les liens d'origine. L'éloignement et la nostalgie de la famille et des amis se transforment en regrets. Pourtant, pour ces deux participants, abandonner leur projet migratoire est inenvisageable; ils assument leur immigration dans sa totalité, même avec des regrets. Car renoncer signifie l'échec. Le retour donc est fantasmé, pas cette attente qui allège en silence les regrets au quotidien.

### 10.2.3. Le retour calculé

L'éloignement géographique et le coût du voyage décident aussi du retour. Ainsi, cet autre participant se soucie des charges financières des déplacements pour tous les membres de la famille.

Participant 6 : « J'ai été en Algérie une fois sur six ans, il y a deux ans de cela; quatre ans [sans y retourner] c'est beaucoup, mais partir à quatre, c'est aussi beaucoup de dollars. C'est cher d'aller en Algérie. Si tu voyages sur ce continent à une distance équivalente à celle de l'Algérie, tu paies moins cher. Donc, je préfère passer les vacances ici. Quand on est en famille, il y a beaucoup de charges à considérer, le travail, le congé, les vacances des enfants et de ma femme aussi, c'est tout un calcul, mais sur le plan financier on arrive à s'en sortir, on travaille à deux, donc c'est moins pénible. »

L'éloignement et l'impossibilité financière de retourner chaque année donnent lieu à des retours calculés et longuement espacés. Ces retours occasionnels, qui sont mûrement calculés, sont davantage dictés par un désir de prendre des vacances que par une obligation ou une exigence familiale. Dans cet esprit vacancier, ce participant calculateur dépense rationnellement. Le retour, pour lui, est tributaire de l'aspect financier, qui conditionne objectivement la fréquence des retours au pays en famille. Notons que travailler à maintenir la famille ensemble et unie en immigration, avec succès bien sûr, peut aussi être considéré comme un indicateur d'une première réussite. Mais c'est surtout les enfants et leur réussite (scolaire et professionnelle) qui peuvent concrétiser la réussite du projet migratoire, d'où l'intérêt de retourner en famille. A contrario, une famille fragmentée en immigration, même si ses membres réussissent matériellement, risque d'être considérée comme un échec aux yeux des proches de la société d'origine. Le participant 6 illustre bien ce cas de figure. Ainsi, même s'il est séparé de sa conjointe et que chacun vit sa propre vie, ce participant et son ex programment un retour ensemble chaque deux ans. Aux yeux des siens, ils sont toujours unis. Bien que chacun d'eux ait percé dans son domaine professionnel respectif, ils ont peur d'affronter le jugement de leurs proches en raison de leur séparation, qui est socialement dénigrée. Ils préfèrent donc garder intacte l'image première que leurs proches avaient d'eux à leur départ : « *On descend ensemble et tout le monde est heureux* ».

### 10.3. L'obsession du retour

L'hostilité de la société d'immigration et les déceptions qui s'accumulent au quotidien poussent certains à penser le retour. C'est dans leurs tourments que deux de mes participants s'acharnent à se trouver des excuses pour que leurs retours soient acceptés, par eux-mêmes et par leurs proches. Chacun se construit ses propres alibis pour affronter les autres, là-bas.

Participant 11 : « Le Canada est un pays virtuel. On a l'impression de vivre, mais en fin de compte, tu n'es rien du tout. Tu travailles n'importe quoi, et tu ne fais que travailler, tu paies le loyer, le téléphone, les factures, etc. Et les jours se ressemblent. Tout ce que tu vois, c'est rien. Je ne vois pas d'avenir, aucun avenir. C'est l'anesthésie. Ce n'est pas un signe de bonne santé quand on est intégré dans une société malade. Est-ce que ça t'intéresse de finir comme tout le monde, un vulgaire consommateur ? Huit ans sans aucun retour en Algérie. Ce qui m'a aidé à résister, c'est mon entourage. Quand tu pénètres chez moi, tu pénètres en Algérie. Le Canada est un mensonge pris pour une vérité. Ils vivent dans cette vérité à eux. Et nous on accepte, et on fait partie de cette vérité. Nous sommes complices. Eux ils sont floués, ils ont cru à leur mensonge. Mais, nous c'est de l'hypocrisie avec soi-même. On y peut rien, on est pris dans le piège. Il est plus facile pour moi de gérer les inconvénients de mon pays que les avantages de l'immigration. C'est pour ça que je retourne. »

Face à la société d'accueil, les exigences de ses institutions, et la fermeture du marché de l'emploi, entre autres, réussir son intégration est un vrai parcours du combattant pour de nombreux immigrants. Les déceptions qui s'accumulent, la précarité et le déclassement s'abattent comme une désillusion pour certains immigrants. C'est le cas du participant précédemment cité. Pharmacien de profession, il exerce comme chauffeur de taxi et, depuis son arrivée en famille à Montréal, n'est pas retourné en Algérie. Face à la cherté des frais des retours périodiques, mon participant s'offre un entourage intérieur qui peut lui rappeler son origine. Donc dépossédé de ses retours, ce participant fait en sorte que son environnement intérieur apaise sa nostalgie. Cette dépossession vécue par de nombreux immigrants suscite une comparaison continue entre ici et là-bas. Rester, pour lui, est inutile, et le retour devient une obsession. Renoncer à son immigration devient alors une alternative à considérer. En effet, mon participant, après deux ans de préparation, est retourné en Algérie, où il travaille à son propre compte. De manière similaire, un autre participant (# 27), ayant plusieurs points en commun avec le pharmacien précité, s'est lui aussi installé à son propre compte dans sa société d'origine, après avoir effectué une migration de retour.

#### 10.4. L'intégration dans l'attente

Quand l'intégration devient compromise par des facteurs externes, le migrant n'arrive plus à répondre aux attentes (les siennes comme celles des autres), et l'intégration peut alors devenir désintégration.

Participant 34 : « On nous demande de nous intégrer. Et on pense être intégré, mais non. On ne sera jamais considéré comme tel. Tu vois, on croit à notre propre mensonge. On restera pour eux des vulgaires immigrants. Pis, encore, on est comme pris dans ce piège, ni ici ni là-bas, on est nulle part. Ici on est malaisé. On vagabonde. On est condamné à l'instabilité. Tu ne peux pas tout lâcher et rentrer. Si tu rentres, on va te pointer du doigt, tu vois, on va te rendre fou, alors on reste ici. On attend. »

Ceux qui n'arrivent pas à faire le deuil de leur projet migratoire, comme ce participant, reste coincé dans le va-et-vient, entre ici et là-bas. Ce dernier semble plutôt tenir responsable la société d'accueil pour sa non-intégration. Comme résultat inattendu, son projet d'émigration le condamne à l'errance dès le début. Bien que son sentiment d'échec le rende peu enclin à poursuivre son projet migratoire, il refuse néanmoins de jeter l'éponge par peur du jugement qu'il pense subir s'il rentre dans sa société d'origine. Ce va-et-vient est le résultat de son hésitation à remettre en cause son projet de départ, de s'avouer le mensonge. Inconsciemment, dans son attente d'un avenir meilleur, il se condamne au provisoire, mais un provisoire qui se maintient dans le temps, qui s'installe dans la longue durée. Face à la difficulté qu'il éprouve à légitimer son éventuel retour, il préfère se soumettre ici au provisoire, par peur de cette honte vis-à-vis de son entourage là-bas (cf. Sayad, 1999). Une autre participante, qui s'est retirée de la recherche pour des raisons personnelles, éprouve cette même honte après l'expérience de son divorce et les problèmes vécus par ses enfants conséquemment. Pour elle aussi, le retour devient une option inenvisageable en raison du jugement anticipé de son entourage en Algérie.

### 10.5. La réussite matérielle comme gage de succès du projet migratoire

L'expérience de l'échec dès le début de l'expérience migratoire peut agir comme un catalyseur, tout comme elle peut devenir une entrave à l'intégration. Mais ce qui est intéressant à souligner, ici, c'est que la réussite du projet migratoire, aux yeux de la société d'origine, se mesure en grande partie à l'aune des acquisitions matérielles et de la prodigalité dont fait preuve le « revenant » à l'endroit de ses proches.

Participant 4 : « Si tu restes loin, on te racontera toujours comme une légende, un mythe, il y a même ceux qui ont dit qu'il a traversé l'atlantique en nageant. Si tu reviendrais, ça va te salir. Et les premiers qui te contrarieraient, ce sont les enfants de ton village. , *'Alors retourne à ton Canada, c'est mieux pour toi'*, me conseillait un ami après avoir voulu la tentation de retour. L'émigré est condamné à la réussite. Pour la fille, c'est pire pour elle, si elle réussit, c'est OK. Mais si elle échoue, c'est fini pour elle. Il y a une de mes connaissances, pas loin de mon village, qui est tombée sur un européen. Ses parents ont refusé la situation. Alors, ils ont pris la fuite ensemble, puis sa famille l'a cherchée pour la tuer, l'égorger et laver l'honneur de la famille. Une année après, elle leur a envoyé une voiture. Ils se sont transformés; ils parlent d'elle comme un exemple de la réussite. À son retour après deux ans, c'est tout le monde qui lui rendait visite parce qu'elle a réussi. Et la réussite chez nous, elle est matérielle. Si tu envoies de l'argent pour ta famille, ou tu leur construis une villa, tu seras considéré le meilleur, mais si tu n'envoies rien, ta famille t'oublie, on ne parlera même pas de toi au village. »

De nombreux témoignages confirment cette représentation sociale de la réussite en immigration. Réussir n'est socialement reconnu que par ce qui palpable et tangible. La réussite est matérielle, d'où l'importance d'exhiber ses acquis d'immigration à chaque retour (Sayad, 1999). Cette exhibition peut aussi être adressée à l'attention des compatriotes de même origine dans la société d'accueil. Notamment, la course à l'acquisition d'un bien immobilier par de nombreux immigrants d'origine algérienne n'est pas surprenante, puisque l'acquisition d'une propriété foncière en immigration constitue un important indicateur de réussite sociale dans la société d'origine. Les

acquisitions des uns, ainsi que l'émulation qui s'ensuit chez les autres, prennent une importance démesurée chez ces immigrants. Cela explique que, dans le cas d'un échec, certains recourent à l'isolement et à l'évitement afin d'éviter d'être jugé par les siens. L'émigrant qui a réussi sera courtoisé lors de ses retours, alors que celui qui a échoué risque de subir le rejet social et d'être condamné à l'oubli. De ce fait, la réussite ne se conjugue pas au singulier, elle n'appartient pas à l'individu concerné; elle est collective, partagée, et socialement validée. La société d'origine, à travers son tribunal social, rend publique la réussite de ses membres, et préfère occulter les projets se soldant par un échec. Ainsi, la réussite est construite selon des schèmes collectifs, et non pas individuels.

#### 10.6. Les alibis du retour définitif

Décider de rompre avec son projet d'émigration en vue d'un retour définitif exige un alibi solide pour légitimer sa décision. En d'autres termes, ce type de retour est pensé comme un second projet migratoire inversé qui nécessite des justificatifs socialement légitimes. Mes rencontres avec ceux qui ont abandonné en cours de route leur expérience d'immigration, ou avec ceux qui projettent un retour définitif, ont révélé quatre types d'alibi qui sont examinés ci-après.

##### 10.6.1. Les enfants, l'alibi à double sens

Chez deux de mes participants, les enfants forment l'alibi principal de leur décision de retour. Cet alibi peut révéler la nature des rapports entretenus entre parents et enfants, ainsi que la question de la conformité des conditions d'éducation en immigration avec le modèle d'origine.

Participant 11 : « L'immigration est un gros mensonge. L'immigré adulte est une marchandise ratée, un arbre tordu. Ce qui les intéresse, c'est nos

enfants. En plus, il faut faire beaucoup d'enfants. Pas de problème, on vous donnera des allocations, on va vous nourrir. Avoir des enfants, c'est de l'argent, et j'achète ce que je veux. Tu ne sais pas que tu es la personne interposée pour élever leurs enfants et non les tiens. C'est vrai, tu es le géniteur, tu es là pour les prendre en charge, mais non pour faire un projet d'avenir et fonder une famille selon ta perception, une famille avec ses projets, ta fille, ça serait une future féministe. Tu ne peux pas contrer les influences de l'école avec la complicité de tout le monde. On leur ramène des condoms pour pratiquer. C'est ça une institution honorable pour eux? C'est un détournement. Mon ami à moi est retourné l'année passée, une 2<sup>ème</sup> personne, depuis 2009, une autre en 2008; pas mal de gens que je connais sont retournés en Algérie. Pourquoi ? Ils te répondent : c'est à cause de mes enfants, que je ne veux pas les perdre. Un ancien ami a passé sept ans au Canada, il a tout lâché pour reprendre à zéro en Algérie parce qu'il avait des filles. Je suis appelé au même geste : le retour. »

Pour mon participant, l'immigration n'est qu'un piège qui peut détourner les enfants du droit chemin, en particulier les filles. Une telle conclusion n'est que le résultat d'une accumulation de déceptions vécues ou entendues par mon participant. Pour lui, l'immigration est un mensonge, et la société ne s'intéresse qu'aux enfants d'immigrants. Dans l'impossibilité d'être à contre-courant de toute la société, le retour devient l'unique solution pour sauver ses enfants. C'est une remise en cause de tout son projet migratoire. L'alibi des enfants devient l'alibi de retour. C'est dans ce que les enfants peuvent symboliser comme vecteur de continuité ou de discontinuité du groupe que la validité de l'alibi est considérée : la perte de ses enfants équivaut à un échec. Pour lui, le retour s'impose pour libérer ses enfants de l'étreinte de la société d'immigration et de ses institutions, car, dans le cas contraire, ses enfants (fils et fille) peuvent devenir la honte pour les parents face au tribunal social. Ainsi, bouleversé par le risque que ses enfants ne s'adonnent à des déviances incontrôlées, ce participant est conforté dans son alibi par le fait que, par le choix du retour, il aura évité à sa progéniture les tentations, et à lui-même la détresse du déshonneur. Parce qu'il se voit incapable d'affronter la société d'accueil et ses institutions, le retour définitif devient légitime à ses yeux. Ses enfants deviennent alors l'alibi d'abandon et de renoncement. Si, pour certains, les enfants constituaient l'alibi de départ, pour mon

participant, ils sont l'alibi du retour définitif. La menace de perdre ses enfants déclenche chez lui un sur-investissement dans le contrôle parental, dans une tentative désespérée de préserver l'ordre d'origine. Cette intensité peut aboutir sur des résultats inversés; lorsque le père n'arrive plus à drainer les tensions qui règnent au sein de sa famille, la déviance devient potentiellement possible.

Le cas précédemment exposé n'est pas rare parmi mes participants. Plus le migrant adhère à des modèles culturels traditionnels, plus il aura de la difficulté à accepter l'éloignement de ses enfants du modèle d'origine. Les remises en cause des rôles domestiques, l'autorité « confisquée » aux parents et tout ce qui s'ensuit alimente un sentiment de menace propre à lui faire ambitionner le retour. Aussi, pour ceux qui sont pétris d'une culture patriarcale, la fille est la plus menacée par la société d'accueil face aux libertés offertes par le nouveau contexte. Ces libertés ne sont pas tout le temps bienvenues pour les parents, surtout si elles favorisent la révolte de leur fille contre ce modèle traditionnel d'origine. Les parents se trouvent dans l'obligation de protéger leurs filles<sup>1</sup> et de parer aux tentations de son entourage. Qui plus est, les histoires racontées entre parents (la fugue d'une adolescente, ou une autre qui s'installe à l'insu des ses parents avec son « chum », etc.) alimentent la peur des parents de perdre leur fille. Le retour est ainsi conçu pour éviter le risque de perdre sa fille, ce qui serait socialement considéré non seulement comme un échec, mais aussi un déshonneur.

De nombreux participants ont entamé l'expérience migratoire durant un « congé sabbatique », pris alors qu'ils avaient une situation enviable en Algérie. Dans mon enquête, deux de mes participants ont révélé explicitement avoir fait un tel choix. Dans les deux cas, ils ont réussi plus ou moins à avoir une situation acceptable au Québec, pour finalement renoncer définitivement à leur ancien engagement au pays

---

<sup>1</sup> Considérée comme le maillon faible de la famille, la fille symbolise aussi l'honneur de son père et de sa famille (cf. Addi, 1999; Bourdieu, 1959; Fanon, 1957/2013).

d'origine. Mais, dans d'autres cas, les migrants abandonnent leur expérience migratoire pour reprendre leur vie d'origine, comme l'illustre ce témoignage :

Participant 12 : « Je connais une famille qui est ici depuis trois ans et demi, l'homme c'est un directeur des pompiers en Algérie. Avec sa femme, ils ont décidé de rentrer en Algérie. Ils ont dit non. Ils ont deux enfants, l'homme de 55 ans était en sabbatique en Algérie. Sa conclusion, il n'y a aucun intérêt ici, surtout avec les enfants, ce n'est pas intéressant.

Le témoignage ci-dessus ne fait pas exception, d'autres cas similaires m'ayant été racontés par mes participants clés 4, 11 et 12. Une parenthèse s'ouvre pour se refermer au bout d'une année ou deux. Dans le cas des couples avec enfants, les enfants sont toujours utilisés comme justificatifs au départ et au retour. La migration devient une exploration, un congé ou des vacances à durée inconnue, une expérience provisoire que les enfants, en quelque sorte instrumentalisés, sont appelés à légitimer. Bref, les enfants, qui ont servi à leur insu d'alibi au départ, se transforment en alibi pour le retour.

#### 10.6.2. L'alibi des parents ainés

Dans le même ordre d'idée, avoir des parents ainés peut aussi être utilisé comme l'alibi d'un retour, comme dans le témoignage qui suit :

Participant 11 : « mes parents sont âgés, je dois être à leur côté, je dois m'occuper d'eux. Je ne peux pas être au Canada et eux seuls isolés en Algérie. Ils ne me trouvent pas à leur côté, pour les aider à vivre. Je dois être aux côtés eux. Ça fait quelques temps j'ai informé ma mère que je me prépare pour retourner en Algérie. Un mois après, ma mère m'a dit : le jour où tu m'as annoncé ton retour, tu m'as retiré du fond du puits. C'est elle qui me disait autrefois, si tu n'es pas à l'aise prends tes affaires et pars chercher le pays qui t'arrange. Elle me disait ça quand elle était en bonne santé, maintenant mes parents ont pris de l'âge, qui va prendre soin d'eux, les voisins ? Et moi qu'est-ce que je fais ici ? Je serais un vaurien s'ils sont dans l'incapacité et je ne répondrais pas à leur appel. Si je

n'arrive pas à rendre un peu du bien à mes parents pour leurs sacrifices, sache que personne n'attendra du bien de ma part. L'Algérie c'est ma mère, le Canada ce n'est qu'une épouse pour moi, puis si ce n'est pas écrit, on divorce. Mais, je ne divorce pas avec ma mère. Je ne peux pas divorcer avec l'Algérie. Je suis né là-bas, mes parents aussi... »

Participant 10 : « Quand je sais que je ne reverrais mes parents que dans deux ans et pour deux mois, ça fait vraiment mal au cœur. Mes parents ne resteront pas toujours jeunes, et chaque fois que je retourne, je les trouve plus vieux. C'est à cet âge qu'ils ont besoin plus de moi, je ne pourrais pas le faire à mes parents qui m'ont fait grandir éduqué et entouré d'amour. Avec ta famille, ça devient un peu difficile de revenir en arrière. Mais je suis prêt, si mon père me dit de rentrer je prendrai mes bagages et je descendrai en Algérie c'est comme ça que je vois la chose. Pour terminer, je dirais que s'ils ont besoin de moi, je n'hésiterai pas. »

Ces deux participants témoignent de ce rapport étroit entre les parents et leurs enfants. La culpabilité d'un détachement imposé par l'émigration, l'engagement envers ses parents âgés, et le souci de vouloir être reconnaissant envers eux, sont autant de facteurs qui légitiment le retour de certains migrants. Le processus de légitimation du retour se nourrit ici de la culture d'origine (notons que, bien que, dans la société algérienne, placer ses parents aînés dans une maison de retraite soit socialement dénigré, nombreux sont ceux et celles qui y ont recours). La prédisposition de ces deux participants à renoncer à tout pour leurs parents afin de les prendre en charge tout en renonçant à leur projet révèle l'importance des parents pour ces deux participants. Il est utile aussi de rappeler que pour ces deux participants l'aval de leurs parents pour émigrer était nécessaire tout au début de leur projet. Du coup, les « parents aînés » deviennent l'alibi qui légitime aussi leur décision du retour. Cette obligation de répondre aux besoins de ses parents se justifie par un sentiment de redevabilité qui est compris comme un contre-don de reconnaissance dû aux aînés.

### 10.6.3. L'alibi d'un projet d'investissement

Retourner au pays avec un projet d'investissement après tant d'années d'immigration semble être l'alibi idéal chez quelques un-e-s. L'émigrant retourne alors en conquérant. C'est le cas de trois de mes participants, dont celui-ci :

Participant 11 : « La décision du retour ne vient pas sur le coup, ça prend du temps, puis arrivé à un certain moment, on se dit ça ne marche pas ici. Je me suis donné un sursis d'une année. Je ne suis pas pour un retour brusque. Je prendrais mon temps en Algérie à aménager mes espaces de travail, me reconstruire de nouveaux repères à mes enfants. Et lorsque l'heure viendrait, on rentre définitivement. Cette vie n'est qu'une succession d'expériences, et il faut qu'elle soit constructive. En Algérie je ne vagabondais pas, j'étais actif [...]. Quand on change de pays, on change de problème. *C'est vrai que ça ne serait pas facile, surtout pour monter mon affaire. Une fois la paperasse est faite, je pourrais faire des va-et-vient. Il suffit de bien planifier.* (mes soulignés) »

L'idée d'investir dans la société d'origine est souvent pensée dès le départ. Mais, le plus souvent, cette idée s'évapore en immigration. Pour d'autres, elle peut survenir en immigration, surtout après un succès retentissant dans la vie professionnelle. Cette décision peut aussi se prendre face aux difficultés insurmontables relatives à l'investissement dans la société d'accueil. Le retour est considéré à l'aune des opportunités offertes par la société d'origine et des nouveaux paramètres à prendre en considération. Mais retourner en investisseur est aussi le retour sous un nouveau statut (cf. Portes, 1999). L'investissement est ainsi l'alibi parfait pour soi-même et pour les autres, mais surtout pour le tribunal social. Toutefois, le projet du retour pour fin d'investissement se construit avec précaution puisqu'un échec signifierait la déconsidération sociale. Par ailleurs, ce type de retour concrétise déjà une aisance matérielle qui peut d'emblée être considérée comme une réussite. Retourner comme investisseur, c'est retourner en conquérant face au tribunal social (Portes, 1999).

En somme, l'investissement dans la société d'origine, au-delà de sa fonction d'alibi, est aussi l'affichage d'une réussite. Par ailleurs, il est aussi intéressant de signaler le cas de ceux et celles qui travaillent dans l'informel pour amasser de l'argent en vue d'investir au pays d'origine<sup>2</sup>, comme en témoigne ce participant.

Participant 15 : « Ces gens qui sont sur le BS, et profitent du système. Puis, ils travaillent dans le noir pour se faire 6000\$ à la fin du mois. Ils profitent du système social et avoir de l'argent et investir en Algérie, parce que c'est pour eux la réussite est là-bas. ».

Dans ce cas de figure, la réussite qui a permis l'investissement dans la société d'origine est mise en avant, peu importe la façon avec laquelle le capital de départ a été acquis. L'investissement est à la fois un alibi et un acte de vantardise destiné à signifier à tous que l'acquisition de biens dans la société d'origine s'est faite au prix de sacrifices endurés à l'étranger. D'autre part, il est utile de souligner que mes participants peuvent convoquer deux à trois alibis à la fois pour se conforter dans leur décision et légitimer leur retour. Mais quelle que soit la nature des alibis mobilisés, le retour se révèle être un projet qui doit être pris au sérieux pour que son auteur-e puisse réussir sa réintégration.

#### 10.6.4. L'alibi conditionnel du retour : la citoyenneté

Parmi les alibis utilisés par mes participants comme alibi du retour, on trouve la citoyenneté. En effet, une fois la citoyenneté acquise, quelques uns des migrants prennent le chemin du retour. Lorsque les conditions d'immigration ne sont pas favorables à l'intégration pour certains, la citoyenneté devient le justificatif de l'attente et des sacrifices consentis.

---

<sup>2</sup> J'ai déjà abordé, dans le chapitre sur la déqualification, le cas de ceux qui travaillent des années durant dans un marché parallèle pour amasser de l'argent en vue de retourner définitivement au pays.

Participant 9 : « Ici c'est l'assistance sociale et le bien-être social. Et le travail sous la table, comme tout le monde [...]. Je suis là j'attends, pour déposer la citoyenneté, et une fois la citoyenneté dans la poche je vais replier bagages. »

Pour ce participant, les conditions de la société d'immigration lui imposent de revoir son projet; face aux difficultés, le retour se présente comme une option satisfaisante. En fait, pour lui, il n'était pas question de renoncer à son immigration avant d'avoir la « *citoyenneté canadienne* ». Celle-ci intervient pour justifier l'attente obligée au terme d'un long moratoire. L'obtention de la citoyenneté canadienne réaffirme, dans la société d'origine, le statut social de son détenteur. Ce type de sentiment est détecté chez la plupart de mes participant-e-s. Par ailleurs, le migrant qui revient muni de la citoyenneté canadienne sera perçu comme canadien non seulement dans la société d'accueil (cf. Legault, et Fronteau, 2008), mais aussi dans sa société d'origine. Il devient alors aux yeux des siens : « *le Canadien* ». En effet, nombreux sont les témoignages qui insistent sur cette représentation relative au revenant.

Participant 2 : « Quand tu retournes, tu es vu autrement, tu n'es plus l'ancien, c'est tout le monde qui t'invite, parce que tu as réussi, parce que tu es Canadien. Où tu passes, si tout le monde qui t'appelle le Canadien, c'est comme que j'ai changé de nom. C'est bizarre, mais c'est ça. Parce que j'ai le passeport canadien. Parce que je ne suis pas bloqué par mon algérianité. Parce que j'ai ce que tout le monde rêve d'avoir. »

Participant 18 : « Vivre ici c'est difficile, mais, il est important d'avoir ses papiers. Avoir un passeport canadien ça vaut la peine de souffrir trois années. Le passeport Canadien c'est un rêve pour tous de l'avoir. Un Algérien avec une double nationalité, c'est lui qui passe en priorité, par rapport à un Algérien avec une seule nationalité. Impossible de repartir les mains vides, au moins j'ai mon passeport canadien, au moins je gagne quelque chose. ».

Pour mes participants, la citoyenneté est objectivée dans ce quelle peut leur donner de plus par rapport à celle d'origine. Pour eux, la citoyenneté canadienne est plutôt considérée dans sa signification liée à la société d'origine. En effet, l'imposition par

le « *tribunal social* » d'une réussite en immigration pousse le migrant à exhiber ses acquis<sup>3</sup>. Avoir une seconde citoyenneté est une réaffirmation de son statut d'émigré. Mais, aussi, cette seconde citoyenneté est considérée dans sa distinction par rapport à la citoyenneté d'origine, mais aussi dans la plus-value qu'elle offre à son détenteur, à savoir la possibilité de se déplacer à travers les frontières internationales avec aisance. D'ailleurs, c'est ce que révèle ce témoignage : « au polices des frontières, je suis canadien ». La citoyenneté canadienne signifie une réussite dans la société d'origine, parce qu'elle offre à celui qui la détient (ou à tout le moins symbolise à ses yeux) tout ce que la citoyenneté d'origine n'a pu lui offrir. L'acquisition de la « citoyenneté d'immigration » (cf. Legault et Fronteau, 2008) marque le début d'une seconde existence tout à fait particulière dans la société d'origine. Dans ce conditionnement lié, consciemment ou inconsciemment, au tribunal social, le migrant n'est plus ce qu'il était, mais il est plutôt ce que l'émigration lui a offert.

#### 10.7. Le retour après fragmentation

Certains retournent au pays après la fragmentation de leur couple ou de toute la famille en immigration. J'ai eu l'occasion d'échanger avec uniquement deux sujets ayant vécu une telle expérience, mais sans avoir obtenu de leur part l'autorisation de les enregistrer<sup>4</sup>. Le premier, après son divorce au Québec, s'embarque dans une seconde immigration aux USA, puis au Brésil, pour ensuite revenir en Algérie, comme il l'explique ci-après :

Participant 34 : « J'avais décidé de rentrer au pays, parce que ma femme m'a foutu dehors. C'est vrai que ce n'était pas le grand amour entre nous,

<sup>3</sup> Par comparaison, notons que, pour les anciennes cohortes d'Algériens ayant émigré en France, être naturalisé français ou décrocher la citoyenneté française était - et est encore - presque de l'ordre de l'impossible. C'est pourquoi, profondément ancrée dans l'imaginaire social, toute acquisition d'une citoyenneté occidentale, canadienne ou autre, est considérée comme une réelle réussite en Algérie.

<sup>4</sup> Pour clarifier, il importe de noter ici que le participant 34 a autorisé des prises de note relatives à son cas dont je cite quelques fragments.

mais ça marchait tout de même, du moins j'avais l'impression. Puis, elle m'a juste dit que c'est bon, je n'ai plus besoin de toi, j'ai ma citoyenneté, je ne veux plus te voir dans la maison. C'était juste comme ça, sans aucun prélude. C'était comme quelque chose de planifié de sa part. J'étais juste un pont pour qu'elle puisse vivre au Canada. Mais je dois aussi reconnaître que c'est grâce à elle que j'ai quitté le Canada. Ce n'était pas facile au début. J'ai tout lâché, j'ai démissionné de mon emploi. J'ai pris ma valise. Je devais affronter mon échec conjugal, tout seul. Le destin a voulu autrement. J'ai eu une proposition d'y aller aux USA puis au Brésil, je n'avais rien à perdre. J'ai rencontré ma nouvelle femme. C'est une américaine d'origine algérienne. On a vécu cinq ans là-bas, j'ai constitué la chambre de commerce entre les deux pays, je suis rentré quasiment en Algérie. Mes enfants grandissent avec moi; et mon entreprise et en pleine expansion ici en Algérie et au Brésil. ».

Un second participant, quant à lui, décide de retourner en Algérie à cause des difficultés que connaissent ses enfants dans le système éducatif québécois. À sa surprise, sa conjointe a refusé de retourner, préférant demander le divorce et rester au Canada. Toutefois, sa situation financière en Algérie lui a permis de surmonter son échec pour reconstruire une nouvelle vie.

Il semble que chacun de mes deux participants ait vécu une expérience singulière; il n'est pas question ici de généraliser, mais de comprendre le mécanisme de la réintégration sociale après l'échec dans la société d'accueil. Dans les deux cas de retour, l'échec ne leur incombe pas directement; la responsabilité de l'échec peut être attribué à l'autre, qui déshonore le groupe. Un troisième cas, rapporté par le biais d'un participant clé, est celui de cette femme qui est retournée en Algérie pour des raisons professionnelles. Elle a jugé qu'il lui serait difficile, au Québec, de s'épanouir dans son domaine comme elle l'espérait. De plus, les compromis avec son ex-conjoint lui semblaient injustes envers elle, ce qui l'a décidée à revenir en Algérie pour y reprendre son poste de chercheuse à l'université. Toutefois, il n'est pas inutile de souligner que mes trois cas de retours se présentent dans un contexte d'aisance financière, ce qui a largement favorisé leur réinsertion dans le pays d'origine.

### 10.8. Le retour sous forme de mouvement pendulaire

Certains participants qui ont émigré en famille en laissant leur affaire en cours dans le pays d'origine sont enclins à revenir au pays et à reprendre leur affaire, surtout s'ils n'arrivent pas à décrocher un travail qui leur convient dans la société d'accueil. Dans cette configuration, le migrant demeure en va-et-vient entre les deux pays, alors que le reste de sa famille s'installe en immigration, comme dans ce témoignage suivant :

Participant 23 : « Mon père travaille en Algérie, il a sa propre entreprise. En son absence c'était son associé qui faisait tourner son affaire. Ici, il a chômé un an, puis c'est bon, il a décidé de rentrer et reprendre ses affaires là-bas. Nous, ma mère et mes deux frères, vivons ici à Montréal. Il vient pour l'été, sinon c'est nous qui partions en vacance pour deux mois là-bas. Mais on est pratiquement en contact sur le net. »

Ma participante raconte la vie de son père entre Montréal et Alger. Étant dans l'impossibilité de se trouver un emploi qui lui convienne au Québec, il décide de retourner pour reprendre son affaire, mais il effectue le retour seul, en laissant derrière lui le reste de sa famille. L'absence du père peut être à l'origine de problèmes entre les membres de la famille, mais elle peut aussi avoir des aspects positifs, dans la mesure où elle responsabilise chacun des membres de la famille, mais surtout renforce le lien qui peut exister entre les enfants et leur mère. Ce cas n'est pas unique; durant ma recherche j'ai rencontré cinq autres cas pratiquement similaires. Dans le témoignage suivant, le participant prépare son retour en Algérie, mais est hésitant en ce qui concerne sa famille.

Participant 12 : « Je suis dans l'incertain. Je ne sais pas, tout dépend de ma stabilité. Si je décide de retourner, ma femme et mes enfants resteront ici. Moi je monte et je descends. Et quand je ne peux pas monter, c'est eux qui descendront pour des vacances de trois mois. Ma situation est délicate. Ceci est lié à mon choix. C'est des choix qu'on fait. Est-ce qu'on fait le choix pour mieux vivre ? Pour ton bien et le bien des enfants. Pour changer ta situation et avoir une meilleure vie et un bon salaire. Ce n'est

pas pareil. Si je compare entre le bled et ici. À mon bled j'étais mieux [professionnellement]. Mais c'est pour les enfants. »

D'autres encore, qui semblent être dans l'incertitude permanente, n'arrivent pas à choisir entre le pays d'origine et le pays d'immigration. Ils décident de retourner en famille, pour revenir sur leur décision une fois dans le pays d'origine, et ensuite reprendre l'émigration une seconde fois, ou même pour la troisième fois. Dans ce mouvement pendulaire, ils sont coincés dans l'entre-deux (cf. Vatz-Laaroussi, 2009). Une telle situation peut déstabiliser toute la famille. Étant donné la complexité de ce type de cas, j'ai dû recourir à mes participants clés pour l'éclairer:

Participant 4 : « Je connais ceux qui ont abandonné à deux reprises, puis ils reviennent. Je connais aussi un qui est resté deux ans, il est retourné cinq ans puis il est de retour. Il y a beaucoup de cas pareils chez les Algériens. Ce bonhomme, il a fait l'université, il a fait chimie mais il n'a jamais travaillé sa chimie, mais il était socialement aisé. Puis, il a décidé d'émigrer au Canada et a pris presque deux ans, il n'a rien trouvé d'intéressant. En retournant en Algérie, j'étais certain qu'il reviendrait. Deux ans après, il revient (au Canada), il a fait une formation en sécurité, et il travaille comme agent de sécurité, il a l'air heureux. C'est sûr que ça ne gagne pas des 100 et des 1000, mais 15\$/h. Puis récemment, sa femme a commencé à travailler dans un laboratoire, donc ça va. J'en connais deux qui sont retournés mais ils avaient toutes les raisons, ils sont très bien au pays, c'est des richards, ils sont repartis dans leur affaire familiale. Il y a aussi un ingénieur qui a travaillé comme technicien, on l'a fait sortir puis il a fait un Bac en éducation, il enseigne au Cégep. »

Pour certains, la désillusion face aux difficultés vécues dans la société d'accueil peut se terminer par l'effondrement du projet migratoire, comme dans le témoignage ci-dessus. L'accumulation des déceptions provoque une désorientation et une instabilité qui peut pousser le migrant à prendre le chemin du retour. Puis, plus désorienté encore au moment de faire face au Tribunal social à leur retour, ils reprennent, à leur insu, la route de l'émigration. Ce va-et-vient est vécu en groupe et les deux projets (émigration et retour) exigent des réajustements pour chaque membre du groupe. Dans cette confusion et cette hésitation, le migrant peut condamner tout le groupe à

l'entre-deux. Il semble que ce soit en général le père qui est la source de cette déstabilisation. D'ailleurs, les familles de ceux qui décident de retourner en laissant leur famille dans la société d'immigration sont moins déstabilisés par ces mouvements pendulaire entre deux pays. Le retour au pays du migrant qui, lui seul, effectue ces allers-retours sera moins susceptible d'être socialement considéré comme un échec. A contrario, lorsqu'il implique toute la famille, le projet de retour risque davantage d'être jugé par le tribunal social comme un échec, d'où bien souvent la reprise de l'émigration. Ces retours indécis peuvent être interprétés comme une peur d'affronter l'échec lorsque les preuves de réussite sont absentes. C'est pour cette raison que le retour d'un seul membre, le père généralement, empêche le tribunal social de porter un jugement définitif sur le projet migratoire, car leur celui-ci est jugé en tant que projet collectif et non individuel. Lorsque seul le père retourne au pays en laissant sa famille derrière lui, le tribunal social est en quelque sorte anesthésié par la confusion engendrée par ces va-et-vient qui, en fait, peuvent même alimenter implicitement l'imaginaire migratoire. Cet entre-deux est assumé uniquement par le père (cf. Vatz-Laaroussi, 2009) pour épargner à soi et aux membres de sa famille le jugement du tribunal social face à l'échec, réel ou imaginé, de leur projet migratoire.

#### 10.9. L'installation définitive en immigration

La décision de s'installer définitivement dans la société d'accueil est aussi difficile que celle de retourner; toute action entreprise en ce sens par le migrant vise bien souvent à valider et à consacrer son installation définitive :

Participant 19 : « Je n'ai pas acheté une maison, mais j'y pense. J'ai beaucoup d'amis qui ont acheté. S'installer définitivement ici. Le côté positif d'en acheter une maison ici, tu t'installes, tu te sens vraiment chez toi, ça te met en stabilité avec tes enfants. Tu ne penserais plus entre l'Algérie et ici. Puis s'acheter une maison en Algérie, c'est difficile, et c'est cher, surtout dans les grandes villes. J'ai un petit appartement juste

pour y retourner, j'ai de la famille, pour passer du bon temps avec, mais pas plus que ça. »

C'est dans ces acquisitions que le migrant est appelé à trancher le dilemme qui accompagne toute immigration : rester dans le provisoire ou opter pour le permanent (cf. Sayad, 1999). Pour mon participant, la décision d'acquérir une maison représente un passage de l'instabilité à la stabilité, du provisoire au permanent. Elle exprime la décision finale de rester jusqu'à la fin avec sa famille. L'acquisition devient ainsi pour lui une installation définitive. Mais cette installation n'exclut pas des visites au pays d'origine, visites qui constituent une source de soulagement pour lui et ses proches et contribue à apaiser sa nostalgie. En outre, il arrive que l'ancrage physique du migrant dans la société d'accueil se double d'un sentiment d'aliénation vis-à-vis de la société d'origine. C'est alors cette dernière qui devient étrangère pour eux, comme si elle s'était recodée ou reprogrammée en leur absence et que la déchiffrer nécessiterait un travail qui, d'emblée, leur paraît voué à l'échec. Ils ne peuvent plus rivaliser avec la société d'origine; le temps passé en immigration les a rendu étrangers, comme dans ce témoignage :

Participant 7 : « Je ne veux pas vivre en Algérie, c'est fini. Pour des petites vacances, et encore. Après vingt-trois ans en immigration, tu oublies comment sa fonctionne. Ma vie n'est plus là-bas. Je ne m'y reconnais plus. »

Quand le temps passé par le migrant dans sa société d'accueil s'étend sur la durée, que la moitié de sa vie s'est déroulée loin de ses origines et qu'il a entre-temps reconstruit de nouveaux repères identificatoires, le retour n'est plus envisageable. Mais cette décision n'est pas sans conséquences pour d'autres participants; l'installation définitive dans la société d'accueil peut susciter la peur de « finir » étranger et isolé, comme en témoigne les deux participants suivants :

Participant 22 : « J'ai peur de finir dans une maison de vieillard ici [...], mourir ici, peut-être les tombes d'ici sont glaciales [...] ; ça me fait rire de penser comme ça. »

Participant 15 : « J'ai peur de mourir ici, sous la neige. Mais ce n'est pas à nous de décider. »

Ces deux participants confient leur peur de mourir seul dans le silence (glacial) de l'éloignement. Le retour impossible est la fin d'un parcours qui rappelle la peur de mourir en tant qu'étranger. C'est à la fin de son parcours que le migrant reprend, dans son esprit, le chemin d'avant. Il ressasse son passé, qui l'appelle pour qu'il y élise sa dernière demeure. Retourner aux origines s'impose alors urgemment à lui.

Si la décision de s'installer définitivement en immigration l'a libéré du provisoire, de l'attente et de l'instabilité, elle le laisse cependant dans un état d'apesanteur sociale. Mais, dans ce choix de l'installation définitive s'immisce le regret d'avoir renoncé aux siens, là-bas. Le retour impossible se mue alors en un passé idéalisé ressassé à l'infini.

Pour certains, s'installer définitivement dans la société d'immigration, malgré leur situation précaire, se décide à leur insu, car demeurer présent dans l'absence constitue en soi une réussite dans la société d'origine. Le migrant n'a intérêt à se destituer de son statut d'émigré, par le retour, que s'il peut donner des gages à ses semblables que son projet migratoire a été une réussite. C'est que le retour sans alibi est socialement jugé comme échec, jusqu'à preuve du contraire. C'est d'ailleurs pour éviter le désenchantement que de nombreux migrants que j'ai rencontrés semblent rechercher l'acquisition de biens; ils deviennent possessifs et matérialistes pour collecter des objets prouvant leurs réussites. Ils deviennent possédés et obsédés par l'objet comme symbole de gloire aux yeux des autres là-bas, les siens. Ils s'encombrent d'objets pour colmater leur vide et, à chaque retour, c'est le carnaval des revenants qui défilent devant un public venu apprécier et mesurer leur réussite, leurs réalisations et

leurs acquisitions. L'objectif est que cette réussite s'ancre dans les représentations individuelles et collectives.

#### 10.10. La mauvaise foi du « nous » de là-bas

L'interminable comparaison entre migrants afin de s'entre-évaluer constitue un phénomène qui ressort de l'analyse des données. La méfiance et les suspicions réciproques n'empêchent pas de s'imiter et de se concurrencer en silence. Certains évitent leurs semblables qui jalourent dans la mauvaise foi une réussite inachevée, ou encore ceux qui pourraient divulguer un échec subi, ce qui risquerait d'activer le tribunal social.

Participant 4 : « Un amis comptable me disait qu'il connaît beaucoup d'Algériens ici, mais aucun ne le sollicite pour les impôts. Ils préfèrent les faire chez quelqu'un d'autre pour ne pas dévoiler ce qu'ils ont ou ce qu'ils n'ont pas. Ils ont peur d'être jugé par leurs semblables »

Participant (-clef) 10 : « L'inorganisation de notre communauté est réelle. Il y a ceux qui arrivent ici fatigués du système algérien et sa politique. Il y a ceux, en arrivant ici, qui disent : « j'en ai assez des Algériens, et je ne veux plus avoir affaire à eux ». Ils croient que s'intégrer à 100% dans la société d'accueil, ça serait la réussite. Ils croient que les Algériens ne sont pas des gens à fréquenter. Il y a ceux qui disent : « Algériens, laisse tomber, j'en ai laissé au bled ». Puis, il s'isole, et il plonge dans sa vie professionnelle, puis il ne regarde pas autour de lui. Pour lui avoir un emploi c'est ça l'intégration. Mais, quant il est dans le besoin, ou, il a un problème, et qu'il a besoin d'aide, il vient frapper à nos portes de CCA. Une fois la crise est passée, et il a réglé ses affaires, il ne reviendra jamais ici. »

C'est dans la peur et la crainte que ces sujets abordent ceux qui leur ressemblent, car ceux qui connaissent leurs secrets de là-bas n'ont pas le droit de connaître leurs secrets d'ici. Guidé par une certaine mauvaise foi, ces migrants cultivent à leur insu une méfiance à l'endroit de tout ce qui peut leur rappeler là-bas et son tribunal social.

Les conditions qui peuvent amener le migrant à se retirer de sa communauté s'expliquent par les conditions de départ. Le plus souvent, ceux et celles qui adoptent une telle position envers les membres de leur communauté d'origine ont pu subir une violence ou une déception sociale à l'origine. C'est le cas de deux de mes participantes au passé chargé qui ne cachent pas leur méfiance. Mais, cette méfiance n'est pas permanente, car une fois que la personne a opté pour la vie en immigration, il arrive souvent qu'elle renoue avec les siens. Pour d'autres, c'est dans les moments de difficulté que le recours aux siens s'impose comme la dernière option.

Ce type d'orientation se caractérise, chez le ou la migrant-e, par un réseau social plutôt constitué d'immigrants d'autres d'origines (cf. Roy, 2008), notamment en raison d'un désir d'éviter de se rapprocher des membres de leur communauté. C'est le cas de deux femmes qui n'ont pas pu participer à ma recherche. Celles-ci se sont détachées de la communauté parce qu'elles ont jugé leur situation comme un échec : divorce et délinquance de leurs enfants. Ce type d'orientation amène les personnes concernées à exclure tout ce qui peut leur rappeler le modèle origine, sans pour autant manifester d'intérêt envers le modèle d'accueil, d'où une désorientation totale. La personne, dans ce cas, entretient des rapports minimaux avec les deux « communautés », en évitant surtout les rapports directs avec ceux de la même origine. Mais cette orientation ne peut pas être considérée comme définitive; elle peut muer avec le temps et prend des formes variables en fonction des conditions propres à chaque personne. Ainsi, par exemple, mon participant 3 s'isole tant de ses réseaux de compatriotes que des réseaux de la société d'accueil pour pouvoir se concentrer sur ses études : « Je me suis complètement dissocié de mes amis, de ma famille, de tous, juste pour me concentrer sur mes études ». Dans son cas, le retrait constitue une réclusion temporaire volontaire. Mais, cette réclusion peut aussi traduire une peur de dévoiler aux siens sa situation précaire. Toutefois, ceux qui choisissent l'auto-exclusion ou le repli sur soi reviennent parfois vers leur communauté dans les

moments de besoins. C'est le cas notamment de cette femme<sup>5</sup> qui, après l'éclatement de son couple, a choisi de vivre avec ses cinq enfants loin du regard des siens et s'est isolée de la communauté pour éviter la honte et le jugement. Mais, après avoir frappé à toutes les portes, elle n'a finalement trouvé que les membres de sa communauté pour lui venir en aide et soulager sa détresse à travers un soutien à la fois moral et financier.

Pour un autre participant, qui détient la citoyenneté française et possède un nom français, il est plus facile de s'intégrer en tant qu'immigrant français qu'en tant qu'immigrant algérien. Mais ceci ne l'empêche pas, par ailleurs, de recourir à la communauté algérienne pour soulager sa nostalgie en vivant des moments de sociabilité dans les rencontres organisées par le CCA. Les participants qui correspondent à ce type de profil manifeste en général une réussite professionnelle appréciable et n'ont pas de mal à s'adapter aux modèles de la société d'accueil. En revanche, ceux qui optent pour la réclusion manifeste une faible réussite au niveau professionnel (bien que, rappelons-le, cette réclusion puisse n'être que temporairement voulue, comme dans le cas du participant 3). Cette réclusion s'explique par une répulsion à l'endroit de ce que le migrant a laissé derrière, comme un fragment social. Il s'éloigne ainsi de ceux qui lui rappellent son passé ou une déception vécue là-bas. La communauté peut être, à ses yeux, mandatée par le tribunal social pour le juger. Pourtant, il s'avère parfois que le rapport avec la communauté peut aider le migrant à retrouver un équilibre en lui offrant des moments de répit ou une assistance à l'insertion, comme l'illustre ce témoignage :

Participant 8 : « Au début, c'est tout le monde qui me conseillaient de ne pas me rapprocher du centre culturel Algérien, pour eux c'est le système

---

<sup>5</sup> L'état psychologique de cette femme n'a pas permis sa participation à la recherche. Mais il est intéressant de noter que le Centre Culturel Algérien traite plusieurs cas similaires, où des personnes en besoin ou des familles en détresse les sollicitent pour un soutien tout en évitant, par le fait même d'avoir à exposer leurs problèmes aux autres.

de là-bas. Heureusement j'ai cherché à savoir, d'ailleurs c'est grâce au CCA que j'ai décroché mon travail actuel. »

Il arrive donc que, dans les premiers moments, ceux qui accueillent le nouvel arrivant lui brossent un tableau pessimiste de la communauté d'origine et/ou de la société d'accueil. Ce genre de contact crée chez le migrant des aprioris biaisés qui, pour la plupart, bien qu'ils ne coïncident aucunement ou très peu avec la réalité, peuvent déboucher sur des réactions négatives et un isolement vis-à-vis de la communauté. La confiance impossible dans les siens impose au migrant cette distance entre lui et tout ce qui ressemble à la société d'origine ou lui rappelle les préjugés de là-bas.

#### 10.11. Le retour, réussite ou échec face au tribunal social

C'est à travers les témoignages de mes participants qu'émerge ce tribunal social lié à la société d'origine, qui est en fait une métaphore du jugement social; tout le monde peut juger tout le monde, et le verdict n'est qu'une illusion destinée à faire perdurer l'émigration.

Participant 15 : « Tu sais personne dans ton entourage va se poser la question à savoir si tu as réussi ou non. Ils vont te mettre tranquille au centre, ils vont voir si tu as acheté des terrains, mais par contre, il y en a d'autres que la réussite pour eux, c'est ça. Tout dépend de notre milieu. Tout le monde juge tout le monde, tout le monde a ses propres critères, mais le plus important c'est toi comment tu vois ta réussite, c'est quoi ta réussite ? »

Participant 4 : « Vivre dans la précarité ; être détaché des autres. Le jugement de la société, de notre groupe, est plus important pour nous. On voulait réussir autrement. Mais, la société voulait autre chose. Quand quelqu'un n'en fait qu'à sa tête, même s'il réussit, vis-à-vis de la société, il n'a pas réussi. Consciemment ou inconsciemment, il ne dévoilera pas sa réussite personnelle car elle n'est pas considérée comme telle pour les autres. »

La signification sociale du retour ne peut être saisie qu'à la lumière du prisme de la réussite et de son contraire, l'échec. Ces retours, quand ils incarnent la réussite, alimentent le discours social et contribue ainsi à produire de nouvelles candidatures à l'émigration. L'émigré a réussi son émigration lorsqu'il a une situation socialement reconnue et que, conséquemment, les échecs sombrent dans l'oubli.

#### 10.12. Du départ au retour dans le discours algérien

En Algérie, le départ, qui s'exprime par le terme « *sortir* »<sup>6</sup>, peut connoter l'émancipation ou le fait de se libérer de l'étreinte sociale. Le retour, qui est désigné par le terme « rentrer » connote au contraire un renoncement à cette émancipation. D'ailleurs, il n'est pas anodin que, pour certains, ce même départ exprime « la montée », et le retour la « descente<sup>7</sup> ». L'émigration symbolise donc une ascension, et le retour une chute. En d'autres termes, le retour est socialement perçu comme une soumission à l'ancien système de contrôle, qu'il soit perçu comme tel ou non par le revenant.

L'acte de partir est déjà socialement reconnu comme une réussite<sup>8</sup>. Comme dans une mission attendue, l'émigré doit assurer la continuité de l'émigration. Son expérience, ajoutée à d'autres expériences, nourrit et renforce les représentations collectives idéalisées de l'immigration et du départ. À son opposé, le retour peut prendre la

---

<sup>6</sup> Une nouvelle notion s'est ajoutée au lexique algérien de l'émigration, à partir des années 1990 : décoller qui signifie plutôt « essoucher ou déraciner ». Ces termes évoquent la brutalité de l'arrachement à la terre natale sans aucune garantie de retour. Ceci peut être dû à la décennie noire des années 1990 en Algérie, durant la guerre civile.

<sup>7</sup> On peut aussi comprendre le couple notionnel « monter-descendre » par rapport à la situation géographique de l'Algérie, située au sud de l'Occident. Mais, de mon point de vue, ces termes renvoient avant tout, dans l'imaginaire et peut-être inconsciemment, à la libération et à son contraire, l'enfermement.

<sup>8</sup> J'ai déjà exposé, dans les chapitres précédents, comment le départ est précédé par un regroupement familial pour les adieux du futur émigré. Un tel regroupement vise à exprimer à celui-ci les félicitations des uns et les encouragements des autres.

signification de l'échec s'il n'est pas accompagné des gages d'une réussite qui puisse satisfaire le tribunal social. Tout projet de retour doit donc prévoir le jugement de ce tribunal, notamment le fait que l'idéal social réside dans un retour non définitif qui permette à l'émigré de maintenir son statut. Au cours de ces retours répétés, c'est à travers l'exposition de la richesse matérielle que la réussite du migrant se concrétise le plus. Tous les retours sont socialement examinés avec un discernement minutieux visant à valider ou à refuser l'expérience du migrant. Tout le monde participe à ce jugement social pour rendre publique la réussite ou l'échec. C'est ainsi que chaque revenant subi à son insu son « procès ». La légitimité de son acte de départ initial et la légitimité de son retour sont tour à tour examinées. C'est dans ces discours de tous les jours, entre les anciens et les futurs migrants, que se valide l'expérience du projet migratoire. Une fois acquise, cette validation sociale alimente l'imaginaire social et, pour ce faire, tout est permis, y compris le mensonge, car l'échec est exclu. C'est que la peur d'échouer hante tout émigré, qui craint d'être renié par les siens.

Le retour s'inscrit donc dans le renouvellement de l'imaginaire migratoire ; plus l'expérience est véhiculée par le discours social, plus cela incite d'autres à partir. Mais lorsque ce retour contribue à dénuder ou à infirmer l'imaginaire migratoire, l'expérience est rejetée, c'est-à-dire non validée socialement. D'ailleurs, l'effritement de l'image de la France ne s'est réalisé qu'après qu'un substitut, le Canada, lui ait été trouvé pour éviter l'effondrement de l'imaginaire migratoire. Le tribunal agit avec la complicité du silence et du mensonge pour produire des nouveaux candidat-e-s à l'émigration. Les réalités amères sont souvent occultées par les migrants lorsqu'ils rendent des comptes lors de leurs retours répétés.

Mais dans tous les cas, le retour exige des alibis, car les « règles » du tribunal social sont intransigeantes et le verdict est inévitable. Il est entendu que chaque émigré porte en lui ce tribunal social. Pris entre les illusions de l'émigration et les désillusions de l'immigration, les migrants qui reviennent au pays sont appelés à

négociier, consciemment ou non, entre le mensonge et la vérité, pour satisfaire leurs propres attentes et celles du tribunal social, attentes qui, bien souvent (mais pas toujours), se recourent. Si le départ constitue en soi une réussite, le retour sans alibi est, quant à lui, considéré comme un échec, car la société d'origine est exigeante envers ceux et celles qui l'ont quittée.

## CONCLUSION

Dans cette conclusion, il m'apparaît important d'ouvrir des possibilités de repenser quelques unes des significations qu'ont révélées les différentes expériences migratoires des participant-e-s. C'est dans leurs singularités que les stratégies de chaque migrant(e) prennent tout leur sens, mais c'est aussi quand des similarités émergent entre les histoires individuelles que des explications peuvent devenir communes. Les chapitres d'analyse exposés précédemment retracent la logique processuelle du phénomène migratoire. Les trois moments les plus marquants du processus, qui jalonnent explicitement le cheminement de toute migration, sont les suivants : 1) le départ, 2) l'arrivée et l'intégration dans la société d'accueil, et 3) le retour (périodique-épisodique et/ou définitif). L'approche épistémologique que nous avons privilégiée consiste à revisiter, le cas échéant, les schèmes explicatifs du phénomène migratoire (dans ses trois dimensions) à la lumière de l'analyse des données. Ainsi, plusieurs des schèmes explicatifs et des concepts utilisés dans l'analyse ont été construits de manière à être en phase avec les données collectées sur le terrain. On peut donc dire qu'ils ont été co-construits avec mes participant-e-s, ou du moins que ceux-ci ont participé en partie à leur création par le récit de leurs histoires de vie. Il est aussi utile de rappeler que les deux concepts clefs principalement visés dans mon travail sont l'adaptation et l'identité. C'est ainsi que je tenterai, à la lumière des données, de re-questionner ces concepts, ainsi que d'autres qui, bien que n'apparaissant pas clairement au début de ma démarche, ont émergé au fur et à mesure de l'analyse. Il est aussi important de souligner qu'il n'est nullement ici question de généraliser, mais de tenter un effort vers un niveau plus ou moins abstrait tout en restant fidèle aux expériences (substantives) de mes participant-e-s.

Comprendre la migration c'est la comprendre dans ses deux sens; tout d'abord elle est une émigration, et, ensuite, une immigration (cf. Sayad, 1999). Si les conditions sociales économiques et politiques de la société d'émigration concourent au phénomène migratoire, le processus historique y compris est fortement impliqué ; il lève le voile sur une réelle institution : l'imaginaire migratoire, qui garantit la production des nouveaux candidats à l'émigration. L'émigration interroge les conditions qui ont rendu possible l'acte de départ (Sayad, 1999). Les conjonctures historiques configurent fortement l'imaginaire de départ; dans l'autre versant, l'immigration alimente l'esprit des candidats au départ. Dans l'idéalisation du départ, les expériences des revenants érigent un imaginal continu pour que l'histoire de l'émigration se renouvèle dans la durée. C'est ainsi que l'acte migratoire convoque des illusions produites par le conditionnement de la société de départ, mais aussi des illusions relatives à la société d'arrivée. Ces illusions concourent à pousser le migrant à entamer le chemin de l'exil. L'imaginaire migratoire fournit ainsi une légitimité à l'acte de départ. Le couple imaginaire-imaginal se situe entre le discours social et les représentations psychiques, et se concrétise dans cette rencontre d'un ancien immigré face à un nouveau candidat pour pérenniser l'acte.

Le renouvellement de destination confirme de plus en plus l'univers des paradoxes. Tantôt idyllique, tantôt mensongère, l'émigration contribue à faire persister l'acte migratoire. L'émigration semble changer de signification et de fonction : elle a dû se réorganiser de fond en comble. Mais c'est surtout le pays d'immigration comme nouvelle destination qui est à l'origine de cette réorganisation (cf. Sayad, 1999; 1991). La nouvelle société d'immigration (le Canada, le Québec) se propose comme un substitut à l'ancienne (la France). Les conditions de départ se légitiment dans les ressemblances et les dissemblances qui peuvent exister entre la nouvelle et l'ancienne destination. Donc, le processus migratoire, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, s'inscrit dans une continuité appelée à se renouveler dans un rapport qui fédère les deux sociétés, celle d'origine et celle d'installation. Entre discours social et

expérience des anciens émigrants, une relation mutuellement nourricière entre l'imaginaire et l'imaginal contribue à produire en continu des nouveaux candidat-e-s et de nouvelles expériences. Ces dernières, qui sont à la fois projets de vie, trajets et parcours, sont chargées de mots et de significations révélant les décisions, assumées ou non, qui sous-tendent cette nouvelle immigration. Des rêves individuels se construisent et se déconstruisent comme imaginal pour chacun. Cet imaginal, ou imaginaire idéal, permet l'accomplissement de l'acte et assure sa continuité. Si tout candidat à la migration est appelé à puiser dans le passé et la mémoire des anciens pour légitimer son départ, le migrant ayant quitté son pays d'origine devient à son tour une image enviée à imiter. À cet égard, il n'est pas fortuit que tous les participant-e-s, dans ma recherche, aient un rapport de près ou de loin avec l'ancienne émigration. L'immigration, à la fois mensonge et vérité, agit sur l'émigration présente en alimentant l'imaginal, et concourt à cette reproduction renouvelée. Mes données révèlent ainsi que des expériences, des témoignages et des parcours singuliers participent à densifier continuellement cet imaginaire. Elles démontrent aussi que si tout candidat déploie des efforts pour concrétiser son projet migratoire, il n'empêche que les moments qui précèdent le départ prennent des significations très confuses, et que des sentiments inattendus surgissent : renoncement, séparation, jusqu'à l'hésitation, chez la plupart des participant-e-s. Le départ est vécu comme un arrachement. Et la traversée des frontières commence dès le moment où le candidat cherche la validation par son groupe afin de pouvoir assumer son acte. Il s'agit d'un rituel de passage exigé, mais aussi d'un rappel à l'ordre du groupe qui, faisant office de tribunal social, consacre le nouveau statut d'émigré en tant que réussite en soi. Comme on l'a vu au chapitre 10, ce même tribunal, de manière sélective, reproduit en redondance la réussite des uns et occulte l'échec des autres.

Dans ce sillage tracé par l'expérience de chacun(e) des participant-e-s, l'acte de partir se concrétise pour réaliser un objectif; il est adossé à une recherche de légitimation sociale pour faire valider son alibi (cf. Sayad, 1999). Cette rencontre entre alibi et

légitimité questionne la rationalité de l'acte. Si le départ de mes participant-e-s est réalisé individuellement, voire en petit groupe (couple ou famille nucléaire), il est pensé et consenti collectivement. Partir reproduit la volonté du grand groupe. Dans une évolution séquentielle, l'acte de partir s'assume dans une légitimité renouvelée, à chaque étape du parcours migratoire. Ainsi, la rationalité de l'acte premier est séquentielle<sup>1</sup>, dans la mesure où elle est conditionnée par l'état d'avancement du parcours migratoire. Il semble qu'à chaque nouvelle étape, la rationalité première se délégitime car les logiques et les dynamiques sociale et économique du contexte premier de départ ne sont plus valides. Pour certain-e-s participant-e-s, ces mêmes conditions d'origine ayant justifié le départ peuvent être désormais considérées comme irrationnelles en fonction du nouveau contexte. L'acte, ainsi dépossédé de sa rationalité première à chaque étape, est « i-rationalisé », d'où l'importance d'un renouvellement continu de la rationalité de l'acte migratoire. Donc, la rationalité ne s'explique qu'à travers ses séquences temporelle liées à l'acte : passé, présent et futur. Le futur se lit dans les possibles projections, soit vers le passé qui favorise le retour (épisodique ou définitif), soit vers le présent, qui favorise l'installation définitive.

Il semble, selon mes données, que l'acteur-migrant ne cesse jamais de légitimer ses choix de vie, pour lui-même et pour son groupe, à travers des stratégies continuellement renouvelées (cf. Sayad, 1999). Si au début la rationalité de l'action de départ obéit à une logique économique socialement reconnue, la rationalité d'arrivée s'inscrit dans une logique paradoxale, car les dynamiques sociales qui ont présidé au départ ont cédé leur place à un nouveau contexte social. La rationalité de là-bas n'est pas la rationalité d'ici, et vice-versa. Dans cet écartèlement de logique économique et sociale, l'acteur-migrant s'oblige à retravailler ses stratégies afin de les adapter à la rationalité liée à la nouvelle situation d'immigration. L'acteur-migrant

---

<sup>1</sup> Le séquentiel semble coïncider avec le situationnel, car toute séquence est une situation et toute situation peut être découpée en séquences. Cette perspective s'accorde avec la logique situationnelle présentée par Becker (cf. Goldthorpe, 2000, p. 151).

ainsi, dans son parcours, apprend à rationaliser ses actions en joignant et articulant des contextes différents, voire contradictoires. Ceci empêche la formation d'une rationalité générale de l'action; l'acteur-migrant n'est mû que par des rationalités transitoires (dite séquentielles ou situationnelle), conditionnées par les différentes situations.

En effet, si la préoccupation première du candidat à l'émigration est de légitimer son départ, en immigration, sa préoccupation prioritaire est de légitimer sa présence. Après l'euphorie des premiers moments, l'acteur-migrant sombre dans la désillusion face aux difficultés de la société d'accueil. L'accès à l'emploi constitue le critère premier à l'aune duquel l'éventuelle intégration du migrant à cette société sera mesurée (cf. Chicha, 2012; Renaud et Cayn, 2008). Mes données suggèrent ainsi que l'expérience du chômage (Schnapper, 1994) par mes participant-e-s n'est pas sans conséquences sur leurs stratégies, qui peuvent consister, par exemple, à accepter le chômage et vivre sur l'aide gouvernementale, ou se résigner à prendre les emplois accessibles sur le marché au risque de subir la déqualification professionnelle et le déclassement social (cf. Chicha, 2012). Mais le chômage se veut transitoire; cette période permet au migrant de repenser son projet et de revoir ses stratégies afin de prendre en considération conjointement les exigences de la société d'accueil et les attentes de la société d'origine. L'acteur-migrant fait face à des représentations et à des attentes qui émanent à la fois de la société d'origine, mais aussi de la société d'accueil, qui s'avère souvent décevante. Ces attentes de part et d'autre l'oblige à retravailler sans cesse ses stratégies, à des moments de contournement, pour une meilleure adaptation et intégration (Schnapper, 2007, Taché, 2004; Merton, 1997). Les remises en question liées au travail et à sa centralité, tout comme les conversions professionnelles (Benarrosh, 2014) qui s'ensuivent, sont étroitement liées aux conditions de départ. L'analyse a révélé comment, dans la société d'origine, la valeur du travail est principalement tributaire, non pas de la production matérielle, mais plutôt du statut social associé à la profession occupée. En outre, la finalité du travail

n'occupe pas une place centrale, dans la mesure où seul compte le salaire. Le travail n'est ainsi considéré qu'à travers ce qu'il rapporte monétairement et, corrélativement, par le statut social découlant du salaire qu'il commande. De ce fait, l'individu est valorisé en fonction du prestige social accordé à son travail/salaire, et non en fonction de ce qu'il peut réaliser dans son travail. Cette signification liée à la valeur monétaire du travail dans la société d'origine, s'incarne par excellence dans l'image de l'émigré qui retourne les poches pleines dans son pays d'origine. Ainsi, comme on l'a vu au chapitre 7, bien que les premiers emplois en immigration soient souvent déqualifiants et dévalorisants, le salaire constitue pour le migrant une contrepartie pour les sacrifices de l'émigration. Cette signification affecte sérieusement les stratégies adoptées afin de décrocher un travail, et explique pour certains leur acceptation de la précarité professionnelle et du déclassement social. Ces stratégies adoptées en guise d'accommodement raisonné avec le contexte d'immigration nécessitent du temps, mais l'expérience du chômage, surtout de longue durée, peut bouleverser la donne. Chez certains-e-s, l'acceptation du chômage, pour éviter toute déqualification professionnelle, révèle à un certain degré un détachement vis-à-vis du travail qui est dû à l'antagonisme entre la représentation sociale du travail dans les deux systèmes d'attentes sociales (d'origine et d'accueil). Ce conflit de représentation peut expliquer l'acceptation de rester au chômage et de vivre de l'aide gouvernementale, ou encore le fait de tolérer un emploi déqualifiant. De ce fait, le migrant, dans son chômage ou sa conversion professionnelle (quel que soit son travail d'origine : ingénieur médecin chirurgien pharmacien etc.) s'évalue, dans sa nouvelle société, dans une comparaison continue pour répondre aux exigences de deux sociétés. Le migrant se soulage parce que le salaire en immigration, même pour des emplois non qualifiés, peut être considéré comme relativement satisfaisant par les compatriotes de la société d'origine. Dans ces conditions, la représentation collective influe directement sur la conception individuelle pour déterminer par avance par quels biais le migrant se réalise concrètement dans son nouveau quotidien.

Ainsi, l'influence du système des attentes d'origine explique le recours à tout expédient (prestation de chômage, assistance sociale, boulot déqualifiant et précaire, etc.), qui se légitime à travers la convocation de la collectivité, l'acteur-migrant n'étant prêt à « régresser » ou à stagner provisoirement que parce qu'il est nourri par l'espoir de recouvrer un jour un statut socioprofessionnel socialement validé dans sa société d'origine. Conséquemment, c'est dans ce renouvellement de la signification du travail que le nouveau rapport au travail est accepté. Toutefois, le travail précaire ou d'autres expédients, bien que conçus par mes participant-e-s comme des solutions provisoires, représentent aussi un piège que l'acteur-migrant pérennise à son insu. Par conséquent, chômage ou travail précaire se légitime dans cette comparaison entre ce qui est offert ici en immigration et ce qui est exigé là-bas au pays d'origine. Ainsi, cette stratégie du déclassement (provisoire) se légitime en prévision du retour; ceci explique aussi le fait que le migrant tende à faire preuve d'exhibitionnisme à chaque retour au pays, où il est obligé d'afficher aux autres ses acquisitions d'objet matériel issus de la société d'immigration. Il est en quête de considération sociale<sup>2</sup>. Mes conclusions vont d'ailleurs dans ce sens : peu importe comment les migrant-e-s vivent réellement leur immigration, ce qui compte pour eux, lors des retours au pays, c'est d'être considéré par ceux de là-bas comme quelqu'un qui a réussi. Ainsi, toute stratégie est tacitement acceptée par le tribunal social (et donc par l'acteur-migrant) tant que des gages de réussite et de confort matériels puissent être donnés à l'entourage lors des retours au pays. La reconversion de la signification du travail s'opère dans une déqualification professionnelle pour répondre à un contexte imposé par la société d'accueil et, dans une large mesure également, par la société d'origine.

Toutefois, la nature humaine est imprévisible, et les conditions sociales sont fluctuantes ; l'acteur-migrant peut ainsi incarner plus d'une figure (l'opportuniste, l'occupationnel-récréationnel, le contingent, et l'offrande, voire d'autres) dans le

---

<sup>2</sup> Voir le chapitre retour face au tribunal social.

temps, en fonction de l'évolution de sa situation. Ces différents types de rapport au déclassement professionnel et social repérés chez mes participant-e-s révèlent diverses stratégies pour s'intégrer dans la nouvelle société. De plus, les stratégies de chacun muent en continu. Les conversions professionnelles sont conditionnées, d'une part, par ce qui est offert par le marché du travail et, d'autre part, par les prédispositions de chacun face à la nouvelle société. Mais ces multiples conversions affectent profondément l'équilibre familial, de mes participant-e-s ayant émigré avec une famille à charge.

C'est ainsi que l'épreuve du chômage et/ou du travail précaire déqualifiant menace l'équilibre de la famille, en premier lieu la dynamique conjugale. À cet égard, si les conditions de la société d'accueil affectent le parcours du couple en immigration, les conditions pré-émigration ne sont pas à négliger pour autant dans l'analyse. Parmi les variables pré-migratoires concourant au bouleversement de la dynamique conjugale en immigration, il faut mentionner au premier chef les origines rurales et/ou urbaines du migrant, qui semblent influencer diversement sur la façon dont la famille vit l'intégration. Toutefois, c'est à travers ces complications que les conjoint-e-s élaboreront des stratégies pour s'intégrer et tracer leur chemin dans la nouvelle société. La dynamique des relations conjugales et intrafamiliales en immigration entraîne une redéfinition des positions respectives des deux conjoints, en tant que partenaires et en tant que père et mère de famille. La gamme d'actions possibles est large pour retrouver l'équilibre. Les remises en cause des rôles domestiques, l'affaiblissement du pouvoir du conjoint ou du père (cf. Hermendez, 2007), qui doit pour ce faire renoncer à son hégémonie masculine, à une domination acquise grâce au modèle d'origine (cf. Addi 1999; Kauffman 1995), sont autant de stratégies d'adaptation possibles qu'a mises au jour l'analyse des données. C'est dans cette confrontation véhémente de valeurs que le couple se reconstruit. Les partenaires s'assument dans la polyvalence des rôles, dans la (re)conversion des anciens modèles normatifs. Un bricolage identitaire s'amorce pour ne plus s'arrêter. La famille

migrante oscille entre passé et présent, entre socialisation d'origine et socialisation d'accueil. Dans son projet migratoire, la famille migrante cherche à accorder trois moments de la migration : le passé projeté dans l'avenir, le présent, avec tout ce qu'il comporte de nostalgie, et un futur où vient s'inscrire les espoirs de réussite familiale. Ces trois moments débouchent sur un kaléidoscope d'identités qu'il s'agit de se réapproprier en fonction de sa position dans le couple et dans la famille. C'est pour cette raison que la question des enfants immigrants demeure subtile, et qu'il importe de scruter attentivement les données pour comprendre les enjeux des rapports intrafamiliaux.

Migrer en famille c'est gérer des identités multiples qui se forment en suivant les lignes de fracture entre les générations et les personnes en couple. Le bouleversement opéré dans le champ familial par le nouveau modèle ajoute d'autres contradictions au sein de la famille migrante (Vatz-Laaroussi 2009), notamment les rapports entre les enfants et leurs parents, et l'atmosphère dans laquelle s'exerce cette dynamique intrafamiliale. Les enfants font l'expérience du décalage entre leur cellule familiale et la société d'accueil. Ils font face à une négociation identitaire imposée, et doivent faire des choix normatifs et comportementaux en naviguant entre ce que leurs parents veulent pour eux, ce que la société d'accueil leur offre et leur prescrit, et ce qu'ils et elles veulent et peuvent eux-mêmes choisir. L'intrication des projets (projet migratoire, projet de scolarisation des enfants et projet professionnel) et des stratégies identitaires ne fait que compliquer le travail qu'effectuent les acteurs au quotidien pour s'intégrer sans se désintégrer. Les rapports parents-enfants expliquent les orientations et les ajustements qui s'opèrent au quotidien. Ces enfants forment deux catégories, à savoir ceux qui ont émigré avec leurs parents et ceux qui sont nés en immigration. Pour les premiers, l'expérience de l'émigration avec leurs parents n'est pas sans conséquences sur leur façon d'interagir avec la société d'accueil. Toutefois, la question de la transmission de la langue d'origine ne se pose pas avec acuité chez eux, alors que cette question constitue un enjeu, ou plutôt un défi de taille pour les

enfants nés en immigration. La transmission de la religion d'origine semble également occuper une place importante parmi les préoccupations des parents. Rappelons que l'apprentissage de la langue d'origine (l'arabe notamment) est souvent liée à l'enseignement de l'islam, cette religion pouvant difficilement être enseignée, aux yeux de plusieurs parents, grâce à une autre langue que l'arabe. Cette association est renforcée, en pratique, par le fait que ce sont souvent les mosquées qui proposent des cours d'arabe pour ces enfants d'immigrants. Ce faisant, les enfants sont initiés à la fois à la langue arabe et au Coran, ainsi qu'à la fréquentation de la mosquée. Les orientations des parents vis-à-vis des frontières Nous/Eux conditionneront dans une grande mesure les stratégies qu'ils adopteront pour aider leurs enfants à vivre et à composer avec leur différence. Ces orientations, qui traduisent, à des degrés divers, des stratégies d'inclusion ou d'auto-exclusion, varient en fonction des caractéristiques de la famille et des rapports intrafamiliaux (Camilleri, 2004; Monçon, 2002; 1999). Les conditions de la société d'accueil affectent directement, au sein de la famille, la redistribution des rôles, y compris les rôles domestiques. En outre, l'exercice de l'autorité parentale est nécessairement transformé en contexte migratoire. Mais, la principale préoccupation des parents demeure la réussite de leurs enfants, qui devient le garant de la réussite de leur projet d'émigration. Une telle réussite se concrétise en général, à leurs yeux, dans un projet de scolarisation qui est rattaché à un projet professionnel. Ces projets peuvent parfois refléter davantage le désir du père et/ou de la mère que celui de l'enfant. C'est dans cette intrication de projets (projet de départ des parents, projet de scolarisation des enfants, projet professionnel) que les rapports parents-enfants se conjuguent. Or, les modifications qui s'opèrent dans le cadre de ces rapports mettent souvent l'autorité parentale à rude épreuve (cf. Hermendez, 2007). L'immigration induit des rapports intrafamiliaux en décalage entre deux modèles, celui d'origine et celui de la société d'accueil, et l'enfant devient un lieu de rencontre et de synthèse entre ces forces opposées (Yahyaoui, 2010). Et l'intégration ne s'opère pas à sens unique; elle est à double sens, puisque, parfois, le processus s'inverse, alors que c'est l'enfant qui transmet à ses parents (Garet-Bidart, Hue et

Sabatier, 2012). Dans ce processus inversé, les parents seraient acculturés par leurs enfants, puisque ceux-ci les obligent à négocier en permanence avec les modèles proposés par la société d'accueil et, par le fait même, à transiger avec leurs propres valeurs et principes, qu'ils doivent trier et prioriser. Il semble donc qu'on puisse parler, dans ce cas, d'une co-construction identitaire en situation d'acculturation qui s'amorce pour ne plus s'arrêter (Aissaoui, 2008). Mais, cette acculturation n'est ressentie qu'une fois de retour vers le pays d'origine, où le revenant se redécouvre face aux siens (cf. Sayad, 1999).

On a vu également que les conditions du retour (occasionnel et définitif) de chacun des participant-e-s et les attitudes et les motivations qui sous-tendent leur projet de retour interpellent le regard que la société d'origine porte sur eux. Dans ce retour, le revenant est appelé à honorer les obligations liées à son statut d'émigré et à exposer ses réalisations devant les siens. Le retour définitif peut signifier la réussite du projet migratoire ou, au contraire, un renoncement au projet de départ. Comme dans une mission attendue, l'émigré doit assurer la continuité de l'émigration (cf. Sayad, 1999). Son expérience, ajoutée à d'autres expériences, nourrit et renforce les représentations collectives idéalisées de l'immigration et du départ. À l'opposé, le retour peut prendre la signification de l'échec s'il n'est pas accompagné des gages d'une réussite qui puisse satisfaire le tribunal social. Tout projet de retour doit donc prévoir le jugement de ce tribunal, notamment le fait que l'idéal social réside dans un retour non définitif qui permette à l'émigré de maintenir son statut. Au cours de ces retours répétés, c'est à travers l'exposition de la richesse matérielle que la réussite du migrant se concrétise le plus. Tous les retours sont socialement examinés par le tribunal social avec un discernement minutieux visant à valider ou à refuser l'expérience du migrant. Tout le monde participe à ce jugement social pour rendre publique la réussite ou l'échec; c'est ainsi que chaque revenant subi à son insu son « procès ». La légitimité de son acte de départ initial et la légitimité de son retour sont tour à tour examinées. C'est dans ces discours de tous les jours, entre les anciens et

les futurs migrants, que se valide l'expérience du projet migratoire. Une fois acquise, cette validation sociale alimente l'imaginaire social et, pour ce faire, tout est permis, y compris le mensonge, car l'échec est exclu. C'est que la peur d'échouer hante tout émigré, qui craint d'être renié par les siens. Le retour s'inscrit donc dans ce renouvellement de l'imaginaire migratoire ; plus l'expérience migratoire est sanctionnée par le discours social, plus cela incite d'autres à partir. Mais lorsque ce retour contribue à exposer les failles de l'imaginaire migratoire, voire à l'infirmier, l'expérience est rejetée. Le tribunal agit avec la complicité du silence et du mensonge pour produire des nouveaux candidats à l'émigration (cf. Sayad, 1999). Les réalités amères sont souvent occultées par les migrants lorsqu'ils rendent des comptes lors de leurs retours répétés. Mais dans tous les cas de figure, le retour exige des alibis, car les « règles » du tribunal social sont intransigeantes et le verdict est inévitable. Pris entre les illusions de l'émigration et les désillusions de l'immigration, les revenants au pays sont appelés à négocier, consciemment ou non, entre le mensonge et la vérité, pour satisfaire leurs propres attentes et celles du tribunal social, attentes qui, bien souvent, se recourent, puisque chaque émigré porte en lui ce tribunal social.

#### De la situation à la stratégie identitaire

Je reviens maintenant sur les deux concepts-clefs au cœur de mon analyse : l'adaptation et l'identité, qui semblent étroitement liés avec la notion de situation. Saisie à travers l'analyse du discours des participants, l'adaptation devient le prisme à travers lequel se délient et se défont les contradictions de l'acteur-migrant. Il s'ensuit que l'adaptation devient comme un acte situationnel (cf. Okamura, 1981). Et, pour ne pas utiliser la notion de « processus d'adaptation », que je trouve inadaptée à la notion de situation, je propose comme substitut « l'agir adaptatif » ; l'adaptation signifie d'emblée une logique processuelle, rendant ainsi bien compte du fait que l'acteur propose (cf. Vinsonneau, 2012, 2004; Diene, 2002), dans ses interactions sociales, des réponses situationnelles et changeantes. Mais, cette adaptation constitue

un agir pratique destiné à répondre à un contexte imposé par la situation sociale (cf. Goffman, 1975). Corrélativement, le travail adaptatif qui s'effectue par l'acteur-migrant, dans des situations sociales potentiellement paradoxales, va affecter profondément ses stratégies identitaires (Camilleri, 2004; Mançon, 2002). D'ailleurs, les situations sont vécues en décalage social (entre société d'origine et société d'accueil), et les deux modèles de références s'affrontent ; le degré de flexibilité de l'acteur-migrant et sa capacité à transiger avec ses modèles de référence, lorsque confrontés à des situations imprévues, nous renseignent sur l'ancienneté<sup>3</sup> de sa présence dans la société d'immigration. C'est pour cette raison que les premiers moments en immigration sont les plus critiques. C'est dans ces premiers moments que s'opère, chez plusieurs migrants, la remise en cause du modèle d'origine et la prise de conscience d'une nécessité d'adaptation dans une agentivité (ou l'agir décisionnel) face aux contraintes sociales propres à la société d'origine et à la société d'accueil. Ceci est la source du décalage dans le rapport au temps chez l'acteur-migrant. Ce décalage se lit avant tout comme une discontinuité entre passé et présent, et ensuite comme une dialectique conflictuelle et persistante, chez ce même acteur-migrant (cf. Giust-Desprairis, 2003), entre les exigences de deux modèles différents (d'origine et d'accueil) (cf. Mata Barreiro, 2004; Tastsoglou, 2001).

Toute stratégie identitaire est conditionnée par la situation, ce qui peut expliquer a priori certains décalages (cf. Okamura, 1981; Kaufert, 1977). L'acteur-migrant déploie sa stratégie, qui peut prendre des formes diverses : confrontation, négociation etc. Il/elle adopte des stratégies situationnelles, c'est-à-dire qu'il réagit conformément aux exigences de la situation au moyen d'un agir adaptatif. Ainsi, son identité est stratégiquement situationnelle (cf. Okamura, 1981; Kaufert, 1977). Par ailleurs, l'absence d'un repère identificatoire, comme source d'équilibre liant le social et

---

<sup>3</sup> Ici on peut aussi considérer une première expérience migratoire avant celle du Canada, comme un élément qui favorise des agir adaptatifs plus flexibles. À ce propos, certain-e-s de mes participants qui ont déjà eu une première expérience en France semblent plus à l'aise face aux difficultés de la société d'accueil.

l'économique et assurant l'articulation entre l'individu et le groupe, peut être une source de déséquilibre et de désordre si l'acteur-migrant tarde à combler un tel manque. L'absence de travail chez lui/elle, entre autres, est un exemple pertinent à ce propos (cf. *supra*). L'importance d'un tel repère peut justifier les différentes stratégies adoptées par le migrant pour répondre à ses besoins et ceux de son groupe (cf. Camilleri, 2004). Mais, il est aussi intéressant de noter que, parce qu'ils ont entamé l'acte individuellement et ont été exposé-e-s à moins de contraintes sociales, mes participant-e-s célibataires vivent un décalage moins accentué que ceux qui réalisent la migration en groupe (en famille ou en couple). Dans cette configuration individuelle, les repères sont plus susceptibles d'être substitués que d'être rediscutés ou négociés, bien que ce processus varie selon l'âge du migrant. Les nouvelles situations peuvent imposer des contraintes moins exigeantes par rapport à celles du passé, ce qui permet des ajustements plus rapides. Avoir une expérience migratoire antérieure, comme je l'ai souligné *supra*, peut favoriser aussi une telle orientation. Au niveau collectif, l'adaptation, en tant qu'agir, est souvent plus difficile, parce que l'acteur-migrant est confronté à davantage de contraintes. Celles-ci conditionnent les marges de négociation entre lui et les participants à la situation, ainsi que, conséquemment, la stratégie et l'agir adaptatif adoptés. Dans ce type d'interaction, l'acteur-migrant est appelé à lire et décoder les stratégies des autres pour (inter)agir (cf. Goffman, 1973; Becker, 1985). Le décalage est négocié par le biais de l'ajustement à la situation. Les stratégies d'ajustement sont variables, pouvant prendre la forme de l'acceptation, du refus ou du compromis. De plus, elles interviennent à des niveaux différents : individuel, groupal et communautaire (Ruan-Borbalan, 2004). À travers l'ajustement, l'agir adaptatif se déploie dans une logique propre à la stratégie adoptée, et les logiques interactives que nous proposons se déclinent en trois modes idéaux-typiques: l'exclusion, la réclusion ou l'inclusion<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Il est utile de rappeler qu'il s'agit ici des trois possibilités que nous anticipons d'adaptation pour tout migrant dans la société d'accueil. Ainsi, l'exclusion réfère à la non-acceptation du modèle d'accueil, et l'insistance sur le maintien du modèle d'origine, même si ce dernier ne se conforme pas à la réalité de

Notons que les ajustements aux décalages situationnels peuvent se présenter sous ces trois modes (*cités supra*), sans pour autant que ceux-ci soient figés et mutuellement exclusifs. Bien au contraire, ces modes se combinent dans un bricolage en continu (Camilleri, 2004). Les repères en décalage sont remis en cause, d'où la nécessité d'un réarrangement répété des repères pour répondre aux différentes situations. Les repères de l'acteur, dans le cadre des interactions, se caractérisent donc par leur grande flexibilité et élasticité. Et c'est dans ce travail incessant de réaménagement des repères (Camilleri, 2004; Guist-Deprairis, 2003), lors de chaque situation rencontrée au quotidien, que les repères identitaires acquièrent leur plasticité. Les états d'équilibre, toujours précaires, ne sont pas forcément les mêmes d'un ajustement à un autre, mais résultent tous de remises en cause continuelle, par l'acteur-migrant, des modèles identitaires, normatifs et culturels (Mançon, 2002; 1999). Parce que ces derniers sont appelés à se modifier en fonction de la situation, l'identité demeure donc un chantier inachevé, un bricolage sans fin.

Pour résumer, à chaque situation, l'acteur-migrant s'expose à une contrainte situationnelle qui exige un travail de rééquilibrage, un réarrangement, dans un désordre momentanément induisant un décalage. Le travail de négociation et de réaménagement des repères, pour renouveler l'équilibre fragilisé, est orienté par la contingence de la situation. Le rééquilibrage est temporaire et est appelé, à son tour, à se renouveler avec chaque nouvelle situation (cf. Okamura, 1981; Kaufert, 1977). On comprend que l'adaptation fonctionne en tant qu'agir, et non en tant que comportement. L'acteur-migrant évalue toute situation en fonction des contraintes qui la conditionnent. Mais ces dernières ne se saisissent pas de la même manière chez les

---

la nouvelle société. La réclusion, pour sa part, signifie le refus des deux modèles à la fois, ni d'origine ni d'accueil. Une telle orientation va plutôt favoriser l'isolement et la marginalisation du migrant. Et, enfin, l'inclusion désigne l'acceptation de la réalité telle qu'elle est donnée par la société d'accueil, conjuguée à une volonté d'adapter le modèle d'origine afin qu'il entretienne une relation de symbiose avec le ou les nouveaux modèles. Il importe ici de ne pas essentialiser les frontières entre ces trois cas de figure, des intrications pouvant émerger eux en fonction des conditions propres à chaque acteur-migrant.

différents participant-e-s. La situation les engage dans une dialectique entre le modèle d'origine et celui de la société d'accueil. Or, en l'absence d'un soutènement identificatoire solide, qui lierait entre eux les deux modèles, une désagrégation des repères peut s'amorcer durant la situation. Ce processus peut se répéter dans d'autres situations jusqu'à l'ajustement d'un ou des repères, voire jusqu'à la répudiation de certains d'entre eux, si nécessaire, pour répondre à la situation. Pour l'acteur-migrant ou le groupe, ce n'est pas le modèle, d'origine ou d'accueil qui prime, mais plutôt la situation dans laquelle il est sollicité. D'ailleurs, c'est pour cette raison que le modèle d'accueil est à son tour appelé à s'ajuster à travers les différentes situations vécues (cf. Diene, 2002). La pesanteur sociale de la situation provoque un changement. Conséquemment, ce dédoublement de repères sociaux favorise l'apparition d'un repère fédérant les deux modèles et légitimant, par le fait même, un nouveau mode d'être. Plus ce repère est sociologiquement ancré, plus il peut devenir un repère d'importance pour d'autres membres de cette même communauté, jusqu'à servir de référence pour les nouveaux arrivants.

#### La situation et la marge de négociation

Toute situation peut offrir au migrant un cadre de resocialisation producteur de nouvelles références (Kaufert, 1977). Du coup, c'est dans la somme des situations vécues que l'agir situationnel devient la forme la plus adéquate d'adaptation. Face à ces décantations répétées, l'ajustement réalise une redistribution des tensions à chaque situation, chez l'acteur-migrant, mais aussi à l'intérieur de son groupe. Alors que, durant ce processus de redistribution, certains repères s'affaiblissent jusqu'à disparaître, totalement ou partiellement, d'autres tendent à se renouveler en subissant un reclassement dans leur importance pour l'acteur-migrant et/ou son groupe (Taché, 2004; Kaës, 2004; Tastsoglou, 2001). Donc, même si le repère peut sembler inchangeable aux yeux du groupe, il demeure rarement, chez l'acteur-migrant, dans

la forme qu'il avait dans le passé. Certaines transformations ou déformations se réalisent en silence, sans rencontrer de résistance (Goterberg, 1998).

La variabilité des contraintes relatives à chaque situation ne permet donc pas d'englober toutes les entraves à l'intégration et à l'adaptation possiblement vécues par l'acteur-migrant ou son groupe, ou même par la communauté de même origine. Dans les lignes qui suivent, je vais m'appuyer sur mes observations et mes données pour comprendre les contraintes qui s'exercent sur le groupe, en particulier, ou sur la communauté, d'une manière générale. Voici certaines conclusions générales que j'ai pu inférer à partir de l'analyse :

- La présence de plusieurs clivages risque de désagréger le couple (groupe) jusqu'à le démembrer (fragmenter). Mais dans de tels cas, le couple lui-même présentait des contradictions dès le départ, le nouveau contexte n'ayant fait que mettre au jour sa fragilité, notamment dans les rapports conjugaux. Le nouveau contexte peut révéler des fragmentations potentiellement présentes, et ce, même si la famille ou le couple peut manifester un état en apparence stable. Par ailleurs, de nombreuses contraintes liées à la société d'accueil peuvent affecter directement le couple et les rapports intraconjugaux. La société d'accueil, à travers son modèle de socialisation, propose une dynamique des rapports conjugaux qui ne coïncident pas nécessairement avec le modèle d'origine. Mais les logiques qui régulent l'équilibre du couple dans la société d'accueil ne sont pas la source principale des désaccords conjugaux ; ces mêmes logiques ne font que créer les conditions favorables à l'exacerbation de tensions latentes. C'est dans cette quête d'équilibre, qui commence à travers les rapports de réciprocité intraconjugale, que l'ancien équilibre d'origine est remis en cause dans son rapport avec l'extérieur. Ainsi, l'équilibre de l'intérieur ne peut ignorer l'extérieur qui l'entoure.

- Le groupe (couple ou famille) est comme un corps socialement compact et flexible, où peut se concrétiser sous l'effet d'un changement sous contrainte le passage de l'aspect élastique de l'agir adaptatif vers son aspect plastique. Parce qu'elles ont acquis leur cohérence à travers leur exposition aux problèmes avant même l'acte initial (d'émigrer), les cellules conjugales ou familiales migrantes sont munies d'un fort potentiel de négociabilité. Il se peut même que le nouveau contexte renforce la solidarité des membres de cette cellule. La cohérence et la flexibilité de cette dernière résident dans la prédisposition des membres à négocier face aux contraintes. Il est utile de souligner ici la facilité par laquelle certain-e-s des participant-e-s, qui eurent une première expérience migratoire, arrivent à faire face aux conditionnements et exigences de la société d'accueil. Aussi, les familles qui manifestent un fort potentiel de négociabilité en leur sein, et qui font face aux problèmes en groupe, ont moins de difficultés à gérer les problèmes d'adaptation au quotidien.

- Soulignons la place importante qu'occupe la communauté de même origine dans la nouvelle société. À ce propos, il est important de souligner l'apport participatif de la communauté et la solidarité de ses membres pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants (Roy, 2008). Il est difficile de donner, à ce sujet, des chiffres ou des détails, mais nos observations suggèrent que le Centre Culturel Algérien, entre autres, déploie des efforts considérables pour aider les nouveaux arrivants, notamment les familles, à s'intégrer. Par ailleurs, il importe ici de souligner que la proximité ou au contraire la distance que chacun des participant-e-s maintient vis-à-vis de sa communauté de même origine, la société d'origine et la société d'accueil, sont très variables et sont fortement affectées par le temps passé en immigration. Ce temps passé en immigration, qui peut distancier le migrant de sa société d'origine, favorise l'intégration en douceur. Notons aussi qu'une première expérience en immigration peut jouer, sous ce rapport, un rôle déterminant (Forcier, 2014). Cette première expérience migratoire – par laquelle s'est déjà amorcée la prise

de distance vis-à-vis de la société d'origine – fait en sorte que les difficultés rencontrées durant la première immigration confèrent au migrant un plus grand potentiel d'adaptabilité lorsqu'il se trouve confronté aux difficultés de la seconde immigration.

Face à chaque nouvelle situation, la marge de négociation<sup>5</sup> des repères identificatoires se présente, schématiquement, dans une double configuration possible, soit sans renouvellement du support identificatoire, soit avec renouvellement du support identificatoire, avec toute une gamme de cas de figure intermédiaires situés entre les deux pôles de ce continuum. Pour la première configuration, les difficultés rencontrées et l'augmentation de tensions s'exercent autour du groupe, et le poids du changement se répercute à l'intérieur du groupe. Si les contraintes subies dépassent le seuil tolérable pour l'individu et/ou le groupe, l'accumulation et la concentration des contraintes peut provoquer la désagrégation des valeurs endogènes au groupe pour engendrer l'effondrement des repères de ce dernier; la fragmentation du groupe (couple ou famille) est alors fort susceptible de se produire. Ainsi, l'environnement créé à chaque situation un dédoublement référentiel qui brouille les frontières entre couple et société, et répondre à ses situations nécessite des renégociations incessantes des frontières identitaires.

Dans la seconde configuration, le couple ou la cellule familiale, lorsqu'elle fait face à plusieurs difficultés et sur plusieurs fronts (problèmes conjugaux exacerbés par le chômage d'un ou des deux conjoints, ajoutés aux problèmes des enfants à l'école, notamment pour les préadolescents ou adolescents, etc.) peut se fragiliser. Il ou elle cherchera de l'aide dans son entourage le plus proche, à savoir la communauté, pour éviter la fragmentation et de maintenir une certaine cohésion pour ses membres. Dans

---

<sup>5</sup> Il importe de souligner que la négociation est fortement sollicitée durant les premiers temps, en particulier durant la première année. La durée de cette période peut varier en fonction de l'individu et de son environnement social ainsi qu'en fonction des difficultés rencontrées, mais a priori ne dépasse guère trois à quatre années en immigration.

ses différentes négociations au quotidien, le couple ou l'unité familiale est contraint de remettre en cause les valeurs qui peuvent entraver son intégration. Lorsque certaines valeurs s'avèrent inutiles, voire nuisibles (jusqu'à paralyser le processus d'adaptation), celles-ci sont écartées. D'autres, au contraire, sont réajustées pour s'accommoder au nouveau contexte. En somme, la négociation des frontières identitaires (cf. Camilleri, 2004; Monçon, 2002)) et de leur contenu culturel est un processus très complexe qui peut même causer la désintégration du groupe si elle est menée brusquement. Chez le couple, la distribution d'origine des rôles de genre peut être une source de tension. Une redistribution des rôles est alors de mise pour atteindre une stabilité qui s'accorde avec les exigences de la société d'accueil. Cette redistribution peut se réaliser graduellement dans le temps, alors que, dans d'autres cas, elle s'imposera brusquement au couple, ce qui peut être une source de tension au sein de ce dernier. Mais dans tous les cas, même une fois (provisoirement) stabilisées, les valeurs, les schémas culturels et les rôles de genre sont continuellement remis en cause par les membres du couple (et de la famille), d'où le caractère d'inachevé de toute négociation identitaire.

#### Le tribunal social et le contrôle social

Les contraintes normatives vécues par l'acteur-migrant peuvent prendre deux formes : les contraintes internes au groupe et les contraintes externes au groupe. Alors que les contraintes internes sont directement liées au '*Tribunal Social*' de la société d'origine, les contraintes externes, quant à elles, sont directement liées au contrôle social imposé par la société d'accueil. En ce qui a trait aux contraintes internes, elles jouent un rôle très important pour la survie de la communauté diasporique partageant une même origine (cf. Roy, 2008); ces contraintes assurent la continuité du mouvement migratoire en donnant une impulsion aux prétendants à l'émigration dans le pays d'origine (cf. *supra*). Ces contraintes internes peuvent être considérées comme essentielles à la « vie » du groupe et à la non-interruption de la chaîne migratoire.

Elles génèrent en fin de compte des tensions pouvant menacer l'équilibre interne, ou au contraire induire un déséquilibre externe lorsqu'elles créent des décalages trop grands entre les modèles de la société d'origine et ceux de la société d'accueil. Les problèmes du quotidien sont résolus en référence à un modèle bricolé sans cesse, qui se façonne et s'enracine dans la conscience du groupe (cf. Fraser, 2005; Giust-Desprairis, 2003).

Pour ce qui est des contraintes externes, celles-ci ont un rôle différent; elles permettent les réajustements des repères du groupe par rapport à l'extérieur social. Lors de la rencontre de l'intérieur avec l'extérieur, un travail intense de négociation se déploie alors pour amoindrir l'effet négatif du décalage. C'est à partir de ces contraintes externes que naissent les changements et les modifications normatives dans toute famille ou groupe. Le contrôle social et institutionnel de la société d'accueil exerce (Legault et Fronteau, 2008; Bourhis *et al.*, 1998), dans plusieurs situations, des contraintes sur le groupe. Ces contraintes imposées par la société d'accueil sont liées à son contexte historique et culturel. C'est en dialoguant et négociant avec ces contraintes que les modèles identitaires et culturels sont bricolés, selon une variété infinie de combinaisons. L'agir adaptatif, donc, se présente comme une réponse aux contraintes situationnelles, qui, prises séparément, ne sont qu'une manifestation microscopique de la face cachée du contrôle social et institutionnel. La typologie relative à la déqualification professionnelle et le déclassement social<sup>6</sup> explique clairement la rationalité des orientations adoptées par les participant-e-s pour légitimer leurs stratégies. L'acteur-migrant n'échappe pas au contrôle, mais il doit tenir compte de la légitimité et/ou de l'illégitimité de son agir adaptatif aux yeux de la société d'accueil, de la société d'origine et de la communauté de même origine. Lorsque l'agir adaptatif s'inscrit dans la longue durée, il tend à revêtir un caractère plastique. L'agir adaptatif en mode plastique renvoie à la tendance des acteurs à

---

<sup>6</sup> Voir le chapitre 4

vouloir pérenniser leurs identités et leurs modèles culturels, à fixer ceux-ci dans la permanence. À l'inverse, dans une adaptation en mode élastique, l'agir situationnel acquiert un caractère provisoire et constamment renouvelé. La durée du passage d'un mode adaptatif élastique à un mode adaptatif plastique diffère d'une famille à l'autre ainsi qu'en fonction du temps passé en immigration, d'où l'importance de la variable temps dans la compréhension des changements qui s'opèrent dans la famille migrante.

À ce stade final, il importe de distinguer les différents niveaux d'analyse dans la saisie des difficultés et des contraintes liées au processus migratoire : 1) le niveau individuel est expérimenté par l'acteur-migrant en tant que personne; il concerne les réactions du migrant pour soi, mais aussi par rapport à son propre groupe (Aissaoui, 2008) : la famille ou la communauté (avec qui l'interaction se fait dans le consensus ou le désaccord). 2) Le second niveau, intra-groupal, renvoie à la réaction des membres du groupe dans le cadre des dynamiques qui travaillent le groupe à l'interne (cf. Fall 1998; Hunnot *et al.*, 1999). Ces dynamiques ne sont pas à l'abri des influences de l'environnement extérieur, d'où la constitution d'un « Nous » restreint en tant qu'identification groupale d'origine (ce qui implique bien entendu un « Eux ») (cf. Juteau, 1999; Guillaumin, 1972a, 1972b). 3) Le niveau sociétal, enfin, concerne les rapports entre le groupe comme communauté d'une part, et la société d'accueil et ses institutions d'autre part. Les contraintes exercées par la société d'accueil sur l'acteur-migrant en tant qu'individu, en tant que membre d'une unité familiale et en tant que membre d'une communauté, ne sont pas sans conséquences. Elle expliquent les variations des décalages ainsi que les tentatives déployées pour réduire ou maintenir ces décalages conformément aux distances mentalement entretenues par l'acteur-migrant entre ces trois repères (la société d'origine, celle d'accueil et la communauté de la même origine). Au final, l'exposition à cet environnement d'accueil engendre des nouveaux repères qui affectent sans doute l'acteur-migrant puis, par extension, le groupe, puis la communauté.

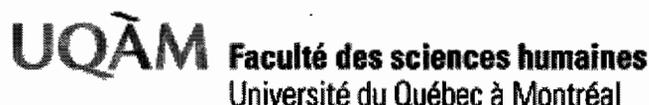
Enfin, ce que j'ai essayé de présenter dans cette conclusion, à travers ce passage de l'empirique à l'abstrait, est un modèle explicatif relatif à mes participant-e-s en tant qu'acteurs interagissant avec leur groupe restreint, leur communauté de même origine, la société d'accueil et leur société d'origine. J'ai essayé de répertorier les facteurs qui contribuent à orienter et conditionner les parcours migratoire, tant sur le plan de l'insertion que sur le plan identitaire. Dans ce modèle, les intrications des logiques impliquées dans l'interaction ont permis de comprendre les décalages potentiellement présents, les distances mentalement entretenues à l'endroit des repères, ainsi que les réponses situationnelles et les stratégies d'adaptation qui s'inscrivent (plus ou moins) dans la durée. Ainsi, saisir le passage d'un état identificatoire décalé à un état contextuellement conditionné par la situation nécessite un travail de densification théorique qui débouche sur des clefs explicatives de l'agir adaptatif des acteurs-migrants. Le parcours migratoire, qui est structuré a priori par les deux sociétés, d'origine et d'immigration, ne peut être compris sans examiner les expériences propres à chaque acteur.

Pour terminer, je réitère que cette recherche comporte ses limites. D'abord, le petit nombre de participant-e-s constituant mon échantillon limite le potentiel de généralisation de mes analyses et de mes conclusions. Autrement dit, les différentes orientations et stratégies relevées ne permettent pas de généraliser les résultats à l'ensemble des immigrant-e-s d'origine algérienne au Québec. La démarche d'analyse adoptée nous a offert un cadre pour être en mesure de comprendre l'agir adaptatif au quotidien ainsi que l'identité situationnelle des acteurs-migrants. Toutefois, je reste sensible au fait que ma position sociale de chercheur d'origine algérienne ait pu interférer (positivement ou négativement) dans cette co-construction des données et dans ma compréhension sociologique des stratégies et des négociations identitaires révélées par mes sujets. Ensuite, la terminologie utilisée tout au long de mon analyse reflète aussi le rapport existant avec mes participant-e-s ; ainsi, la traduction que j'ai

effectuée de la langue d'origine des participant-e-s vers le français est probablement traversée et teintée, à mon insu, par mes jugements et mes représentations.

En définitive, cette recherche s'ajoute aux écrits de la littérature scientifique qui traite de l'immigration d'origine algérienne au Canada, et plus précisément au Québec. J'espère qu'elle aura contribué également à enrichir les connaissances sur le processus de construction identitaire et sur l'agir adaptatif et situationnel des immigrant-e-s en général. J'espère enfin que ma recherche aura contribué à insuffler une nouvelle vie aux recherches qui, dans le prolongement de Sayad, pensent l'immigration en lien avec l'émigration, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations complexes qu'entretiennent entre elles la société d'émigration, la société d'immigration et la communauté de même origine, trois pôles entre lesquels l'acteur-migrant doit assurer une nécessaire et parfois difficile médiation.

## APPENDICE A



Formulaire de consentement pour une personne majeure et apte à consentir

L'intitulé du projet de recherche

DE L'AGIR ADAPTATIF A LA NÉGOCIATION IDENTITAIRE DES  
MIGRANTS

ÉTUDE DE L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE AU QUÉBEC.

### **Information sur le projet**

#### **Personne responsable du projet**

Chercheure, chercheur responsable du projet : Ali Belaidi

Programme d'études : Doctorat en sociologie, 3586

Adresse courriel: [belaidi.ali@courrier.uqam.ca](mailto:belaidi.ali@courrier.uqam.ca); [alibelaidi@hotmail.com](mailto:alibelaidi@hotmail.com)

Téléphone : 514 917 9218 ; (+213) 699 723 731

#### **Direction de recherche**

Direction de recherche : Paul Eid

Département ou École : Sociologie

Faculté : Faculté des sciences humaines

Courriel : [eid.paul@uqam.ca](mailto:eid.paul@uqam.ca)

Téléphone : 514-987-3000 # 8381

### **BUT GÉNÉRAL DU PROJET**

Vous êtes invité(e) à prendre part à ce projet de recherche sur les expériences migratoires. Le projet vise à dévoiler le parcours migratoire : dans un premier temps, c'est de chercher à comprendre l'origine du phénomène, les causes de départ pour qu'ensuite dans un deuxième temps, une fois à la nouvelle société, prendre connaissance des stratégies déployées en vue de s'adapter. Aussi de comprendre le poids de ces expériences sur l'identité.

Ce projet est une exigence partielle pour l'obtention d'un doctorat en sociologie.

### **PROCÉDURE(S) OU TÂCHES DEMANDÉES AU PARTICIPANT**

Dans le cadre de cette recherche, environ 40 participantes et participants immigrants seront interviewés. Votre participation consistera à accorder une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres, votre parcours migratoire : les raisons de votre projet d'immigration, les conditions de départ. Et une fois dans la société d'accueil, les conditions d'adaptation sur le plan professionnel et social.

Le but de l'entretien est de mieux comprendre les expériences migratoires ainsi que les facteurs qui facilitent l'adaptation et ceux qui la rendent plus difficile. Du même coup, comprendre le processus identitaire dans ces expériences. Cette entrevue est enregistrée numériquement avec votre permission et varie entre 60 et 90 minutes de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec l'intervieweur.

### **AVANTAGES ET RISQUES**

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances en favorisant une meilleure compréhension de l'adaptation des immigrants à la société d'accueil et le poids de cette adaptation sur leur identité. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre, à moins qu'il ne vous soit pénible de parler de certaines expériences que vous avez vécues lors de votre parcours. Dans tous les cas, vous êtes toujours libre de ne pas parler de vos expériences, et ce, sans avoir à vous justifier. Sachez aussi qu'une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation. Il est de la responsabilité de l'intervieweur de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si vous estimez que votre bien-être est menacé.

### **ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ**

L'anonymat est garanti d'emblée avec la substitution des noms véritables par des pseudos. Les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et personne, à part l'intervieweur, n'aura accès à votre enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrements numériques et transcriptions codés) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés chez l'intervieweur pour la durée totale du projet. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après les dernières publications. Dans le cadre de publications tirées de cette recherche, vos propos pourront être cités de façon anonyme, c'est-à-dire en utilisant un pseudonyme, ce qui ne permettra à personne de vous identifier.

### **PARTICIPATION VOLONTAIRE**

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre consentement à participer implique également que vous acceptiez que l'intervieweur puisse utiliser aux fins de la présente recherche (thèse, articles, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

### **COMPENSATION FINANCIÈRE**

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

### DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS ?

Pour des questions additionnelles sur le projet, sur votre participation et sur vos droits en tant que participant de recherche, ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec :

Ali Belaidi, étudiant doctorant en sociologie, Université du Québec à Montréal

Numéro de téléphone : 514 917 9218 ; (+213) 699 723 731

Adresse courriel : [belaidi.ali@courrier.uqam.ca](mailto:belaidi.ali@courrier.uqam.ca) ; [alibelaidi@hotmail.com](mailto:alibelaidi@hotmail.com)

Paul Eid, directeur de la thèse, et enseignant de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Adresse courriel : [eid.paul@uqam.ca](mailto:eid.paul@uqam.ca)

Téléphone : 514-987-3000 # 8381

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIÉR) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan éthique ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter le président du CIÉR, par l'intermédiaire de son secrétariat au numéro (514) 987-3000 # 7753 ou par courriel à [ciereh@uqam.ca](mailto:ciereh@uqam.ca)

### REMERCIEMENTS

Votre collaboration est importante à la réalisation de mon projet et je tiens à vous en remercier.

### SIGNATURES :

#### ***Participante, participant***

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le chercheur a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la personne responsable du projet.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :

oui  non

---



---



---



---

Nom, en lettres moulées, et coordonnées

---

Signature de la participante, du participant

---

Date

**Personne responsable du projet**

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

---

Signature de la personne responsable

---

Date

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis à la personne participante.

## APPENDICE B

## GUIDE D'ENTRETIEN

Ce guide d'entretien a été construit dans l'abstrait, pour répondre à notre problématique. Toutefois, il est utile de rappeler que les réponses données par les participant-e-s en cours d'interview ont pu parfois modifier la conduite de l'entretien et/ou la nature des questions posées à chacun-e.

## 1. Avant le départ

- Comment a commencé l'idée d'émigrer ? Y a-t-il déjà un membre de votre famille en émigration ?
- Est-ce que la situation sociale, politique et économique du pays a pu jouer dans votre décision d'émigrer ?
- Quelles sont les étapes que vous avez suivies pour votre émigration ?
- Avez-vous eu quelques aides de la part de votre famille ou de tierces personnes ?
- Y avait-il selon vous des justifications à votre départ ?
- Comment votre entourage a réagi lorsque vous annoncez votre départ ?
- Emigrer en famille, avec des enfants, n'est pas facile. Comment voyez-vous leur accompagnement ?
- Est-ce votre première émigration ? et pourquoi avoir choisi le Canada ?
- Pourquoi avez-vous repris l'émigration ? et quelle est la part de votre première émigration pour expliquer votre seconde émigration ?
- Lorsque la date de départ se rapprochait, comment viviez-vous ces moments ?
- Comment se sont déroulés la veille du départ, la préparation pour le départ ?

## 2. Les premiers moments en émigration-immigration

- Comment était la rencontre avec la société d'accueil ?
- Quelle est la première nécessité qui s'est présentée à vous ?
- Comment arriviez-vous à répondre à vos besoins ?
- Dans la quête d'une ressource financière, quelles étaient les options qui se présentaient à vous ?
- La période du chômage est comme un passage obligé, comment l'avez-vous expérimenté ?
- Avant de toucher le bien-être social, comment vous vous en sortiez ?
- Comment s'organisait votre journée sans travail ?
- Entre la recherche d'un travail et la reprise des études, le choix était-il facile ?
- Comment voyez-vous le marché d'emploi, selon votre expérience ?
- Comment étaient ces moments de chômage ?
- Comment voyez-vous le travail dans votre émigration ?

## 3. Décision d'accepter le travail disponible sur le marché

- Dans la nécessité, vous sentiez-vous obligé d'accepter n'importe quel travail ?
- Comment alors voyez-vous votre expérience ainsi que vos diplômes rendus inutilisables ?
- Comment considérez-vous les exigences du marché d'emploi vis-à-vis des nouveaux arrivants ?
- L'exigence d'une expérience locale, canadienne et québécoise, est-elle justifiée ?

- Reprendre les études n'est pas une tâche facile, comment avez-vous procédé dans votre couple ? Avez-vous maintenu la recherche d'un emploi ou vous avez plutôt choisi de vous concentrer sur vos études ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la recherche d'un emploi ?
- Avez-vous pensé à construire un réseau propre à vous pour vous ouvrir des opportunités ?
- Pensez-vous que les membres de la communauté peuvent vous aider dans la recherche d'un emploi ?
- Avez-vous eu l'expérience de travailler dans le secteur informel ? Si non, comment voyez-vous ceux et celles qui optent pour ce type de travail ?
- Le travail à salaire minimum est-il plus tolérable selon vous que de rester sur le chômage ?
- Quelles sont les retombées de votre type de travail (salaire minimum ou informel) sur la qualité de vie de votre famille ?

#### 4. Famille en immigration

- Pensez-vous qu'il est plus facile de s'intégrer en famille ou plutôt en célibataire ?
- Les conditions offertes par la société d'accueil diffèrent de celle d'origine, comment ces conditions peuvent influencer le couple ?
- Est-ce que le quotidien de votre couple a changé de dynamique en immigration ? les négociations sont-elles plus faciles ou plus difficiles ?
- Le chômage la recherche du travail sont des périodes de chamboulement et cela peut créer des moments de vides, et de remise en cause, comment avez-vous géré ces situations entre partenaires ?

- Les immigrants célibataires, une fois un travail décroché, pensent parfois à fonder une famille ? Est-ce votre cas ? Quelles sont alors les orientations choisies et pour quelles raisons ?
- Emigrer dès son jeune âge permet d'accumuler des expériences, pensez-vous que votre première immigration vous a servi dans votre venue au Canada ?
- Pensez-vous qu'un-e partenaire de la même origine est plus approprié pour une vie de plus stable qu'une autre ? Pourquoi ?
- Comment alors s'est déroulé le choix du conjoint ou de la conjointe, sa rencontre ?
- Si la conjointe ou le conjoint est de la même origine, le mariage s'est-il déroulé en Algérie ? Si oui, comment s'est déroulée la fête du mariage ?
- Comment s'est déroulé le processus d'accompagnement de votre conjoint-e une fois ici au Canada, surtout que vous êtes face à une personne que vous ne connaissez pas bien ?
- Comment a-t-elle vécu cette période ?
- Il semble que les problèmes conjugaux soient très nombreux dans la communauté algérienne, comment cela se passe-t-il dans votre couple ? Avez-vous des ami-e-s qui ont traversé des difficultés dans la vie de couple ?
- Quelles sont les réelles causes de ces divorces ?
- Certaines femmes peuvent réussir et décrocher un meilleur emploi que le mari, pensez-vous que cette réussite peut affecter le couple ? Et qu'en est-il dans votre couple ?
- Le rythme de travail impose une dynamique très particulière au couple, pour certains, il est difficile de suivre la cadence, est-ce le cas pour votre couple ?

- Plusieurs ménages ont divorcé en immigration, comment voyez-vous ce phénomène ? avez-vous déjà vu des couples qui ont expérimenté la séparation, et pour quelles causes selon vous ?
- La gestion du couple se réalise autrement ici qu'en Algérie, et la négociation conjugale est nécessaire : comment se réalise cette négociation dans votre couple ?
- Le couple jeune peut sembler plus fragile face aux tentations de la société d'accueil, est-ce vrai selon vous et pourquoi ?
- Il semble que la société d'accueil offre plus de liberté à la femme que celles qui existe dans la société, comment voyez-vous cet aspect ? Comment la femme réagit-elle avec ce plus de liberté selon vous ?
- Pour le parrainage, la réussite n'est pas garantie, il est difficile que quelqu'un parle de son échec, comment expliquez-vous les séparations après le parrainage ?

5. Parler de la famille, c'est aussi parler des enfants, et il y beaucoup à dire sur cette question :

- Comment préparez-vous vous enfants à la société d'accueil ?
- Aviez-vous consulté vos enfants avant l'émigration ?
- L'âge des enfants durant l'émigration est très important, la préadolescence et l'adolescence peuvent devenir un inconvénient pour eux, notamment au niveau identitaire ; comment avez-vous géré ces crises d'adolescence avec vos enfants ?
- Pensez-vous que les enfants en bas-âge soient moins exposés à ces crises d'identification ?
- La préparation des enfants pour la langue d'immigration est importante, comment avez-vous anticipé cette question ? Si non, comment votre enfant a vécu cet

apprentissage ? quelles sont les difficultés que vous avez eu à gérer avec votre enfant ?

- Comment se conjuguent vos relations avec vos enfants : notamment fils/père, fille/père, fils/mère et fille/mère?
- La question de la langue revient toujours en immigration, Pour les enfants qui sont nés dans la société d'origine, la question est moins prégnante que pour les enfants qui sont nés en immigration, est-ce que c'est le cas pour vos enfants?
- Que représente pour vous la langue d'origine? Est-il important de la transmettre à vos enfants?
- Les enfants à leur tour se font des amis, participent à la vie sociale de cette société, ils sont les enfant de cette société, êtes-vous d'accord sur ce point ?
- Quels apports peuvent-ils donner à votre projet d'émigration ?
- Ne pensez-vous pas qu'ils font le rôle du médiateur entre la société d'accueil et l'intérieur familial ?
- Tout compte fait, l'enfant d'un immigrant sera plus ou moins condamné à une double identification, celle de la société d'accueil et celle de ses parents ? Ne pensez-vous pas que vos enfants peuvent à certains moments de leur vie se détacher de cette origine ?

#### 6. La société d'origine et la question du retour (épisodique et/ou définitif)

- Le temps passe, mais la société d'origine reste toujours là ; comment vous maintenez ce rapport avec vos société d'origine ?
- Comment avez-vous programmé votre retour vers la société d'origine ?
- Pensez-vous y retourner définitivement ou plutôt aviez-vous déjà prévu une installation définitive dans la société d'accueil ?

- Comment s'est passé votre premier retour ?
- Il est vrai que l'Algérie n'est pas à deux pas d'ici, quel est impact de cette distance sur vos rapports avec là-bas mais surtout sur vos retours épisodiques ?
- Y a-t-il une certaine responsabilité à assumer lors de vos retours ? Envers qui vous sentez-vous reconnaissant dans vos retours ?
- Après dix ans d'immigration, vous avez décidé de retourner à vos origines et au pays, quelles sont les raisons qui vous ont poussé à prendre cette décision ?
- Le retour définitif, c'est comme une autre émigration, n'êtes-vous pas en accord avec ce point de vue ?
- Il y a un certain jugement porté sur ceux et celles qui décident de retourner définitivement au pays, comment avez-vous affronté ces regards et ces jugements ?
- Le retour définitif est synonyme, soit de réussite, soit d'échec, qu'en pensez-vous ?

## APPENDICE C

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROFILS DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES À LA PRÉSENTE RECHERCHE

Nom fictif du participant(e) N°	origine géographique	Âge au moment de l'entretien	Âge à l'arrivée au Québec	niveau d'instruction	statut matrimonial	Enfants à charge	Travail d'origine	1 <sup>ère</sup> expérience migratoire	Rapport avec l'émigration
Safane 1	Constantine urbain	36 ans	35 ans	Universitaire	Célibataire	-	Ingénieur	7 ans en France	Parent d'émigré
Walid 2	Bejaia Rural	30 ans	27 ans	Universitaire	Célibataire	-	étudiant	2 Ans en France	Fils d'émigré
Hacène 3	Bejaia rural	65 ans	42 ans	Universitaire	Maridé	4	Ingénieur	Non	Fils d'émigré
Mustafa 3	Alger citadin	55 ans	47 ans	Universitaire	Maridé	3	Ingénieur.	Non	Parent d'émigré
Jamal 5	Oran citadin	45 ans	34 ans	Universitaire	célibataire	-	Enseignant	Non	Fils d'émigré
Wahid 6	Alger citadin	39 ans	30 ans	Universitaire	célibataire	-	Ingénieur	5 ans en France	Parent d'émigré
Rafik 7	Boufarik citadin	40 ans	34 ans	Universitaire	maridé	2	journaliste	Non	Fils d'émigré
Mohamed 8	BourArendj rural	42 ans	30 ans	Universitaire	célibataire	-	ingénieur	Non	Parent d'émigré
Mouloud 9	Alger citadin	55 ans	40 ans	Universitaire	maridé	3	pharmacien	Non	Parent d'émigré
Nouri 10	Alger citadin	56 ans	40 ans	Universitaire	maridé	3	Officier	Non	Parent émigré
Hadi 11	Alger citadin	39 ans	27 ans	Universitaire	célibataire	-	Étudiant	2 ans en USA	Fils d'émigré
Hawa 12	Bejaia rurale	41 ans	30 ans	Universitaire	célibataire	-	étudiante	Non	Fille d'émigré
Amir 13	Alger citadin	42 ans	35 ans	Universitaire	maridé	1	Architecte	Non	Parent d'émigré
Nadia 14	Alger citadin	37 ans	30 ans	Universitaire	mariée	1	architecte	Non	Parent d'émigré
Said 15	Annaba citadin	39 ans	37 ans	Universitaire	maridé	2	Ingénieur	Non	Fils d'émigré
Ismail 16	Alger citadin	39 ans	35 ans	Universitaire	célibataire	-	Pharmacien	Non	Parent d'émigré

Hocine 17	Alger citadin	60 ans	35 ans	Universitaire	marîé	2	Avocat	2 ans en France	Fils d'émigré
Joher 18	Alger citadine	55 ans	40 ans	Universitaire	marîé	3	Médecin	Non	Parent d'émigré
Wahba 19	Alger citadine	45 ans	41 ans	Universitaire	marîé	3	comptable	Non	Fille d'émigré
Malha 20	Bejaia rural	47 ans	39 ans	Universitaire	marîé	1	journaliste	Non	Fille d'émigré
Dadi 21	Alger citadin	45 ans	29 ans	Universitaire	célibataire	-	étudiant	7 ans en France	Fils d'émigré
Rabah 22	Alger citadin	22 ans	10 ans	Primaire	-	-	-	Non	Fils d'émigré
Kenza 23	Sétif citadine	23 ans	13 ans	Secondaire	-	-	-	Non	Fille d'émigré
Kamel 24	Bejaia rural	39 ans	30 ans	Cégep	célibataire	-	musicien	Non	Fils d'émigré
Faïssal 25	Alger citadin	47 ans	35 ans	Universitaire	Marîé	1	Ingénieur	10 ans en France	Fils d'émigré
Fatima 26	Alger citadine	42 ans	39 ans	Universitaire	marîée	3	Avocate	Non	Parent d'émigré
Bachir 27	Bejaia rural	38 ans	33 ans	Cégep	célibataire	-	cuisinier	Non	Fils d'émigré
Karim 28	Alger citadin	45 ans	35 ans	Universitaire	célibataire	-	ingénieur	5 ans Angleterre	Parent d'émigré
Farouk 29	Alger citadin	46 ans	34 ans	Universitaire	Marîé	-	ingénieur	Non	Parent d'émigré
Redwane 30	Alger citadin	42 ans	40 ans	Universitaire	célibataire	-	Ingénieur	Non	Fils d'émigré
Omar 31	Skikda rural	40 ans	38 ans	Universitaire	Célibataire	-	ingénieur	Non	Parent d'émigré
Messoud 32	Alger citadin	42 ans	35 ans	Universitaire	divorcé	-	ingénieur	5 ans en France	Fils d'émigré
Zahir 33	Bejaia citadin	34 ans	33 ans	Universitaire	marîé	1	Ingénieur	Non	Fils d'émigré
Khaled 34	Alger citadin	41 ans	38 ans	Universitaire	marîé	1	notaire	Non	Parent d'émigré
Merwane 35	Tebessa citadin	46 ans	35 ans	Universitaire	célibataire	-	ingénieur	Non	Fils d'émigré

## BIBLIOGRAPHIE

- Abassi, Z. (2005). *La demande de divorce dans la famille algérienne contemporaine*. Alger : Office des Publications Universitaires ;
- Addi, L. (2017). *Le nationalisme arabe radical et l'Islam politique*. Alger : barzakh ;
- Addi, L. (1999). *Les mutations de la société algérienne. Famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*. Paris : Éditions la découverte.
- Aissaoui, L. et M. De sousa (2008). « *Étranger ici et étranger là-bas, les discours identitaires des jeunes issus de l'immigration en France* » Synergie Monde n° 5 p. 17-27.
- Amselle, J-L. (2001). *Branchement, Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris : Flammarion.
- Antonius, R. (26 juillet 2007). Ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse. Montréal : Département de sociologie, UQÀM, 8 pp.  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/antonius\\_rachad/directives\\_projet\\_the\\_se/directives\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/antonius_rachad/directives_projet_the_se/directives_texte.html). Augé, M. (2009). *Pour une anthropologie de la mobilité*. Paris : Payot & Rivages.
- Aycan, Z. & Berry, J-W. (1996). *Impact of employment-related experiences on immigrants' psychological well-being and adaptation to Canada*. In Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement, Vol 28(3), Jul 1996, 240-251. Special Issue: Ethnic Relations in a Multicultural Society/Les relations ethniques dans une société multiculturelle ISSN 1879-2669 (Electronic); 0008-400X (Print) Canada: Canadian Psychological Association, <http://dx.doi.org/10.1037/0008-400x28.3.240>
- Bachoc, E. et Lekumberri. T. (2012). *Langue et territoire : dynamique de l'identité basque en contexte de mondialisation*. Dans Y. Leanzo, C. Brisset, et C. Sabattier. *Adaptation et sociolisation des minorités culturelles en région* (chap. 2, p. 33-57). Canada : Presse de l'Université Laval.

- Balibar, É. (1988/1990), « *Y a-t-il un "néo-racisme" ?* » Dans É Balibar, et I. Wallerstein. *Race, nation, classe : les identités ambiguës* (p. 27-41). Paris : La découverte,
- Barbe, G. (1986) *Construction de l'enquête*. Dans M.A. Mochet (cord.) *Discours et situation d'entretien et construction et première exploitation d'une pré-enquête*. Cahiers du français des années quatre vingt. n°2, pp 9-32. Paris : École Normale Supérieure de Saint Cloud.
- Barus-Michel J. et Giust-Desprairis F. (1996). *Crises, Approche psychosociale clinique*. Paris : Reconnaissance des clés de brouwer.
- Bastier, A. (2004). *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?* Paris : Presses Universitaires de France.
- Battalini, A. et S. Gravel, (1998). *L'approche interculturelle, la négociation/médiation interculturelle d'après la perspective de Margalit Cohen-Émerique*. Bibliothèque Nationale du Québec, Canada.
- Baudrer, A. et Céleste, B. (1990/2004). *Le développement affectif et social du jeune enfant*. 3<sup>ème</sup> édition. Paris : Nathan.
- Becker, H. (1965/1985). *Outsiders*. Paris : Métailié.
- Belalloufi, H. (2012). *La démocratie en Algérie, réforme ou révolution ? sur la crise algérienne et les moyens d'en sortir*. Alger : Les éditions Aptic.
- Benachenhou, A. (2004). *Les nouveaux investisseurs*. Alger : Alpha design.
- Benarrosh, Y. (2014). *Les sens du travail, migration, reconversion, chômage*. France : pur
- Benrabah, M. (1999). *Langue et culture en Algérie*. Paris : Édition Segugier, atlantica Biarriez.
- Berry, J.W. & Sam, D.L. (2015) *Conceptual issues*. In D.L. Sam & J.W. Berry (eds). *The Cambridge handbook of acculturation psychology*, 2<sup>nd</sup> edition. Canada : Cambridge University Press.
- Berry, J.W. (2012). *Les modèles d'adaptation écoculturelle et des transmissions de la culture : l'exemple de l'art inuit*. Dans Y. Leanzo, C. Brisset, et C. Sabattier. *Adaptation et sociolisation des minorités culturelles en région* (chap 1, p. 19-31). Canada : Presse de l'Université Laval.

- Berry, J.W. & Sabatier, C. (2010). *Acculturation, discrimination, and adaptation among second generation immigrant youth in Montreal and Paris*. In Journal homepage: [www.elsevier.com/locate/ijintrel](http://www.elsevier.com/locate/ijintrel) International Journal of Intercultural Relations 34 (p. 191–207).
- Berry, J.W., Y-H. Poortinga, M.H. Sagall & P.R. Dasen, (2002). *Cross-Cultural Psychology – Research and Applications*. 2nd Edition. Cambridge University Press.
- Berry, J.W. (1999). *Acculturation et adaptation*. Dans Hily, M-A. et M-L. Lefebvre (dir), *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificité des pratiques* (p.177-96). Paris : L’Hatmattan.
- Berry, J.W. (1997). *Immigration, Acculturation and Adaptation*. In Applied psychology : An International Review, 46 (1). 5-68. Queen’s University, Ontario, Canada.
- Berry, J.W. (1990). « *Psychology of acculturation. Understanding individuals Moving between Cultures* ». In Brislin, R.W. (Ed). Applied Cross-Cultural Psychology. Newbury Park: Sage Publications.
- Bouamama, S. (2006). *Immigration, colonisation et domination : l’apport d’Abdelmalek Sayad*. Dans Revue contre temps n° 16, février 2006.
- Boukhobza, M. (2009a). *Crise et mutations sociales 1962-1992*. Textes inédits, dans A.A.D.R.E.S.S. (2009). *M’hammed Boukhobza, connaitre et comprendre sa société*. Alger : Casbah éditions ;
- Boukhobza, M. (2009b). *Problématique de l’État et rapports à la société*. Textes inédits, dans A.A.D.R.E.S.S. (2009). *M’hammed Boukhobza, connaitre et comprendre sa société*. Alger : Casbah éditions
- Boulhais, N. (2005). *Histoire des harkis du Nord de la France*. Paris : Édition l’Harmattan.
- Bourdieu, P. (1965). *Algérie 60, Structure économique et structure temporelle*. Paris: Minuit
- Bourdieu P. et A. Sayad, (1964). *Le déracinement, la crise de l’agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. et al. (1963). *Travail et travailleurs en Algérie*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. (1959/1980). *La sociologie de l’Algérie*. Paris : PUF.

- Bourgain, D. (1986) *L'échantillon de la pré-enquête*. Dans M.A. Mochet (cord.) *Discours et situation d'entretien et construction et première exploitation d'une pré-enquête*. Cahiers du français des années quatre vingt. n°2, pp 33-46. Paris : École Normale Supérieure de Saint Cloud.
- Bourhis R-Y, A. Montreuil, D. Helly et L. Jantzen, (2007). *Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada*. Canadian Ethnic Studies, Volume 39, Number 1-2, 2007, pp. 31-49(Article) Published by Canadian Ethnic Studies Association DOI: 10.1353/ces.0.0001
- Bourhis R-Y., A. Gagnon et L-C. Moïse, (1999). *Discrimination et relations intergroupes*. Dans Bourhis R-Y. et J-P. Leyens, (dir). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes* (p. 161-200). Québec : Mardaga.
- Bourhis, R-Y et al. (1998). *Immigration et intégration: vers un modèle d'acculturation interactif*. In cahiers des conférences et séminaires scientifiques. Chaire Concordia-UQAM en études ethniques: Montréal. Mars.
- Bourque, R. (2008). *Les mécanismes d'exclusion des immigrants et des réfugiés*. Dans G. Legault G. et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 67-95), Québec, Montréal : gaëtan morin éditeur.
- Boutefnouchet, M. (2004). *Introduction à la sociologie, les fondements*. Alger : Office des Publication Universitaires.
- Camilleri, C. (2004). *Cultures et stratégies, ou les mille manières de s'adapter*. Dans Halpern C. et J-C Ruano-Borbalan (dir.) *Identité(s) : l'individu, le groupe, la société* (p. 85-90), Paris : PUF, Éditions Sciences humaines.
- Camilleri, C. (1999). *Stratégie identitaire, les voies de la complexification*. Dans Hily M-A et M-L Lefebvre (dir.), *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificités des pratiques* (p. 197-211). Paris : L'Hamattan.
- Camilleri, C. et G. Vinsonneau, (1996), *Psychologie et culture concepts et méthodes*. Paris : Colin.
- Camilleri C. & H. Malewska-Peyre (1996) « *Socialization and identity strategies* ». Dans Berry, J.W., P. Dasen & T.S. Saraswathi (eds.) *Handbook of cross-Cultural Psychology*, vol. 2 Boston : Allyn et Bacon.
- Camilleri C. (1993), « *Le psychologue et les stratégies identitaires des jeunes de cultures différentes* ». dans M.R. Von Allmen (dir.) *Psychologie clinique et interrogation culturelles*. Paris : L'Hamattan.

- Camilleri, C. *et al.* (1990/1997). *Stratégies identitaires*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Camarasa-Bellaube, M. (2010). *La méditerranée sur les rives du Saint-Laurent une histoire des Algériens au Canada*. Paris : Publibook.
- Caral-Bidart, E., Hue, S. et Sabatier, C. (2012). *Acquisition de l'identité culturelle chez les enfants basques : rôle des parents et influence du type de l'école*. Dans Y. Leanzo, C. Brisset, et C. Sabatier. *Adaptation et sociolisation des minorités culturelles en région* (chap. 3, p. 59-85). Canada : Presse de l'Université Laval.
- Castoriadis, C. (1975/1999). *L'institution imaginaire de la société*. France : Du seuil.
- Chapoulie, J-M. (2001). *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*. Paris : Seuil.
- Chemin, A. et J-P. Gélard, (2009). *Migrants, crainte et espoirs*. Dans 18<sup>e</sup> carrefour « le monde diplomatique ; carrefour de la pensée » 14 au 16 mars 2008. France : Presses Universitaires de Rennes (PUR).
- Chicha, M-T. (2012). *Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal*. vol. 24 : 82-113 Content downloaded/printed from HeinOnline (<http://heinonline.org>) Fri Oct 4 12:28:50 2013
- Chicha, M-T. et Charest, (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal, Politiques et enjeux*. Vol. 14, n2, mars 2008 ISSN 0711-0685 [www.irpp.org](http://www.irpp.org).
- Chicha M-T 2000, <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2009/11/30118647.pdf>.
- Chikhi, S. (1984). *Le travail en usine*, dans *Cahiers du CREAD n°4, 4<sup>e</sup>me trimestre*, p. 5-35 ;
- Cicchelli-Pugeau, C. et Cicchelli V. (1998). *Les théories sociologiques de la famille*. Paris : La découverte.
- Cohen-Émérique, M. (1993). *L'approche interculturelle dans le processus d'aide*. Santé mentale au Québec, vol. 18, n° 1, p. 71-91. : URI: <http://id.erudit.org/iderudit/032248ar> DOI: 10.7202/032248ar.

- Cohen-Émerique, M. (1999). *L'approche interculturelle auprès des migrants*. Dans Legault, G., *L'intervention interculturelle* (p. 161- 184), Montréal-Paris: Gaëtan Morin.
- Costa-Lascoux. et Temime, (1983). *Les algériens en France, genèse et devenir d'une immigration*. Paris : Publisud.
- Côté, L. (2002). *Le Capital social dans les régions québécoises*. Recherche sociologique vol. 43, n°2, p.353-68.
- Côté, A., Kérisit, M. et côté, M-L. (2001). *Qui prend pays ... l'impact du parrainage sur les droit et égalité des femmes immigrantes, condition féminine Canada*. (En ligne) [http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662296427/200103\\_0662296427\\_f.pdf](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662296427/200103_0662296427_f.pdf) (consulter 22 November 2016)
- Dahmani A. (1999) *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des reformes 1980-1997*. Edition l'Harmattan France 1999.
- D'Alessandro, S. (2005). *Géographie en brousse : au métissage spatial entre discours et pratiques*. Paris : Harmattan.
- Delage, M. et Cyrulik, B. (2010). *Famille et résilience*. Paris : Odile Jacob.
- Del Balso, M. (1985). *L'assimilation et les études ethniques en Amérique du Nord*. Cahier de recherche sociologique, Problèmes d'immigration. Édités par le département de sociologie de l'UQAM Vol.2, no 2 – septembre p. 49-74.
- Denillo, R. (1977). *La formation en situation de trans-culturation*. Bruxelles : Boeck.
- Dervin, F. (2011). *Impostures interculturelles*. Paris : L'Harmattan.
- De Singly, F. (2005). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris : Armand Colin.
- Devereux, G. (1980). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Aubier : Flammarion.
- Dewitte, P. et al. (1999). *Immigration et intégration, l'état des savoir*. Paris : La découverte.
- Diène, D. (2004). *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*. Mission au Canada. Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de

xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, (E/CN.4/2004/18/Add.2).

Diène, D. (2003). *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination. Situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre 2001*. Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, (E/CN.4/2003/23).

Diene B. (2002), « *L'adaptation à la diversité ethnique et culturelle du Mouvement Desjardins de Montréal* ». Dans C. Bucica et N. Simard (dir.), *L'identité : zones d'ombre* (p. 37-51). Québec, Cahiers du CELAT.

Dubreuil B. et Marois, G. (2011). *Le remède imaginaire*. Québec : Boréal.

Dubar, C. (2000). *La socialisation et la construction de l'identité social et professionnelle*, Paris : Armon Colin ;

Dubar, C. et Tripiet, P. (1998). *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin.

Durand, J-P. et Weil, R. (dir.), (2006). *Sociologie Contemporaine*. Paris : Vigot.

Eid, P. (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le grand Montréal*.

Eid, P. (2015). *Balancing agency, gender and race : how do Muslim female teenagers in Quebec negotiate the social meaning embedded in the hijab?* Ethnic and Racial Studies. 38 :11.1902-1917.DOI.10.1080/01419870.20151006545.

Encyclopédie Universalis, 2000.

Ezquerro, L-S. (2014). *Le parrainage: Des effets sur la vie des femmes immigrantes de la Ville de Québec*. Maîtrise en anthropologie. Québec : Université de Laval.

Fall, K. et Turgeon, L. (1998). *Champ multiculturel, transactions interculturelles, des théories, des pratiques, des analyses*. Paris : L'Harmattan.

Fanon, F. (1959/2013). *L'an V de la révolution algérienne*. Bejaia : Talantikit

Fanon, F. (2012). *Peau noire, masque blanc*. Bejaia : Talantikit.

- Forcier, M. (Mars, 2014). *Intégration socioéconomique et négociation des frontières ethniques: la relation entre déqualification, discrimination perçue et identification à la catégorie « québécois » chez les immigrants maghrébins à Montréal*. Mémoire de maîtrise en sociologie Université du Québec À Montréal.
- Fraser, N. (2005), *Repenser la reconnaissance*. Dans *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*. France : Éditions la découverte.
- Geertz, (1998). *Ethnic identity at a majority Hispanic*. Journal of Latinos and education. Vol 9(4) p284-302.
- Gillette, A. et Sayad, A. (1984). *L'immigration algérienne en France*. Paris : Entente.
- Giust-Desprairis, F. (2003). *L'identité comme processus, entre liaison et déliaison*.
- Giust-Desprairis, F (2001). “ *Souffrance et processus de dégagement : un parcours thérapeutique* ”, *Bulletin de Psychologie*, tome 54.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*. New York: Aldine de Gruyter.
- Goffman, E. (1973). *Stigmates*. Paris: Minuit.
- Goldthorpe, J.H. (2007). *On sociology, volume one, critique and program*. 2<sup>nd</sup> edition. California : Stanford University Press.
- Gordon, M. (1964). *Assimilation in American life*. New York: Oxford University Press.
- Goterberg, D. (1998). *L'hétérogénéité précède toujours, logiquement et socio-culturellement, l'homogénéité*. Dans K. Fall, et L. Turgeon, *Champ multiculturel, transactions interculturelles, des théories, des pratiques, des analyses*. Paris : L'Harmattan.
- Goumeziane, S. (1994). *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Edition Fayard France.
- Guérid, Dj. (2007). *L'exception algérienne*. Alger : édition Casbah.
- Guérid, Dj. (2001), *L'entreprise algérienne : entre le mondial et le local : le cas de la Sonatrach* dans Frfera M.Y., Benguerna M., Isli M.A. *Mondialisation et modernisation des entreprises enjeux et trajectoires* (p. 225-42). Alger : Casbah & cread.

- Guillaumin, C. (1972a). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : Mouton.
- Guillaumin, C. (1972b). *Caractères spécifiques de l'idéologie raciste*. Cahiers internationaux de sociologie, vol. 53, p. 247-274.
- Guth, S. (2000). *Fondation de la sociologie américaine, William Isaac Thomas & Florian Znaniecki, Morceaux choisis*. Paris : L'Harmattan.
- Hage, G. (2000). *White nation, fantasies of white supremacy in a multicultural society*. New York and London: Routledge Taylor & Francis Group.
- Hall, S. (1990). *Cultural Identity and diaspora*. Dans J. Rutherford, *Identity, community culture, différence* (p. 222-37). London : Lawrence & Wishart.
- Hedir, M. (2014, 30 novembre) *Le consensus politique actuel privilégie la dépense facile. Le prix du pétrole est passé sous la barre des 70 dollars à Londres. Question immédiate : que peut faire le gouvernement en matière de réduction des importations*. Dans le quotidien algérien Liberté. [www.liberté-algérie.com](http://www.liberté-algérie.com).
- Hennebo, (2009). *The theoretical process of the case triangulation conception grounded theory of the intervention based physician patient relationship*. Swiss Medical Weekly Vol. 139 (33-34), p. 503-09.
- Henni, A. (1991). *Le cheikh et le patron*. Alger : Office des Publications Universitaires.
- Hernandez, S. (2007). *Les homes immigrants et leur vécu familial: impact de l'immigration et intervention*. Centre de recherche et formation N°15 : Montréal, Quebec.
- Herpin N. et Jonas, N. (2011). *La sociologie américaine, Controverse et innovation*. Paris, Édition la découverte.
- Hidouci, G. (1995). *Algérie, la libération inachevée*. Paris : Édition la découverte.
- Hifi, B. (1985). *L'immigration algérienne en France, origine et perspective de non-retour*. Paris, CIEM/ Édition l'harmattan.
- Hily, M-A. et Lefebvre M-L. (dir) (1999). *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificités des pratiques*. Paris : L'Harmattan.

- Hunot P. et al. (1999). *Immigration et identité, en France et en Allemagne*. The International SCOPE Review, Volume 1, Issue 1 (summer) All rights Reserved.
- Jordi, J-J. et Hamoumou, M. (1999). *Les harkis, une histoire enfouie*, Paris éditions autrement.
- Juteau, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Québec : les presses de l'université de Montréal.
- Kaës, R. et al. (2012). *Différence et souffrance de l'identité*. Paris : Dunod.
- Kaës, R. (2004). *Crise, rupture et dépassement*. Paris : Dunod.
- Kahlat S. (1986). *Rente, industrialisation et travail*, Cahiers du CREAD n°5, 1er trimestre (p. 53-72) ;
- Kallen, (1982). *Ethnicity and human rights*. Canada, Toronto: Cage.
- Kasterstein, J (1990). *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux, approche dynamique des finalités*. Dans C. Camilleri et al., *Stratégies identitaires* (p.27-45). Paris: Presses Universitaires de France.
- Kaufert, J-M. (1977). *Identity and Ethnicity among Ghanaian University Students*. Source: The Journal of Modern African Studies, Vol. 15, No. 1 (Mar., 1977), pp. 126-135 Published by: Cambridge University Press Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/159797> Accessed: 30-07-2016 11:13 UTC,
- Kaufmann, J-C. (1992). *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*. Paris : Nathan.
- Khaled, N. (2010). *La «harg»: un acte de désespoir ou tentative de réalisation de soi?* In Les Migrations Africaines: économie, société et développement Vol 2.
- Kymlicka, W. (1998). *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. (Oxford University Press, Toronto.
- Labelle, M. et Dionne, X. (2011). *Les fondements théoriques de l'interculturalisme. Chaire de recherche en immigration ethnicité et citoyenneté. CRIEC, UQAM*. Rapport présenté à la Direction de la gestion de la diversité et de l'intégration sociale, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec.
- Labelle, M. Navaro-Flores, et Pasquero, (2012). *Choisir et tirer parti de la méthodologie de la théorisation enracinée, un regard pratique depuis le*

*terrain en sciences de la gestion*. Dans Luckerhoff & Guillemette, *Méthodologie de la théorisation enracinée, fondements, procédures et usages* (p.61-84). Québec : Presses de l'Université de Québec.

- Labelle, M. (1990). *Immigration, culture et question nationale*. Cahiers de recherche sociologique, (14), 143–151. doi:10.7202/1002094ar (Document généré le 15 sep. 2018 00:23).
- Laperrière, A. (1997). *La théorisation ancrée: démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées*. Dans *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin Éditeur, Québec.SixSix.
- Larose S. (1985) *Transnationalité et réseaux migratoires : entre le Québec, les États-Unis et Haïti*. Dans Cahier de recherche sociologique, *Problèmes d'immigration*. Édités par le département de sociologie de l'UQAM Vol.2, no 2 – septembre. (p. 115-136).
- Lazarsfeld, P., M. Jahoda et H. Zeidel, (1981). *Les chômeurs de Merienthal*. Paris : Minit.
- Legault, G. et Rachédi, L. (Dir.) (2008). *L'intervention interculturelle*. Canada : Gaëten morin éditeur.
- Legault, G., Bourque, R. et ROY, G. (2008). *Une grille des valeurs et des croyances appliquées à des difficultés d'intervention*. Dans G. Legault, et L. Rachédi, (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 197-228). Canada : Gaëten morin éditeur.
- Legault G. et Fronteau G. (2008). *Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés*. Dans G. Legault et L. Rachédi, (dir.), *L'intervention interculturelle* (p.43-66). Québec, Montréal : gaëtan morin éditeur.
- Lenoir-Achdjian, et al., (2009). *Les difficultés d'insertion en emploi insertion en emploi des immigrants du Maghreb au des immigrants du Maghreb au Québec. Une question de perspective*. Institut de recherche en politiques publique. Centre Métropolis du Québec Immigration et métropoles. Ix IRPP Vol.15, n3.
- Leanzo, Y., Brisset, C. et Sabattier, C. (Dir.) (2012). *Adaptation et sociolisation des minorités culturelles en région*. Canada : Presse de l'Université Laval.
- Leanzo, Y., Brisset, C. et Sabattier, C. (2012). Les processus d'adaptation et de socialisation culturelles hors des grands centres urbains. Dans Y. Leanzo, C.

- Brisset, et C. Sabattier, (dir.). *Adaptation et sociolisation des minorités culturelles en région* (p. 1-18). Canada : Presse de l'Université Laval.
- Liabes D. (1984 a). *La P.M.I. entre théorie et pratique, Cahiers du CREAD n°2, 2ème trimestre 1984*, (p. 15-27).
- Liabes D. (1984b). *Capital privé et patron d'industrie en Algérie 1962-1982* Alger : CREAD.
- Lorenzi-Cioldi F. et Doise F. (1999). *Identité sociale et identité personnelle*. Dans R-Y. Bourhis et J-P Leyens, (dir.) *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes* (p.67-96). Québec : Mardaga.
- Luckerhoff J. et Guillemette F. (dir.), (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée, fondements, procédures et usages*. Québec : Presses de l'Université de Québec.
- Luckerhoff, J. & Guillemette, F. (2011). *The conflicts between grounded theory requirements and institutional requirements for scientific research*. The Qualitative Report, 16(2), p. 396-414.
- Mabon, A. (2010), *Prisonniers de guerre « indigènes » : Visages oubliés de la France occupée*, Paris : La Découverte.
- Malewska-Peyre, H. (1993). *L'identité négative chez les jeunes immigrés*. Publication: Santé mentale au Québec, 1993, Vol.18(1), p.109-123.
- Maltez, (2011). *La mondialisation et ses effets sur le plan socioculturel sur les communautés d'origines des migrations en milieu rural*. Victor Armony Directeur de thèse. UQAM.
- Manço, A. (2002). *Médiateurs et acteurs issus de l'immigration*. Pensée plurielle, Issue p141. Paris : L'Harmattan.
- Manço A. (2002). *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration : perspectives théorique et pratique*. Paris : Harmattan.
- Manço, A. (1999). *Intégration et identités, stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*. Bruxelles : De Boeck-Wesmeal.
- Mata Barreiro, C., (2004). *Identité urbaine, identité migrante*. Recherches sociographiques, vol. 45, n° 1, p. 39-58. : URI: <http://id.erudit.org/iderudit/009234ar> DOI: 10.7202/009234ar.

- Medhar, S. (2011). *La violence sociale en Algérie*. Alger : Thala Éditions.
- Meintel, D. (1992). *L'identité ethnique chez les jeunes Montréalais d'origine immigrés*. Dans *Sociologie et sociétés*, vol. 24, n°2, p. 73-89. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/0014934ar> DOI: 10.7202/0014934ar.
- Merton, R-K. (1997). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : A. Colin, Masson.
- Ministère d'Immigration et des Diversités Interculturelles : [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB\\_Presence2017\\_admisQc.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2017_admisQc.pdf)
- Ministère d'Immigration et des Diversités Interculturelles : Direction de la planification, de la recherche et des statistiques (2015). *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 3<sup>ème</sup> trimestre et 9 premiers mois de 2015*.
- Mochet M.A. (cord.) (septembre, 1986) *Discours et situation d'entretien et construction et première exploitation d'une pré-enquête*. Cahiers du français des anales quatre vingt. n°2. Paris : École Normale Supérieure de Saint Cloud.
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Paris: Ed. Seuil.
- Morin, E. (1995). *Une année Sisyphé*. Paris : Seuil.
- Moro, M.R. et Baudet T. (2003). « *Un lieu métissé et cosmopolite d'accueil et de soins de migrants : le dispositif de la psychiatrie transculturelle à l...*
- Nagel, J (1994). *Constructing Ethnicity: Creating and Recreating Ethnic Identity and Culture*. In *Social Problems*, 41(1), p.152-175.
- Noiriel, G. (2007). *Immigration, antisémitisme et racisme en France*. Paris : Fayard.
- Ogay, T., Bourhis, R. Y., Barette, G., et Montreuil, A. (2001). *Orientations d'acculturation de Suisses romands envers des immigrés "valorisés" et "dévalorisés"*. Dans *Actes du VIIIe congrès de l'Association pour la Recherche InterCulturelle "Recherches et pratiques interculturelles: nouveaux espaces, nouvelles complexités?"* (Genève, 24-28 septembre). [on-line] Available: <http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/aric>.
- Okamura, J Y. (1981). *Situational Ethnicity*. Dans *Ethnic and Racial Studies Vol 4, issu4, pages 452-465* pages 452-465 DOI:10.1080/01419870.1981.9993351 University College , London & East-West Center , Hawaii.

- Ouellet, F. (1995). *Les Institutions face aux défis du pluralisme ethnoculturel*. éd. INRS-Culture et société. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Ouerdane, A (1990). *La question berbère, dans le mouvement national algérien 1962-1980*. Paris : Édition Septentrion.
- Paillé, P. (1994). *L'analyse par théorisation ancrée*. Cahiers de recherche sociologique, 23, 147-181. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1002253ar> DOI: 10.7202/1002253ar.
- Portes, A. (1999). *La mondialisation par le bas*. Dans: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 129, septembre 1999. pp.15-25. DOI : 10.3406/arss.1999.3300  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_03355322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3300](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_03355322_1999_num_129_1_3300).
- Portes, A., Guarnizo, L-E. & Landolt, P. (1999). "The study of transnationalism: pitfalls and promise of an emergent research field" Volume 22, Issue 2 p. 217-237 : <https://doi.org/10.1080/014198799329468>.
- Poutignat, P. et Streiff-Fenart, J. (1995). *Théories de l'ethnicité*. Paris : P.U.F.
- Rachédi, L. (2008). *Le phénomène migratoire : politique et diversité*. Dans G. Legault et L. Rachédi, (dir.). *L'intervention interculturelle* (p.9-42). 2<sup>e</sup> édition Montréal : les Éditions de la chenelière inc.
- Rapport annuel au parlement sur l'immigration (2018), [www.cic.gc.ca/publication](http://www.cic.gc.ca/publication)
- Rapport annuel au parlement sur l'immigration (2017), [www.cic.gc.ca/publication](http://www.cic.gc.ca/publication)
- Réa, A. et Tripiér, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Reitz, (1980). *The survival of ethnic groups*. Montréal: McGraw-Hill.
- Renaud, J. et CAyn, T. (2006). *Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec* Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Site Internet : [www.micc.gouv.qc.ca](http://www.micc.gouv.qc.ca) I SBN : Version imprimée : 2-550-46768-X ; Version électronique : 2-550-46769-8.
- Rivera, A., (2000). *Néoracisme*. Dans R. Gallissot, M. Kilani et A. Rivera, *L'imbroglie ethnique en quatorze mots clés* (p.209-26). Lausanne : Anthropologie, Éditions Payot.

- Rogel, J-P. (1989). *Le défi de l'immigration*. Québec : Institut Québécois de recherche sur la culture.
- Roy, G. (2008). *Les outils de pratique*. Dans G. Legault, et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 167-96). Canada : Gaëten morin éditeur.
- Roy, G., Legault, G. et L. Rachedi (2008), *Les modèles de pratique et les idéologies d'intervention*. Dans Legault, G. et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 101-20). Canada : Gaëten morin éditeur.
- Ruano-Borbalan, J-C. (2004). *Introduction générale : La construction de l'identité*. Dans C. Halpern, et J-C. Ruano-Borbalan (dir.). *Identité(s) : l'individu, le groupe, la société* (p.1-19). Paris :PUF : Éditions Sciences humaines.
- Sabatier, C. (2013). *Socialisation pour l'acculturation : la dynamique de la transmission familiale de l'adaptation en pays d'accueil*. Dans Revue internationale de la recherche interculturel : Alterstice, 3(1), (p. 47-60).
- Sabatier C. et Berry, J.W. (1999). *Immigration et acculturation*. Dans R.Y. Bourhis, et J-P. Leyens (dir.). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes* (p. 261-91). Québec : Mardaga.
- Safir, N. (2014). *Algérie 2015 : enjeux rentiers, dérives autoritaires et perspectives*. Dans *Maghreb - Machrek* 2014/3 (N° 221).
- Said, W. E. (2010). *Culture et impérialisme*. (trad. de l'anglais par Chemla, P.). Alger : les éditions APIC.
- Said, W.E. (1978/2003). *Orientalism, western conceptions of the orient*. London : Penguin books.
- Sainsaulieu, R. (1997). *Sociologie de l'entreprise : organisation, culture et développement*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : Dolez.
- Sainsaulieu, R. (1988). *L'identité au travail*, Paris : Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques.
- Sainsaulieu R. (dir.). (1990). *L'entreprise une affaire de société*. Paris : Presses de la fondation nationales des sciences politiques.
- Sayad, A. (1999). *La double absence, des illusions de l'émigre aux souffrances de l'immigres*. Paris : Du Seuil.

- Sayad, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles : De Boeck.
- Sayad, A. (1975). *Culture dominante, cultures dominées. Entretien avec Sayad* (p.34-43). Paris : Revue Projet.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration*. Paris : Gallimard.
- Schnapper D. (1981/1994). *L'épreuve du chômage*. Nouvelle édition, Paris : Gallimard.
- chutz, A. (1971/2007). *Le chercheur et le quotidien*. (Trad. Noschis-Gilléron. A). Paris : Klincksieck.
- Schutz A. (2003), *L'étranger*. Paris : Allia.
- Searle, W. & Ward, C. (1990). *The prediction of psychological and sociocultural adjustment during cross-cultural transitions*. In International Journal of intercultural relations 14, (p. 449-64).
- Simon, G. (2009). *Les migrations internationales dans le mouvement du monde*. Dans A. Chemin et J-P. Gélard, *Migrants, crainte et espoirs. 18<sup>e</sup> carrefour « le monde diplomatique ; carrefour de la pensée » 14 au 16 mars 2008* (p. 57-76). France : Presses Universitaires de Rennes (PUR).
- Simon, G. (2008). *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris : Armand Colin.
- Simon-Brouh, I. et De Rudder, V. (1999). *Migration internationales et relations interethniques, Recherche, politique et société*. Paris : L'Harmattan.
- Statistique Canada (2016), Recensement de la population, produit numéro 98-400-X2016202 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GK=0&GRP=1&PID=110558&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=120&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF>
- Stepick, A. & Dutton Stepick, C. (2010). *The complexities and confusions of segmented assimilation*. In Ethnic and Racial Studies, 33:7, 1149-1167, DOI: 10.1080/01419871003599518.

- Stora, B. (1992a). *Aide-mémoire de l'immigration algérienne, chronologie bibliographique*. Paris : L'harmattan.
- Stora, B. (1992b). *Ils venaient d'Algérie*. Paris, Édition Fayard.
- Stora, B (1991). *La guerre d'Algérie*. Édition Fayard Paris.
- Strauss, A. L., & Corbin, J. (1998). *Basics of qualitative research : Techniques and procedures for developing grounded theory*. 2nd ed. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Taché, A. (2004). *L'adaptation, un concept sociologique systémique*. Paris : L'hamattan.
- Tahon M-B. et Côté D. (dir.) (2000). *Famille et fragmentation*. Canda : Ottawa Presses de l'Université d'Ottawa.
- Tajfel, H. & Turner, J-C. (1986). *The soccial identity theory of intergroup behavior*. In S. Worchel and W. Austin (Eds), *Psychology of intergroup relation* (2nd ed., p. 7-24). Chicago: Nelson-Hall.
- Tajfel, H. (1982). *Social Psychology of intergroup relation*. In *Annual Review of Psychology*. Vol 33(1) p1-39.
- Tajfel, H. (1981). *Humans groups and social categories studies*. In *Social Psychology*. Britain: Cambridge University.
- Tajfel, H. (1972). *La catégorisation sociale*. Dans S. Moscovici (dir.) *Introduction à la psychologie sociale*. Vol 1. Paris : Larousse.
- Taleb-Ibrahimi, K. (1997). *Les algériens et leurs langues, éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*. Alger : Les éditions El-Hikma.
- Tandonnet, M. (2007). *Géopolitique des migrations, la crise des frontières*. Paris : Ellipses.
- Tap, P. (2000). *Identité Psychologique*. Dans *Encyclopédie Universalis*.
- Tap, P. (1999). *Comment se construisent et se forment les identités culturelles individuelle et collective*. Dans P. Hunout et al. *Immigration et Identité en France et en Allemagne*. The international scope Review, Volume 1 : 31-37
- Tap, P. (2005). *Identité et exclusion*. Dans *Connexion* issue 1-53 collection sciences de l'Homme.

- Tap, P. (1986). *Identité collection et changement sociaux*. Dans international : Production et affirmation de l'identité. Toulouse Privat : Edisem Saint-Hyacinthe.
- Tap, P. (1985). *Masculin et féminin chez l'enfant*. Toulouse Privat: Edisem Saint-Hyacinthe.
- Tastsoglou, E. (2003). *Immigrant women and community development*. In the Canadian Review of sociology and Anthropology. Vol 32(1) pp 97-102.
- Tastsoglou, E. (2002). *Race and the politic of personal relationships: focus on black Canadian women*. Journal of Women and Social Work. Vol 17(1) pp 93-111
- Thalineau, A. (2004). *L'individu, la famille et l'emploi. Esquisse d'une lecture sociologique de la relation d'attachement*. Paris : L'Harmathan.
- Toualbia, N. (2000). *L'identité au Maghreb, l'errance*. Alger : Casbah éditions
- Tremblay, P-A (1993). *À propos de l'intégration des groupes ethniques en région : interrogation sur quelque préalable*. Dans colloque : Immigration et région, nouveau enjeu, nouvelles perspectives (p. 20-43). Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturels UQÀC.
- Vatz-Laaroussi, M. (2009). *Mobilité réseaux et résilience, le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Vatz-Laaroussi, M. (2008). *Les familles immigrantes et l'intervention intergénérationnelle*. Dans G. Legault, et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 229-50). Canada : Gaëten morin
- Vatz-Laaroussi M. (1996). Les nouveaux partenariats famille-école au Québec : l'extériorité comme stratégie de survie des familles défavorisées ? dans la revue lien social et politique Numéro 35, printemps, 1996, p. 87-97 Familles et école URI <http://id.erudit.org/005245at> DOI 10.7202/005245ar.
- Vatz-Laaroussi, M. (1993). Intervention et stratégies familiales en interculturel. Dans revue Service social. Volume 42, Numéro 1, 1993, p. 49-62 Culture et intervention URI <http://id.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/iderudit/706599ar> DOI 10.7202/706599ar.
- Vinsonneau, G. (2012). *Mondialisation et identité culturelle*. Bruxelles : De Boeck.

- Vinsonneau, G., (2004). *Socialisation et l'identité*. Dans C. Halpern et J-C. Ruano-Borbalan (dir.). *Identité(s) : l'individu, le groupe, la société* (p. 63-66). Aris : PUF, Éditions Sciences humaines.
- Vinsonneau, G. (2003). *Culture et comportement*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Armon Colin.
- Vinsonneau, G. (2002). *L'identité culturelle*. Paris: Armand Colin.
- Waldinger, R. (2009). *Transnationalisme, des immigrants et présence du passé*. Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 22 - n°2 | 2006, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 08 novembre 2012. URL : <http://remi.revues.org/2817> ; DOI : 10.4000/remi.2817
- Ward, C., Bochner, S. et Furnham, A. (2001). *The psychology of culture shock*. London: Routledge.
- Ward, C., et Kennedy, A. (1999). *The measurement of sociocultural adaptation*. Dans National University of Singapore, Singapore Int. J. Intercultural Rel. Vol. 23, No. 4, (p. 659-77)
- Ward, C., Okura, Y., Kennedy, A., & Kojima, T. (1998). *The U-curve on trial: A longitudinal study of psychological and sociological adjustment during cross-cultural transition*. In International Journal of Intercultural Relations, 22, (p.277-91).
- Ward, C & Kennedy, A. (1995). *Crossing cultures : The relationship between psychological and sociocultural dimensions of cross-cultural adjustment*. In D. Pandey, Sinha et P. Bhawuk (eds.). *Asian contribution to cross-cultural psychology*. New Delhi : Sage.
- Ward, C., & Kennedy, A. (1993). *Where's the culture in cross-cultural transition? Comparative studies of sojourner adjustment*. In Journal of Cross-cultural Psychology, 24, (p.221-249).
- Weil, P. (2004), *La France et ses étrangers*. Paris : PUF.
- Wimmer A (2008) *The Making and Unmaking of Ethnic Boundaries: A Multilevel Process Theory*. In American Journal of Sociology, Vol. 113, No. 4, p. 970-1022 Published by: The University of Chicago Press. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/10.1086/522803>
- Xiberras M. (1998). *Les théories de l'exclusion*. Edition Armand Colin.

Yahiaoui A (2010). *Familles migrantes : stress acculturatif, attachement et résilience*. Dans Delage M. et B. Cyrulnik (dir.), *Famille et résilience* (p. 319-339). Paris : Odile Jacob.

Zaouche-Gaudron, C. (2002). *Le développement social de l'enfant Situationnel du bébé à l'enfant*. Paris : Dunod.

Zavalloni, (1973). *Social Identity: Respective and Perspective*. Social Science Information. Vol 12(3) p 65-92.